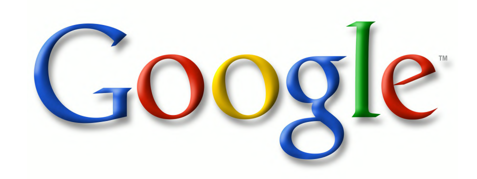




QUELQUES NOTES

SUR LA VILLE

DE MAESEYCK

En publiant ces quelques notes sur la ville de Maeseyck, notre but est d'offrir, aux amateurs de l'histoire nationale, un faisceau de documen s indispensables pour la rédaction ultérieure d'une histoire du Limbourg.

Il y a quelque temps, M. Albert Polus, à cette époque doyen à Maeseyck, a eu l'heureuse chance de découvrir, en fouillant les anciennes archives de la fabrique d'église paroissiale, une charte de l'évêque Robert de Liège. Ce document

'une con-

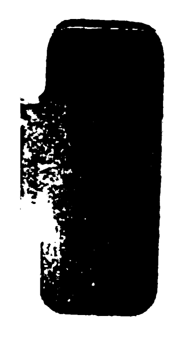
es dona-

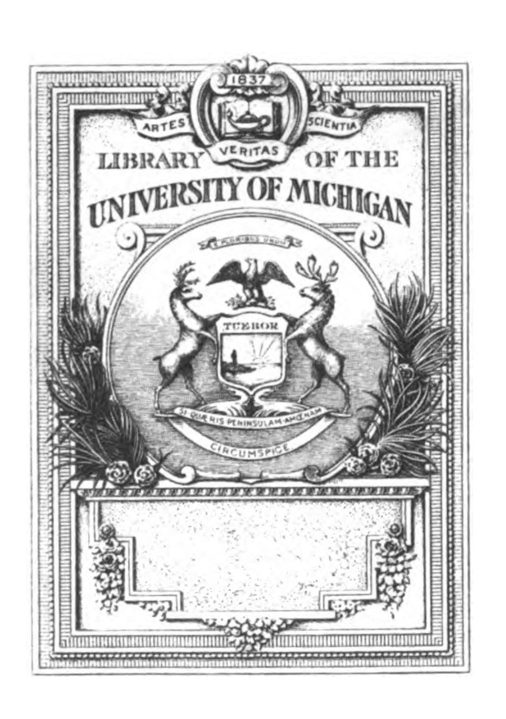
comte de

Maeseyck,

ette loca-

lite, à l'occasion de sa construction




1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE



ANNALES

DE LA

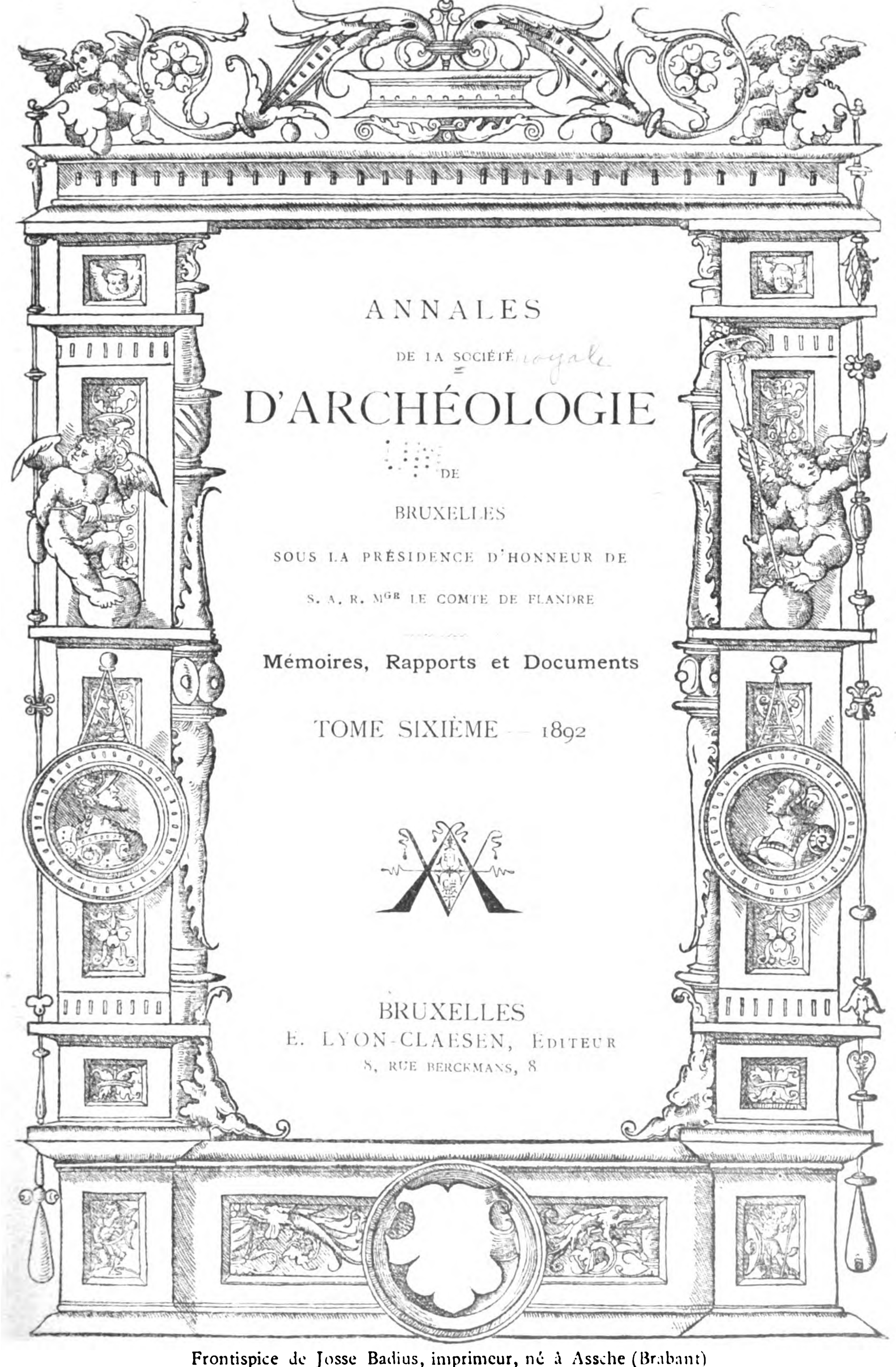
SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

DE BRUXELLES

TIRÉ SUR LES PRESSES

DE L'IMPRIMERIE

A. VROMANT & Cie, BRUXELLES



Frontispice de Josse Badius, imprimeur, né à Assche (Brabant)
(xve-xvie siècle — collection de M. Hippert).



LES MÉMOIRES

DE

HERMAN DE WOELMONT



IEN n'exerce, sur les amateurs d'histoire, un aussi grand charme que les relations de témoins oculaires. L'intérêt qu'elles offrent s'accroît nécessairement en raison directe de la part que les narrateurs ont prise aux faits qu'ils nous rapportent.

Pour émaner d'un personnage au rôle plutôt effacé, les mémoires qui font l'objet de ces lignes, n'en constituent pas moins un curieux document qui n'est pas sans jeter quelque nouveau jour sur des événements qui ont fait époque dans l'histoire du XVIe siècle.



Herman de Woelmont, l'auteur de ces mémoires, naquit le 20 septembre 1529; il fut tenu sur les fonts par ses oncles, Guillaume d'Elderen, seigneur de ce lieu, et Louis d'Eynatten, et sa grand'mère maternelle, Élisabeth de Schoonhoven, dame de ce

lieu et de Thys; ses parents étaient Louis de Woelmont et Marie d'Eynatten, fille de Herman, seigneur d'Heukelom, gouverneur et drossard du pays de Stockheim.

Son père, *réputé pour sage et vertueux,* ayant été immatriculé à l'Université de Louvain, le 19 mai 1512, s'était attaché à la personne de Charles de Bourgogne, seigneur de Brédam. Il l'accompagna, le 20 août 1530, à Augsbourg, où se trouvaient, alors, l'empereur avec son frère Ferdinand et tous les princes de l'empire, *assemblez pour adviser comme on resisteroit aux efforts du Turque, comme aussy pour donner ordre contre Martin Luther qui commensoit a semer son heresie* [1]. Bourgogne le tenait en haute estime et le désigna même comme tuteur de ses enfants. Louis de Woelmont mourut le 15 mai 1552, à l'âge de 51 ans; il fut inhumé à Louvain, en l'église Saint-Jacques, dans la chapelle dédiée à saint Hubert : *le 2 du mois suivant,* écrit Herman, *fut faict le service de mondict Pere a torses* (torches) *et blasons dans ladicte paroisse...*

Le titre de *mémoires* que nous donnons au manuscrit du fils, est peut-être un peu trop ronflant. Ce sont plutôt des annotations, sans lien entre elles, ayant trait aux événements les plus marquants de la vie du personnage. Inscrites sur un registre spécial, établi à cette fin par ses ancêtres et continué par ses descendants, elles n'ont d'autre prétention que de faire connaître aux générations futures, dans ses grands traits, la vie des aïeux.

En élaguant de ces notes tout ce qui rentre dans le domaine privé de la famille, nous nous bornerons à n'en signaler ici que les particularités indispensables pour retracer la carrière de l'auteur et les détails se rattachant à l'histoire générale.

Après avoir relaté le décès de son père, Herman de Woelmont poursuit :

La mesme année (1552), *environ le Noel, je quittay la ville de Bruxelle pour revenir à Louvain aupres de ma mere, Damoiselle Marie d'Eynatten.*

Louvain était la résidence de la famille. Pour quel motif Herman, âgé alors de 23 ans, avait-il habité Bruxelles? Il est permis

[1] Cfr., entre autres, GACHARD et PIOT, *Collection des voyages des souverains des Pays-Bas.*

de croire qu'il y avait vécu dans la maison de quelque seigneur de la Cour pour se préparer à la carrière à laquelle il se destinait.

L'an 1553, je Herman de Woelmont allay demeurer aupres du seigneur Floris de Montmorency, gentilhomme de la chambre de l'Empereur.



Il importe d'ouvrir ici une parenthèse pour reconstituer brièvement la vie de ce personnage, appelé par les documents du temps, d'après deux de ses propriétés, d'abord le seigneur d'Hubermont, puis le baron de Montigny.

Fils de Joseph, chevalier, seigneur du pays de Nivelles, d'Hubermont, d'Huysse, etc., et d'Anne d'Egmont-Buren, Floris de Montmorency, né en 1528, reçut au partage avec son frère Philippe, comte de Hornes, les terres de Montigny, d'Hubermont et de Vimy et acquit Leuze de Louis de Bourbon, duc de Montpensier, forcé à cette aliénation pour parfaire la rançon qui lui avait été imposée après la bataille de Saint-Quentin [1]. Il fut fait gentilhomme de la chambre de l'empereur, le 28 février 1548 [2], et devint, ensuite, gouverneur et grand-bailli de Tournai et du Tournaisis. Philippe II le fit chevalier de la Toison d'or, à Gand, en 1559, et le nomma, deux ans plus tard, chef et capitaine de la bande d'ordonnances, vacante par le décès de Ponce de Lalaing [3].

Avec son frère, le comte de Hornes, Montigny — que VAN METEREN dit *un brave, habile et sage seigneur* [4] — était un des chefs de l'opposition dans les Pays-Bas. Député par les États pour aller en Espagne supplier Philippe II de ne pas établir dans ces pays l'inquisition, il fut arrêté par le baron de Celles, lieutenant des archers flamands de la garde royale, et emmené à l'Alcazar de Ségovie, où il fut détenu pendant plus de deux ans, et, de là, transporté au château de Simancas. Un plan d'évasion, conçu avec beaucoup d'habileté, échoua par suite d'une intrigue amou-

[1] *Histoire généalogique de la Maison de Montmorency*, etc., par ANDRÉ DU CHESNE, *Tourangeau, géographe du Roy* (1624).

[2] *Sommaire des voyaiges faicts par Charles, cinquiesme de ce nom*, etc., p. 356.

[3] M. GACHARD, *Correspondance de Philippe II*, 1848, I, p. 203.

[4] *Histoire des Pays-Bas* d'EMMANUEL DE METEREN *ou recueil des guerres et choses mémorables*, etc.

reuse de son majordome. Innocent et placé dans l'impossibilité de se faire défendre par ses amis, le malheureux Montigny, tenu presque au secret, fut jugé à Bruxelles. Le 14 mars 1570, le duc d'Albe prononça contre lui une sentence de condamnation, portant que sa tête serait tranchée et exposée aux regards de tous au haut d'une pique.

Ni les prières de son entourage, ni la touchante intervention de la femme du condamné auprès de Philippe II, ne parvinrent à émouvoir Albe. On chercha, toutefois, à faire croire à une mort naturelle, en répandant le bruit que le prisonnier était malade et se mourait de la fièvre, et c'est pour accréditer cette rumeur que, dans la nuit du 15 au 16 octobre 1570, on fit étrangler Montigny dans sa cellule [1].

Le comte de Hornes, décapité à Bruxelles, le 5 juin 1568, avait institué, par testament, daté de la veille de sa mort, son frère Floris héritier de tous ses biens. Celui-ci ne laissant pas de postérité mâle, le comté de Hornes devint vacant et fit retour au suzerain, c'est-à-dire à l'église de Liège [2].

En la personne de Montigny s'éteignirent les Montmorency, seigneurs de Nivelles, et les armes pleines de la maison passèrent à une autre branche de cette illustre famille.



[1] Les anciens historiens ignoraient les détails précis sur la fin de Montigny. D'après VAN METEREN, il serait mort d'un potage empoisonné ; d'après d'autres, il aurait été exécuté par le glaive. DU CHESNE, l'historiographe de la maison de Montmorency, cite les deux versions. C'est à M. M. GACHARD que revient l'honneur d'avoir élucidé ce point obscur. Voyez le *Rapport de* M. GACHARD *sur ses recherches en Espagne* (*Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 1844, p. 316), et, notamment, la *Correspondance de Philippe II*, II, nº 937, p. 123. Comp. JOHN LOTHROP MOTLEY, *la Révolution des Pays-Bas au XVIe siècle*. C'est en vain que nous avons cherché l'original de la condamnation de Montigny dans les *Sentences du Conseil des troubles*; mais nous avons trouvé quelques pièces le concernant dans la *Correspondance* de ce Conseil (Archives générales du royaume). Dans une lettre adressée à Philippe II, le 9 mai 1563, Granvelle avait dénoncé Montigny au monarque comme hostile à la foi catholique. Il y insinue, notamment, sur les dires de l'évêque de Tournai, qu'il aurait mangé gras publiquement, pendant le dernier carême, et manifesté son indignation sur le sang versé pour les affaires de religion (*que no es bien por cosas de la fee derramar sangre*). Pareil langage était attribué également au marquis de Berghes. « Votre Majesté », conclut le cardinal, « peut voir s'il y a moyen de tenter quelque chose dans aucune de ces provinces avec l'appui de pareils hommes » (*Papiers d'Etat du cardinal de Granvelle*, VII, p. 74).

[2] JOS. DARIS, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège pendant le XVIe siècle.*

Attaché à un seigneur aussi haut placé, Woelmont était appelé à assister de près aux grands événements du temps et à en coudoyer en quelque sorte les acteurs.

Au mesme an (1553), *le 27 d'Aoust,* écrit-il, *je party avec ledit Seigneur par la poste de Bruxelles, ou estoit pour lors Sa Majesté, pour aller au camp de Valencienne a dessein de parler au Prince de Piedmont vers lequel le susdict Seigneur estoit envoyé de par l'empereur.*

On connaît le rôle prépondérant que joua, dans ces temps si agités, le prince de Piémont, Emmanuel-Philibert, dit *Tête de fer* (fils du duc de Savoie, Charles III, et de Béatrice de Portugal, sœur de la feue impératrice Isabelle), qui, âgé de vingt-cinq ans seulement, avait reçu de Charles-Quint, par lettres-patentes du 22 juin 1553, *plein pouvoir de prendre et avoir la superintendance generale et souverain regard sur la conduite des gens de cheval et de pied, ensemble sur l'artillerie et les munitions* [1]. Il succéda à la reine Marie dans la régence des Pays-Bas, après l'abdication de Charles-Quint. Le traité de Cateau-Cambrésis le fit rentrer en possession d'une partie de ses états [2].

Malheureusement, nous manquons de détails sur le message dont l'empereur avait chargé Montmorency pour ce prince.

L'an 1554, continuent les mémoires, *nous partisme par commandement de sadicte Majesté pour Lengleterre, affin d'y souhaiter le bonheur au Prince d'Espagne qui y estoit descendu pour espouser la Royne Marie, fille du roy Edouart, a quel dessein le seigneur de Montmorency accoustra sa suite de velours gris, galonné d'argean, et courut la poste a dix chevaux.*

Il convient de dire que Woelmont fait erreur en disant Marie Tudor fille du roi Edouard ; elle était sœur consanguine de ce monarque et fille de Henri VIII et de Catherine d'Aragon, sa première femme.

Dès le mois de mars 1553, on avait entamé des négociations en vue d'un mariage entre le prince d'Espagne, depuis Philippe II,

[1] Pour plus de détails, consultez, entre autres, ALEX. HENNE.
Le blason du prince de Piémont, créé chevalier de la Toison d'or, à Utrecht, en 1546, est suspendu en l'église de Saint Bavon, à Gand ; il a figuré à l'exposition héraldique, tenue en cette ville en 1889.

[2] M. GACHARD, *Correspondance de Philippe II*, passim, etc.

et l'infante Marie de Portugal, fille de la reine Éléonore de France. Le 18 juin suivant, arriva à Bosque au Pardo, où séjourna alors le prince, un ambassadeur du Portugal *qui alloit vers l'Empereur pour résouldre et conclure* ladite alliance. Mais, aussitôt que l'on apprit la nouvelle de la mort du roi Édouard VI et l'avènement de sa sœur Marie au trône d'Angleterre, ce projet fut abandonné, *et incontinent l'Empereur envoia ambassadeur en Angleterre pour traicter le mariaige du prince, son filz, et de ladite dame, qui vint depuis en effect*... Le 23 juin 1554, le prince reçut, à Compostelle, en audience publique, les ambassadeurs anglais chargés de négocier au sujet des fiançailles de leur reine. Le lendemain, ils vinrent *en court, où par vertu du pouvoir qu'ils avoïent de la Royne, fut rattifié et appreuvé le traicté et alliance de mariaige, faict et conclud en Angleterre avec elle, par le prince de Gavre, comme procureur espécial de Son Altèze*. Peu après, le prince partit pour l'Angleterre et, le 19 juillet, *vint mectre à quatre mil près Anton* (Southampton), *où le visadmiral de Flandres avec son armée le receut* [1].

L'année suivante, nous voyons Woelmont rentré dans le pays: le 16 août, il fut investi, pour son parent, Arnould d'Eynatten, seigneur de Schoonhoven, d'une rente féodale, de 200 florins d'or Carolus, que celui-ci venait d'acquérir de Guillaume, prince d'Orange, comte de Nassau, et qui fut hypothéquée sur les fiefs brabançons de ce dernier [2].

L'an 1556, le 9 d'Aoust, poursuit notre manuscrit, *avant le partement de l'empereur pour l'Espagne, fut faict le grand tournoy à Bruxelles, duquel ledict Seigneur de Montmorency, le Ducque de Savoye, le Prince d'Orange et le Comte d'Aigmont furent les entrepreneurs, vestus de toile d'or avec chascuns quatre parins de mesme.*

L'empereur était arrivé à Bruxelles le 16 juillet 1556 et y avait reçu, le lendemain, la visite du roi et de la reine de Bohême. Il séjourna dans cette ville jusqu'au 15 août. *Pendant lequel temps,* nous apprend une relation du temps, *se feirent à Bruxelles plusieurs joustes, combatz à pied, festins et bancquetz, tant sur la maison*

[1] Cfr. le *Journal des voyages de Philippe II,* p. 11-15.
[2] *Cour féodale de Brabant,* reg. nº 357, fº 458 (Archives générales du royaume).

de la ville, que en court, pour festoier les Roy et Royne de Bohême ; lesquelz ayans prins congié de l'Empereur, leur père, des Roynes douagières de France et d'Hongrie, leurs tantes, et du Roy, leur frère, ayans receu plusieurs présens, prindrent leur chemin pour leur retour.

Floris de Montmorency, ou comme on l'appelait à cette époque, le seigneur d'Hubermont, était un redoutable jouteur et, plusieurs fois déjà, il avait eu l'occasion de montrer son habileté dans le maniement des armes à Charles-Quint et à ses royales sœurs. Le 12 mai 1549, le monarque et les reines de France et de Hongrie assistèrent, à la Grand'place de Bruxelles, aux joutes *dont estoient entrepreneurs les contes de Mansfelt, de Hornes, d'Arenberg et seigneur d'Hubermont ; et y vindrent plusieurs adventuriers, entre lesquelz y furent le prince d'Espaigne... le prince de Piedmont, le prince de Gavre et don Joan Manricque de Lara. Les joustes achevées, fut faict un bancquet par ceulx de la ville,* auquel prirent part l'empereur, les deux reines et une foule de personnages de marque.

L'année suivante, le 16 octobre, il y eut, à Bruxelles, devant le palais, une joute *pour le service des dames, et six gentilzhommes contre aultres autant à rompre trois lances : le conte de Mègue* (Charles de Brimeu, comte de Meghem) *menoit l'une des bendes, et le seigneur de Hubermont l'aultre, et estoit le prince d'Espaigne de l'une des bendes.* Hubermont reçut un des prix en cette circonstance [1].

Le 19 du même mois, on fit *une aultre jouste pour le service des dames de la court dont ledict seigneur de Hubermont, gentilhomme de la chambre de l'Empereur, et Ruy Gomès de Sylve, second sommelier du corps du prince, furent entrepreneurs contre tous venans... et eust le prince l'un des prys, et ledict seigneur de Hubermont eut celluy de la foulle* [2].



Mais revenons aux mémoires de Herman de Woelmont.

Ledict an (1556) *le 14 de septembre,* continue-t-il, *l'empereur*

[1] L'un des juges était Adrien de Croy, comte du Rœulx, chevalier de la Toison d'or, grand-maitre d'hôtel et maréchal de l'*ost* de l'empereur.

[2] *Sommaire*, p. 380 et 437.

partit de Zoubourg et s'embarquat sur le soir en la nave Impériale appelée Bertendona, suivis de trois seigneurs de sa Chambre, sçavoir de la Chaulx [1], *sommelier du corps, du Comte de Reu et du seigneur de Montmorency* [2], *lequel j'accompagnay sur ladite nave. Puis, s'embarquerent les deux Roynes, sœurs audict Empereur, sur une ulque flamande* [3], *suivie de plusieurs autres naves, tant espagnoles que flamandes, au nombre de 30, et arriverent le 28 dudict mois au port de Laredo, en Espagne, sur les 4 ou 5 heures du soir.*

Ayant fait ses adieux à son fils, à Gand, Charles-Quint se rendit en Zélande et attendit, à Zoubourg, des vents propices pour partir pour l'Espagne. C'est dans cette localité qu'il signa les dépêches touchant à sa renonciation de l'empire.

Il est à remarquer que Woelmont donne au navire qui emporta le monarque, le nom du capitaine, Antonio de Bertendona ; c'était un bâtiment biscayen, nommé *El Espiritu Santo*, jaugeant 565 tonneaux [4].

Le 21 octobre, an susdict, l'Empereur arrivat a Valladolid, ville de sa residence ordinaire, ou son petit fils, le prince d'Espagne, lui vint au devant.

L'empereur passa deux semaines à Valladodid. Pendant ce temps, dit M. Gachard, il put juger du caractère et des inclinations du jeune prince (Don Carlos) qui était destiné à continuer sa dynastie. L'impression qu'il en reçut fut loin de le satisfaire [5].

L'an 1557, Sa Majesté se voulant retirer en son cloistre de Yuste et reduisant tout son train a 30 ou 40 personnes, maîtres et valets, congedia ses gentilshommes de Chambre, leur donnant a chascuns 14,000 reaulx d'argean pour leur retour, dont le seigneur de Montmorency prit congé de Sadicte Majesté le 25 jour du susdict mois pour retourner a Valladolid.

[1] Jean, fils de Charles de Poupet, seigneur de la Chaux, était gentilhomme de Charles-Quint, puis de Philippe II, qui lui témoignait beaucoup de confiance. Il mourut, vers 1564, en Espagne, où il possédait une commanderie. *(Papiers d'Etat du cardinal de Granvelle.)*

[2] Cfr. ALEX. HENNE, *op. cit.*, t. X, 288.

[3] Ce navire belge avait nom *le Faucon*. *Ulques* ou *hulques* sont de gros vaisseaux. (*Les ulques que sont vasseaulx pesants*, dit le *Journal des voyages de Philippe II*, p. 73.)

[4] Cfr. ALEX. HENNE, *op. cit.*, t. X, p. 294 et suiv.; *Biographie nationale*, III, ad vocem *Charles-Quint*, et M. MIGNET, *Charles-Quint, son abdication, son séjour et sa mort au monastère de Yuste* (1854, p. 137).

[5] Voyez, pour plus de détails, *Biographie nationale*.

Au mois de juin 1556, l'empereur avait licencié sa maison qui comprenait encore, alors, outre les archers et les hallebardiers de la garde, plus de 450 personnes, pour la plupart belges ou espagnoles. Il ne conserva que les trois gentilshommes, cités par Woelmont, et un certain nombre de serviteurs attachés au service de la Chambre, de la cuisine, de la cave, de l'écurie et une compagnie de quatre-vingt-dix-neuf hallebardiers [1]. Son entrée au couvent de Yuste eut lieu le 21 février 1557.

De la (Valladolid), raconte Woelmont, *le 7 de may de l'an 1557, nous partions pour Saint-Jacque en Galice ou je vis et touchay le bourdon et la couronne dudict saint et vis de surplus deux cloches données par Charlemagne, desquels on avoit detranché des pieces a cause qu'auparavant leur son estoit si vehement qu'il faisoit avorter les femmes enceintes et tourner le vin qui estoit en cave.*

Saint-Jacques de Compostelle, capitale de la Galice, siège d'une métropole et chef-lieu de l'ordre célèbre des chevaliers de Saint-Jacques, fut un lieu de pèlerinage très en vogue. Les pèlerins français avaient, dans la cathédrale, une chapelle qui, autrefois, fut entretenue par quelques rois de France. Aucun des ouvrages que nous avons consultés, à ce sujet, ne fait mention de la légende relative aux cloches.

Ledict an (1557), lisons-nous, ensuite, dans notre manuscrit, *je fus malade en mer depuis le 28 de may jusque au mois d'acust.*

L'an susdict, j'accompagnay le comte de Horne, frere au susdict seigneur de Montmorency, a l'entree de Robert de Bergue en la ville de Liege, suivy du Prince d'Orange, du comte d'Aigmont, dudict comte de Horne, du marquis de Bergue et du comte de Walhain, son frere, et plusieurs autres seigneurs et gentilshommes, ou il fut receu a Prince et Evesque, et chantat le lendemain de son arrivée la messe, deffrayant tous les susdicts seigneurs.

Robert de Berghes, fils d'Antoine de Glimes, marquis de Berg-op-Zoom, et de Jacqueline de Croy, et frère de Jean, marquis de Berg-op-Zoom, comte de Walhain, grand veneur de Brabant, gouverneur de Valenciennes, qui mourut en Espagne, en 1567 [2],

[1] Cfr. A. Henne, *op. cit.*, t. X, p. 288, M. M. Gachard, dans sa *Retraite et mort de Charles-Quint au monastère de Yuste* (préface), publie la liste des serviteurs restés au service de l'empereur depuis son entrée dans ce couvent.

[2] Comme il ne laissa pas d'enfants, ses biens passèrent à sa nièce, Marguerite de

fut inauguré, comme prince-évêque de Liège, le 12 décembre 1557; le 28 du mois suivant, il reçut de l'empereur Ferdinand l'investiture de la principauté [1].

L'an 1558, le 12 de janvier, le susdict seigneur de Montmorency me donnat la charge de maistre d'hostel en sa maison, en la place de feu s^r Arnold de Palude, dit van den Broeck.

L'an 1559, le 21 du mois de mars, Monseigneur m'envoyat porter les nouvelles de la payx à Madamme la Princesse d'Espinoy et ensemble pleindre le deuille de la damme de Beaufort [2].

Woelmont fait ici allusion aux négociations de paix qui eurent lieu après la bataille de Gravelines. Les plénipotentiaires venaient de se réunir à Cateau-Cambrésis (février 1559), mais les difficultés soulevées par l'Angleterre, à propos de Calais, avaient entravé les pourparlers. Enfin, le 3 avril, un traité fut conclu entre l'Espagne et la France [3].

La princesse d'Espinoy, à qui Montmorency fait parvenir des nouvelles sur la situation politique, devint, plus tard, sa belle-mère. Il épousa, en effet, en 1565, dit-on, Hélène de Melun, fille aînée de Hugues, prince d'Espinoy, vicomte de Gand, conétable héréditaire de Flandre, et d'Yolande de Werchin, sénéchale de Hainaut [4].



Peu de temps après cette mission, Woelmont quitta ses fonctions chez Montmorency. Ce fut, sans doute, à l'occasion de son mariage qu'il y renonça. En 1561, *sur la fin d'octobre, le jour Saint-Simon et Saint-Jude,* il s'allia, au château d'Hambraine, sous

Merode. Voyez pour plus de détails notre notice intitulée : *De heerlijkheden van het Land van Mechelen. Duffel, Gheel en hunne heeren.*

[1] Comp. J. DARIS, *op. cit.*, p. 186.

[2] Peut-être Marie de Berlaymont, dame de la Bouteillerie (fille de Charles, comte de Berlaymont, baron de Lens, et d'Adrienne de Ligne), femme de Georges, chevalier, seigneur de Beaufort, etc., gentilhomme de la bouche de Charles-Quint et gouverneur d'Écluse.

[3] MOTLEY, *op. cit.*; DE THOU, *Histoire universelle*; P. BOR, *Nederlandsche Oorlogen.*

[4] Nous faisons nos réserves quant à l'année dans laquelle eut lieu ce mariage. Les manuscrits du chanoine Hellin (Bibliothèque royale) le placent en 1565. Il ne nous a pas été donné de vérifier cette date. Après la mort de Montmorency, Hélène de Melun convola avec Florent, comte de Berlaymont.

Noville-les-Bois, à Josselette de Longchamps, fille de feu Arnould et de Gertrude de Paheau [1]. De la famille du marié y assistèrent : sa mère; son oncle Louis d'Eynatten, seigneur de Thys; ses cousins d'Elderen [2], Jean van Schore [3], avec sa femme, Anne, fille d'Arnould d'Eynatten, seigneur de Schoonhoven; Robert et Jacques de Croy [4] et, enfin, son cousin de la Bawette, avec sa mère Jeanne de Vaulx [5].

Au printemps de l'année 1564, le jeune couple quitta Hambraine, qui lui avait servi de résidence jusqu'alors, pour se fixer à Louvain, *en la maison de Blancart, pres de l'eglise Saint-Jacque*. Mais, dès le 20 juin 1566, Woelmont — qui venait de perdre sa mère — rétablit définitivement son domicile au château d'Hambraine dont sa belle-mère lui avait fait l'abandon. Six ans plus tard, il fut forcé, par les troubles de la guerre, de se réfugier à Namur, où il passa quelque temps au logis de Mme de Longchamps.

Rentré à Hambraine, le 22 septembre 1572, notre personnage semble avoir vécu, depuis, de la vie de campagne, loin des événements qui bouleversèrent le pays, à cette époque tragique. Du moins, dans ses mémoires, n'inscrit-il plus guère que des naissances, des baptêmes, des décès, etc. Vers la fin de ses jours, cependant, une aventure vint troubler son repos.

L'an 1595, raconte-t-il, *je, Herman de Woelmont, fut fait prisonnier par 13 hommes de chevaux de la garnison de Breda, et ce au moins que j'y pensoy, estant dans ma maison de Hambrenne couché sur mon lict, le jour des Ammes; mais de bonheur je fus deslivré en chemin par les soldats de la garnison du chatteau de Tournout, auxquels je fus obligé de donner une recognoissance telle que cette camisade me cousta 1200 florins.*



[1] *Josselette de Lonchamps, vefve de feu Herman de Woelmont*, signa d'un X son testament, passé à Namur, le 17 janvier 1617.

[2] Fils de Guillaume, seigneur d'Elderen, et d'une Eynatten.

[3] Il fut conseiller, échevin et bourgmestre de la ville de Louvain.

[4] Louis de Woelmont, père de Herman, était fils de Jacques et de Marie de Croy (nom orthographié aussi, parfois, Croix), fille de Robert et de Jeanne de Vaulx. Cette famille de Croy portait trois fleurs de lis.

[5] Jeanne de Vaulx, veuve de Jean de *Bouwette*, est citée dans un acte de 1560 (Cour féodale de Brabant, reg. n° 358, f° 287).

Là, s'arrêtent les mémoires.

Herman de Woelmont mourut, en 1599, à l'âge de soixante-dix ans; il fut enterré à Noville-les-Bois.

C'était, d'après son éloge funèbre, un *cavaillier fort intelligent et fort accomply qui, outre l'estude, possedoit toutes les lumieres de la routinne.* Ayant *appris la sagesse dans la maison des Princes* et en parcourant le monde, il sut, comme le dit notre manuscrit, *vaincre sa fortune*, en suivant

. . . . *la belle leçon*
Qui permet reculer pour faire un plus grand bond.

De ses nombreux enfants, ce fut Jacques, seigneur d'Hambraine (baptisé à Noville-les-Bois, le 25 septembre 1570), qui, avec sa femme, Marguerite de Woestenraedt, fille du seigneur de Soiron, perpétua la famille.

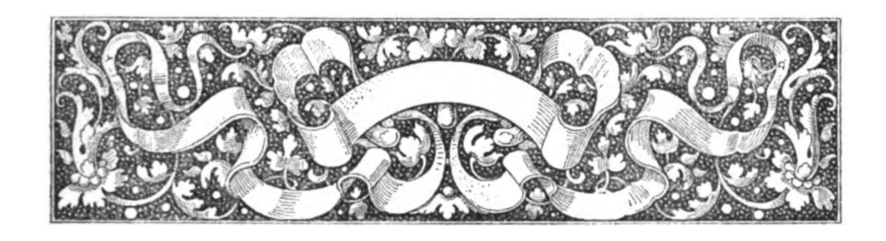
L'an 1594, nous apprend à son sujet Herman, *s'en allat le comte Hannibal Bentivoglio en Italie pour prendre les bains et se guerir d'un coup de mousquet qu'il avoit receu au secours de Rouen, et fut mon dict fils Jacque de Woelmont de la compagnie, ou il vit une bonne partie du pays.*



Pour terminer, remercions bien vivement M. le baron Gustave de Woelmont de la façon tout aimable dont il nous a autorisé à extraire de ses archives les mémoires de son ancêtre.

J.-Th. de Raadt.





LE

SPHINX DE GIZEH

ET

les travaux de M. Grébaut



LA vallée du Nil est limitée à l'Est par la Chaîne arabique qui s'incline vers ce fleuve et se termine au Caire par le mont Mokatam, tandis qu'à l'ouest, la Chaîne lybique qui court du nord-ouest vers le sud, forme la ligne de partage entre les terres cultivables et le désert.

Les assises rocheuses de cette dernière constituent tout le long de la vallée une véritable falaise, au sommet de laquelle un vaste plateau s'étend vers l'ouest en s'élevant insensiblement.

L'envahissement de ce plateau par les sables a créé un terrain fortement ondulé, uniformément poussiéreux, d'une monotonie ininterrompue et d'une coloration grise ou jaunâtre.

C'est le désert.

Sur ce sol aride on ne trouve aucun arbre, pas la moindre végétation.

A l'ouest, l'œil est arrêté par une succession de montagnes dont la chaîne barre l'horizon à perte de vue. Là non plus, ni cultures, ni végétation d'aucune espèce ne rompt la monotonie de leurs pentes.

C'est à l'entrée du plateau lybique, dans la partie qui s'avance à l'Est vers le fleuve, que se trouve le Grand Sphinx de Gizeh.

Il est situé à 12 kilomètres ouest du Caire.

Une route y conduit; elle a été construite par Ismaïl Pacha, à l'occasion de la visite que fit en Égypte l'Impératrice Eugénie, lors de l'inauguration du Canal de Suez.

Le splendide pont de Kasr-el-Nil [1], que l'on doit également au Khédive Ismaïl, et qui permet aux habitants du Caire de franchir le fleuve, y donne accès.

Cette route, tirée au cordeau et macadamisée, ombragée par la magnifique végétation des sebakhs, qui la bordent des deux côtés, traverse les vastes champs de cannes à sucre, dont la luxuriante végétation s'étend aux alentours du Caire.

C'est par cette voie, que le touriste ou le promeneur franchit aujourd'hui, fort commodément, en landau, les 12 kilomètres qui séparent le Caire des monuments de Gizeh.

Vers la fin du trajet, à la limite des terres inondables, les cultures et les plantations cessent brusquement, le sable du désert succède immédiatement à la végétation vigoureuse de tantôt, la route s'élève insensiblement, on franchit une pente assez raide et l'on atteint, enfin, le plateau que nous avons décrit; 300 mètres plus loin, on se trouve aux pieds des grandes pyramides.

A deux pas de celles-ci, on voit le pavillon de l'Impératrice Eugénie, qu'Ismaïl Pacha fit construire à son intention, et, à 500 mètres au sud de la plus grande, le Grand Sphinx qui, la face tournée vers la vallée du Nil, semble garder les abords du vaste plateau sur lequel elles s'élèvent, et qui servit d'emplacement à une des nécropoles de Memphis. Cette merveilleuse cité occupait l'espace compris entre les pyramides de Gizeh et de Saqqarah et le Nil.

Le lieu de sépulture réservé à ses morts s'étend sur un espace plus vaste que celui qu'occupaient les vivants.

[1] Non loin duquel se trouve le palais de Gizeh qui renferme les fameuses collections jadis installées à Boulaq.

Au sud de cette ville, sur une distance d'au moins 73 kilomètres, on compte environ 80 pyramides dont 67 ont été visitées par Lepsius. Partout elles sont le centre d'une multitude de tombes éparpillées en désordre.

La plus méridionale de cette contrée, qui est celle de Méïdoum, située à l'entrée du Fayoum, renferme, croit-on, les restes de Snefrou, l'avant-dernier roi de la IIIe dynastie (env. 4465 av. J.-C.).

C'est sous la IVe dynastie, environ 4235 ans avant J.-C., d'après Manéthon, c'est-à-dire il y a plus de six mille ans, qu'ont été construites les trois grandes pyramides de Gizeh ; sous les règnes de : Kouffou (Chéops), Kafra (Chephren) 135m [1] et Menkera (Mencherès), ou Mycerinos, 66m, dont elles portent les noms. Huit siècles après ce dernier, la reine Nitocris fit achever la pyramide Mycerinos et la fit revêtir de syénite.

C'est au-dessus de la chambre ou Menkera reposait qu'elle fut inhumée.

Nous ne nous arrêterons pas à leur description, on sait combien ces tombes royales sont remarquables par la science pratique de la construction qu'elles révèlent.

La plus élevée, Chéops (139m,117) [2] est la seule des sept merveilles qui subsiste encore et tient le 6e rang parmi les monuments les plus élevés du monde [3].

De plus petites pyramides — de 15 à 20 mètres de hauteur — en plus ou moins mauvais état, les avoisinent ; aux alentours et vers le sud on ne voit que d'antiques monuments funéraires. Les plus soignés, construits au-dessus du sol, en forme de pyramide tronquée, appartiennent à l'ancien empire et sont désignés sous le nom arabe de *mastabas*.

Les égyptologues, et particulièrement M. Maspero, les ont décrites en détail.

Elles comprennent communément : une chapelle extérieure, un puits et des caveaux souterrains.

Ces monuments coûteux n'ont été édifiés, vraisemblablement,

[1] Ce fut Belzoni qui pénétra le premier dans cette pyramide en 1818.

[2] D'après le colonel Coutelle et M. Le Père. La hauteur totale primitive devait être de 146 mètres.

[3] La tour de la cathédrale de Cologne que nous croyons la plus haute a 160 mètres de haut.

que par les princes, les grands et la classe riche, car de semblables sépultures n'étaient à la portée que d'une minime partie du peuple. Aussi, dès les temps les plus reculés, sous les premières dynasties déjà, fit-on usage de sépultures souterraines creusées dans le flanc des rochers.

Les pentes du plateau calcaire de Gizeh sont creusées d'une foule de ces grottes funéraires.

Ce mode de sépulture fut préféré pendant la XII[e] dynastie (3064 av. J.-C.) et sous le Nouvel Empire il se généralisa complètement.

Ces grottes artificielles offraient à la masse du peuple la possibilité d'accomplir envers leurs parents défunts les rites funéraires si compliqués du culte égyptien.

On a aussi fait usage de sépultures communes d'un autre genre, où l'on assurait aux familles la perpétuité des cérémonies prescrites.

Les momies étaient alors placées simplement les unes sur les autres, dans une vaste salle à ce destinée, jusqu'à ce que celle-ci fût remplie. Mais, à certaines époques et dans certaines localités, ceci constituait encore un luxe : les cadavres des pauvres et des esclaves, après avoir subi l'embaumement sommaire qui consistait à les laisser tremper pendant 70 jours dans un bain de natron, étaient inhumés tous nus, toujours sans cercueil, parfois emmaillottés de quelques langes, sous un pied ou deux de sable.

« D'autres, dit M. Maspero, dans de petites chambres rectangulaires, grossièrement bâties en briques jaunes ; le tout surmonté d'un plafond en voûte ordinairement aiguë. » Aucun ornement, aucun objet précieux n'accompagnait alors le mort au tombeau.

Il y avait encore d'autres modes de sépulture ; ainsi, au XVII[e] siècle, on a découvert à l'extrémité de la plaine de Gizeh, vers les montagnes qui la bornent au couchant, des lits de charbon de bois sur lesquels étaient couchés des corps, emmaillottés seulement de quelques langes et couverts d'une natte sur laquelle régnait une couche de sable de 7 à 8 pieds de haut.

Quoi qu'il en soit, quelque fût le genre de sépulture adopté, le terrain sec et nitreux de l'Égypte ayant en général la propriété de conserver naturellement les corps, en leur entier, sans le secours d'aucun art, les corps étaient à l'abri de la corruption, du

moment que la tombe ne pouvait être atteinte par les hautes eaux du Nil.

Les égyptiens, dont la religion découlait d'un monothéisme absolu, [1] professaient un grand respect pour les restes des morts, parce que, non seulement ils croyaient fermement à une autre vie, mais aussi à une résurrection.

Ils étaient convaincus de l'existence de l'âme et de son immortalité.

Ils concevaient un être humain fort complexe [2].

Toute leur préoccupation consistait à conserver après la mort dans le corps, auprès duquel l'ombre ou double continuait à vivre, l'espèce de vitalité posthume à laquelle ils croyaient, et à le conserver intact jusqu'au jour où l'âme, revivifiée elle-même par l'intelligence, se combinerait de nouveau avec le double et rentrerait dans le corps.

Ils pensaient donc que le corps humain devait servir encore à un moment donné d'enveloppe à l'âme, lorsqu'au jour de la résurrection, les pérégrinations infernales étant achevées, elle rentrerait dans cette enveloppe et serait admise alors dans le cortège des dieux accompagnant le Soleil, à partager le bonheur des élus, c'est-à-dire, à « adorer éternellement l'Être parfait, à le contempler face à face et à s'abîmer en lui » [3].

[1] La philosophie égyptienne a connu Dieu et l'a compris (p. 120). Si l'Égypte nous a légué une collection de divinités à têtes d'animaux, dont l'aspect bizarre fait sourire l'ignorant, derrière ce panthéon à figures bestiales, derrière cette ménagerie mythologique, l'archéologue a signalé la notion d'un Dieu unique, éternel et innombrable.

p. 122. Dans des milliers d'inscriptions, l'Être divin, le créateur du Ciel et de la Terre, est désigné par l'expression *xop t'esef*, qu'on peut traduire littéralement « l'Être par soi-même » ou « devenu par soi même »...

Dans les inscriptions théologiques, la divinité est appelée *xoper em hat* « étant au commencement » « étant dès la première fois, » « tu étais tout d'abord, rien n'était encore, tu as créé ce qui est. »

... Dieu est du commencement, alors que le ciel, la terre et l'enfer n'étaient pas ; « rien n'est avant lui »...

(Revue d'Égyptologie 1886. — Analyse de l'ouvrage de Brugsch : *La religion et la mythologie des anciens Egyptiens, d'après les monuments*, par M. Paul Pierret).

[2] Qui se composait : du corps, de son double ou Kah, de l'intelligence et de l'âme.

[3] LENORMANT, *Histoire des peuples de l'Orient*, t. III, p. 275.

« Tous ces peuples (d'Égypte), dit Diodore de Sicile, regardant la durée de la vie comme un temps très court et de peu d'importance, font au contraire beaucoup d'attention à la longue mémoire que la vertu laisse après elle : c'est pourquoi ils appellent les maisons des vivants des hôtelleries par lesquelles on ne fait que passer ; mais ils donnent le nom de demeures éternelles aux tombeaux des morts, d'où l'on ne sort plus. Ainsi les rois ont été comme indifférents sur la construction de leur palais ; et ils se sont épuisés dans la construction de leurs tombeaux .»

Le choix de l'emplacement des nécropoles dans la région à l'abri des inondations des crues du Nil, avait donc été dicté par une pensée profonde.

Il n'était pas indifférent non plus, pour un peuple cultivateur et laborieux, de conserver aux besoins de l'alimentation toutes les terres qu'il pouvait disputer aux sables du désert. Aussi n'a-t-on pas trouvé une seule tombe antique dans les plaines cultivées. « Dans le Delta, les morts ont été ensevelis dans l'épaisseur des murs des villes, soit dans des tumuli élevés au milieu des plaines [1]. »

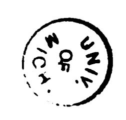
C'est aux fouilles effectuées dans les nécropoles, que l'on doit de connaître les annales des Égyptiens.

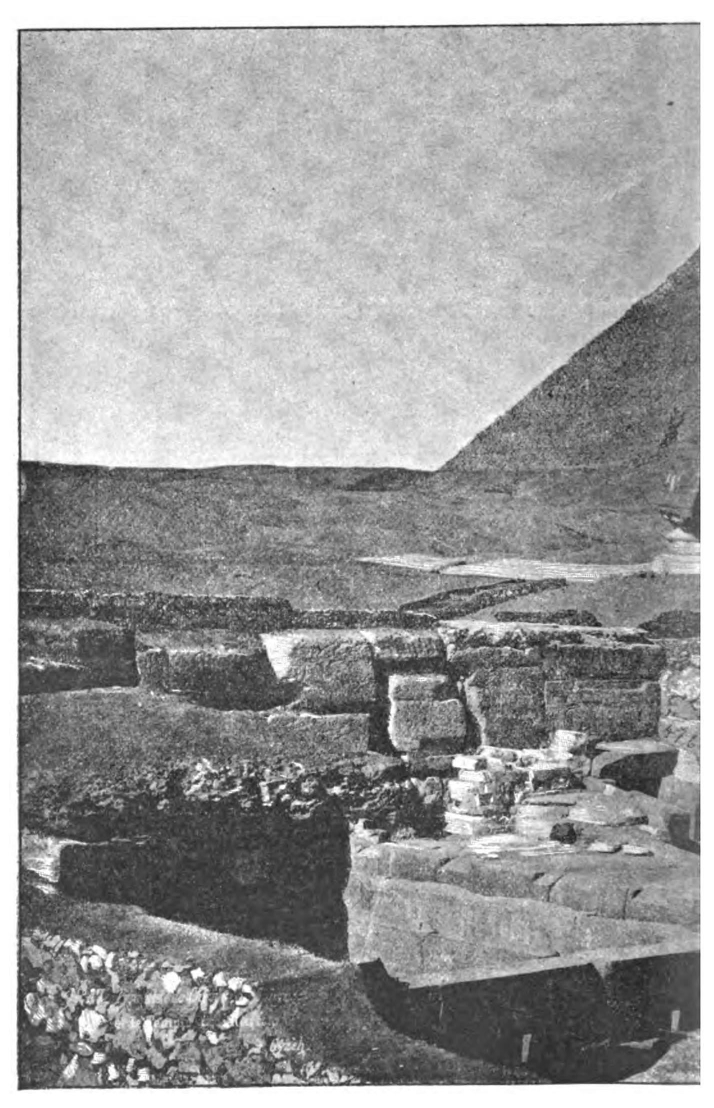
Non seulement les chronologies souveraines ont pu être fixées plus exactement, mais la vérité a été révélée au sujet de la religion, des mœurs et de l'histoire de ce peuple.

Les travaux effectués au plateau de Gizeh sont particulièrement intéressants, en ce sens que, non seulement ils ont fourni des documents de haute valeur pour l'histoire des temps postérieurs à la IVe dynastie, mais aussi la solution d'importants problèmes intéressant l'histoire de l'Ancien Empire.

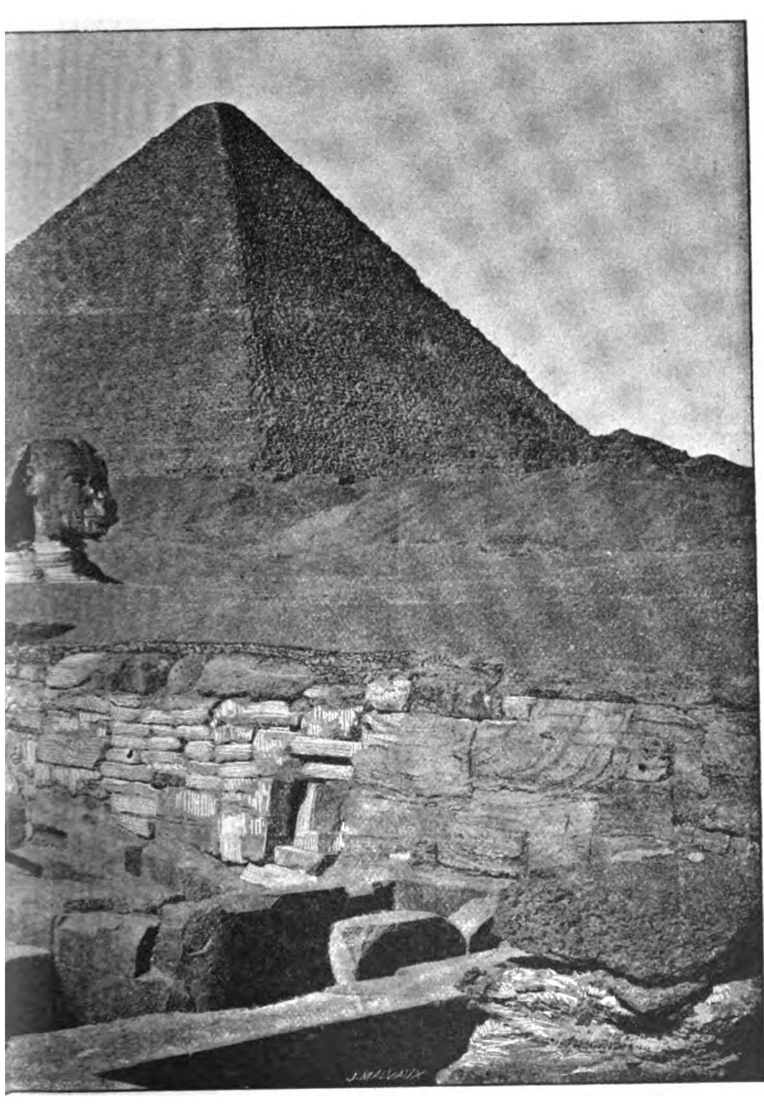
C'est là, en effet, que se trouvent deux des monuments les plus importants de l'époque antéhistorique, jusqu'à ce jour, semi fabuleuse des Shesou-Hor. Ce sont le grand Sphinx, et le temple voisin, appelé *temple de Mariette*, auquel, ainsi que nous le verrons tantôt, les récentes découvertes d'un savant français, M. Grébaut, directeur-général des Musées égyptiens, paraissent devoir restituer son vrai nom de temple du Sphinx.

[1] *Notes sur les principaux monuments du Musée de Boulacq*, p. 23, par A. Mariette.

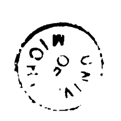

UNIV. OF MICH.



Le temple de Mari
Le Sphinx de Gi



ıiette ou temple du Sphinx.
;zeh, la pyramide Chéops.



Peut-être subsiste-t-il encore des vestiges d'autres de ces monuments, car Strabon vit encore à Héliopolis et à Memphis, des édifices « de style barbare », dit-il, soutenus par des piliers sans sculptures ni ornements, qui dataient d'une antiquité prodigieusement reculée et qui étaient environnés d'une vénération exceptionnelle, en vertu de cette antiquité même.

Il est certain que le temple de Hator à Denderah, rebâti sur ses anciens plans par Papi Ier, avait été édifié sous la période des Shesou-Hor et que le temple d'Heracléopolis appartenait également aux temps antéhistoriques.

Mais, aujourd'hui, le limon du Nil et les sables du désert ont tout envahi, et ces deux vénérables monuments de Gizeh sont les seuls vestiges que nous possédions de l'architecture des générations antérieures.

Jusqu'à ce jour, les égyptologues n'ont pas hésité à faire remonter le temple de Mariette et le Sphinx à l'époque des Shesou-Hor ou serviteurs d'Horus. En effet, ces monuments sont dépourvus d'hiéroglyphes ; ils sont donc contemporains de la période antéhistorique pendant laquelle a dû se former l'art graphique égyptien, car les caractères de celui-ci, empruntés au sol et à la nature du pays, n'ont pas été conçus dans d'autres contrées, mais sont bien nés dans la vallée du Nil.

Il y a donc au début de l'histoire de l'Égypte une longue période de ténèbres ; c'est celle qui précède le règne des premières dynasties [1]. Les investigations des savants pourront seules les dissiper.

Peut-être nous permettraient-elles, non seulement de porter bien au delà de Ména [2], les limites de nos connaissances, mais encore, de jeter des lumières nouvelles sur les origines de l'histoire.

L'étude du Sphinx de Gizeh offre donc un vaste champ de conjectures aux archéologues.

Cette statue colossale, que M. Lenormant n'hésite pas à appeler « le plus ancien monument du monde », et qui représente

1 Dans les monuments de la fin de la IIe dynastie les hiéroglyphes sont encore grossièrement exécutées et empreintes d'un caractère primitif.

2 Qui vivait 5004 avant J.-C. d'après Manéthon.

un lion couché à tête humaine, a été taillée dans la partie de la chaîne lybique qui s'avance à l'Est vers la vallée du Nil.

Avant qu'on ne l'eût dégagée, la tête seule et la croupe émergeaient des sables. Dans cet état, elle mesurait une hauteur de 13 mètres au-dessus du sol, tandis que la partie visible du corps a une longueur de 22 mètres.

Aujourd'hui, ses mesures exactes sont les suivantes :

hauteur	à la tête	19.77	mètres;
»	aux dos	12.10	»
largeur		14.20	»

Tous les voyageurs et les égyptologues se sont complus dans la description du grand Sphinx de Gizeh ; tous ont été frappés de l'effet prodigieux de cette figure colossale et de l'harmonie de ses proportions ; tous ont admiré son expression pleine de grâce et de beauté, son calme et sa majesté ; et pourtant elle est defigurée par les mutilations qui lui ont été infligées : le nez a été brisé, la barbe, qui ornait son menton, a subi le même sort [1], l'uréus sacré, qui s'enroulait autour de son front, a disparu.

Ces actes de vandalisme ont été attribués par beaucoup d'auteurs aux soldats de Cambyse, qui après la bataille de Péluse, où il défit Psamétik III, et la prise de Memphis, qui la suivit, traîta les Egyptiens avec cruauté et mutila leurs monuments (525 av. J.-C.) [2].

Tout porte à croire, pourtant, que la plupart de ces outrages sont d'origine beaucoup plus récente : en effet, Pline, non plus

[1] Les anciens Egyptiens se rasaient les cheveux et la barbe..... comme privilège et insigne de certains rangs élevés de la société, on attachait sous son menton une barbe postiche étroite et tressée. La forme et la longueur en variaient suivant la qualité dont on était revêtu. Les simples fonctionnaires, jouissant du privilège de la fausse barbe, ne pouvaient pas la porter de plus de quelques centimètres de longueur. Celle des rois avait plusieurs pouces de longueur, descendant jusque sur la poitrine, mais droite et carrée par en bas. Celle qu'on donnait aux figures des dieux était bien plus longue encore et s'enroulait sur elle-même en avant à son extrémité. Quelquefois, on donnait cette barbe divine aux images des morts, rois ou simples particuliers, en vertu de l'assimilation que l'on faisait des défunts au dieu Osiris. (*Hist. anc. de l'Orient.* LENORMANT, t. III p. 70.)

[2] C'est ainsi que Samuel Sharpe leur attribue le bris des barbes que l'on a constaté sur une foule de statues de l'Égypte supérieure et de la Haute Égypte.

que les autres auteurs grecs ou latins, ne nous ont point appris qu'il se soit rien passé de pareil dans l'antiquité.

Tandis que, après la soumission de l'Égypte par les Arabes, leur haine contre les chrétiens et contre les idoles prétendues, qu'ils croyaient être l'objet de leur culte, ainsi que la répulsion qu'ils manifestaient pour la représentation de tout être vivant, leur fit regarder comme autant d'œuvres méritoires les injures qu'ils commettaient contre les monuments les plus remarquables et les plus merveilleux.

Mais, avant eux, les édits chrétiens n'avaient-ils pas déjà voué les idoles à la destruction ?

N'est-ce pas l'empereur Théodose qui ordonna la destruction des monuments païens de l'Égypte, et notamment du fameux temple de Sérapis (390) ?

Pourtant, le Sphinx paraît avoir échappé à la fureur des iconoclastes de l'antiquité, car, « le témoignage de Prosper Alpine, dit Ampère, qui vante la perfection de la sculpture du nez, prouve qu'à la fin du XVIe siècle la mutilation n'était pas encore accomplie ».

Il n'était pas aisé, d'ailleurs, d'atteindre au visage du colosse ; aussi est-il très probable que ce sont les mamelouks qui auront, au siècle dernier, en tirant à coups de canon au visage du Sphinx [1] causé la majeure partie des dégradations qu'on déplore aujourd'hui.

La barbe ainsi que l'uréus du grand sphinx se trouvent tous deux au Musée des antiquités britanniques [2] : la première, qui fut retrouvée au pied du monument, mesure 30 pouces anglais de long, et quoique incomplète, 19 pouces de large ; elle est raide et colorée d'ocre rouge ; quant à l'uréus ou basilic qui ornait le front du grand Sphinx, il en subsiste la tête et la partie supérieure du corps.

Ce dernier débris, long de 24 pouces anglais et large de 13, constitue la partie qui se dressait sur le front.

Il est certain que la partie inférieure du serpent n'a fait qu'un avec la tête du sphinx, car le front de celui-ci porte, encore aujourd'hui, un fragment de l'uréus.

[1] Voyez Ampère.
[2] Voyez Samuel Sharp.

L'œil du basilic est teint d'ocre rouge, et il est probable qu'autrefois, l'ensemble était recouvert de cette peinture.

Ce serpent sacré [1] que l'on reconnaît à sa position spéciale, était un ornement en or que les rois portaient autour du front au moyen d'un ruban ou diadème. On le retrouve fréquemment sur le front des statues égyptiennes représentant des rois ou des dieux.

Samuel Sharp n'a pas hésité à représenter le Grand Sphinx étendu sur un socle et coiffé du skhent.

La première hypothèse a été réduite à néant, comme nous le verrons plus loin, par les récentes constatations de M. Grébaut; quant à la seconde, elle nous paraît inadmissible.

Nulle part en Égypte, ni au serapeum ni ailleurs, on ne voit des sphinx coiffés du skhent [2], quoique cet insigne, qui réunissait les couronnes de la Haute, et de la Basse-Égypte, fût l'attribut des souverains et parfois des dieux.

Il est, pourtant, intéressant de noter que dans les fouilles faites récemment dans d'autres contrées, on a trouvé des représentations du sphinx la tête ornée de la couronne royale.

C'est ainsi qu'en effectuant les fouilles de Suse [3], M. et Mme Dieulafoy recueillirent, en même temps qu'un grand nombre d'objets en ivoire, en bronze, en albâtre ou en terre cuite, « 88 intailles ou cachets en pierre dure, parmi lesquels un sceau de forme conique en opale gris de lin, d'une rare beauté ; on y voit figuré le médaillon du roi, entre deux sphinx *coiffés de la couronne blanche de la Haute-Égypte* et adorant le grand dieu Ormuze qui plane au-dessus d'eux [4]. »

[1] « On voit autour de Thèbes des serpents sacrés qui ne font point de mal aux hommes, ils sont fort petits et portent des cornes au sommet de la tête ; à leur mort on les inhume dans le temple de Jupiter..... *Hérodote*, liv. II. LXXIV.

[2] *Coiffures de cérémonie*. « Les plus importantes de ces coiffures étaient les deux sortes de hautes mitres en étoffe, montées sur une armature solide ou en feutre qu'on appelait « la couronne blanche » et « la couronne rouge », et qui symbolisaient la souveraineté sur la Haute et la Basse Égypte ». « Ces deux couronnes se combinaient en une seule, appelée *skhent*, qui était l'insigne de la royauté simultanée des deux divisions du pays.....» « Quant à la coiffure de bataille du roi, c'était le casque de forme particulière appelée *kopersch*, qui était aussi décoré de l'uréus sur le front. »

[3] LENORMANT. *Hist. anc. de l'Orient*, t. II. Civilisation et monuments de la Perse, p. 96.

[4] *Hérodote*, Assyriens, Babylone, leur costume, liv. I, CXCV. « Chacun a un scel et un bâton façonné à la main ».

S'il est certain que la tête du Sphinx fut ornée d'une riche coiffure, il ne l'est pas moins qu'on ne relève nulle part la mention qu'elle eût été encore surmontée de l'une des deux couronnes ou du skhent.

Un ornement de cette importance aurait plus que doublé, en hauteur, les proportions de la tête du colosse, et il est à supposer qu'on en aurait retrouvé les débris, comme on a retrouvé ceux de la barbe et de l'uréus.

D'ailleurs, les scènes d'adoration représentées au haut de la stèle de Thoutmès IV, adossée au Sphinx même et dont nous parlerons plus loin, donnent le dessin de la tête du Sphinx avec une exactitude qui ne saurait être mise en doute ; or,il n'y figure pas coiffé du skhent.

Il est à présumer que l'hypothèse de Samuel Sharp était basée sur cette erreur qui fut répandue, que le Sphinx avait été édifié par Chéops,d'après les uns, par Thoutmès IV, d'après les autres.

Personne n'a décrit cette idole avec plus de vérité que M. Maspero : « Taillé en plein roc, dit-il, au rebord extrême du plateau libyque, il semble hausser la tête pour être le premier à découvrir par dessus la vallée, le lever de son père le Soleil.

« Les sables l'ont tenu enterré jusqu'au menton pendant des siècles sans le sauver de la ruine.

« Son corps effrité n'a plus du lion que la forme générale.

« Les pattes et la poitrine, réparées sous les Ptolémées et sous les Césars, ne retiennent qu'une partie du dallage dont elles avaient été revêtues à cette époque pour dissimuler les ravages du temps.

« Le bas de la coiffure est tombé, et le cou aminci semble trop faible pour soutenir le poids de la tête.

« Le nez et la barbe ont été brisés par des fanatiques, le teint rouge qui avivait les traits est effacé presque partout.

« Et, pourtant, l'ensemble garde jusque dans sa détresse une expression souveraine de force et de grandeur. Les yeux regardent au loin devant eux, avec une intensité de pensée profonde, la bouche sourit encore, la face entière respire le calme et la puissance. L'art qui a conçu et taillé cette statue prodigieuse en pleine montagne, était un art complet, maître de lui-même, sûr des effets.

Combien de siècles ne lui avait-il pas fallu pour arriver à ce degré de maturité ?[1] »

Qu'était-ce donc que le Grand Sphinx de Gizeh et que représentait-il ?

Cette question a préoccupé le monde durant des siècles. Pendant longtemps une énigme, elle est à peu près résolue aujourd'hui.

Peu de monuments ont été l'objet de plus de commentaires et de conjectures plus diverses : Était-ce l'effet du regard indéfinissable et si vivant de ce colosse, qui n'était pourtant que de roc, qui impressionnait le voyageur ?

Était-ce que, beaucoup d'auteurs, ne pouvant percer le secret hermétique dont les prêtres égyptiens entouraient les cérémonies les plus élevées de leur culte, ainsi que leurs recherches scientifiques, ont été enclins à attribuer de la science et du mystère à tout ce qui était égyptien, et ont ainsi prêté à cette idole l'idée de secret et de science formidable qui planait autour du terrible sphinx de Béotie ?

Hérodote a distingué avec soin le Sphinx homicide de Thèbes de son premier auteur le Sphinx de Gizeh, mais il a appelé ce dernier « la très pure servante de Latone » et le citait parmi les dieux du pays renommés dans l'art divinatoire[2].

Il n'en fallut pas plus, pour que la fantaisie des auteurs édifiât sur la foi de cette légende les descriptions les plus hasardées.

C'est ainsi que l'Encyclopédie universelle de Larousse, — que d'aucuns considèrent comme un résumé parfait de toutes les connaissances utiles, — n'a pas hésité à donner à ses lecteurs aussi nombreux que confiants, une description du Sphinx absolument erronée et pourtant couramment acceptée par la généralité du public.

A en croire l'auteur de cette description, les prêtres pénétraient dans l'idole par une ouverture carrée placée au-dessus des pattes et sous le cou, formant l'entrée d'une longue galerie

[1] *L'Archéologie égyptienne.* Maspéro.

[2] Est-il un document hiéroglyphique corroborant cette affirmation ?

Il est à noter qu'aucun égyptologue ne mentionne ce fait : que le colosse de Gizeh aurait rendu des oracles. Voyez : Maspéro, Ebers, Lenormant, Brugsch, Lepsius, Pierret, Champollion, Mariette, etc.

qui suivait toute l'étendue du corps de l'animal et qui, s'enfonçant dans le sol, fuyait dans la direction de la grande pyramide, avec laquelle le Sphinx se trouvait ainsi en communication.

« Cette galerie devait aboutir au centre de la grande pyramide. »

Et voici de quelle façon il commente cette fable :

« Les savants ne sont pas d'accord sur la destination de cette galerie.

« Comme le Sphinx rendait des oracles, quelques-uns ont pensé, avec assez de vraisemblance, que les prêtres suivaient la galerie en question pour aller rendre leurs réponses équivoques à ceux qui venaient consulter l'oracle. En passant par les cavités profondes de cette figure et en sortant par sa bouche, la voix humaine prenait des proportions effroyables qui frappaient d'une terreur superstitieuse tous les païens crédules, qui croyaient ainsi entendre la voix terrible de cette prétendue divinité. »

Ce récit, qui fait honneur à l'imagination de celui qui l'a conçu, s'est répandu de par le monde.

Aujourd'hui que le Sphinx est suffisamment débarrassé des sables qui l'environnaient, la simple inspection du colosse permet de constater que sa bouche est close, et que, sauf le trou de l'occiput, il est exempt d'excavations de quelque espèce.

Toutes les investigations faites jusqu'à ce jour, n'ont fait découvrir aucun couloir intérieur, ni aucune communication avec la grande pyramide.

On peut donc affirmer que les fouilles de Mariette, puis celles de MM. Maspéro et Grébaut ont mis ces légendes à néant.

Ebers a fort savamment expliqué ce qu'était l'énigmatique divinité de la plaine des pyramides [1] :

« Les Grecs, dit-il, l'entendirent appeler Harmakhis (en égyptien Hor-em-Khou), ce qui signifie *Horus sur l'horizon* [2], et désigne le soleil au moment de son lever. Harmakhis est la lumière nouvelle qui triomphe de l'obscurité, l'âme qui triomphe de la mort, la fertilité qui triomphe de la stérilité : vainqueur de Tiphon les formes multiples qu'il revêt, et aussi celle de notre

[1] *Alexandrie et le Caire* par Ebers, traduit par Maspéro.

[2] L'espace lumineux qui embrasse la création s'appelait Hathor, qui signifie « habitation d'Horus. »

Sphinx ont renversé le révolté. Harmakhis, dans la ville des tombes, est pour les morts la résurrection ; Harmakhis, qui est apparenté étroitement au matin, et dont le visage est frappé en plein par l'éclat lumineux du soleil levant, apporte au monde, après la nuit sombre, le jour nouveau ; Harmakhis, sur la lisière de la terre fertile, bat la stérilité et empêche les sables d'envahir les champs.

« De là vient que son image, le Sphinx, a été appelé, par les Égyptiens eux-mêmes, d'abord *Hou,* puis *Belhit,* ce qui, dans les deux cas, signifie le gardien, et par les Grecs *Agathodémon.*

« Chaque Pharaon passe pour être une incarnation terrestre du dieu solaire ; et c'est pourquoi les rois choisissaient, de préférence, la forme de sphinx pour représenter allégoriquement la nature divine de leur être. L'esprit était conduit par le corps du lion puissant et prompt à s'échauffer, jusqu'à la conception d'une force matérielle ardente et irrésistible, par la tête d'homme, à la conception de la force intellectuelle la plus haute.

« Ce fut une inspiration heureuse que de choisir l'union de ces deux éléments comme symbole d'un être à la fois tout-puissant et omniscient. »

Si l'on n'a pu encore fixer avec certitude l'origine du grand Sphinx, des preuves monumentales d'une grande valeur ont permis, toutefois, de limiter au moins l'époque historique à laquelle il est postérieur.

Au pied de la plus méridionale des trois petites pyramides qui bordent la grande pyramide Chéops, se trouvent les ruines d'un temple antique.

Une pierre de ces ruines est conservée au Musée égyptien : la bande plate qui lui sert d'encadrement, porte une inscription [1] au nom de Chéops vivant (nom et bannière) :

« Le vivant Horus, le......, roi de la Haute et de la Basse-Égypte, Khoufou, vivant, a déblayé le temple d'Isis, rectrice de la pyramide à l'endroit ou est le Sphinx, à la face nord-ouest du temple d'Osiris, seigneur de Rosatou, etc., etc. »

Un renseignement d'un autre genre, dit Mariette, accompagne

[1] MARIETTE : *Note sur les principaux monuments du Musée des antiquités de Boulaq.* p. 205.

l'image du colossal monument connu sous le nom de Grand Sphinx de Gizeh :

« Le lieu du Sphinx, de Hor-em-Khou (Armachis), dit la légende, est au sud du temple d'Isis, rectrice de la pyramide, (ce même temple dont il est parlé plus haut), et au nord (du temple) d'Osiris seigneur de Rosatou. Les peintures du dieu de Hor-em-Khou sont conformes aux prescriptions. »

Voici quelques-unes des considérations que cette épitaphe suggérait à Mariette en 1869 :

« Que la pierre soit contemporaine de Chéops (ce dont il est permis de douter), ou qu'elle appartienne à un âge postérieur, il n'en est pas moins certain que Chéops restaura un temple déjà existant, lui assura des revenus en offrandes sacrées et renouvela le personnel des statues d'or, d'argent, de bronze et de bois qui ornaient le sanctuaire. Nous voyons par là qu'à cette époque si prodigieusement reculée, la civilisation égyptienne brillait déjà d'un vif éclat.

« Il n'est pas inutile d'ajouter que le grand Sphinx des pyramides, après avoir été attribué à Thotmès IV, puis à Chephren, est ici cité comme antérieur à Chéops lui-même, puisqu'il figure comme un des monuments que ce prince aurait restaurés. »

On voit donc que de l'avis des égyptologues les plus autorisés le Sphinx existait bien avant Chéops.

Fouilles de Caviglia.

Le Grand Sphinx de Gizeh fut dégagé plusieurs fois.

La première tentative de ce genre fut entreprise en 1817 par le capitaine Caviglia. Les fouilles exécutées firent découvrir le poitrail et les pattes du géant, et entre celles-ci, un petit temple à ciel ouvert.

La *Quarterly Review* de juillet 1818 en a publié un croquis que Lenormant nous a conservé dans son Musée des antiquités égyptiennes et que nous reproduisons. Ce monument [1] bien

[1] La perspective paraît exagérer les proportions longitudinales de cet édicule. Il est à remarquer, pourtant, que de même que sur le dessin représentant l'état le plus récent de la fouille, l'autel ne dépasse pas l'extrémité des pattes.

moins ancien que le Sphinx, a été édifié en l'honneur de cet idole, dix-sept siècles avant notre ère.

Ebers raconte que « Thoutmès IV, fils d'Amenophis II pendant la première année de son règne, avait l'habitude d'aller chasser par là le lion et la gazelle et de rendre ses devoirs à Harmakhis, c'est-à-dire au Sphinx, quand il se reposait dans le voisinage.

« Il s'endormit une fois à l'ombre du géant et rêva que le dieu lui parlait de sa propre bouche, « comme un père à son enfant », pour lui ordonner de débarrasser son image ensevelie sous les sables. Au réveil, il se souvint de l'avertissement céleste.

« En souvenir de cette vision et des fouilles qui suivirent, il fit dresser une stèle commémorative qui existe aujourd'hui et n'est mutilée, dit-il, que dans quelques endroits. »

C'est cette grande stèle de granit de 14 pieds anglais de haut qui est la partie capitale du petit temple. Elle est malheureusement fort mutilée, et il ne subsiste que la partie supérieure de l'inscription, et celle-ci comme toutes les inscriptions officielles, commence par le protocole du roi.

Au sommet, on voit Thoutmès IV, faisant des offrandes au Sphinx. Le texte fait mention des efforts faits sous les princes de la XVIII[e] dynastie pour déblayer le monument.

Les hiéroglyphes n'étaient que très imparfaitement connus au commencement de ce siècle, puisque la première notion qu'on eut de leur déchiffrement fut fournie par une stèle en triple texte hiéroglyphique, démotique et grec, découverte fortuitement, à la fin du siècle dernier près de Rosette, par des soldats du génie français creusant des tranchées [1] ; aussi n'est-il pas surprenant que Young, qui n'avait eu d'autres précurseurs dans cette voie que Sylvestre de Sacy et Akerblad, ait rapporté inexactement

[1] Ce fut un gentilhomme lorrain : Benoit de Maillet, consul général du Roi de France en Toscane et en Égypte qui tenta le premier, à la fin du XVII[e] siècle, de déchiffrer les hiéroglyphes.

Ayant fait rompre une momie dont on lui avait fait présent, il constata que les bandelettes dont elle était enmaillotée étaient chargées d'un bout à l'autre de caractères inconnus, les uns étaient des hiéroglyphes, d'autres écrits de droite à gauche (démotiques probablement).

Il en envoya une partie en France, où ils furent gravés, et afin d'en découvrir le secret on en adressa copie à tous les savants d'Europe, mais inutilement ; ils ne purent réussir à les déchiffrer.

cette inscription. Il en est résulté que beaucoup d'auteurs ont vu dans le Sphinx même l'image colossale de Thoutmès IV et, dans la scène de la stèle, Thoutmès s'adorant lui-même. Ampère fut de ce nombre.

Les hiéroglyphes encore lisibles exposent sous la forme de décret les ordres du roi en faveur de cette restauration.

La partie inférieure qui est la partie intéressante, a malheureusement disparu.

Cette stèle est marquée A.

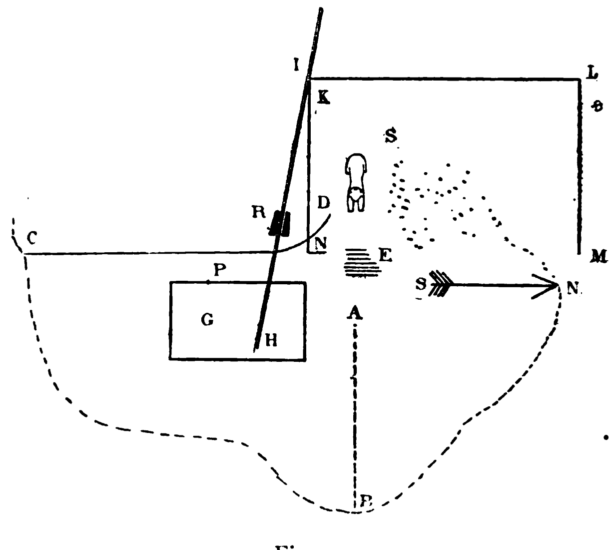


Fig. 1.

Il résulte des constatations du capitaine Caviglia, que :

Perpendiculairement à celle-ci se trouvaient, à droite et à gauche, deux stèles moins anciennes B et C, en pierre à sablon, qui furent placées lors de la construction de l'édicule ; l'une de Ramsès II, ou Sésostris auquel on peut attribuer ce temple, représente ce prince rendant hommage au Sphinx qui est appelé Horus, et par là identifié avec le Soleil. Elle a été transportée au Musée britannique. Quant à l'autre, elle enrichit vraisemblablement les collections de quelque musée, mais elle a échappé à toutes nos recherches.

En DD et en E se trouvaient des lions, le dernier la face tournée vers le fond ; en FF, deux autres lions ; G. K. renfermait la pièce capitale de l'édicule ; c'est un autel à cornes, d'une forme fort rare en Égypte.

A en juger par l'état actuel de la fouille, ce petit temple a été en quelque sorte démoli. L'enlèvement des deux grandes stèles latérales et des cinq lions, n'a pu se faire sans bouleverser l'édicule. Il est évident qu'il devait être peu aisé de retirer des objets aussi pondéreux du fond d'une excavation profonde, aux berges sablonneuses ; ensuite, il a fallu, pour exécuter cette opération, démolir le mur DD qui soutenait les stèles.

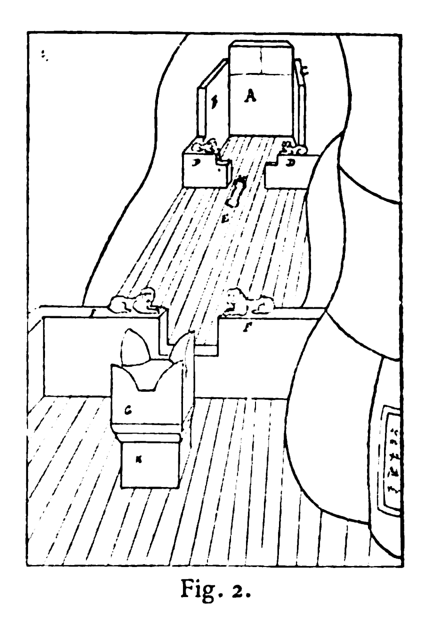


Fig. 2.

C'est vraisemblablement au cours de ces travaux que l'autel à corne, dont le premier explorateur avait enregistré la précieuse trouvaille, et qui s'opposait au passage des stèles, aura été mutilé.

Sur la patte gauche du Sphinx se trouve une inscription grecque métrique ; ce sont quelques vers remarquables signés de l'historien Arrien.

D'autres inscriptions ont été encore retrouvées, elles n'ont trait qu'aux travaux de restauration faits au dallage ou au mur

destiné à protéger le monument contre les sables ou aux visites des Césars.

Lepsius a également représenté, mais fort inexactement, dans son grand ouvrage (pl. 30), le petit temple qui a existé entre les pattes du Sphinx. Son croquis ne nous montre pas la stèle de Thotmès II adossée au poitrail, mais placée au centre de l'espace compris entre les pattes; de plus, il ne fait aucune mention du mur FF ou de l'autel à corne qui subsiste encore.

Au dire d'Ampère, Caviglia vendit à des Anglais quatre des lions découverts, et, peu de temps après, aucune mesure n'ayant été prise pour protéger le temple contre l'envahissement des sables, tout était remblayé par le vent du désert.

Fouilles de A. Mariette.

Le voyage de recherches fait en Égypte, peu d'années après (en 1828), sous la conduite de Champollion-le-Jeune [1] et auquel s'associa la Commission toscane, appela l'attention du monde savant sur les antiquités égyptiennes; la création de la science interprétative des hiéroglyphes que laissait après lui l'illustre français, promettait des découvertes fécondes en résultats précieux; aussi le Gouvernement français, suivant l'impulsion de l'Institut, ne tarda-t-il pas à envoyer une mission scientifique en Égypte.

Auguste-Edouard Mariette qui s'était initié de lui-même, avec quelques livres à peine, à la science de Champollion, et que le Musée du Louvre s'était attaché depuis peu, en fut chargé. Il partit en 1850. Il avait pour devoir de recueillir les manuscrits Coptes conservés dans les couvents, mais son attention fut bientôt attirée par les merveilleux vestiges de l'antiquité égyptienne, et il entreprit les fouilles les plus importantes qu'on ait effectuées en Égypte.

L'allée des Sphinx, le sérapeum grec, puis l'égyptien avec les tombeaux des bœufs Apis, ensuite, le temple d'Edphou à Abydos en furent les découvertes capitales.

Il allait, pourtant, faute de ressources suffisantes, devoir mettre

[1] Jean-François Champollion (1790-1832).

un terme à ses investigations, lorsqu'un généreux ami de la science, M. le duc de Luynes, mit à sa disposition [1] les fonds nécessaires pour dégager le Sphinx des sables dans lesquels il était enfoui.

Mariette arriva ainsi à cette constatation capitale que le gigantesque monument avait été taillé sur place dans le roc naturel.

Pendant cette opération, son attention fut attirée par des murs de granit qui apparaissaient à 80 mètres de là, au sud-est. Le déblai lui fit découvrir bientôt en cet endroit l'antique sanctuaire dont nous avons parlé déjà.

Cet édifice contruit en blocs énormes de granit rose et noir et d'albâtre oriental, présente une architecture de transition entre l'architecture mégalithique et l'architecture historique, et se distingue par l'absence d'hiéroglyphes ou d'ornements quelconques. Ses massifs piliers sont monolithes et carrés; ils soutiennent encore de grandes dalles de granit qui constituaient le plafond de l'édifice, effondré aujourd'hui en maints endroits.

Sa distribution qui diffère complètement des temples de l'époque historique a été décrite dans les meilleurs ouvrages publiés depuis.

Mais, en 1853, les quinze mille francs du duc de Luynes étant épuisés, les travaux furent arrêtés.

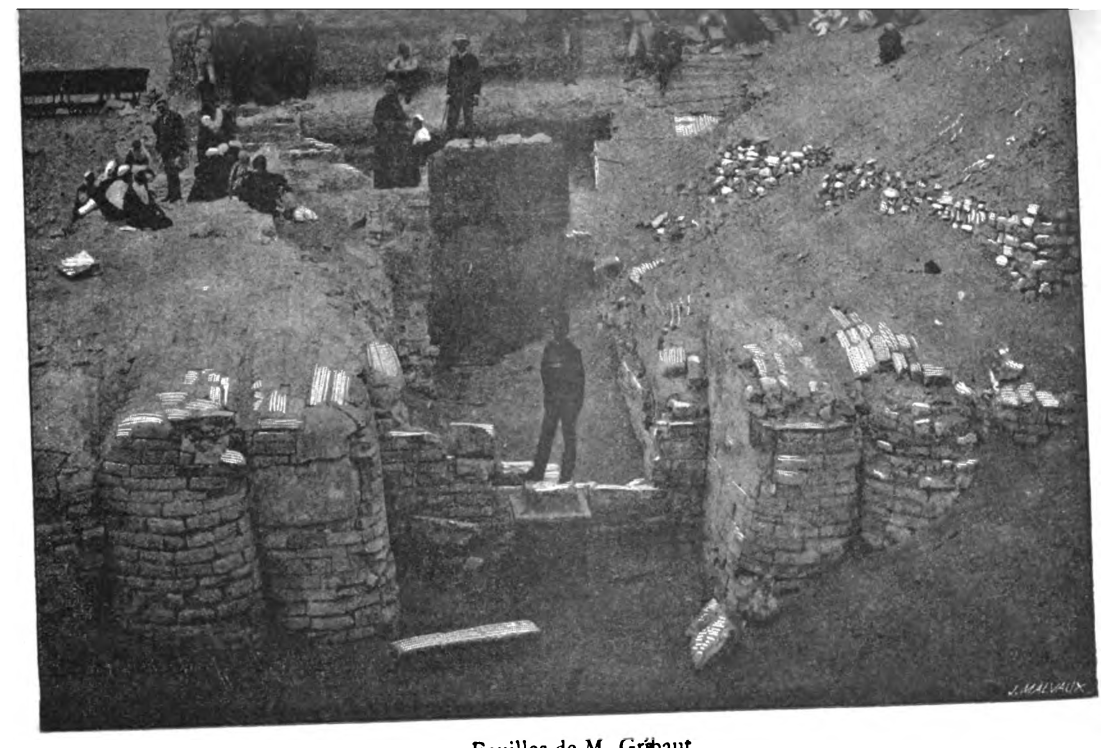
Trois ans plus tard, Mariette reprenait le travail, cette fois avec les fonds qu'il devait à la générosité du khédive Abbas-Pacha, et les premiers coups de pioche faisaient découvrir le magnifique Chephren, d'un fini si remarquable, aujourd'hui au Musée de Gizeh, avec huit autres statues.

La présence d'un puits profond, au fond duquel on avait retrouvé ces statues, a fait supposer, pendant un certain temps, que l'on était en présence d'un tombeau, tandis que d'aucuns crurent pouvoir déduire de la découverte de figures de cynocéphales que ce temple était dédié au dieu Thot auquel cet animal était consacré.

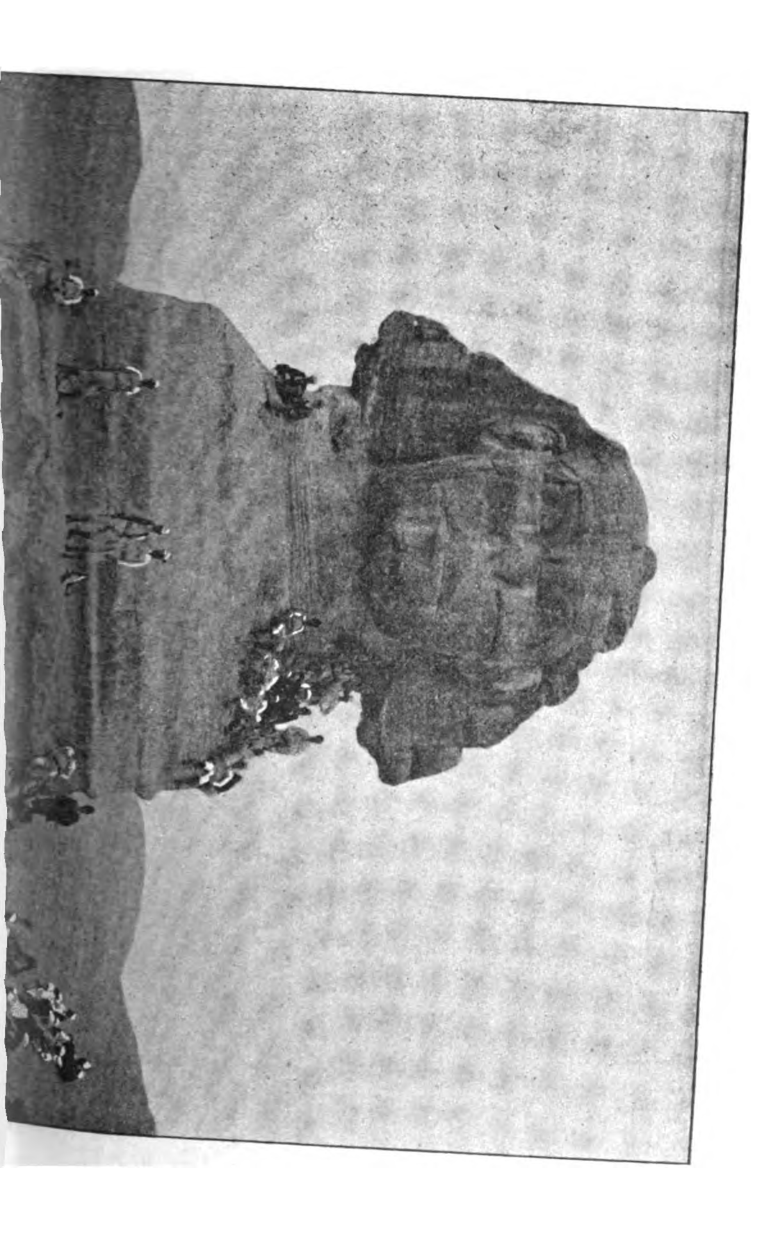
Une étude plus attentive des localités devait prouver bientôt l'inexactitude de ces conjectures; il fut constaté notamment que ce puits était, non pas un puits funéraire, mais un simple puits à

[1] C'était en 1852.





Fouilles de M. Grébaut
Le sphinx de Gizeh en 1890.




UNIV
OF
MICH

eau dans lequel les statues de Chephren, tirées de son tombeau, ont été précipitées dans des circonstances encore mal définies.

Mariette retrouva la porte du temple située du côté ouest. « De cette porte une chaussée se dirigeait vers la pyramide de Chephren, en passant au sud du Sphinx, sur le bord de la grande excavation au fond de laquelle le Sphinx est comme couché [1]. »

Aussi le rapport direct de cet édifice avec le culte de l'idole voisine ne faisait-il pas de doute pour l'explorateur. Il était incontestable qu'il se trouvait en présence du temple du Sphinx. Mais les preuves monumentales suffisantes faisaient malheureusement défaut. Les sables du désert celaient encore une partie de leur secret.

A la suite de la découverte de ces trésors archéologiques, les princes qui se sont succédé sur le trône d'Égypte ont tenu à honneur de s'attacher le concours de cet intrépide savant.

Saïd Pacha [2] le nomma inspecteur-général et conservateur des monuments égyptiens, puis, directeur du Musée d'antiquités de Boulaq dont il fut le créateur [3].

En 1860, il entreprit par ordre du khédive, les fouilles qu'il continua, ensuite, pour le compte de l'Égypte ; car, à dater de cette époque, c'est sous la haute autorité du Gouvernement khédival et à ses frais que se poursuivirent les fouilles et celles-ci sont dirigées par les savants que l'Institut de France délègue à la direction de l'École française d'archéologie et aussi aux fonctions de directeur général des Musées égyptiens [4].

Après ces beaux résultats, le soin d'autres travaux fit négliger de nouveau le Sphinx, et les Arabes, qui voyaient le prix attaché aux antiquités mises à jour, ne se firent pas faute d'exploiter cette source de profits ; eux aussi se mirent à remuer les alentours du Sphinx et enlevèrent les antiquités qu'ils purent découvrir.

Dans les dernières années de sa vie, Mariette pensait que le temple de Gizeh était antérieur aux rois, ainsi que le Sphinx, et

[1] Lettre de M. Grébaut à l'auteur.
[2] Abbas-Pacha mourut assassiné, en 1854.
[3] En 1867, ses découvertes s'élevaient déjà à plus de 25,000 monuments ou objets.
[4] Les vice-rois ont voulu que la surveillance des antiquités égyptiennes revienne de droit aux savants du pays qui a créé l'égyptologie et fondé l'Institut d'Egypte.

il entreprit l'exploration des terrains situés entre le Sphinx et le temple, espérant trouver quelque indice qui démontrerait le rapport de ces deux monuments.

A sa mort les travaux n'étaient repris que depuis peu ; à peine commencés, ils furent suspendus.

Fouilles de M. Maspero.

Le Kamsin, ou vent du désert, en profita pour reprendre ses droits et, lorsqu'en 1886, Maspero succédant à l'illustre Mariette voulut les continuer, le Sphinx était de nouveau enfoui jusqu'au cou dans les sables. Il n'en poursuivit pas moins courageusement son ingrate besogne.

Voici comment s'opère ce travail de désenfouissement. Le sable, tenu et impalpable, comme la poussière, est enlevé par des fellahs qui l'emportent dans des *couffes,* sortes de vastes *cabas* en vannerie qui servent à des usages multiples en Égypte. Ce pénible travail est exécuté surtout par des enfants qui accompagnent leurs mouvements d'une méléope lente et triste. Il se perd à peu près autant de sable qu'on en emporte et l'on ne peut s'empêcher de penser à l'enfant biblique qui se proposait de vider la mer au moyen d'une coquille. La patience et la résignation du fellah viennent, pourtant, à bout de ce travail. Quoique les travailleurs transportent leurs *couffes* sous un soleil torride, le salaire de la journée ne dépasse pas une piastre ou 0,24 centimes. Mais, dans cet heureux pays, que l'on appelait jadis, le grenier de l'Europe, il n'y a pas de questions ouvrières : le logement ne préoccupe personne, des intempéries, il n'y en a pas ; le vêtement est sommaire ; le peuple est d'une sobriété d'anachorète et a peu de besoins ; enfin, l'alimentation populaire est à bon marché ; aussi un robuste travailleur se nourrit-il abondamment au prix de 0,10 ou 0,15 centimes par jour et ne souhaite d'autre boisson que l'eau du Nil, qu'il considère comme un incomparable nectar.

M. Maspéro se proposait deux très intéressants problèmes :

1° Le Sphinx repose-t-il sur un socle ?

2° Recouvre-t-il un tombeau ?

Sa mission en Égypte touchant à son terme, ce savant ne put

malheureusement, en poursuivre la solution, pourtant il remit à jour la grande stèle de Thotmès III et l'escalier qui permet de descendre devant le Sphinx.

Fouilles de M. Grébaut.

Lorsqu'au mois de juin 1886, M. Grébaut lui succéda en qualité de directeur de l'École française d'égyptologie ainsi qu'à la direction générale des Musées, il restait encore à enlever plus de 60,000 mètres cubes de sable pour dégager complètement le Sphinx et ses abords.

Avec les ressources budgétaires restreintes que le ministère khédivial mettait à la disposition du nouveau directeur général, on ne pouvait songer à procéder à un déblai complet. Le savant professeur résolut donc, en attendant l'envoi de nouveaux fonds, de chercher la solution de quelque problème intéressant.

Nous ne pouvons mieux faire, pour décrire ces travaux d'une si haute valeur pour la science, que de reproduire presque textuellement les intéressants renseignements que M. le directeur-général Grébaut a bien voulu nous communiquer et pour lesquels nous lui offrons ici le tribut de notre sincère reconnaissance.

La fouille dont le croquis donne la disposition générale, était descendue à 22 mètres de profondeur. Il fallait remonter le sable dans des couffes portées, ainsi que nous l'avons expliqué, par les ouvriers jusqu'en haut de l'escalier E, où on les vidait dans un wagon qui l'emportait par le chemin de décharge AB. Ce travail coûtant fort cher, M. Grébaut fit percer un chemin en pente CD, qui menait les wagons au fond de la fouille.

Ce chemin passant devant la façade ouest du temple de Mariette, en fit découvrir une nouvelle porte en P, et plus loin des gargouilles. Cette dernière découverte est d'un grand intérêt, car elle démontre que la construction de granit est bien un temple. Or, on en avait douté, avons-nous dit, et beaucoup de personnes croient encore que c'est un tombeau.

HI, indique la chaussée qui se dirigeait de la première porte du temple à la pyramide Chephren.

A droite et à gauche de cette chaussée, le déblai permit de con-

tourner des restes de construction R et de constater qu'ils appartiennent à une ancienne porte monumentale placée en avant de la porte principale du temple.

Du côté du Sphinx, l'espace D N et l'espace compris entre la chaussée et le Sphinx furent déblayés jusqu'au sol antique. Il fut constaté que le Sphinx ne repose pas sur un socle. Il est couché, pour ainsi dire, au fond d'une grande excavation qui affecte une forme régulière N. K. L. M. M. Grébaut croit y reconnaître une carrière antique qui a fourni les pierres des tombeaux les plus anciens de Gizeh.

Cette pierre est marneuse, de mauvaise qualité. A l'air, elle se conserve mal. Les frottements du sable poussé par le vent l'usent rapidement.

L'emploi de pierres de Gizeh ne se constate que dans les tombes les plus anciennes, remontant, au plus tard, à la fin de la IIIe dynastie. Dès la IVe dynastie, Chéops emploie à Gizeh la pierre excellente qu'on trouvait à Tourah, de l'autre côté du Nil.

C'est en pierre de Tourah qu'ont été construites les pyramides de Gizeh. Les montagnes dont elles proviennent sont en nummulite compacte de l'époque tertiaire. Parmi les blocs mis en œuvre dans les pyramides, beaucoup se trouvent remplis d'innombrables nummulites.

C'est en pierre de Tourah qu'ont été faites toutes les réparations du Sphinx — ceci encore prouve l'antériorité du Sphinx aux pyramides, — mais le noyau du monument appartient à la montagne. C'est, vraisemblablement, un bloc non encore exploité au milieu de la carrière, qu'on aura sculpté en Sphinx.

Sur les côtés de la carrière, la montagne a été taillée en murailles verticales. On observe le même fait dans toutes les carrières égyptiennes, notamment à Gebel Selseleh.

Il trouve sa cause dans la manière toute spéciale dont les Égyptiens extrayaient leurs pierres; leur procédé a été amplement expliqué par Lenormant ainsi que par d'autres égyptologues.

Plus tard la carrière étant abandonnée, on creusa des grottes funéraires dans ses murailles. On en voit à l'ouest et au nord.

Du côté du sud, c'est-à-dire du côté du Sphinx, il reste encore trop de sable pour qu'on voie quelque chose.

Tel est l'état, tels sont les résultats des travaux.

Les petits monuments découverts pendant la fouille n'offrent pas grande importance. Les plus anciens sont de la XVIII[e] dynastie et proviennent d'endroits déjà remués précédemment.

Mais, au nord et à l'est, le sol est intact.

La fouille reprise récemment y fera certainement découvrir des antiquités parmi lesquelles on est en droit d'en espérer de très anciennes.

Le Sphinx était entouré d'une enceinte en briques qu'on a appelée romaine, parce que c'est la mode, en Égypte, d'appeler romaine toute construction en briques. Mais, celle-ci, bien que les parties supérieures en aient été réparées, à différentes époques, remonte très certainement aux plus anciens temps de l'histoire de l'Égypte.

C'est contre cette muraille qu'on dressait des ex-voto. M. Grébaut en a recueilli la preuve en déblayant les restes d'enceinte du côté nord.

La supposition que son aspect suggéra à Benoît de Maillet (1692), donne une idée de la fantaisie qui inspirait certains voyageurs : ce gentilhomme pensait que ces murs étaient les vestiges d'un temple qui avait recouvert le Sphinx, lequel a 20 mètres de haut.....

Les fouilles de 1886-1887 ont enlevé la masse énorme des couches supérieures et ont préparé le travail d'exploration qu'il s'agit de poursuivre, surtout entre le temple et le Sphinx. En 1888, les ressources du musée étant des plus médiocres quand une souscription ne vient pas à son secours, le travail a été peu important. L'année 1889 a été consacrée à l'installation des collections de Boulaq dans le palais de Gizeh. Enfin, les travaux ont été repris dernièrement avec vigueur. Il reste à résoudre le problème le plus intéressant : le Sphinx couvre-t-il un tombeau?

Sans doute, il ne repose pas sur un socle; mais, il peut cependant couvrir la place d'une chambre souterraine.

Enfin le mystérieux temple de granit est-il contemporain du Sphinx que M. Grébaut croit bien antérieur aux rois?

Pour résoudre tous ces problèmes, il faudrait disposer d'une somme de quinze mille francs à raison de 5,000 francs l'an. Malheureusement, le budget du Musée est loin d'atteindre ce chiffre, et l'achèvement de la fouille serait reporté à une époque fort éloi-

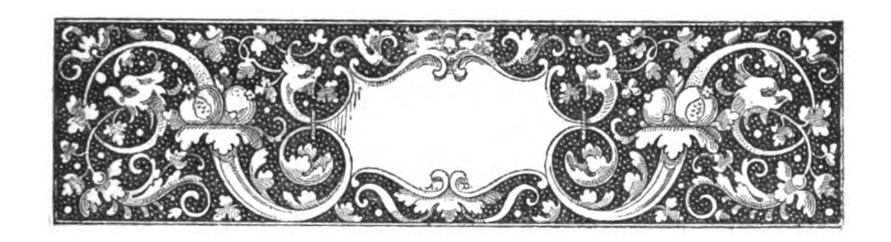
gnée, si les souscriptions qui ont donné les premiers fonds ne venaient en aide à l'entreprise.

Formons donc des vœux pour que les vaillants efforts du savant égyptologue soient secondés comme ils le méritent et que le noble exemple de M. le duc de Luynes trouve un imitateur..... « après Mariette, après M. Maspéro, nous écrit M. Grébaut, en terminant son obligeante communication, j'espère quelque trouvaille importante. Mon attention ne peut se détourner de ce point de la montagne où apparaissent les plus anciennes preuves de la civilisation égyptienne. Sur le sol que je n'ai fait qu'entrevoir, j'ai relevé des traces de constructions antiques.

« J'en ai la pleine confiance : l'argent et le temps dépensés au Sphinx ne seront pas perdus. »

Bon H. DE ROYER DE DOUR.





PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance mensuelle du lundi 6 juillet 1891.

Présidence de M. le comte Goblet d'Alviella, *président* [1].



La séance est ouverte à 8 heures.

Soixante et une personnes sont présentes [2].

M. le Secrétaire-général donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. *(Adopté.)*

Correspondance. — L'« Anthropological Institute » de Londres accepte d'échanger ses publications contre les nôtres.

M. Hagemans nous communique, de Rochefort, des renseignements fort intéressants sur les substructions belgo-romaines, mises à jour par la

[1] Prennent en outre place au bureau : MM. Hans Hildebrand, antiquaire du royaume de Suède, le comte de Marsy, président de la Société française d'archéologie, membres correspondants; Cumont, Destrée, P. Saintenoy, le baron de Loë, de Munck, de Raadt, Paris et De Schrijver.

[2] Ont signé la liste de présence : MM. Van Gele,Puttaert,Hippert,le comte T. de Limburg Stirum,Vander Smissen, G. Hecq, Max Werly, Niffle, le baron de Haulleville, Ch. Heetveld, Schweisthal, Ronner, De Soignies, Poils, chevalier Diericx de Ten-Hamme, Michel, Titz, Michaux, Arm. de Behault de Dornon, van Malderghem, de Famars-Testas, J. Schavye, Van Ruysvelt, P. Sheridan, J. Weckesser, Ouverleaux-Lagasse, Lopez-Mendez, de Witte, de Marcheville, Blanchet, Canneel, Paulus, Dens, Lavalette, Allard, Wenmaekers, Aubry, Van der Linden, De Beys, Naveau, le baron de Chestret de Haneffe, Sambon, Dr H. Riggauer, Malfait, Van Havermaet, Mahy, le comte van der Straten-Ponthoz, Sibenaler, Delevoy, van Dyck van Matenesse et de Grez.

Société archéologique de Namur, près de Jemelle. Il joint à sa lettre un plan des fouilles.

M. Delessert nous fait connaître que les prétendues *pierres à sacrifice* signalées par M. le chanoine Grenat sur la cime d'une haute montagne du Valais, découverte dont lui-même nous avait avisés en 1887, ne seraient, d'après le récent rapport d'une commission composée d'hommes compétents, que de simples blocs erratiques, témoins d'une grande moraine d'un ancien glacier.

Dons et envois reçus. — Le « Boletim de la Real Academia de la Historia » de Madrid, le Cercle archéologique du Pays de Waas, l'Intermédiaire des chercheurs et des curieux, « De Navörscher », l'Ami des monuments, le « Verein von Alterthumsfreunden in Rheinland », la Revue de l'art chrétien et le « Nederlandsche familieblad » envoient leurs publications.

M. LE BARON DE BAYE. Les bronzes émaillés de Mostchina. 1 br. in-4°.

M. L. LOPEZ-MENDEZ. Dr Rafael Contreras-Ligero. Estudio sobre las Cinturas de la Alhambra. 1 br. in-8°.

M. J. RAMON MELIDA. Historia del Casco. 1 br. in-8°, figg. — Sobre las esculturas de Barro Cocido del Musco arques lögico nacional. Madrid. 1 br. in-8°, figg.

M. LE COMTE DE MARSY. Guide archéologique pour les excursions du Congrès de 1891. (Soc. franç. d'Arch.) 1 br. in-8°.

M. EVENEPOEL. Faire l'histoire de la céramique bruxelloise. 1 br. in-8°.

M. F. HACHEZ. Armoiries de familles alliées aux Croy. 1 br. in-8°.

M. P. JOSEPH. Der Bonner Denarfund von 1890 vergraben um 1402. 1 br. in-8°, pl.

M. DESAUCOURT fait don de gravures.

Élections. — MM. Cumont, Combaz, le Baron de Loë, de Munck et Paris, membres sortants rééligibles, sont renommés dans leurs fonctions respectives de vice-président, de conseiller, de secrétaires et de bibliothécaire-archiviste. *(Applaudissements.)*

Madame David-de Lossy, MM. le lieutenant Wincqz, Mélida y Alinari, le Dr Gil Fortoul, E. Lacroix et Ouverleaux-Lagasse, sont nommés membres effectifs.

Exposition. — I. Frottis de la pierre tombale de Guillaume de Corioule (XVIe siècle), conservée dans l'église de Lustin (M. P. Saintenoy).

II. Plat en cuivre du XVIIe siècle (M. Arm. de Behault de Dornon).

Communications.

M. H. Hildebrand. — *Les retables flamands conservés en Suède.*

M. le comte Goblet d'Alviella remercie vivement l'orateur de sa très intéressante communication et rappelle, qu'au point de vue industriel, il y a eu également des rapports intimes entre la Suède et notre patrie. Ce sont en effet des protestants du pays de Liège qui, au xvie siècle, apportèrent en Suède, l'industrie du fer telle qu'elle était pratiquée chez nous.

M. Destrée prend la parole également au sujet de la communication de M. Hildebrand.

M. le comte de Marsy remercie la Société de l'empressement qu'elle met à se faire représenter aux congrès archéologiques de France. Les Belges qui assisteront cette année à la 58me session, en Franche-Comté, y retrouveront également de nombreux souvenirs de leur pays.

M. le comte de Marsy souhaite, en terminant, qu'ils soient nombreux et les assure de la réception la plus cordiale. *(Applaudissements.)*

M. le comte Goblet d'Alviella remercie M. le comte de Marsy des paroles aimables qu'il vient de prononcer.

M. Sibenaler signale l'existence, au Musée d'Arlon, d'un retable du xve siècle polychromé et en très bon état de conservation, provenant d'une église des environs de cette ville.

Il a été frappé de la ressemblance qu'il présente avec un des retables dont M. Hildebrand s'est occupé et dont il a fait circuler une reproduction photographique. Le sujet, la disposition, le dessin des deux retables se ressemblent au point qu'on peut les attribuer à la même école.

M. Hecq. — *Documents pour servir à l'histoire du Lai, du Virelai et du Rondeau.*

M. De Schryver. — *Autographes inédits de Grétry.* (Une composition musicale et quatorze lettres.)

M. Arm. de Behault de Dornon donne des renseignements très détaillés sur un *bassin d'offrande*, du xviie siècle, qu'il montre à l'assemblée. Ce produit remarquable de l'art industriel allemand représente, dans le médaillon central obtenu *au repoussé*, les deux israélites rapportant la grappe de raisin du pays de Chanaan. Le sujet biblique est entouré d'un double cercle dont le premier porte la légende quatre fois répétée de : WART DER IN FRID. GED. (*Attends celui qui va en paix*), et, le second, la même inscription, cinq fois répétée, écrite en caractères renversés. Le marli du plat est décoré d'ornements poinçonnés.

Une discussion s'engage ensuite entre MM. Destrée, le comte de Marsy, Sheridan et de Behault au sujet de la destination de ce plat.

M. Sibenaler nous entretient de vastes substructions existant à Vieux-Virton et dénotant la présence, en cet endroit, aux premiers siècles de

l'ère chrétienne, de toute une bourgade et peut-être même d'une ville belgo-romaine.

Il insiste sur l'intérêt qu'il y aurait à y faire pratiquer des fouilles.

M. LE COMTE VAN DER STRATEN émet le vœu de voir la Société d'archéologie de Bruxelles prendre l'initiative de ces recherches.

La séance est levée à 10 1/2 heures.

Séance mensuelle du lundi 7 septembre 1891.

Présidence de M. J. DESTRÉE, *conseiller.* [1]

La séance est ouverte à 8 heures.

Une quarantaine de membres sont présents [2].

M. le Secrétaire-général donne lecture du procès-verbal de la dernière séance *(Adopté.)*

Correspondance. — M. le comte Goblet d'Alviella s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. S. De Schryver, vice-consul du Vénézuéla, à Bruxelles, fait part de la mort de M. L. Lopez Mendez, consul-général des États-Unis du Vénézuéla, à Bruxelles, et membre effectif de notre société. Une lettre de condoléance sera envoyée à la famille.

M. Walter de Sélys remercie pour sa nomination de membre effectif.

La *Society of Biblical Archaeology* accepte d'échanger ses publications contre les nôtres.

Le *Historisch genootschap gevestigd te Utrecht* accuse réception de l'envoi de nos publications.

Dons et envois reçus. — M. J. HUBERT. — Rapport annuel du Comité provincial des monuments du Hainaut. 1891, 1 br. in-8°.

PRINCE R. BONAPARTE. — Une excursion en Suisse, 1 vol. in-4° br.

[1] Prennent en outre place au bureau : MM. P. Saintenoy, le baron de Loë, de Raadt, Plisnier, Paris et De Schrijver.

[2] Ont signé la liste de présence : MM. Arm. de Behault de Dornon, Van Gele, Puttaert, Schweisthal, de Brabandère, le chevalier Diericx de Ten Hamme, Serrure, Michel, Mahy, Sainctelette, Donny, Poils, Hauman, Vander Smissen, De Becker, De Proft, Ronner, De Beys, Allard, le comte de Marsy, Van der Linden, De Soignies, E. Ranschyn, J. Malfait, Lavalette, A. Buan et E. Nève.



Assemblées démocratiques en Suisse, 1 vol. in-8° carré br.

Démocratie Suisse, 1 vol. in-8° carré br.

Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. — D. A. Van Bastelaer. Mémoires Archéologiques, t. V. 1 vol. in-8° br.

Chan. O. Thimister. Histoire de l'Église coll. de St-Paul, 1 vol à Liège. in-8° br.

Cl. van Cauwenberghs. Notice historique sur les peintres-verriers d'Anvers, 1 vol. in-8° br.

M. Paul Errera. — Les Masuirs, 2 vol. in-8° br.

Léon Germain, de Nancy. — La paroisse de Longuyon, 1 br. in-8°. — Pont-St-Vincent, 1 vol. in-8° br. — Les armoiries de St-Quirin, 1 br. in-8°. — Chevert, 1 br. in-8°. — Deux authentiques de reliques au musée de Lunéville, 1 br. in-8°.— La cloche de Bermont, 1 br. in-8° — La sphère, emblème du duc Antoine de Lorraine, 1 br. in-8°. — Fondations faites par des Lorrains à St-Louis-des-Français à Rome, 1 br. in-8°. — L'église d'Arrancy, 1 br. in-8°. — L'église de Maxéville, 1 br. in-8°. — Les anciennes cloches de Saugues, 1 br. in-8°. — La chapelle de Mousson, 1 br. in-8°. — La maison de Tonnay, 1 br. in-8°. — Bainville sur Madon, 1. br. in-8°. — Plaque de reliure aux armes de Jean Vincent, baron d'Autry, 1 br. in-8°. — La famille de Bombelles en Lorraine, 1 br. in-8°. — Notice sur deux tableaux concernant la famille de Beauvau, 1 br. in-8°. — Église de Mont-devant-Sassey, 1 br. in-4°. — Médaillon de Jean Richier représentant Pierre Joly, 1 br. in-8°. — Crédence et piscine du xie siècle en l'église N.-D. à St-Dié, 1 br. in-8°.

Sir John Evans. — The progress of Archaeology, 1 br. in-8°.

M. Victor Advielle. — Le patois artésien et les chansons de la fête d'Arras, 1 br. in-8°. — Notice sur M. Malorey, 1 br. in-8°. — L'ancien hôpital d'Aubrac en Ronergue, 1 br. in-8°.

M. Angel Justiniano Carranza. — El Amirante Vernon en las aguas de la nueva granada, 1 br. in-8° br.

La revolucion del 39 en el sur de buenos-aires, 1 vol. in-8° br.

Expedicion al Chaco austral, 1 vol. in-4° br. t. I.

Libros capitulares de Santiago del Estero, 1 vol. in-8° br.

M. D. A. Van Bastelaer. — 1er volume des Documents et rapports de la Société Paléontologique et Archéologique de Charleroi, 1 vol. in-8° br.

Ludovic Guignard. — Une excursion à Verdes, 1 br. in-8°.

M. Alph. De Schodt. Le jeton considéré comme instrument de calcul. 1 br. in-8°. — Une lecture sur la numismatique à Tongres, 1 br. in-8°. — Quelques mots sur les méreaux des corporations, 1 br. in-8°. — Alphonse Vandenpeereboom, 1 br. in-8°. — Résumé de l'état de la bienfaisance à Bruges, 1 br. in-8°. — Le béguinage de Bruges, 1 br. in-8°. — Numisma-

tique Yproise, 1 br. in-8°. — Monnaies romaines trouvées à Grave, 1 br. in-8°. — Quelques pages de numismatique et d'histoire de la République romaine, familles Julia et Junia, 1 br. in-8°. — Le chapitre de la Cathédrale de Saint-Lambert à Liège et ses méraux, 1 vol. in-8° br. — Suétone et la numismatique, 1 br. in-8°. — Méreaux du chapitre de l'église de St-Aubain à Namur, 1 br. in-8°. — Renier Chalon, biographie numismatique, 1 br. in-8°. — Méreaux de bienfaisance ecclésiastique et religieuse de la ville de Bruges, 1 vol. in-8° br. — Les jetons de la ville et de la châtellenie de Courtrai, 1 br. in-8°. — Méreaux de la collégiale de Saint Jean-l'Évangéliste à Liège, 1 br. in-8°. — Le Sidus Julium sur des monnaies frappées après la mort de César, 1 br. in-8°. — Apollon sur les monnaies de César Auguste, 1 br. in-8°.

Cte de Marsy. — Cte Charles Lair. Les repos de Jésus, 1 br. in-8°.

L'Académie Royale des Beaux-Arts et École des arts décoratifs. — Catalogue de la Bibliothèque artistique, 1 vol. in-8° br.

M. J.-Th. de Raadt — Episodes inédits de la chronique bruxelloise, 1 br. in-8°. — Mélanges, 1 br. in-8°.

M. Tihon. — Exploration des grottes de la vallée de la Méhaigne, 1 br. in-8°. (Extrait des publ. de la société d'Anthropologie de Brux. 1890-91.)

M. Léon Delevoy. — Bruxelles visité en 8 promenades, 1 br. in-8° illustrée.

M. Ch. Lucas. — L'Architecture. Journal de la société centrale des Architectes français ; numéro du 25 juillet 1891.

M. Simon de Schryver. — Luis Lopez Mendez, 1 br. in-8°.

M. de Behault de Dornon. — 2 journaux contenant des articles archéologiques.

M. le comte G. de Looz-Corswarem envoie les objets suivants :

Rideau armorié du commencement de ce siècle (impression sur coton) ;

Petit carreau émaillé (Château de Fernelmont) ;

Tegula entière (Acosse) ;

Carreau romain portant une marque (Meeffe) ;

Briquette ronde d'un pilier d'hypocauste (Acosse).

Élection de membres. — MM. H. Van Duyse et P. Wenmaeckers sont nommés membres effectifs.

M. le Président félicite, au nom de la Société, M. E. Vander Smissen, du brillant succès qu'il vient d'obtenir, l'Académie des sciences morales de Paris ayant couronné son mémoire sur les causes de l'augmentation et de la diminution de la population (Prix Rossi). (*Applaudissements.*)

Communications.

M. LE CHEVALIER J. DIERICX DE TEN HAMME. — *Recherches sur quelques ustensiles de table au moyen âge.*

Remerciant M. le chevalier Diericx de son intéressante communication, M. DESTRÉE fait remarquer qu'il existait des verres à boire au XIVe siècle déjà et qu'il fournira, prochainement, quelques renseignements complémentaires à ce sujet.

M. SAINTENOY dit que les verres trouvés dans les tombeaux francs permettent de croire qu'il n'y a pas d'hiatus dans la fabrication de ces ustensiles, entre la haute antiquité et le moyen âge, et entretient l'assemblée de la collection de nefs de table exposée cette année par le duc d'Edimbourg à la *Naval exhibition* de Londres.

M. LE COMTE DE MARSY cite des verres en corne du Musée de Douai et donne des détails sur les recherches faites par la Société française d'archéologie sur l'origine de la fourchette.

M. DE RAADT : l'*Intermédiaire des chercheurs* a publié, en avril de cette année, différents articles sur l'origine de la fourchette ; il en résulte, et M. Diericx de Ten Hamme est donc dans le vrai, que l'emploi de celle-ci ne s'est généralisé dans la bourgeoisie qu'au XVIIIe siècle [1].

Il s'ensuit une discussion à laquelle prennent part MM. NÈVE, DESTRÉE et MICHEL.

M. LE CHEVALIER DIERICX DE TEN HAMME répond qu'il sait fort bien qu'on avait des verres avant le XVIe siècle, mais ne croit pas qu'il y ait eu des verres *de table* avant cette époque.

M. C. A. SERRURE. — *La prétendue charte de Marguerite de Constantinople relative au culte de Mithra en Flandre.* L'orateur s'exprime, à peu près, dans ces termes :

Je n'avais nullement l'intention de m'occuper au Congrès archéologique de la question du culte de Mithra en Flandre. Ce n'est qu'en assistant à la lecture du rapport, devant la première et la deuxième section réunies, qu'il m'est venu à l'esprit de demander à son auteur une explication au sujet d'un point important pour la solution du problème : si on pouvait invoquer un document du moyen âge en faveur de la tradition, ou prétendue tradition de Daesdonck (Sleydinghe).

Or, voici les termes du rapport :

« Le christianisme n'est pas parvenu à faire oublier la tradition de

[1] On peut consulter, pour les verres, les couteaux, le linge de table, etc., l'excellent travail de notre confrère, M. G. HAGEMANS, *La vie domestique d'un seigneur châtelain du moyen âge,* etc. (Jean de Blois, commencement du XIVe siècle).

Mithra. Il est vrai que la plupart des campagnards ne savent plus quelle est la fête qu'ils célèbrent, mais celle-ci porte encore toujours le nom de *Mithramkermesse*.

« Les plus anciens habitants diront encore que ces cérémonies viennent des païens *(de heidenen)*, que l'adoration de ce dieu avait lieu dans un bois. Tout anciennement on sacrifiait au dieu des victimes humaines paraît-il. Les Romains, entre autres l'empereur Adrien, défendirent ces sacrifices et Marguerite de Constantinople, qui était dame de Sleydinghe au XIIIe siècle, voulant détruire ce culte païen, fit abattre le bois. »

Une affirmation si positive devait forcément reposer sur le témoignage d'une charte émanée de la princesse même. Mais était-elle bien aussi explicite et aussi formelle que l'on vient de le lire ? Marguerite de Constantinople, qui a tant contribué au développement de l'agriculture, en Flandre, avait pu faire abattre plus d'un bois à Sleydinghe, sans se préoccuper le moins du monde du culte de Mithra. J'avais donc certains doutes, certaines appréhensions.

Je priai dès lors le rapporteur de lire en original le texte invoqué ou bien de le résumer, de mémoire peut-être. Il ne sut donner satisfaction à ma demande, et ce pour un motif qu'il m'a été donné de trouver depuis.

La charte dont je tenais à connaître la lettre exacte n'avait jamais existé !

L'affirmation du rapport reposait sur les dires d'un écrivain peu coté dans le monde des sciences historiques, M. Jules Huyttens, qui, en 1861 [1], parlait des vestiges d'un culte de Mithra, dans le village en question, dans les termes suivants : « Le seul souvenir qui soit resté chez le peuple, c'est que cette cérémonie date des païens *(de Heidenen)* et que cette adoration se pratiquait autrefois au milieu d'un bois qu'une comtesse de Flandre fit abattre.....

« La comtesse de Flandre qui fit abattre ces bois, nous paraît plus clairement désignée au XIIIe siècle : c'était Marguerite de Constantinople, qui était dame du village de Sleydinghe. »

MM. de Potter et Broeckart, dans leur histoire des environs de Gand [2], consacre deux ou trois pages à la *Mitramkermesse* et donnent le pour et le contre au sujet de la prétendue origine païenne de cette fête, mais ne disent pas un mot du fait attribué à Marguerite de Constantinople, ce qui laisse supposer que, pour eux, il n'y a pas même de tradition populaire par rapport à la suppression d'un bois sur les ordres d'une comtesse de Flandre.

[1] J. Huyttens, *Études sur les mœurs, les superstitions et le langage de nos ancêtres* (les Ménapiens). Gand, 1861, p. 102.

[2] *Geschiedenis der omstreken van Gent.* Gent, 1864-70. VI, p. 25.

Comme on l'a vu, le rapport présenté au Congrès dogmatise les suppositions de M. Huyttens, dont il reproduit, au surplus, une expression inexacte : Marguerite de Constantinople n'était pas dame de Sleydinghe ; c'était comme comtesse de Flandre qu'elle pouvait avoir des possessions domaniales dans cette localité.

Sans vouloir me préoccuper, en ce moment, du fond de la question, qui — je dois le reconnaître — me laisse très sceptique, j'ai voulu, avant tout, vider le petit incident que j'avais soulevé par impromptu, devinant bien, dès lors, quelque inexactitude ou quelque témérité dans le travail du rapporteur, mais ne m'étant pas imaginé qu'on se verrait au premier examen devant un fait purement et simplement apocryphe : *une charte inexistante.*

M. Destrée répond à M. Serrure que des membres du Congrès historique et archéologique de Bruxelles (1891) qui ont assisté à la discussion du rapport sur le culte de Mithra, notamment M. le docteur Hamy, de l'Institut de France, ont admis la possibilité de ce culte en Flandre, mais qu'ils n'ont pas partagé l'avis du rapporteur quant à l'existence de ce culte avant l'invasion romaine.

M. P. Saintenoy dit qu'il a vu des bas-reliefs mithriaques en Angleterre, à York spécialement et en Écosse, au Musée de Saint-Andrews ; si l'on rapproche ce fait de la découverte d'un autel de Mithra, à Boulogne, il est permis d'en inférer l'existence possible du culte de ce dieu dans la Gaule-Belgique pendant l'occupation romaine.

M. Serrure ne nie pas absolument l'existence du culte de Mithra dans notre pays, mais pense que les arguments de M. Hamy, qui assimile le nord de la France aux environs de Gand, n'étaient pas tout à fait décisifs. Le Congrès a, d'ailleurs, fait des réserves au sujet de la probabilité de ce culte au nord de la Flandre orientale, dans une contrée ou les plus anciens villages ne remontent généralement qu'à l'époque franque, contrée qui n'est donc nullement comparable à un port de mer ou à la ligne stratégique de l'entre Rhin et Meuse, où stationnaient toujours les légions romaines.

M. le comte de Marsy présente quelques observations et en réponse à une question de M. Destrée, tendant à savoir si, en France, on trouve des traces de cultes païens, dit que l'on y rencontre, dans bien des endroits, des traditions et des superstitions d'origine antique, mais non des restes de paganisme.

M. Serrure ajoute que s'il a saisi notre Société de la question du culte de Mithra, c'est que certains journaux ont dénaturé ce qu'il a dit à ce sujet lors du Congrès. Au reste, la prétendue tradition de Sleydinghe ne trouve sa confirmation dans aucun texte du moyen âge, et — chose qui

prouve que la promenade du mannequin de ce village n'a pas une origine païenne — cette cérémonie se passe complètement en dehors de l'église.

L'assemblée décide de réserver la question.

M. Ed. Vander Smissen. — *Étude sur la population de la Grèce antique.*

M. J.-Th. de Raadt. -- *Philippe Nigri*, chancelier de l'Ordre de la Toison

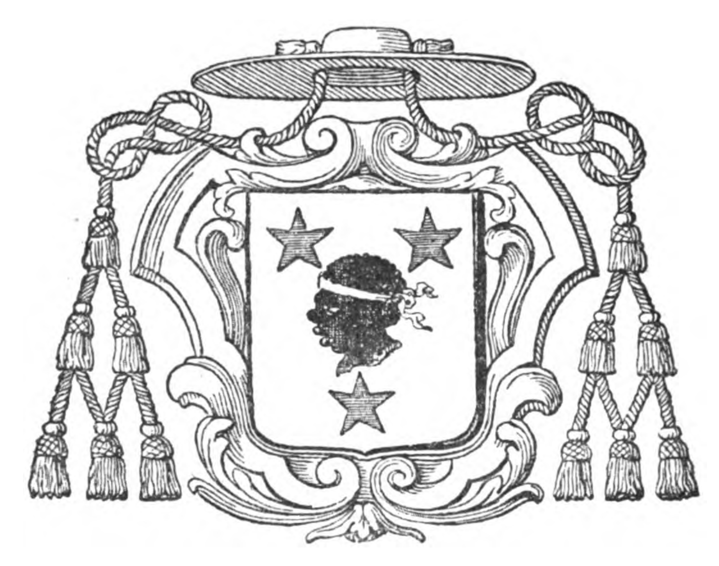


Fig. 1.

d'Or, doyen des églises Sainte-Gudule à Bruxelles et Saint-Rombaut, à Malines, premier évêque d'Anvers [1].

Philippe Nigri, né en Morinie, vers 1489, a joué un rôle considérable



Fig. 2.

[1] Cette notice paraitra incessamment dans le *Bulletin du Cercle archéologique, artistique et littéraire, de Malines.*

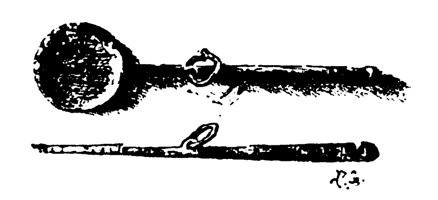
dans les affaires publiques du XVIe siècle. Docteur en droit civil et canonique, il devint, en 1522, membre du Grand Conseil de Malines, doyen de l'église Saint-Rombaut de cette ville, chancelier de la Toison d'Or, membre du Conseil privé, chanoine et doyen de l'église Sainte-Gudule, à Bruxelles, etc., etc. Il prit une large part à l'établissement de nouveaux évêchés dans les Pays-Bas et fut nommé évêque d'Anvers en 1559. Des difficultés élevées au sujet des biens de l'abbaye de Saint-Bernard l'empêchèrent de prendre possession de son siège épiscopal, et il mourut, avant sa consécration, le 4 janvier 1563 (n. st.). L'auteur retrace la vie du doyen Nigri d'après les documents de l'époque et fournit une analyse de son testament, pièce intéressante par des dispositions relatives au tombeau du personnage, à ses seigneuries, pièces d'orfèvrerie, etc., et donnant des détails généalogiques sur les familles Nigri, de l'Espinoy et autres. L'héritier de Philippe Nigri, son neveu Philippe de l'Espinoy, père de l'auteur de la *Recherche des antiquitez et noblesse de Flandres*, publia l'ouvrage du défunt, *De exemptione canonica* (1578), ouvrage auquel une lettre de Viglius Zuichemus, ami du doyen, sert de préface.

Ci-dessus des fac-similé du blason de Nigri, d'après une gravure du XVIIIe siècle, dans l'*Historia episcopatus antverpiensis* [1], et de sa signature, d'après les archives de l'église Sainte-Gudule.

La séance est levée à 10 heures 3/4.

[1] D'après cette gravure et les *obits* de la famille de Kerchove, descendant d'Étienne d'Espinoy et de sa femme Catherine Nigri, ces armoiries sont : d'argent à la tête de more, accompagnée de trois étoiles d'azur, et non pas de gueules, comme le dit à tort l'*Armorial général* de M. RIETSTAP.

Les deux clichés nous ont été prêtés, très obligeamment, par le Cercle archéologique, artistique et littéraire de Malines ; qu'il en reçoive nos sincères remerciements. (Note de la Commission des publications.)





QUELQUES NOTES

SUR LA VILLE

DE MAESEYCK

En publiant ces quelques notes sur la ville de Maeseyck, notre but est d'offrir, aux amateurs de l'histoire nationale, un faisceau de documen s indispensables pour la rédaction ultérieure d'une histoire du Limbourg.

Il y a quelque temps, M. Albert Polus, à cette époque doyen à Maeseyck, a eu l'heureuse chance de découvrir, en fouillant les anciennes archives de la fabrique d'église paroissiale, une charte de l'évêque Robert de Liège. Ce document constitue l'approbation d'une convention stipulant certaines donations faites par Arnould, comte de Looz, et les bourgeois de Maeseyck, à la nouvelle église de cette localité, à l'occasion de sa construction

et de sa consécration, pour terminer ainsi les différends surgis avec l'église de Vieil-Eyck.

Voici la teneur de cette pièce :

« Nous donnerons chaque année au curé de Nouvel-Eyck une rétribution de dix marcs, de même aux chanoines de Vieil-Eyck quinze marcs, en compensation de la réduction de leurs revenus,



Sceau de ROBERT, évêque de Liège.



Contre-scel de l'évêque.

ainsi que six bonniers de terre, situés près du moulin de Vieil-Eyck, et deux terres contiguës au bois de l'église de Vieil-Eyck.

« Nous assurerons aux chanoines de l'église les offrandes des deux premières messes, qui seront célébrées à la Nativité de notre Seigneur.

« Nous avons encore accordé aux chanoines que le fermier de leurs champs, situés à Vieil-Eyck, ne ressortira pas à notre juridiction (du comte), et que le fermier sera à l'abri de toute exaction, tant de notre part que de celle de nos subalternes.

« Nous accordons également que la terre située entre Nouvel-Eyck et Vieil-Eyck restera à l'usage commun, ainsi que cela a eu lieu jusqu'à présent.

« Nous accordons également que le sonneur de l'église mère percevra les gerbes sur toutes les terres sur lesquelles il était d'usage d'en percevoir avant la construction de la nouvelle église d'Eyck.

« Nous avons encore donné au sonneur de cloches un bonnier de terre à proximité du moulin de Vieil-Eyck.

« Les chanoines d'Eyck s'engagent à procurer aux habitants le baptême et tous autres droits paroissiaux dans la nouvelle église d'Eyck, et les parties promettent d'observer cette convention, les chanoines conformément au serment qu'ils ont prêté entre les mains du chanoine de Maestricht [1]. »

Enfin, le comte et les bourgeois de Nouvel-Eyck se font fort de faire ratifier ces engagements par l'évêque de Liège, l'église Saint-Lambert, de cette ville, et le prévôt de l'église d'Eyck.

Ces différentes stipulations furent approuvées par Robert, évêque de Liège, le prévôt, le doyen, l'archi-doyen et le chapitre de Liège, et, enfin, par Arnould, comte de Looz; Anselme, prévôt de l'église d'Eyck, et le chapitre de cette dernière église. Le document, daté de 1244, *la quatrième férie après Lœtare Jerusalem* (dimanche de la Mi-Carême), est revêtu des signatures des parties contractantes et de leurs sceaux. Il est muni de cinq cordons, en soie rouge, auxquels ne pendent plus que deux sceaux en cire verte. Nous avons reproduit, ci-dessus, le fac-similé de l'un de ces derniers : la face du premier sceau, représente l'évêque de Liège, assis sur un siège, tenant à la main gauche la crosse, et levant la droite pour bénir. Sur le contre-scel, on voit l'évêque agenouillé, levant les mains et les yeux vers le ciel.

Le second sceau, celui d'Anselmus, prévôt du chapitre de

[1] Nous devons la traduction sommaire de cette pièce à M. le doyen Polus.

l'église d'Eyck, représente la sainte Vierge, assise sur une châsse en forme d'église, et tenant l'Enfant divin sur le bras gauche. Le troisième sceau représente le comte de Looz à cheval, tenant de la main une longue épée. Le contre-scel est aux armoiries du comte de Looz, qui sont : burelé d'or et de gueules [1]. Le quatrième sceau est celui de la fabrique de la cathédrale de Saint-Lambert, de Liège, et le cinquième, celui du chapitre de l'église d'Alden-Eyck.

Nous reproduisons ci-joint la phototypie du diplôme que nous avons communiqué dernièrement à M. le chanoine Reusens, pour sa publication intitulée *Éléments de paléographie et de diplomatique*.

Voici le texte original de ce document :

Robertus, Dei gratia Leodiensis Episcopus, prepositus, decanus archidiaconus totumque capitulum majoris ecclesiae in Leodio, universis presentes litteras inspecturis, salutem in Domino. Noveritis quod, cum vir nobilis Arnuldus, comes Losensis, et burgenses novae ville de Eke, ex una parte, et Anselmus, prepositus, et capitulum de Veteri Eke, ex altera, a nobis humiliter petiissent, ut nos ordinationem factam inter eos super controversia orta inter partes easdem per constructionem et consecrationem nove ecclesie de Nova Eke, confirmare et approbare misericorditer curaremus ; cujus ordinationis tenorem, predictorum comitis ac ecclesie de Veteri Eke sigillis roboratum, vidimus in hac forma : Arnuldus, comes de Los et Chisni, universis presentes litteras inspecturis salutem et testimonium veritatis acceptare. Noveritis, quod, cum questio verteretur inter nos et burgenses nostre nove ville Eke, ex una parte, et ecclesiam de Veteri Eke, ex altera, super hiis, que ipsi dicte ecclesiae deperibant per constructionem et per consecrationem nove ecclesie de Nova Eke, tandem de hominum consilio compositum fuit inter nos in hunc modum : Quod nos et burgenses de Nova Eke deservienti in ecclesia de Nova Eke assignabimus decem marchas Leodienses, singulis annis percipiendas, salvo in omnibus jure matricis ecclesie. Dedimus etiam canonicis Ekensis ecclesie pro recompensatione eorum, que ipsis seu ecclesie Ekensi deperibant per constructionem et consecrationem ecclesie de Nova Eke, quindecim marchas pro reditibus emendis. Assignavimus etiam eis sex bonaria terre, sita juxta molendinum de Veteri Eke, et etiam terram contiguam silve ecclesie

[1] Les armoiries de la ville de Maeseyck sont : parti ; à dextre, les armes du comté de Looz ; à sénestre, d'or au chêne au naturel, dont le tronc est accosté de trois croix ancrées.

Ekensis. Item assignavimus eis aliam terram sitam juxta silvam dicte ecclesie Ekensis, ad fabricam ipsius ecclesie Ekensis. Additum fuit etiam, quod canonici Ekensis, in die Natalis Domini, annuatim perciperent oblationes duarum primarum missarum in ecclesia de Nova Eke, Concessimus etiam canonicis predictis, quod ipse habebunt in villa de Veteri Eke mansionarium unum ad colendas terras ipsorum, qui non erit de Iustitia nostra ; et idem mansionarius ab omni exactione nostra et nostrorum erit exemptus, sicuti esset canonicus. Item convenimus etiam, quod terra sita inter Novam et Veterem Ekam erit et remanebit in communes usus, prout hactenus fuit. Item convenimus, quod campanator matricis ecclesie percipiet gelimas in illis terris, in quibus ante constructionem nove ville de Eke percipere solebat. Assignavimus etiam predicto campanatori unum bonarium terre situm, Iuxta molendinum de Veteri Eke. Item convenimus etiam, quod predicti canonici Ekenses promiserunt, quod bona fide laborabunt cum ipsis burgensibus ad obtinendum baptismum et cetera jura parochialia in dicta nova ecclesia de Eke. Et nos promisimus, fide data, quod omnia premissa observabimus et faciemus observari ; et etiam ipsi canonici Ekenses, videlicet : Johannes, Lambertus et Terricus, presbyteri, Henricus, scolasticus, Godefridus, et Renoldus, canonici, fide sua prestita in manu G., decani Trajectensis, promiserunt, quod ipsi omnia premissa inviolabiliter observabunt et facient observari. Additum fuit etiam, quod nos et burgenses de Nova Eke in nostris propriis expensis procurabimus, quod hec omnia premissa per dominum Leodiensem episcopum et per ecclesiam sancti Lamberti Leodiensis et per prepositum ecclesie Ekensis confirmentur, et per appositionem sigillorum suorum corroborantur. In quorum omnium premissorum testimonium, et, ut omnia premissa firma et stabilia perseverent et inconvulsa serventur, presentem cartam appensione sigilli nostri, necnon et sigilli ecclesie Ekensis fecimus roborari. Actum anno Domini M° CC. XL. quarto, in crastino beatorum Jacobi et Christophori. Et similem litteram habet utraque pars. Nos vero Robertus, Leodiensis episcopus, eorum justis petitionibus inclinati, predictam ordinationem approbamus et auctoritate presentium confirmamus. Nos vero J., prepositus, J., decanus archidiaconus totumque capitulum majoris ecclesie Leodio predictam ordinationem approbamus. Nos autem Arnuldus, comes predictus, et Anselmus, prepositus de Eke, et capitulum ejusdem, ad quorum petitionem dicta confirmatio facta fuit, presentibus litteris sigilla nostra duximus apponenda.

Datum anno Domini M. CC. XL quarto, feria quarta post Letare Jherusalem. »

PREMIÈRE NOTE.

A la suite de la publication de cette charte dont l'intérêt historique nous a paru digne d'attirer l'attention, nous croyons devoir donner la nomenclature sommaire de quelques-unes des archives[1] les plus intéressantes déjà indiquées en l'année 1866 par M. Daris d'après un manuscrit appartenant à l'auteur de ces lignes[2].

Les bourgmestres Jacques Gruysen et Frédéric Malders, après avoir fait classer les archives de la ville dans huit armoires, en firent dresser, vers 1667, l'inventaire.

Voici ce qui nous a été transmis de cet inventaire :

Le premier tiroir contient 19 liasses, entre autres :

ANNÉES.

1353 — Privilège octroyé par le duc Jean de Bavière, prince-évêque de Liége, à la ville de Maeseyck, à l'occasion de l'établissement de la magistrature.

1484 — Privilège accordé à la ville d'Eyck par Jean de Hornes.

1539 — Id. id. id. par Corneille de Berghes.

1545 — Id. id. id. par Georges d'Autriche.

1560 — Id. id. id. par Robert de Berghes.

1562 — Id. id. id. de Maeseyck par l'empereur Ferdinand au pays de Liége.

1444 — Compromis et jugement entre la ville de Maeseyck et Eelen.

1519 — Privilège de l'empereur Maximilien.

1420 — Élection d'arbitres.

1576 — Privilège d'arbitres par Gérard de Groesbeeck.

[1] Il est regrettable que la plus grande partie des précieuses archives aient été détruites par le feu lorsqu'on faisait les lessives chez feu M. Mathei, maire, au commencement du XIXe siècle !

[2] M. le docteur Schoolmeesters à Maeseyck possède un second exemplaire de ce manuscrit.

2me *tiroir* : 30 *liasses, entre autres :*

ANNÉES.

1353 — Autorisation pour l'établissement des impôts.

1312 — Traduction en flamand d'une charte concernant le bail d'un moulin à eau.

1312 — Consentement accordé par Gérard de La Marck aux bourgmestres pour obliger ceux d'Achel, Hamont, Lille-Saint-Hubert, Beek, Reppel, de faire des corvées pour la ville de Maeseyck.

1505 — Accord entre le couvent de Sainte-Agnès et la ville au sujet des revenus.

1464 — Convention entre le couvent de Sainte-Agnès et la ville concernant les remparts de celle-ci.

1545 — Permission de construire un moulin à foulon entre Maeseyck et Alden-Eyck.

1464 — Le moulin à foulon est réuni à l'autre moulin ainsi que les amendes et les peines subies par la mauvaise fabrication.

1449 — Autorisation de vendre des étoffes à Liége.

1583 — Octroi de la foire aux chevaux.

1521 — Décision pour le marché à grains à Eick, accord entre le métier des marchands et d'autres places des environs de Maeseyck.

1589 — Des cinq pièces de canons de remparts de la valeur de 500 florins acquis par le seigneur du castel d'Amstenraed.

1587 — Protestation touchant le 60me denier.

1455 — Un jugement sur le mode de la mouture du moulin banal.

1390 — Liberté accordée aux bourgeois de Maeseyck d'être exempts dans la ville du droit de place.

3me *tiroir* : 21 *liasses.*

1454 — Convention entre la ville d'Eyck, l'église et l'hôpital des pauvres.

1572 — Instrument de protestation et d'appel du bourgmestre d'Eyck contre ceux de Liége.

1553 — Divers documents sur les rues d'Eyck.

1398 — Une rente autrefois due par Henri, comte de Hornes.

1423 — Permission d'interner les séducteurs de veuves et de filles mineures par violence.

4[me] *tiroir* : 28 *liasses.*

ANNÉES.

1403 — Documents de certaines rues et franchises hors d'Eyck.

1447 — De l'assurance qu'octroie la ville sur les prairies de Wijnhuis et de la bruyère.

1478 — Autorisation des biens communaux.

1592 — Proposition et réponse faite par le prince-évêque de Liége aux États Généraux concernant la neutralité du pays érigée en 1592.

1435 — Confédération érigée entre les villes du pays de Liége et du comté de Looz.

1584 — Consentement des six corps de métiers à payer une taxe sur leurs revenus.

1467 — Promesse de la ville de Hasselt à la ville de Maeseyck de lui envoyer un corps d'artillerie pour sa défense.

1461 — Confédération des villes du comté de Looz contre les procureurs fiscaux.

DEUXIÈME NOTE.

Nous joignons ici la description des anciens monuments de la ville de Maeseyck d'après la notice historique de M. J. Wolters.

L'ANCIENNE MAISON DE CHASSE DU COMTE DE LOOZ

Cet édifice qui fut, plus tard, converti en maison communale, était bâti au milieu de la place au centre de la ville; il était d'une structure fort singulière, supporté par un grand nombre de colonnes en bois, et composé d'une suite de maisonnettes dont l'ensemble était surmonté d'une haute tour dans laquelle, plus tard, on plaça une horloge.

L'intérieur du même bâtiment devait être assez vaste puisqu'il contenait la salle de réunion du conseil communal, la salle d'audience de la justice échevinale, avec ses dépendances, les archives, six chambres de serments des gildes, une chambre d'arbalétriers,

un magasin de grains, un grenier d'abondance et un corps de garde. Ce monument menaçant ruine, on commença la démolition le 1er mai 1752, et on en employa les matériaux, encore en état de servir à la construction du palais que le prince Jean-Théodore de Bavière, évêque de Liège, avait ordonné d'ériger pour lui. Ce prélat ne put jouir que pendant deux ou trois années de cette magnifique résidence qu'il venait habiter, avec sa cour, pendant la saison de chasse. Lors de la révolution de 1789, les soldats de l'empire y ayant caserné, les bâtiments furent totalement ruinés.

ÉGLISE COLLÉGIALE

L'établissement de la paroisse de Maeseyck, dédiée à sainte Catherine, remonte à une époque fort reculée, qu'il ne nous est pas possible de déterminer. Elle exista en même temps que l'abbaye d'Aldeneyck, car nous savons que l'évêque de Liège, Richaire, confia, en 930, le soin pastoral de la paroisse de Maeseyck au chapitre d'Aldeneyck.

L'église, bâtie dans le style gothique, était formée de deux nefs parallèles et presque égales en hauteur et en largeur. La plus grande, accompagnée d'un collatéral fort bas, renfermait le chœur des chanoines ; ce chœur était séparé du reste de la nef par un jubé artistement sculpté, soutenu par quatre colonnes de marbre brut et orné des statues des douze apôtres. L'autre nef était plus spécialement affectée au service de la paroisse. L'édifice était surmonté d'une tour, terminée par une flèche très-basse, comme on le voit encore dans le plan de la ville.

LE GRAND COUVENT, DIT DE SAINTE-AGNÈS

L'origine de ce couvent est due à un béguinage établi aux portes de la ville de Maeseyck, et pour lequel le comte Arnould de Looz et son épouse avaient donné le terrain. D'après la chronique de M. W., le monastère fut entièrement détruit, en

1482, par le feu qu'y mirent les troupes de l'évêque Jean de Hornes, et cela afin que le parti d'Arenberg n'y trouvât point de logement. Les religieuses se réfugièrent dans le monastère de Susteren, où elles demeurèrent jusqu'en l'année 1485, quand leur couvent fut rebâti à Maeseyck [1].

COUVENT DES CROISIERS

D'après l'auteur des *Délices du pays de Liége,* t. IV, p. 136, l'établissement des chanoines réguliers de la Sainte-Croix, en la ville de Maeseyck, daterait de l'an 1452. L'ancienne église existait encore en 1744, époque de la publication des *Délices du pays de Liége*. Voici comment l'auteur de cet ouvrage décrit cet édifice: « L'église est belle et riante, quoique d'une architecture antique, qui se termine par une voûte pleine de stuc aussi bien que le collatéral. Le tout est décemment entretenu et orné de quatre autels de l'ordre corinthien peints et dorés. Cette église est contiguë à trois galeries, chacune de cent pieds de long, qui forment et bornent le sol du monastère. Au delà on trouve divers jardins, terminés par un beau corps de logis, qui forme l'entrée de cette maison. L'ancienne église écroulée, en 1768, on a bâti une nouvelle plus grande, dans laquelle on célèbre encore aujourd'hui le service divin. »

COUVENT DES RÉCOLLETS

Les récollets furent admis dans la ville de Maeseyck, en vertu d'un acte du 22 février de l'an 1626, émané de Ferdinand de Bavière, prince-évêque de Liège.

[1] D'après les comptes des archives de Lille, de M. de Laborde (t. Ier, p. XI et 393), c'est dans le couvent de Sainte-Agnès, à Maeseyck, que Lyenie, la fille mineure de Jean Van Eyck, vint prendre le voile. « A Lyenie van der Eecke, fille de « Jehan van der Eecke, jadis painctre, varlet de chambre de Monseigneur, pour don « que Monseigneur, lui a fait pour une fois, pour Dieu en aulsmosnes pour soy « aider à mettre religieuse en l'église et monastère à Maeseyck au pays de Liége : « XXIIIJ livres (1448, n. st., au 31 décembre suivant) ».



Le couvent consistait en une assez belle église, avec des cloîtres, disposés autour d'un petit parterre carré. Entre les bâtiments, que soutenaient ces galeries, on remarquait surtout une bibliothèque importante. Elle avait vue sur le jardin, fermé de murailles, qui bordaient, à gauche, les remparts de la ville.

COUVENT DES CAPUCINS

D'après l'auteur des *Délices du pays de Liège*, il n'y eut que vingt jours d'intervalle entre l'admission des récollets et l'origine du couvent des capucins. En effet, le 13 mars 1626, Nicolas Nesselins, curé du village de Mechelen, qui possédait dans la ville une maison, avec un beau jardin, et quelques autres fonds, fit une donation du tout à l'ordre des capucins, qui en prirent possession dès le 1er mai de la même année. Ils commencèrent en l'année 1633 la construction du couvent ; on acheva celui-ci en 1635. L'église fut consacrée en 1638. Les religieux étaient au nombre de vingt.

Les pères augustins, prédicateurs, récollets et capucins de Maestricht, étaient accourus à Maeseyck pendant que la peste y régnait, et avaient alors rendu de très grands services aux bourgeois. C'est à cette circonstance qu'on attribue l'admission des capucins dans cette ville. Cependant leur installation n'eut pas lieu sans opposition de la part de quelques habitants, car la chronique rapporte qu'au cours de la construction du couvent, des malveillants démolirent la nuit ce que l'on avait édifié le jour. Le prince fut obligé de faire placer ses armes sur les murs, afin de les faire respecter.

COUVENT DES CAPUCINES

Les religieuses capucines de Maeseyck paraissent avoir été instituées au commencement du XVIIe siècle, à Bois-le-Duc. Nous présumons que ce fut entre l'année 1613, lorsque les frères capucins y furent admis, et l'année 1629, quand la ville de Bois-le-Duc fut prise et occupée par les troupes des États-Généraux de Hollande.

Ce couvent portait le nom de *Sainte-Marie et de Saint-Jean-en-Sion*. Les religieuses, ainsi à peine réunies, furent expulsées de Bois-le-Duc et vinrent se réfugier à Maeseyck.

Le couvent et l'église des religieuses capucines sont démolis et il n'en reste rien aujourd'hui.

Le grand perron aux armoiries du pays de Liège et d'où l'on proclamait les édits et sentences de la justice, était érigé près de l'Hôtel de ville.

LA MAISON AUX POIDS ET MESURES PUBLICS

Ce vaste bâtiment se trouvait isolé du côté ouest du cimetière de l'église paroissiale ; on conserve encore de nos jours à l'Hôtel de Ville de Maeseyck un fort bel étui en bronze du XVI[e] siècle, renfermant les poids divisionnaires. (Lire au sujet de cet objet d'art la notice que nous lui avons consacrée dans le *Bulletin des Commissions d'Art et d'Archéologie* en 1872).

P. S. Au moment de mettre sous presse les lignes précédentes, le journal *Het Maeseycker Weekblad* vient de publier un articulet annonçant que M. A. Deschcemaecker, secrétaire du bureau de bienfaisance, a découvert, dans les archives de la Mense des pauvres, deux parchemins, datant, l'un du 7 Juillet 1399, l'autre du 25 décembre 1424. Ce journal y fait ressortir qu'un des Van Eyck faisait sans doute partie du chapitre en 1424, attendu que Jean Van Eyck est traité de confrère dans l'acte de cession. On sait que le chapitre était composé, par moitié, de membres laïcs.

Il semble en résulter — et cela est, du reste, conforme à la tradition — que la famille des Van Eyck a demeuré au hameau d'Aldeneyck, jadis très important à cause du chapitre qui y fut établi par l'évêque Richaire de Liége, au IX[e] siècle, et transféré à Maeseyck par l'évêque Gérard de Groesbeeck, en 1571, date de sa décadence.

Par la seconde de ces deux pièces, Jean Van Eyck cède, à prix d'argent, devant les maïeur et échevins, des seigneurs et du chapitre d'Aldeneyck, un cens au bureau de bienfaisance (*Ermerb.uëderscap*) de la ville de Maeseyck. Détail curieux : le bonnier de terre, grevé de ce cens, est situé près du *Vandert*, (marais où l'on extrait de la tourbe) à Gremelsloo, sous

Aldeneyck, joignant la *Heirstraat* (l'ancienne voie romaine). Il est donc avéré que cette dernière passait à côté de l'étang actuel de *St-Jansberg*, le seul endroit qui réponde exactement à cette description.

Nous donnons ici, dans l'ordre des dates, les copies des actes de constitution et de cession du cens en question, auxquels est appendu le sceau du magistrat d'Aldeneyck.

I

Acte de constitution de rente du 7 Juillet 1399.

Wyr, meyer ende schepen der heeren ende des goetshuis van Aldeneyke, doen kont allen luden, die desen brief soelen sien off horen lesen, ende tughen dat voer ons komen ende verschenen is Johan Johans soen was Lucen soens ende Guedelen soen van der moelen, ende heeft gheclaecht op eyn stucke lants ghelegen tot Gremelsloe met eyneidende op die heerstraet, by den Vandert, tusschen Lambert des Eelsbroeckers erve ende Heymbert Beckers lant, haldende in der maten cyn buynre, wenich me of men, dat hy hebbe geldende op den voers.acker lants eyn malder rogge erflic guyts pachts korns, dat hoem ende sinen vader ende sinne moeder me dan viertich jaer langhe wael betaelt is gheweest, sonder nu dit jaer, ende heeft hoem vermeten op waerheyt. Ende is komen voer ons meyer ende schepen voerseyd Lysbet Heynrix dochter was op die heerstraet van Dylsen ende heeft gheliet dat sy ende hoer vader Johanne ende sinnen vader mienich jaer hebben betaelt alle jaer eiyn malder rogge mar sy en weyt nyet waer af dat sy hoen dat betaelt hebben, ende sy seeght dat Johan aen denen erve egheynen erfpacht en hebbe dat erve en woerde bedragen met den erfhoeve of met brieve of niet waerheyt die van recht daer aef teeghen sal. Ende Lysbet vermyt hoer ouch aen waerheyt ende ghetuych hebben wir van beiden syden gehoert ende na den ghetughe van beyden syden soen sun wir schepene voorseyd des nyet wys gheweest en hebben ons des beroepen voer onse heuft ende daerna is komen voer ons ende voer eyne meyer Lysbet voerseyd ende heeft hoer ghedinghe ende die heuft vart op ghegeven ende heeft ghekant Johanne voerseyd ende sine erfnamen erflic eyn malder rogghe aen den voers, stucke lant te betalen, alle jaer op sent Andries daech, des heylgen apostelen, der

maeten van Eyke, guyts pachts korns, alle arghelist ende qde vonde gheystlic ende werklic in dezen zaken uytghescyden. In ghetughenisse der waerheyt, want alle zaken voer ons schepen voerseyd ghesciet sun, als voerseyd is, so hebben wir om beden wille Johans ende lysbet voerseyd onsen ghemeynen syegel aen desen brief ghehangen, in den jaer der gheboert ons heren dat men scryft dusent dryhondert noegentich en noeghen seven dage in Julio, den men heyt hoeymaent.

II

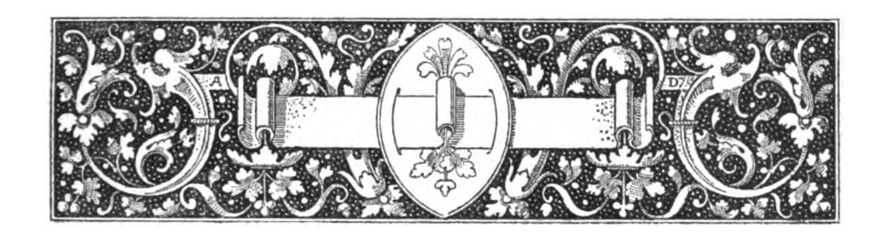
Acte de cession de rente du 25 *Décembre* 1424.

Wyr Meyer ende scepen der heren ende des gotshuys van Aldeneyek doen cont allen luden die desen brieff soelen sien off horen lesen ende tughen dat voer ons comen ende verschenen is Johan brueder Van Eyke soen Johans was Lucen soens ende Guedelen van der Moelen ende heeft geliet ende bekant, dat hy in gueder recht comenscap erflic, ewelic ende ommer me verkocht heeft den pacht met allen den vuerwerden die der brieff begrypt, daer dyes brieff dorgesteken is, eersamen bescheiden mannen te weten Johan Haeck Van Eyke ende Johannes Vogels als ermermeister ende momberen in der tyt der ermerbroederscap der stat van Eyke. Ende Johan brueder vurs. heeft den brieff niet allen den vuerwerden, die den brieff begrypt, daer dezes brieff dor gesteken is, Johan Haeck ende Johannes Vogels vurs; in orber ende behueff der bruederscap vurseyd voer ons over geghevcn, voer wilgen vurseyder pacht Johan Haecke ende Johannes Vogels wael ende wirclic betaelt hebben eyn somme gelts die hoen samentlic genoecht heeft ende wael betaelt is, also dat Johan brueder hon daervan quyt geschonden heeft; ende Johan brueder vuers. heeft hoem van der pacht mit allen den vuerwerden die der brieff begrypt, daar dyes brieff dor gesteken is, voer ons ontguyt ende onterft erflic mit den recht ende heeft Johannes Vogels in orber ende behueff der bruederscap vurs. daarin doen gueden ende erven mit den recht in voegen ende maniere dat Johan Haeck ende Johannes Vogels die ermermeister vuers. die in der tyt suy of suy soelen mogen den pacht, die der brieff begrypt, daer dyes brieff dor gesteken is, alle jaer heffen heisthen met den recht op den onderpant krygen en alle vuerwerden die der brieff begrypt,

daer dyes brieff dorgesteken is, vorderen gelikerwys dat Johan brueder vurs. of syne erfnamen voren mochten hebben gedaen, sunder calentieren of weder spreken yemans die in der tyt den onderpant besittende were hehelclic voer alremallic syns rechts alle arglist ende qde vunde geistlic ende werklic in diesen saeken uytgescheiden. In orkunde ende getuyghenis der waerheyt soe hebben wir scepen vurs. om beden wille Johan brueders ende der armermeyster vurs. onsen gemeynen siegel ons scepenampts aen diesen brieff dor den anderen gesteken gehangen in den jaer ons heren Jesu Christi na sinne geboert dat men scryft dusent vierhonderd en vier en twintich in December vyf en twintig dage.

JOSEPH GIELEN.





ARCHITECTURE COMPARÉE

PROLÉGOMÈNES

A L'ÉTUDE DE LA FILIATION DES

FONTS BAPTISMAUX

DEPUIS LES BAPTISTÈRES JUSQU'AU XVIe SIÈCLE

(SUITE ET FIN. Voir *Annales*, vol. V, p. 5 et 243)

IX

Les fonts cylindriformes accolés de colonnettes.



N parlant des cuves à édicules, nous avons fait entrevoir l'influence que ce système dut avoir sur le développement de la forme des fonts.

En effet, lorsque les conciles ordonnèrent de fermer ceux-ci par une couverture mobile, les clôturant hermétiquement, l'édicule dut disparaître comme gênant le maniement de ce couvercle. Pour utiliser les cuves existantes, les colonnettes qui soutenaient le dais furent enlevées ou en certains cas rasées au niveau du dessus de la cuve baptismale et les surfaces, ainsi obtenues, reçurent la base du couvercle rendu obligatoire.

A Aswarby [1], dans le Lincolnshire, J. SIMPSON junior a dessiné des fonts circulaires qui présentent, en effet, quatre colonnettes avec bases et chapiteaux à crochets *(Early english)*, qui reposent sur la plinthe et se terminent au ras de la cuve sans destination apparente.

C'est là un premier exemple se retrouvant, mais plus mutilé à Helpringham, dans le même comté de Lincoln.

En Écosse, notre regretté confrère M. J. RUSSELL WALKER a signalé les fonts de l'île de Whithorn (Wigstownshire) qui présentent quatre colonnettes accolées et coupées au ras de la cuve.

Dans les Cornouailles, COMBE et PALEY font connaître les fonts de Perranzabulœ [2] (XIIe siècle), plus concluants encore.

Là, en effet, la cuve octogonale, portée sur un pédicule, est flanquée de quatre colonnettes rondes amorties à mi-hauteur de la cuve, sans chapiteaux, mais avec une base, ce qui indique bien une colonnette coupée et sans objet utile.

Dans les mêmes Cornouailles, à Saint-Cuthbert [3], les fonts qui nous semblent dater du XIIIe siècle, bien que M. COMBE leur attribue une ancienneté plus grande, présentent une même disposition avec cette différence, cependant, que les colonnettes ont des chapiteaux. A Boconnoc [4], des fonts de style perpendiculaire (XVe siècle) nous montrent une disposition fort semblable, sauf que la cuve est kuphoïde, ce qui est très curieux, car ces fonts datent de la toute dernière période de l'ogive.

En France, on cite surtout les fonts de Chartres [5] (fig. 28) et ceux de Cluny (pl. V) [6], qui montrent bien le rôle absolument négatif de ces colonnettes.

Il en est de même à Francastel et à Breuil-le-vert (pl. V).

Ces derniers, surtout, sont caractéristiques de ce fait ; on y voit clairement la cuve en margelle de puits et les quatre colonnettes coupées au ras du bord supérieur de cette dernière.

1 *Op. cit.*, London, 1844, p. 25.
2 *Ibid.* p. 32.
3 *Ibid.*
4 *Ibid.*
5 BATISSIER *op. cit.* 504. — VIOLLET-LE-DUC, *Dict. d'Arch. franç.* t. V. p 536.
6 DE CAUMONT, *op. cit.*, — Les chapiteaux sont remplacés par des têtes posées sur les colonnes, et profilent leurs moulures autour de la cuve.

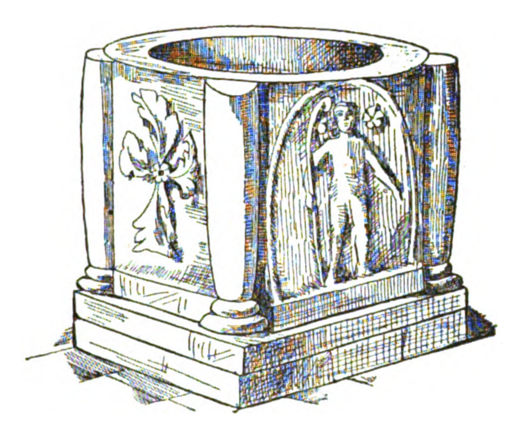


Fig. 1. — Fonts de Breuil-le-Vert (France).
(Dessin de M. J. Stuckens, d'après M. Woillez).

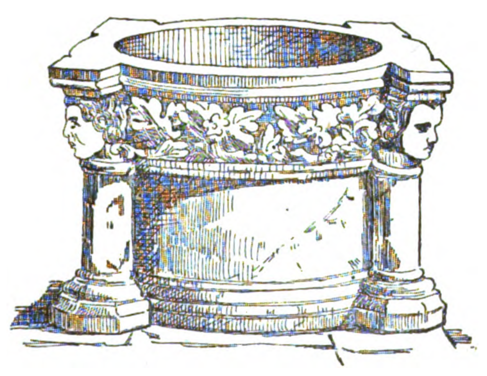
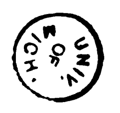


Fig. 2. — Fonts de Cluny.
(Dessin de M. J. Stuckens, d'après M. de Caumont).

Pl. V. — Fonts cylindriques accolés de colonnettes.



Le Docteur EUG. WOILLEZ a fait connaître ces curieux fonts, dans son bel ouvrage sur l'*Architecture romane du département de l'Oise*.

En Allemagne, disons incidemment que SULPICE BOISSERÉE dans ses *Monuments d'architecture du VIIe au XIIIe siècle dans les contrées du Rhin inférieur* [1], nous montre les fonts d'Unkel qui sont d'un type semblable, bien qu'à six colonnettes seulement. Une vasque monopédiculée hexagonale remplace la cuve et est flanquée de colonnettes qui s'arrêtent exactement au ras de la cuve.

D'après VIOLLET-LE-DUC [2], il y a dans les fonts de cette sorte, un souvenir des fonts en métal. Nous ne pouvons, malgré la haute autorité de cet écrivain, partager son opinion sur ce sujet et nous voyons, dans les fonts de Chartres, une cuve cylindrique de pierre absolument dans la tradition des fonts de pierre du baptême de CRATON et de CORNÉLIUS (Église Saint-Barthélemy à Liège), de Saint-Martin, à Canterbury, etc., etc., avec adjonction de colonnettes coupées — tradition de l'édicule.

[1] Munich et Stuttgart, J. G. COTTA, éditeur, 1842, p. 5 pl. 24.
[2] *Op. cit.* t.V. 535.



Fig. 28. Fonts de la cathédrale de Chartres (France).

LISTE DE QUELQUES FONTS CYLINDRIFORMES ACCOLÉS DE COLONNETTES

VILLE OU VILLAGE	ÉGLISE	PROVINCE OU DÉPARTEMENT	PAYS	DATE	BIBLIOGRAPHIE ET OBSERVATIONS
Perranzabuloe	St-Piran	Cornouailles	Angleterre	XIe s.	COMBE ET PALEY, *bapt. fonts*, p. 25.
Aswarby		Lincolnshire	»	XIIe s.	SIMPSON, » » »
Helpringham		»	»	»	» » » »
Chartres	Cathédrale	Beauce	France	»	VIOLLET LE DUC, V, p. 536, BATISSIER; 595.
Breuil-le-vert		Oise	»	»	EUG. WOILLEZ, arch. romane du dép. de l'Oise.
Saint-Cutbert		Cornouailles	Angleterre	XIIIe s.	COMBE ET PALEY, *bapt. fonts*, p. 23.
Cluny		Saône-et-Loire	France	»	DE CAUMONT, archit. religieuse, p. 622.
Bocconnoc		Cornouailles	Angleterre	XVe s.	COMBE ET PALEY, *bapt fonts*, p. 25.



Fig. 1. — Margelle de puits, à Venise,
sculptée, en 1467, par Maitre CHRISTOPHE DE MARTIN, d'après des fonts datant du xe ou du xie siècle. (D'après M. CATTANEO.)

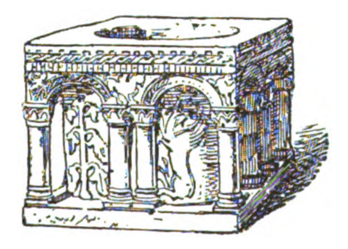


Fig. 2. — Margelle de puits à Murano.
(xie ou xiie siècle, d'après *l'Art*).

Pl. VI. — Margelles de puits ayant comme prototypes des fonts tabulaires.


UNIV



X

Les fonts cylindriformes tabulaires ou à châssis porté par quatre ou plusieurs colonnettes.

Nous avons vu dans les cuves flanquées de colonnettes servant de simple ornementation, une forme transitionnelle entre la cuve à édicule et les fonts cylindriques tabulaires ou à châssis porté par quatre ou plusieurs colonnettes.

Mais tous ces derniers n'ont pas cette origine ; c'est ainsi que si l'on réfléchit que certes le couvercle rendu obligatoire, pouvait difficilement reposer sur les rebords des fonts en margelles de puits, il paraît qu'il dut devenir nécessaire alors de le faire reposer sur les angles de la cuve, — mais comme la tradition des fonts cylindriques était là, ou encore pour utiliser ceux-ci, on se sera contenté de les flanquer de colonnettes soutenant le couvercle et ne faisant qu'un tout avec les fonts.

Il y a, en Italie, nombre de margelles de puits dont la forme nous semble avoir été inspirée par des fonts baptismaux, et qui forment une variante de ce type, parce que les colonnettes y soutiennent une arcature entourant la cuve cylindrique.

M. Raffaele Cattaneo, dans son intéressant ouvrage sur l'*Architettura in Italia dal secolo VI al mille circa* [1], en fait connaître quelques-uns et on en trouve d'autres dans le *Recueil des margelles de puits à Venise*, dont M. le professeur C. Botto a fait le texte, traduit en français, par M. Alf. Cruvellié [2].

Nous avons cru intéressant de reproduire la belle margelle de puits qui existait encore à Venise en 1889, et que le Musée municipal a peut-être acquise depuis. — Nos renseignements ne nous permettent pas d'être plus affirmatif à ce sujet.

[1] Ferd. Ongania, Venise, éditeur, 1889, le même éditeur a publié une édition française de cet ouvrage, traduit par M. Le Monnier, 1890, p. 302 — 3.
[2] Même éditeur, Venise, 1889.

Cette margelle (pl. VI), que M. CATTANEO dit avec raison avoir été faite en 1467 (l'inscription en fait foi), par CHRISTOPHE DE MARTIN, a été copiée, d'après cet auteur, sur un modèle byzantin du xe ou du xie siècle (l'an 1000 environ).



Fig. 29. — Fonts baptismaux d'Achènes (prov. de Namur).
Cliché de l'*Archéologie religieuse* de M. l'abbé DE BRUYN.

Nous admettons cette opinion, mais nous voyons, de plus, dans cette œuvre, une copie de fonts baptismaux. Tout en fait foi, la composition générale et les détails. Deux paons, symboles de Résurrection et de la Gloire immortelle [1], boivent dans la coupe sacrée, em-



Fig. 30. — Fonts de Gosnes (Belgique).
Sculpture de la cuve.

blême de la participation de l'âme fidèle au banquet eucharistique [2]. Ce sont certes là des attributs qui ne conviennent pas à une

[1] CLOQUET, *Éléments d'Iconographie chrétienne*. Tournai, DESCLÉE-DE BROUWER éditeur, p. 333.

[2] BLAVIGNAC, *op. cit.* p. 55. Consultez, pour plus de détails, Cte GOBLET D'ALVIELLA, la *Migration des symboles* (Paris, LEROUX, éditeur 1891) p. 115 — et chan. REUSENS, *Éléments*, I, p. 279-81.

margelle de puits et n'y ont aucun sens [1]. D'ailleurs, un autre exemple, que nous empruntons à *l'Art* et qui date du XIe ou du XIIe siècle, est conçu dans une donnée presque semblable. Cette margelle de puits renforce également cette version (pl. VI).

En admettant donc le fait de l'imitation de fonts baptismaux dans ces deux margelles de puits, nous y trouvons un indice de la destination supposée des colonnettes d'angles (supportant dans ce cas-ci des arcatures), c'est-à-dire le support du couvercle.

La margelle de Murano montre celui-ci bien indiqué par une torsade et imité en pierre d'après des formes plus anciennes de la matière ligneuse.

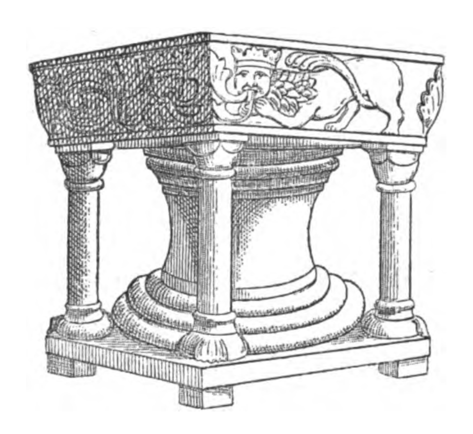


Fig. 31. — Fonts baptismaux de Huy (prov. de Liège).
Cliché de l'*Archéologie religieuse* de M. l'abbé DE BRUYN.

Au surplus, dans d'autres cas, les cuves cylindriques trop grandes ont du être surmontées de châssis de pierre, dans lesquels une simple cuve hémisphérique était creusée et qui étaient soutenus aux angles par des colonnettes. Le châssis enlevé, celles-ci restaient sans emploi déterminé.

Nous expliquerions de ces deux façons la variété de fonts que nous classons sous le titre de cuves cylindriques à châssis, porté par quatre ou plusieurs colonnettes.

[1] Il est à remarquer que les fonts de Gosnes (Belgique) portent le même symbole (fig. 30).

Les fonts d'Achênes, (province de Namur) (fig. 29), et ceux de Huy (Liège) (fig. 31), sont très caractéristiques de cette sorte de cuve et bientôt, à partir du XIIe siècle, nous trouvons un grand nombre de fonts cylindriques flanqués de colonnettes, supportant un châssis dans lequel est creusé le récipient de l'eau baptismale.

Au Musée archéologique de Namur, on conserve des fragments de la cuve de Hanzinne (XIIe siècle), représentant l'Annonciation, la Fuite en Égypte, la Nativité et le Baptême du Christ. Ces fragments ont appartenu, semble-t-il, à une cuve cubique polypédiculée.

On en cite encore à Saint-Just [1] (Oise), et à Russon [2] (Limbourg), datant toutes les deux du XIIe siècle.

Parmi celles du XIIIe siècle, citons le bel exemple que présentent les fonts de Ver (Picardie), puis ceux de Vermand [3] (près de Saint-Quentin), et de Zedelghem [4] (Flandre occidentale). Les curieux bas-reliefs de cette cuve baptismale dont un moulage existe au Musée archéologique de Bruges, représentent divers épisodes de la vie de saint Nicolas, évêque de Myre [5], en Lycie ; ajoutons que les fonts de Zedelghem sont très caractéristiques de la série des cuves cylindriques à châssis portés par quatre colonnettes.

M. Duthoit a fait connaître des fonts provenant de Picardie [6], inspirés par le même principe et comme ceux de Laon, Pondrome, Odilienberg et Archennes, dont nous aurons à parler par la suite, ornés d'amortissements aux angles.

M. Lefèvre-Pontalis a décrit dans le *Bulletin monumental* [7], des fonts conservés à Urcel et Laffaux dans l'Aisne, et très caractéristiques de cette catégorie de fonts ; cependant les seconds ont

[1] De Caumont, *Cours d'Ant.* VI, p. 67.

[2] Reusens, *op. cit.*, p. 447.

[3] Gomart, *Bulletin monumental*, XXII ; De Caumont, *Abécéd.* p. 312 et abbé Mallet, *Cours élém. d'Arch.* Paris 1884. Ces fonts sont actuellement au Musée de Cluny, à Paris.

[4] Chanoine Andries. — *Messager des sciences historiques* — *Bull. mon.* XXI, p. 472. *Bull. du com. arch. du diocèse de Bruges* 1855. *Mess. des sc. hist.* (Liévin de Bast) 1824, p. 437 et (P. C. Van der Meersch) 1855, p. 60.

[5] A. de la Grange et L. Cloquet, *op. cit.* I, p. 99.

[6] Raguenet, *op. cit.* I, p. 447.

[7] 1885, p. 597.

quelque chose des fonts caliciformes dont il sera question ci-après.

M. RABELL a signalé les fonts de Ribemont (Aisne), qui sont également de la catégorie des fonts à châssis portés par des colonnettes [1].

En Angleterre, nous citerons les fonts de Rearsby-Church, d'All-Saints (Leicestershire), et de Sainte-Mary's Church [2].

Dans le Kent, M. COMBE a décrit ceux de Newenden et dans le Sussex, ceux de New-Shoreham qui sont de ce même type et datent de l'époque normande.

Il en est ainsi également des fonts de Palgrave (Suffolk, époque normande) — bien que le châssis soit moins indiqué – de ceux d'Aldenham (Hertfordshire, XIIIe siècle), de Petrockstow et de Saint-Néot (Cornouailles, XIVe ou commencement du XVe siècle).

Ajoutons en terminant, que dans le Nord de la France, M. ENLART a signalé les fonts d'Escœuilles et d'Escamps [3] qui doivent être rangés dans cette même catégorie.

Nous donnons ci-après une liste de quelques fonts cylindriformes à châssis porté par quatre ou plusieurs colonnettes.

[1] V. ED. FLEURY, *Antiquités du département de l'Aisne*. — *Bull. du comité des travaux historiques*, 1886. — LOUIS CLOQUET, *Les fonts baptismaux romans de la Belgique*, p. 4.

[2] BUILDER, Août 1887.

[3] *Encycl. d'Archit*, 1891, p. 31.



Fig. 32. — Fonts de Maker (Cornouailles).
(Dessin de J. STUCKENS, d'après un croquis de M. ROMILLY-ALLEN.)

LISTE DE QUELQUES FONTS CYLINDRIQUES A CHASSIS PORTÉS PAR QUATRE OU PLUSIEURS COLONNETTES

VILLE OU VILLAGE	ÉGLISE	PROVINCE OU DÉPARTEMENT	PAYS	DATE	BIBLIOGRAPHIE ET OBSERVATIONS
Achènes		Namur	Belgique	XIIe s.	DE BRUYN, *Archéol. religieuse.*
Huy		Liège	»	»	» » »
Russon		Limbourg	»	»	REVSENS, *Éléments*, I, p. 447.
Vermand		Aisne	France	»	GOMART, *Bulletin mon.*, XX
Zedelghem		Flandre Occidentale	Belgique	»	ANDRIES, *Mess. des sc. hist.* 1838.
Ribemont		Aisne	France	»	ED. FLEURY, *Bull. du com. des trav. hist.* 1886.
Newenden		Kent	Angleterre	»	COMBE.
New Shoreham		Sussex	»	»	»
Palgrave		Suffolk	»	»	»
Saint-Just		Oise	France	XIIIe s.	DE CAUMONT, *Cours d'Archéol.* VI, p. 67.
Aldenham		Hertfordshire	Angleterre	»	COMBE.
Ver		Picardie	France	»	VIOLLET-LE-DUC, V, p. 537.II.
Petrockstow		Cornouailles	Angleterre	XIVe s.	COMBE.
Saint-Neot		»	»	»	»



XI

Les fonts caliciformes inscrits dans un châssis porté par quatre ou plusieurs colonnettes.

A côté des fonts dont nous venons de parler, vient se placer une autre variété dans laquelle nous trouvons les preuves de l'imitation en pierre de certaines formes de fonts métalliques.

Nous avons déjà vu un exemple d'emploi du métal dans les fonts de Saint-Barthélemy, à Liège (fig. 18), mais loin de trouver dans ceux-ci des formes appropriées à l'emploi d'une autre matière, nous y constatons l'imitation en bronze, de fonts en pierre, ayant eux-mêmes un prototype ligneux. En effet, que l'on examine les fonts de Liège et qu'on les compare avec ceux de Fénal, on verra que le parti est le même, que rien ne dénote l'emploi du métal dans les premiers et que, tout au contraire, alors que celui-ci permettait une plus grande finesse de relief et de modelé, on ne peut l'y remarquer.

Le parti inverse s'est parfois produit. C'est ainsi que M. T. H. King dans son ouvrage, intitulé : *Orfèvrerie et ouvrages en métal du moyen âge*, nous fait connaître des fonts du XIVe siècle [1], qui présentent, pour la *forme générale*, l'ensemble d'une œuvre en pierre.

Les fonts de Tirlemont (fig. 26) sont mieux compris au point de vue de l'emploi rationnel de la matière. Leur forme évasée et svelte est plus logique et dénote bien une matière permettant un relief accusé. La partie inférieure est aplatie de façon qu'ils pouvaient être posés sur un socle ou un pédicule de pierre.

[1] Bruges, 1854, t. II, pl. 63-64.

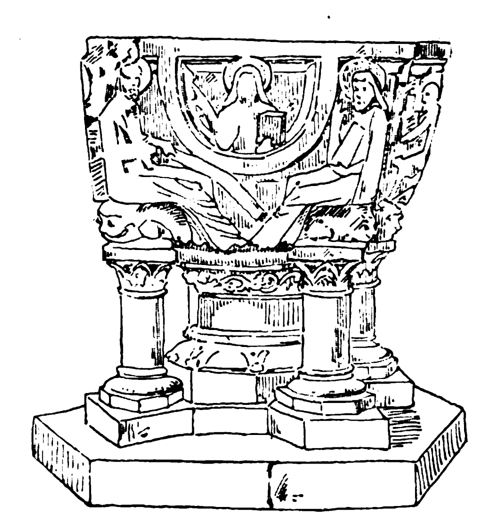


Fig. 1. — Restitution des fonts de Wilderen (Belgique).
Conservé au Musée d'Antiquités de Bruxelles. Les pédicules et la base sont entièrement conjecturaux.



Fig. 2.

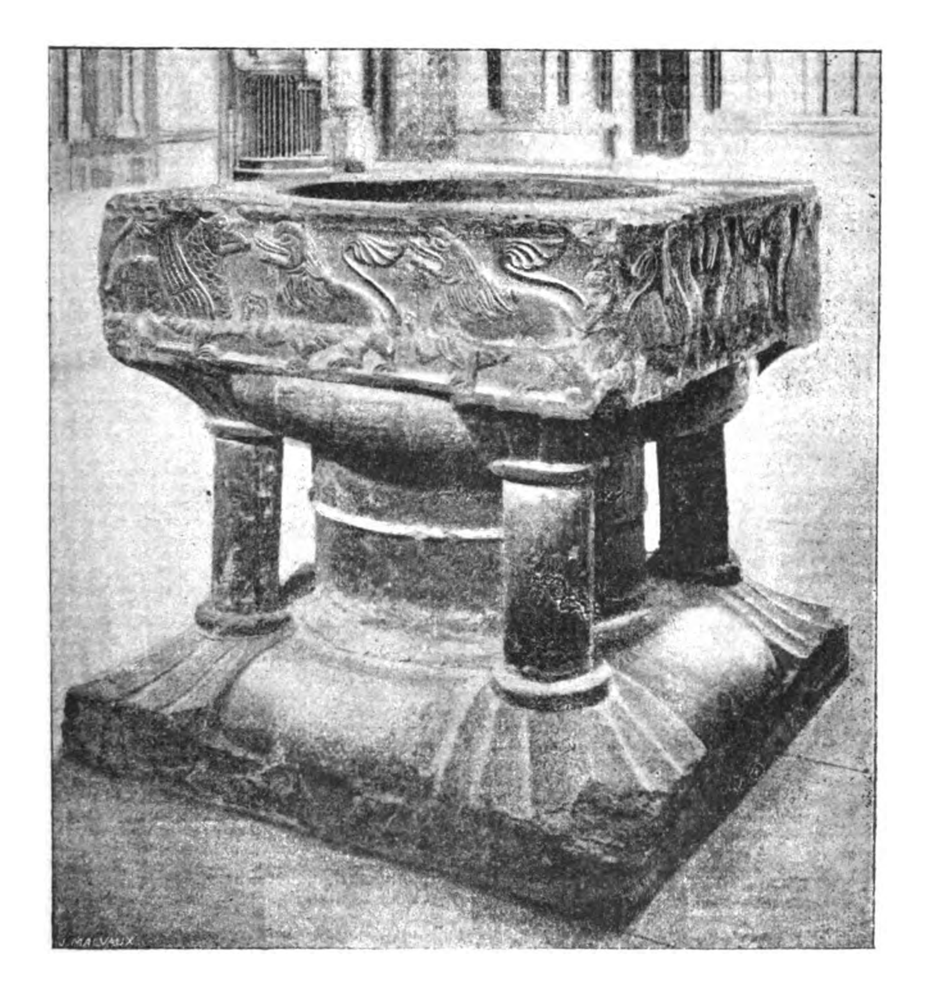


Fig. 3.

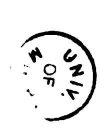


Fig. 4.

Pl. VII. — Fonts caliciformes inscrits dans un châssis porté par quatre ou plusieurs colonnettes.



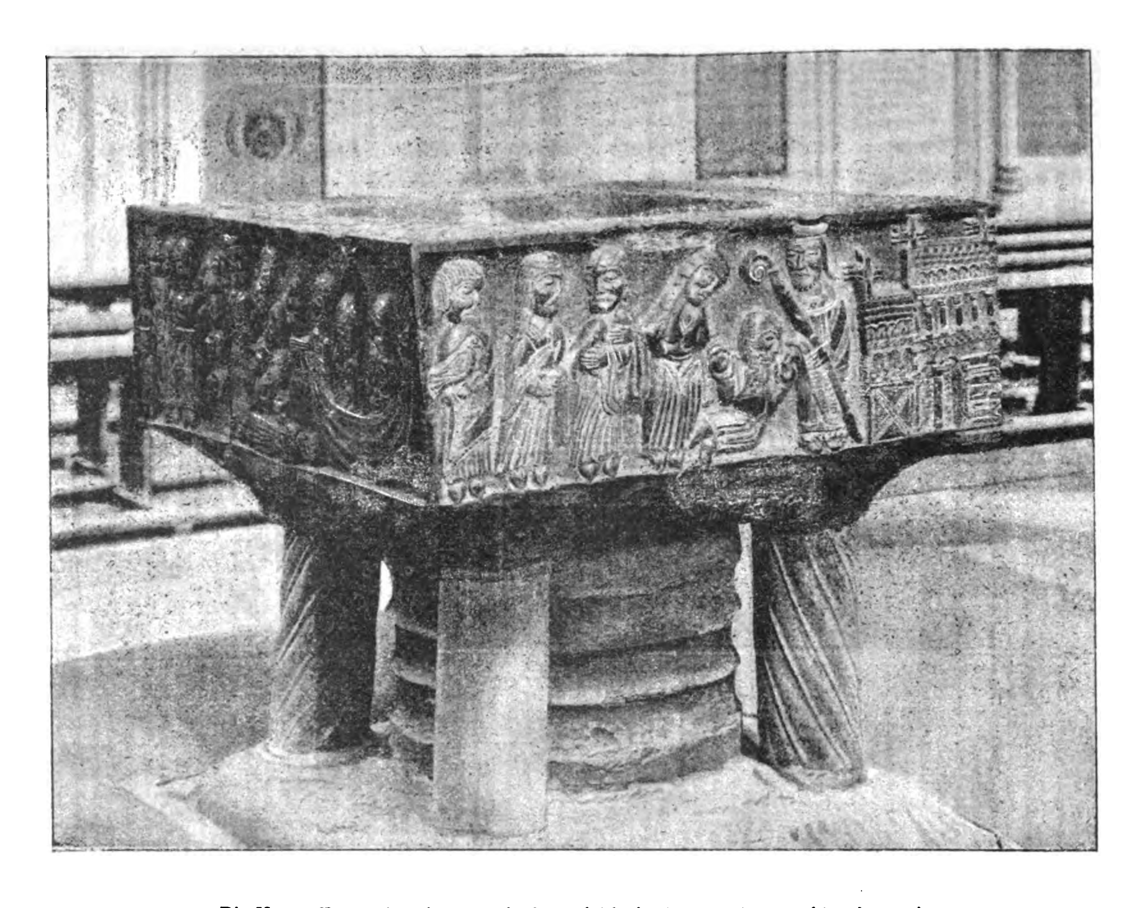
Pl. VIII. — Fonts baptismaux de la cathédrale de Lincoln (Angleterre).


UNIV
OF



Pl. IX. — Fonts baptismaux de l'église de Termonde (Belgique).





Pl. X. — Fonts baptismaux de la cathédrale de Winchester (Angleterre).


UNIV
OF

La hauteur de ces fonts ne dépasse pas 60 centimètres, ce qui prouve qu'ils ont toujours dû être *posés* sur un pédicule pour se trouver à hauteur de l'officiant. Cette façon de *poser* la cuve métallique sur un socle de pierre n'est pas la seule forme d'emploi des fonts en métal, car il paraît certain que ceux-ci ont été encore disposés d'une autre façon : la cuvette était alors *suspendue* dans un châssis de métal ou de pierre et il est à supposer même qu'on pouvait l'enlever pour vider les eaux dans les citernes spécialement disposées pour cet usage.

En effet, certaines églises comme la cathédrale de Canterbury [1] et de Lausanne [2] possédaient des fonts en argent.

On comprend qu'il ne s'agit ici que de cuves aux parois d'assez mince épaisseur, étant donnée la rareté de la matière employée ; il fallait donc les garantir contre les chocs.

Rien de plus naturel alors que de les passer dans un châssis de pierre soutenu par des colonnettes.

La cuve de métal était ainsi suspendue par les rebords qui venaient s'emboîter dans le châssis de pierre. Seulement par le poids de l'eau et de l'enfant — lorsque le baptême par immersion était encore en usage — ces rebords tendaient à se redresser ; pour obvier à cet inconvénient, un pédicule central a dû être placé sous le fond de la cuve.

Quand les fonts étaient en plomb, le mode d'emploi ne devait guère différer [3]. Ici encore la cuvette de métal enchâssée dans un

[1] SIMPSON, *Op. cit.* GAILHABAUD, *Monuments anciens*, III.

[2] BLAVIGNAC, *op. cit.*, p. 171. Copie de l'inventaire des ornements, reliques, statues, images, vases et bijoux de la grande église de Notre-Dame de Lausanne. Cette cuve est mentionnée comme suit : 38, *un grand bassin d'argent pour l'eau des baptêmes.*

[3] M. VICTOR GAY cite à ce propos dans son *Glossaire archéologique*, Paris, 1887, p. 730, — que malheureusement une fin prématurée l'a empêché de terminer — quelques textes fort intéressants. Les voici :

1387. *A Jehan Ledouzu, tonnelier... pour rances de fer pour les fons à baptiser Madame Jehanne de France. (19e compte royal de Guill. Brussel, f° 110, v°.)*

1440. *A Derin de Vitré, pour achat de* 55 *l. de plon à refaire les fons de lad. église outre le viel fons qui pesoit* 50 *l. de plon le tout emploié en la faczon desd. fons qui poisent ensemble* 105 *l. de plon ; et pour l'achat dudit plon que pour faczon* 115 *s. Pour le vin du marché,* 11 *s.* 5 *d. (Compte de la collég. de Bueil, mém, de la Soc. archéol. de Touraine,* t. VII, p. 196.*)*

1573. *Un grand pot de cuivre de Damas qui a ung grant biberon droict, avec son couvercle, lequel sert à mettre l'eau des fonds pour baptiser les enffans. (Inv. de la Ste-Chapelle,* n° 91).

châssis de pierre et soutenue par un pédicule central était d'un emploi rationnel car, par sa grande malléabilité et son élasticité, la cuve de plomb suspendue aurait perdu sa forme sphéroïdale, pour devenir conique.

Il était donc indispensable de lui donner un soutien central.

Dans certains fonts en pierre, on a manifestement copié cette façon de faire [1]. C'est ainsi que M. DE CAUMONT [2] donne, dans son *Abécédaire*, le dessin de fonts provenant du département de la

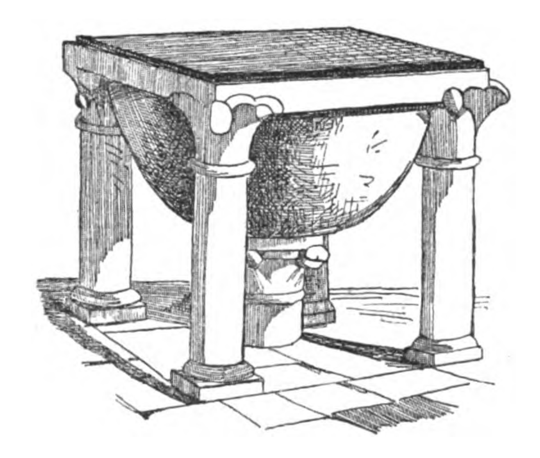


Fig. 33. — Fonts de Normandie.
(Dessin de M. J. STUCKENS, d'après M. DE CAUMONT.)

Seine-Inférieure (fig. 33) et qui sont visiblement inspirés par des fonts à cuve métallique de cette sorte.

Les fonts de Ciney [3], de Lichtervelde, de Wilderen (Limbourg), (pl. VII) [4] prouvent, à des degrés différents, la même chose.

Il en est de même pour les fonts de Saint-Etienne de Gaucourt [5], près de Gournay (Seine-Inférieure) et ceux de Breteuil [6] (Oise).

1 VIOLLET-LE-DUC, *op. cit.*, V, p. 535.
2 DE CAUMONT, *abéc.*
3 DE BRUYN, *op. cit.*, II, p. 177.
4 Ces fonts ont été vendus par le conseil de fabrique de Wilderen pour 20 fr. et acquis ensuite par l'Etat pour 450 fr. Nous citons ce fait pour prouver combien une loi protectrice de nos monuments est nécessaire. H. SCHUERMANS, *Revue trimestrielle*, 1865. Nous devons les dessins de ces fonts à l'obligeance de notre ami M. J. DESTRÉE.
5 DE CAUMONT, *Cours d'arch.*, VI, p. 80.
6 DE CAUMONT, *Cours d'arch.*, VI, p. 81.

En Angleterre, les fonts de la cathédrale de Lincoln sont dans le même cas ; polypédiculés, entièrement en pierre, la forme de la cuvette est parfaitement marquée et plus est, la trace de son rebord inscrit sur le châssis est parfaitement indiqué [1] (pl. VIII).

Ces fonts, si on les rapproche de ceux de Winchester, semblent avoir, avec ceux-ci, une même origine belge et tournaisienne (pl. X). Pour ceux de Winchester, c'est incontestable.

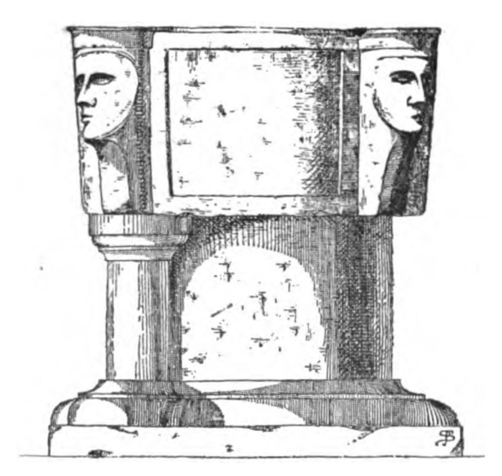


Fig. 34. — Fonts d'Odilienberg (Limbourg).
(Dessin de l'auteur, d'après M. VON FIZENNE).

Les fonts de cette sorte sont d'ailleurs fort rares en Angleterre. PALEY n'en cite d'autres exemples qu'à East Meon Hants, Burnham Deepdale (Norfolk), Ifley (Oxfordshire) et Newenden (Kent), Encore rangeons-nous de préférence ces derniers dans la catégorie précédente.

Les fonts de Winchester (pl. X) que nous avons cités tantôt [2], présentent avec ceux de Zedelghem et de Termonde (pl. IX),

[1] SIMPSON, *loc. cit.*, p. 2, et DE CAUMONT, *op. cit.*, VI, p. 71. Le premier attribue ces fonts au XIe siècle ; nous croyons avec l'illustre archéologue normand qu'ils remontent plutôt tout au commencement du XIIe siècle. Voir cependant REV. EDMUND VENABLES, M. A., precentor of Lincoln. — *A walk through Lincoln Minster*, (a lecture delivered to the Young men's Christian association on the evening of december 12 th 1881) — Lincoln, *Akrill, Ruddock et Keymouth*, éditeurs, 1885, p. 29, qui les attribue à la période normande.

[2] Voir sur les fonts de Winchester : *Messager des sciences historiques*, 1885, p. 61.

des analogies telles, qu'il n'est pas possible de douter de leur origine commune. C'est frappant.

A la séance du 10 octobre 1882, du Comité provincial du Brabant de la Commission royale des Monuments, notre savant confrère M. Edmond Van Even a signalé les fonts de Lubbeek qui se rapportent au même type.

Ces fonts, dit-il, pleins de caractère, sont taillés en pierre bleue et remontent à la fin du XIIe siècle. En examinant le soubassement, on constate que la cuve était primitivement portée sur un fût cylindrique ou par un pilier carré flanqué de quatre colonnettes. Cette partie a cessé d'exister. Il est possible qu'elle se trouvait déjà en mauvais état à la fin du XIVe siècle, car l'archidiacre du Brabant ordonna, en 1390, aux marguilliers de Lubbeek de faire restaurer les fonts baptismaux de leur église [1].

Le dessus est quadrangulaire à réservoir de forme sphérique.

L'extérieur est orné de rinceaux symboliques (?). De chaque angle sort une tête humaine. Le soubassement est également de forme carrée ; aux quatre coins, on remarque une base de colonnette, taillée en quart de rond [2].

En France, M. Enlart a signalé les fonts de Hesdres que nous classons dans cette catégorie [3].

Nous pouvons conclure de ces exemples, que certains fonts polypédiculés à châssis rectangulaire porté sur quatre colonnettes et dans lequel est inscrite une cuve caliciforme soutenue par un pédicule central, tirent leur origine de la capsule métallique soutenue par un châssis et portée par un pilier.

Cette forme fut surtout en usage aux XIIe et XIIIe siècles, mais dégénéré, le type se perpétua pendant fort longtemps. C'est ainsi que le châssis rectangulaire se transforma, quand on commença à dégager la tête des pédicules d'angle [4].

On en voit de curieux exemples dans l'église de Besme (Champagne) [5] et à la cathédrale de Laon (Aisne) (fig. 35) [6].

[1] Alph. Wauters. *Les Communes belges,* canton de Glabbeek, p. 75.
[2] *Bulletin du Comité de la province de Brabant* (Commission royale des Monuments), 1881-1883, Bruxelles, 1884. p. 69.
[3] *Encycl. d'archit.* 1891 p. 29.
[4] Ainsi qu'on peut l'observer sur les fonts de Loch Eynort (Écosse) — J. Russell Walker, *op. cit.*
[5] Raguenet *op. cit.* p. 9.
[6] *Ibid.*, *op. cit.* p. 19.

On reconnaît encore la forme de la capsule métallique, mais le châssis a disparu. Le dessus des colonnettes est totalement dégagé et celles-ci n'ont plus d'autres fonctions que de servir d'ornementation.

Dans la Grande-Bretagne, en Cornouailles, on voit beaucoup de ces fonts dans lesquels le châssis a totalement disparu et les têtes qui surmontent les colonnettes sont presque entièrement dégagées.

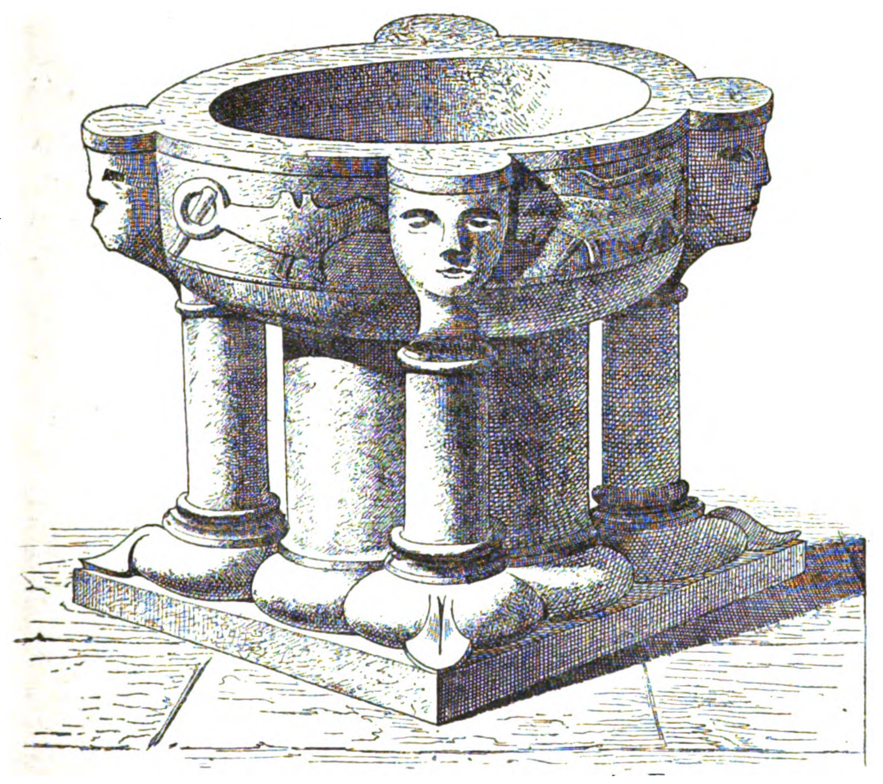


Fig. 35. — Fonts de la cathédrale de Laon.
(D'après RAGUENET.)

C'est ainsi que M. ROMILLY ALLEN a bien voulu nous signaler les fonts de Maker (fig. 32) et que MM. COMBE ET PALEY montrent, dans leurs *Baptismal fonts*, ceux de Bodmin qui sont dans ce cas.

En Angleterre, on rencontre très fréquemment des fonts ornés de têtes d'hommes et de bêtes, mais avec une différence assez

notable, ainsi que nous l'écrit M. ROMILLY ALLEN avec ceux du continent, c'est que la cuve de ceux-ci est plus saillante sur le nu du pédicule.

Notre savant correspondant veut bien nous adresser la note suivante, sur les fonts de cette sorte, en Angleterre.

On trouve des fonts ornés de têtes :

A Lhannia, Cardiganshire (Pays de Galles), cuve carrée avec têtes humaines aux angles ;

A Lampeter (même comté), cuve carrée avec têtes de dragons aux angles ;

A Llanwenog, tout près de cette dernière localité, on trouve une cuve et douze têtes humaines rudement sculptées ;

A Maker (Cornouailles), cuve ronde polypédiculée, ornée de quatre têtes humaines au sommet de pédicules d'angle, ces fonts sont de la catégorie de ceux de Laon, Flostoy, Odilienberg et même, en admettant notre thèse sur l'élimination des pédicules, de ceux d'Archennes.

Ils sont, d'après M. ROMILLY ALLEN, du type le plus commun de l'époque normande dans les Cornouailles ; on en cite d'autres à Kea, Tintagel, Bodmin, Saint-Govan, etc. ;

A Saint-Enoder (id.), cuve ronde avec quatre têtes humaines ;

A Warbstow (id.), cuve carrée avec quatre têtes humaines aux quatre angles ;

A Ashton le Walls (Northamptonshire), cuve carrée avec têtes humaines surmontées d'oreilles d'animaux ; — d'autres fonts de cette sorte existent à Chorley (Lancastershire) et West Haddon (Northamphonshire) ;

A Berrington, Mouville, et Linley (Shropshire), Holt (Worcestershire) et Brecon (pays de Galles), cuves rondes avec têtes placées à mi-hauteur de celles-ci ;

A Locking (Somersetshire), cuve avec figures humaines aux quatre coins joignant leurs mains sur les autres faces.

A Halesowen (Shropshire), cuve ronde avec quatre pédicules d'angles supportant des figures humaines ; — ces fonts sont également du type des fonts polypédiculés de Laon, Pondrome, etc. ;

A Saudon (Staffordshire), cuve carrée avec figures humaines aux angles ;

A Stoke Cannon (Devonshire), cuve carrée aux quatre angles ornés d'animaux ;

A Saltford (Somersetshire), cure ronde montée sur un pédicule octogone orné de huit têtes ;

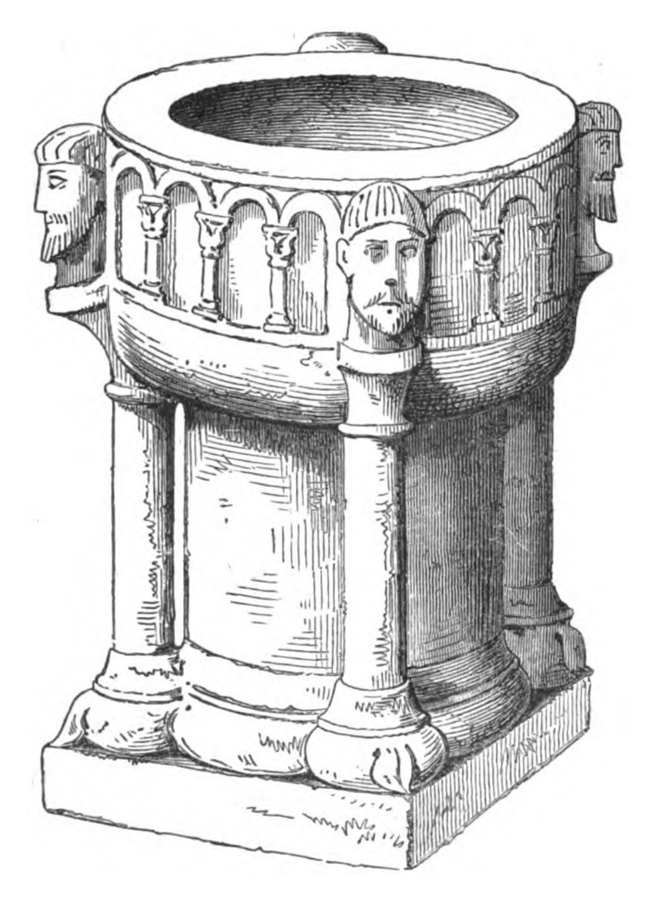


Fig. 36. — Fonts de Flostoy.
(Cliché prêté par la Société archéologique de Namur.)

A Wordwell (Suffolk), cuve ronde avec trois têtes humaines en dessous.

Chose singulière, des têtes humaines à oreilles d'animaux s'observent assez fréquemment dans notre pays. Nous en avons

remarqués sur certains fonts du Musée diocésain de Liège, à l'église de Profondeville, etc.

Quant à la signification symbolique de ces têtes et de ces figures nous serions tenté d'y voir une représentation des quatre fleuves du Paradis, Géon, Phison, Tigris et Euphrate. C'est d'ailleurs l'avis de M. ROMILLY ALLEN auquel nous avons soumis notre opinion [1].

Si nous examinons la forme générale des fonts de Maker et de Bodmin, dans lesquels le châssis a totalement disparu, nous pouvons y voir également une descendance directe du trépied antique et une fois de plus, l'imitation en pierre d'objets en métal.

Il y a dans la collection CAMPANA, au Louvre, un trépied sur l'un des bas reliefs, en terre cuite [2], au Musée du Capitole, un trépied en marbre, et au musée du Vatican, un meuble du même genre dont chaque pied est surmonté d'un médaillon représentant une tête [3], tous meubles conçus dans les données de ces fonts.

Peut-être y a-t-il dans l'ordonnance de ceux-ci, une tradition antique dégénérée et doit-on admettre un prototype gréco-romain à ces fonts si intéressants.

Bornons-nous à mentionner cette ressemblance, peut-être fortuite, et revenons à notre sujet.

Nous avons dit plus haut que la forme du châssis dégénéra bientôt et que la tête des colonnettes se dégagea sur la rotondité de la capsule.

Le même fait se vérifie sur les fonts de Gosnes [4] (fig. 37), qui présentent de grandes ressemblances avec ceux de Flostoy [5] (province de Namur) (fig. 36).

Signalons plutôt l'étonnante ressemblance de ces fonts avec

[1] Certains bénitiers présentent également ces quatre têtes. M. S. DESCHRYVER nous signale celui d'Autre Eglise (Brabant) qui paraît dater du XIVe siècle et qui en a aux angles supérieurs.

[2] *Antiche opere in plastica da* GIO PIETRO CAMPANA, *Salviucci*, éditeur, Roma MDCCCXLII. – Tav. XX. (Contesa di Appolo e d'Ercole pel tripode di Delfo.)

[3] Ces deux trépieds sont figurés dans RAGUENET, *op. cit.* n° 219.

[4] REUSENS, *op. cit.* I, p 447.

[5] *Annales de la Société Archéologique de Namur*, vol. XIII.



Fig. 1. — Fonts d'Archennes.
(Dessin de M. BUELENS.)

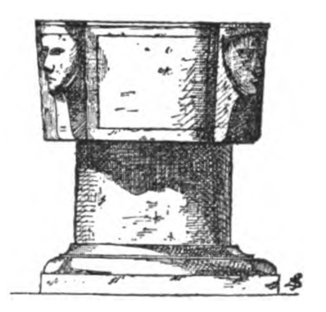


Fig. 2. — Fonts de Lustin.
(Dessin de l'auteur.)

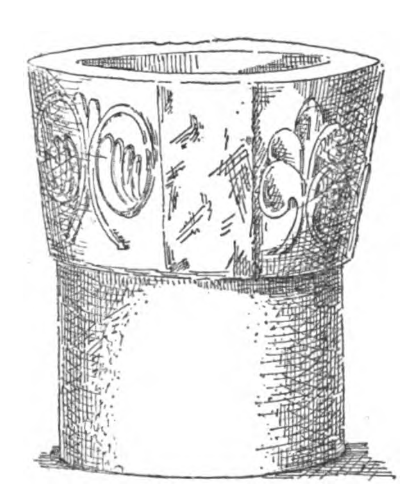
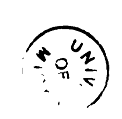
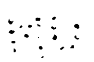


Fig. 3. — Fonts d'Humbeek.
(Dessin de M. STUCKENS, d'après un relevé de l'auteur.)

Pl. XI. — Exemples d'élimination des colonnettes d'angle.


UNIV
OF



ceux de Laon ; sauf de minimes détails, le parti est le même. C'est là un fait qui prouve, une fois de plus, la dispersion des mêmes types en différents pays et une marche semblable dans la filiation des espèces se transformant partout sous l'empire des mêmes causes.

Les fonts de Laon (fig. 35) montés sur un socle carré présentent un large pédicule porté sur une base composée d'un tore ellipsoïdal, d'un listel et d'un quart de rond. Cette moulure se reproduit sur les pédicules d'angles qui sont en outre ornés d'un filet



Fig. 37. — Fonts de Gosnes.
(Cliché prêté par la Société archéologique de Namur).

et d'une palme d'angle. Ces derniers et le pédicule central sont cylindriques et s'élèvent jusqu'à hauteur de la cuve caliciforme, flanquée de quatre têtes supportées par les colonnettes d'angle.

Les flancs de la cuve sont ornés de figures d'animaux.

Ceux de Flostoy, (fig. 36) de Sclayn [1] et de Limmel [2] ont à peu près la même disposition.

[1] Actuellement au Musée de Namur et datant du XIIe siècle.
[2] Voir sur les fonts de Limmel, TH. SCHAEPKENS, *Trésor de l'Art ancien*, pl. XI ; *Mess. des sc. hist.* 1847, p. 348.

Le calice de la cuve est seulement orné d'arcades en plein cintre, les têtes ne sont pas couronnées d'un bandeau et les moulures des bases ne sont pas parfaitement les mêmes.

Les fonts d'Odilienberg (XIIe siècle) (fig. 34), près de Ruremonde, présentent avec ceux de Laon et de Flostoy, des analogies sur lesquelles il est inutile d'insister.

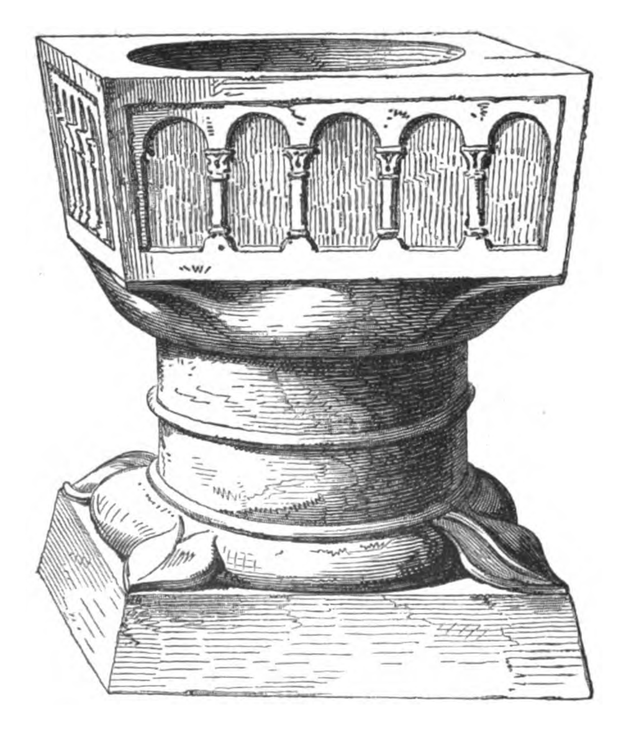


Fig. 38. — Fonts de Thynes.
(Cliché prêté par la *Société archéologique de Namur.*)

M. VON FIZENNE les a publiés dans son ***Art monumental au moyen âge*** [1], et il fait remarquer que ces fonts avaient autrefois quatre colonnettes d'angle et qu'ils n'en ont plus qu'une.

Nous ne pouvons que difficilement admettre cet avis.

Tout au contraire, nous croyons à l'élimination des colonnettes

1 VON FIZENNE, *Art monumental au moyen âge* 1881 pl. 20 — Odilienberg.

dont les têtes devenues des amortissements d'angle des fonts, sont les restes dans les cuves d'Archennes (Brabant) (pl. XI), de Dinant [1] et de Lustin (Namur) (pl. XI), de Limmel et de Lixhe (Limbourg), de Lage-Mierden (Brabant septentrional), d'Utrecht (Pays-Bas) [2].

Si nous en croyons le catalogue de la vente des magnifiques collections de feu le notaire CHARLES GUILLON de Ruremonde, vendues à Amsterdam en mars 1890, les fonts d'Elmpt et d'Echt, sont de la même catégorie.



Fig. 39. — Fonts de Bastogne.
(Dessin de M. E. PUTTAERT).

Voici la description de ces cuves :

Fonts baptismaux d'Elmpt, octogones en style byzantin (?), XIIIe siècle. Hauteur $0^{m}97$ (avec le pied), hauteur de la coupe $0^{m}40$; diamètre intérieur $0^{m}71$; *quatre têtes saillantes alternant avec des rosettes*.

[1] M. LEGRAND DE REULANDT a consacré à ces fonts, un mémoire publié dans les *Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique*, VII 2e s. p. 612.

[2] *Kronijk van het historisch genootschap gevestigt te Utrecht*, 1858, p. 144 et 151. Description de ces fonts, par M. le JHR J. OORDT VAN SCHONAUWEN.

Fonds baptismaux d'Echt, (XIII[e] siècle) ronds, hauteur 0m36 (pour la coupe) ; un bout de colonne discomptée (?), diamètre intérieur 0m70, *quatre têtes en saillie ;* la facette principale porte la face du soleil tenant dans la bouche, un rameau de palmier à trois feuilles et une feuille de trèfle (?) trilobée, ornement divisé de côté et d'autre. Les trois facettes restantes sont sculptées en ornements architecturaux.

Si ces descriptions sont fidèles, (nous n'avons pu nous procurer le dessin de ces fonts), ces cuves se rapprochent fort de celles d'Archennes et de Dinant.

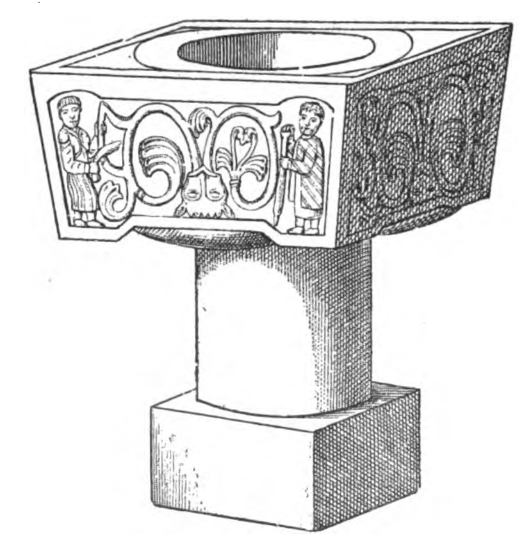


Fig. 40. — Fonts de Gentinnes.
(Cliché prêté par M. L. Cloquet).

Lustin, dans la province de Namur, possède des fonts fort intéressants, qui ont de grands rapports avec ceux d'Odilienberg. Cependant les quatre colonnettes ont disparu et les têtes sont simplement amorties sur la cuve (pl. XI).

A Zifflich (Allemagne), M. Otte signale [1] des fonts fort curieux qui se rapportent aussi au type dont nous parlons.

[1] H. Otte, *op. cit.* p. 307.

Les têtes sont restées sur le calice ; les colonnettes n'ont pas disparu complètement, car elles sont accolées au pédicule et forment un seul tout avec lui.

On se rend compte ainsi du transformisme qui des fonts caliciformes à châssis portés par quatre colonnettes, nous mêne jusqu'aux monopédiculés à cuves caliciformes flanquées d'amortissements d'angle.

Les colonnettes devenues inutiles disparaissent ; il en reste une à Odilienberg — il n'y en a plus à Archennes, Dinant, Amberloux (Luxembourg), etc., etc.

Les têtes qui les surmontaient restent cependant comme témoins

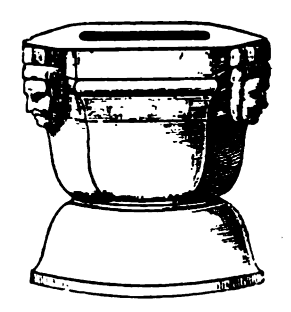


Fig. 41. — Fonts baptismaux d'Hastières [1].
(Cliché prêté par M. L. Cloquet).

de l'existence passée des fonts caliciformes polypédiculés et nous les retrouvons jusqu'au XVIIe siècle, puisque la cuve de Laroche, marquée du millésime « 1593 » les possède encore.

Les fonts de Bastogne (fig. 39), que M. E. Puttaert a eu l'obligeance de dessiner pour nous, viennent aussi à l'appui de cette thèse ; seulement les colonnettes — par une étrangeté ou une fantaisie du sculpteur, — suivent les flancs de la coupe et du pédicule au lieu de descendre perpendiculairement [2] ; ceux de Gallaix [3], de Thynes [4] (fig. 38) et de Gentinnes [5] (fig. 40) pourraient également l'appuyer.

[1] La base est apocryphe et formée d'une seconde cuve baptismale renversée.
[2] *Belgique illustrée*, II, p. 575.
[3] De La Grange et Cloquet, *op. cit.* p. 98.
[4] De Bruyn, *op. cit.* II, p. 179.
[5] De Bruyn, *op. cit.* II, p. 178.

Là, le châssis rectangulaire et la forme de la capsule persistent; les colonnettes ont disparu.

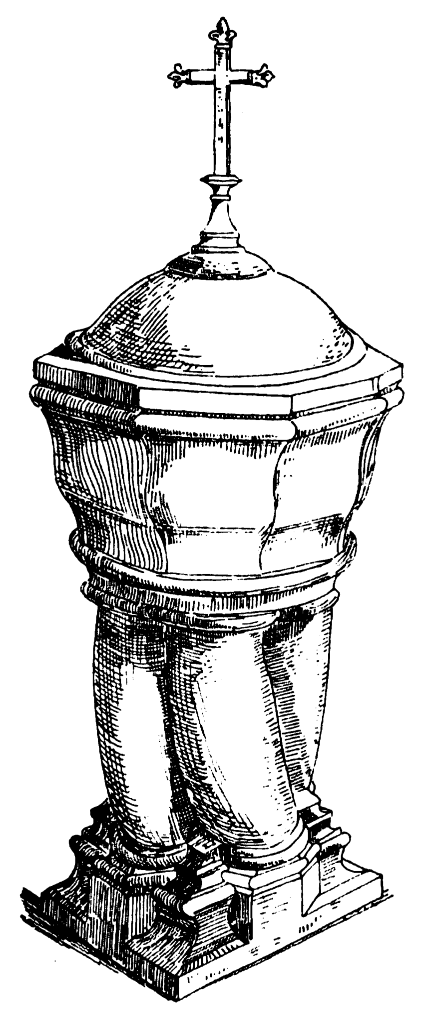


Fig. 42. — Fonts d'Anlier (Luxembourg).
(Dessin de M. STUCKENS, d'après un relevé de feu CLÉMENT MAUS.)

Dans les fonts de Zillebeke [1] (Flandre occidentale), d'Acren

[1] SCHAYES, *op. cit.* II, p, 71.

Sainte-Marie, près Grammont, et de Deftingue [1], le fait est moins visible, quoique la donnée soit la même.

Chose curieuse : les fonts d'Anlier (Luxembourg), présentent la donnée inverse. C'est ainsi que là, c'est le pédicule central qui est absorbé par les colonnettes contournées comme il a été en usage de le faire aux derniers temps de l'époque ogivale (fig. 42).

C'est là un fait assez rare, mais il concourt au même résultat. Les fonts polypédiculés deviennent monopédiculés par suite de l'élimination des pédicules accessoires, devenus d'ailleurs inutiles par la suppression du châssis.

Nous voyons donc que les fonts polypédiculés de transformation en transformation sont devenus monopédiculés, forme la plus usitée dans les derniers temps du moyen âge.

En effet, nous avons vu la cuve cylindrique se transformer en fonts polypédiculés, et en cuve à colonnettes d'angle, puis les pédicules du châssis disparaître pour laisser des fonts monopédiculés, enfin nous venons d'observer que par l'élimination, la cuve caliciforme à châssis portée sur colonnettes est devenue elle aussi monopédiculée.

[1] Abbé Van de Vyvere, *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, Essai sur les fonts baptismaux des environs d'Audenaerde et de Grammont, X, p. 226.



LISTE DE QUELQUES FONTS CALICIFORMES INSCRITS DANS UN CHASSIS PORTÉ PAR QUATRE OU PLUSIEURS COLONNETTES

VILLE OU VILLAGE	ÉGLISE	PROVINCE OU DÉPARTEMENT	PAYS	DATE	BIBLIOGRAPHIE ET OBSERVATIONS
Gosnes		Namur	Belgique	XIIe s.	REUSENS.
Pondrome		»	»	»	CRÉPIN, *Annales Soc. Arch. Namur.*
Limmel		Limbourg	»	»	SCHAEPKENS, *op. cit.*, pl. XI.
Odilienberg		»	»	»	VON FIZENNE, *op. cit.*
Ciney		Namur	»	»	DE BRUYN, *op. cit.*, II, p. 177.
Zedelghem		Flandre occidentale	»	»	*Mess. sc. hist.*
Termonde		Flandre orientale	»	»	»
Newenden		Kent	Angleterre	»	PADEY, *op. cit.*
Iffley		Oxfordshire	»	»	»
East Meon Hants		Norfolk	»	»	»
Burnham Deepdale		»	»	»	»
Lincoln		Lincolnshire	»	»	SIMPSON
?		Seine-Inférieure	France	XIIIe s.	DE CAUMONT, *Abéd.*, p. 535.
Wilderen		Limbourg	Belgique	»	conservés au Musée d'ant. de Bruxel.
Winchester			Angleterre	»	*Mess. sc. hist.*, 1885, p. 61
Laon		Aisne	France	»	RAGUENET
Maker		Cornouailles	Angleterre	»	
Hesdres		Pas-de-Calais	France	»	CAM. ENLART
Lichtervelde		Flandre	Belgique		
Gaucourt	St-Étienne	Seine-Inférieure	France		DE CAUMONT, *Cours*, p. 89, VI
Breteuil		Oise	»		» » p. 81, VI



XII

Les fonts monopédiculés.

Les fonts monopédiculés, comme nous l'avons vu, gardent pendant les XIIIe et XIVe siècles (même plus tard dans certaines contrées), des traditions des principales formes employées dans les temps passés. Ils sont tantôt à cuve cubique, tantôt à cuve octogonale, d'autres fois, à cuve ronde et enfin, à cuve trapézoïdale. Les différents polygones peuvent également s'observer. Certains fonts empruntent aussi leur conception aux données de la colonne et sont composés comme celle-ci d'une base, d'un fût et d'un chapiteau.



Fig. 43.— Fonts de Castle Martin (Pembrokshire).

Nous citerons parmi les exemples de ce fait, en France, les fonts d'Augicourt (XIIe siècle), signalés par M. Woillez et ceux de Bury (XIIIe siècle), que donne le même auteur, puis en Angleterre, ceux de Castle Martin dans le Pembrokshire qui nous sont signalés par Miss Emma Swann (fig. 43).

Les fonts de Magneville ont, d'après M. Woillez, des caractères de ressemblance avec ceux d'Augicourt.

En France, on rencontre de très beaux fonts monopédiculés. Ils sont souvent ornés de sculptures fort riches.

Nous n'avons pas pu en étudier dans ce pays, ayant la cuve cubique ou trapézoïdale, mais nous en connaissons beaucoup ayant la cuve ronde. Citons ceux de Chéreng (XIIe siècle), de

Subles (XIVe siècle), ceux de Paris (école des beaux-arts), Bercy et Saint-Sauveur-le-Vicomte, appartenant au XVIe siècle.

A Saint-Martory, dans la Haute-Garonne, on conserve des fonts fort curieux, du XIe siècle. Ils sont à cuve octogonale, montée sur pédicule.

A Montdidier (Somme, XIIe siècle), Langres, Percy, Compiègne, Cherbourg et Dol, on voit également des fonts du même genre.

Nous ne pouvons pas signaler, en France, de fonts monopédiculés à cuve hexagonale ou polyédrique.

Dans un article sur *le baptême au moyen âge,* Mgr BARBIER DE MONTAULT dit qu'il a étudié les représentations de fonts dans des bibles historiées manuscrites des XIVe et XVe siècles qui sont conservées à la bibliothèque nationale de Paris.

Il en a observé seize types.

« Les uns ressemblent, dit-il, à des calices. Ils ont un pied arrondi ou coupé à pans, un nœud divisant une tige plus ou moins élancée et une coupe tantôt ronde, tantôt découpée en lobes. L'ornementation est assez peu variée : ce sont des quatre feuilles, des feuillages, des perles et des godrons. Une seule de ces cuves porte à la lèvre de sa coupe, un commencement d'inscription :

Maris.

qui ferait songer aux flots de la mer qui engloutirent Pharaon, emblême de Satan. Je ne crois pas à la réalité de cette espèce de fonts peu solides, quoique fort gracieux... Une variété consiste dans une cuve hexagone de peu de profondeur.

« Une forme vraie, parce qu'elle est rationnelle, se voit dans les cuves cylindriques, appuyées sur des socles carrés, et ornées d'un rebord saillant.

« L'une d'elles est décorée d'arcatures cintrées abritant des statuettes de saints.

« Ailleurs, la cuve affecte la forme allongée et rectangulaire d'un sarcophage antique... [1]. »

Si de France, nous passons en Angleterre, nous y observerons

[1] *Revue de l'Art chrétien,* 1874, p. 12.

un respect plus grand qu'ailleurs pour la forme primitive de la cuve cylindrique [1].

C'est celle-ci montée sur un socle qui devient le prototype des fonts monopédiculés.

C'est ainsi que les fonts monopédiculés à cuve *cubique*, comme ceux de Twyford, de Thornbury et de Westerleigh (Gloucestershire), de Saint-Philip (Bristol), de Hartland (Devonshire), et *trapézoïdale* comme ceux de Collegiate church (Galway), sont assez rares.

Fig. 44. — Fonts figurés sur un *antependium* du XIV[e] siècle, appartenant à l'Église St-Martin de Liège.

Les fonts monopédiculés à cuve ronde ou octogonale sont plus communs.

Il suffit de feuilleter les ouvrages de SIMPSON et de PALEY [2], pour s'en convaincre.

On trouve des fonts à cuves rondes, soit kuphoïdes, soit trapézoïdales, à Sapcote, Thorpe-Arnorld, All saints dans le Leicestershire (XII[e] siècle), Chalk dans le Kent (XII[e] siècle), Holt dans le Worcestershire (XII[e] siècle), Mevagissly et de Laureath en Cornouailles (XII[e] siècle), Plynestock dans le Devonshire (XII[e] siècle), Orchardleigh dans le Somersetshire (XIV[e] siècle).

La liste est plus longue pour les fonts monopédiculés à cuves *octogonales*.

C'est ainsi que ceux de Waltham-on-the-Wolds, Stonesby (XII[e] siècle), Swayton, Coventry, West-Deeping, Weston, near Spal-

[1] On peut consulter avec fruit sur les fonts d'Angleterre, les écrits de M. J. ROMILLY ALLEN et spécialement son mémoire sur *The antiquity of fonts in Great Britain*. (British Archœological Association, 1[er] June 1887), ainsi que ses conférences sur le *Christian symbolism in Great Britain and Ireland*. — WHRITING and C°, éditeurs, 30-32, Sardinia street, London W. C.

[2] PALEY F. A. *Illustrations of Baptismal fonts*, with plates, plans and diagrams, London, 1844. PALEY n'a fait que la préface de cet ouvrage qui a été écrit par J. COMBE, placé pendant plusieurs années à la tête de l'*University Printing Press* d'Oxford. Il contient de bons documents pour l'histoire des fonts, malheureusement bien des exemples cités par M. COMBE ont subi des altérations depuis l'époque de la publication de cet ouvrage.

ding (XIIIe siècle), Oxford (Saint-Mary's Magd.), Horbling, Abbot's Langley, Wortham, Finchingfeld, King's-Worthy (XIVe siècle) ; Kerne, Hale magna, Towcester, Saint-Mary's, (Nottinghamshire), Fosdyke, Broughton, Bourne, Knaith, Over, Blakeny, Walsoken, Fakenham, Walsingham, Weston, Strubby, Stoke Golding, Whitwick, Shelfanger, Beverley (Saint-Mary), Leverington et Edereham (XVe siècle), peuvent être classés dans cette catégorie.

Des fonts monopédiculés à forme hexagonale existent à Market Bosworth (Leicestershire), à Rolvenden (Kent).

Beaucoup de ces fonts portent en eux leur marque originelle et on reconnaît facilement l'ancienne cuve cylindrique, ainsi que nous l'avons déjà dit, dans quelques-uns de ces fonts monopédiculés.

Si d'Angleterre, nous passons en Écosse, nous voyons de nombreuses cuves monopédiculées.

C'est ainsi que nous pouvons citer, d'après le savant mémoire de notre regretté confrère J. RUSSELL WALKER, mort depuis que notre travail est à l'impression et trop tôt enlevé à ses remarquables études sur le passé monumental de son pays, plusieurs fonts de ce genre ; notamment :

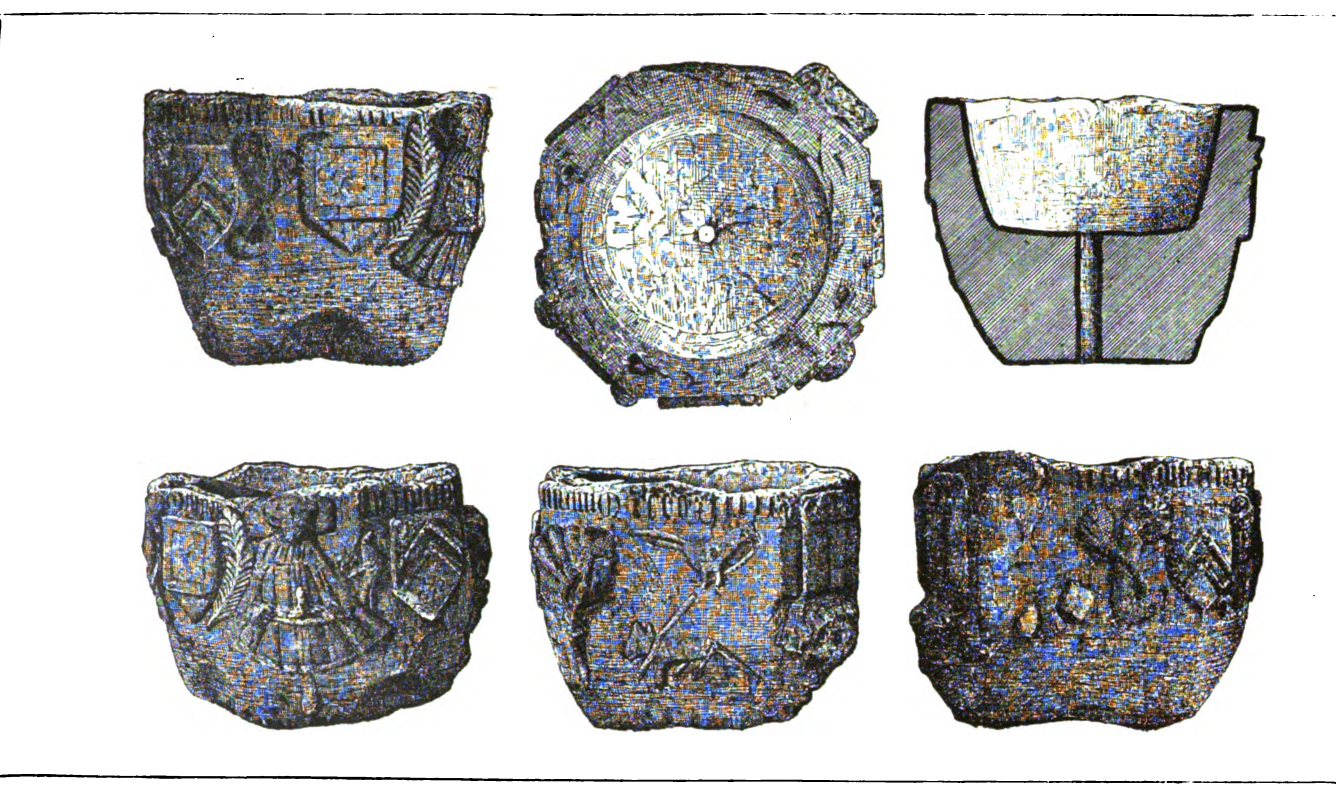
1° Les fonts monopédiculés à cuve ronde de Birnie (Elginshire), Gogar (Edinburghshire), Stenton (Haddingtonshire), Cramond (Edinburghshire), Seton (Haddingtonshire).

2° Les fonts monopédiculés à cuve octogonale de Douglas Support (Lanarkshire), Coupar (Forfarshire) — les côtés de ces fonts sont lobés, — Kenmure Castle (Kirkcudbrightshire), Saint-John's Church, à Aberdeen — ces fonts étaient anciennement à Saint-Michael's Church, Kinkell, — Newbattle abbey, Edinburghshire, Saint-Mary's Isle, Kirkcudbrighthire (pl. X), Saint-Mary and Holy cross, Seton (Haddingtonshire), Fowlis, près de Dundee (fig. 1).

3° Les fonts monopédiculés à cuve hexagonale de Inverkeithing (Fifeshire) montés sur un pédicule pentagonal à cinq colonnettes assemblées, etc.

Nous ne connaissons pas d'exemples des variétés cubiques et trapézoïdales, en Ecosse.

En Belgique, les fonts monopédiculés datant du XIe au XVIe siècle se comptent en grand nombre, mais procèdent plus des fonts



Pl. XII. — Fonts de St-Mary's Isle, Kirkcudbrightshére (Écosse).
(Dessin de M. Russel Walker).


UNIV.
OF

polypédiculés que des cuves cylindriques. On les rencontre fréquemment présentant des cuves rondes, octogones, hexagones, cubiques et trapézoïdales.

Bien souvent, on retrouve sur eux des traces de formes antérieures. C'est ainsi que nous avons cité entre beaucoup d'autres, plus haut, les fonts d'Archennes [1].

D'autres fonts fort curieux sont ceux de Gallaix, dans le Hainaut [2], de Deftinghe et de Zillebeeke [3], dans la Flandre Orientale, dans lesquels la cuve monopédiculée est de forme cubique et dérivée (pour le 1er et 3e exemple), du châssis polypédiculé. Les fonts d'Acren-Saint-Martin, et de Liefferingue sont de la



Fig. 45. — Fonts de Kessenick. (D'après un relevé inédit de Schaepkens).



Fig. 46. — Fonts de l'église de Braine-le-Comte. (D'après un relevé de L. Cloquet).

même catégorie. Nous pouvons signaler également la représentation de fonts monopédiculés à cuve cubique sur le bel *antependium* du XIVe siècle qui appartient à l'église Saint-Martin de Liège (fig. 44). Ce remarquable exemple est copié sur la belle broderie qui orne ce magnifique morceau, digne assurément d'être conservé avec plus de soin qu'il ne l'était en 1889, quand nous l'avons examiné en compagnie de M. L. Palustre, le savant archéologue français.

[1] Cette cuve baptismale d'une réelle importance, a été signalée à l'attention de la *Société d'archéologie de Bruxelles*, par un de ses membres effectifs, M. Joseph Cassiers.

[2] *Bull. de la Soc. hist. de Tournai*, 1851, p. 253.

[3] *Annales de la Société d'Emulation de Bruges*, 1847, p. 60.

Mais arrivons à une classe de fonts que nous considérons comme une variété des précédents, à savoir les fonts monopédiculés à cuve trapézoïdale.

Nous en trouvons, en Belgique, à Thynes (fig. 38) et à Gentinnes (Namur) (fig. 40). Ajoutons que nous soupçonnons ceux-ci d'être une ancienne cuve polypédiculée, privée, depuis, de ses colonnettes d'angle.

Comme transition pour arriver à la cuve ronde, citons les fonts à cuve polygonale. Nous pouvons citer parmi les cuves octogones : datant du XIVe siècle, celles de Nieuwenhove [1] (fig. 48),

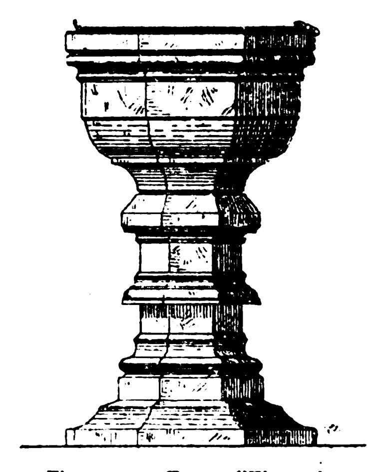


Fig. 47. — Fonts d'Elversele.
(D'après un relevé de M. Langerock).

Schoorisse, Smeerhebbe, Opbrakel, Nokere, Saint-Hilaire à Huy (fig. 49) ; et datant du XVe siècle, celles de Gammerage, Eyne, Goefferdinge, Mercke-Kerckhem, Santbergen, Voorde, Solre-sur-Sambre (fig. 2), Cousolre [2] (fig. 50), Celles, Scry, Bot-

[1] Ces fonts présentent une grande ressemblance avec ceux de Brugelette.

[2] Les fonts de Cousolre se rattachent par trop de liens avec les fonts belges pour que nous ne les citions pas à cette place, bien que Cousolre soit sur le territoire français; chose digne de remarque, nous écrit notre honorable collège M. Jennepin, le pédicule est octogonal, tandis que la cuve est hexagonale.

C'est, en effet, un fait rare.

Cousolre possédait autrefois des fonts romans auxquels M. Jennepin a consacré un mémoire intitulé : *Notice sur une vasque de fonts baptismaux pédiculés exécutés au Xe ou au XIe siècle pour l'église N.-D. de Cousolre.* (*Annales du Cercle Archéologique de*

telaere, Bruges (église Saint-Sauveur), Braine-le-Comte (fig. 46), Hérent [1], Brugelette (fig. 7), Profondeville, Elversele [2] (fig. 47), Enghien (fig. 51).

Les fonts polygonaux se présentent en d'autres variétés, mais beaucoup plus rarement toutefois. C'est ainsi que nous ne connaissons que les fonts de Saint-Pierre-Capelle dans la Flandre Orientale, et de Kessenick dans le Limbourg (fig. 45), qui présentent une cuve hexagonale.

Ajoutons que nous observons également cette rareté dans les autres pays.



Fig. 48. — Fonts de Nieuwenhove.
(D'après un relevé de M. LANGEROCK.)

Les fonts monopédiculés à cuve ronde sont beaucoup plus communs.

Nous en connaissons en Belgique depuis le XIIe siècle.

Citons celui de Beauvechain (Brabant), sur lequel M. COULON, architecte provincial, a fait un rapport lu le 5 octobre 1875, au Comité provincial de la Commission royale des monuments [3].

Mons), et qu'il a eu la bonne fortune de retrouver. Ce sont des fonts monopédiculés à cuve cubique dans lesquels la trace du châssis et de la capsule insérée, est parfaitement visible et qui offrent, par conséquent, un intérêt capital.

[1] LANGEROCK, *Anc. const. en Flandre*, pl. XXXVII.

[2] LANGEROCK, *Anc. const. en Flandre*, pl. XXXIX.

[3] *Bulletin du Comité des monuments du Brabant* I, p. 130.

Il est composé d'un pédicule rond monté sur une base. La cuve est ronde également, mais flanquée de quatre têtes dont deux sont couronnées ; elles alternent, dit M. COULON, avec les deux autres qui sont nues ; les cheveux de chacune sont traités d'une manière différente, les premières ont la barbe droite, tandis qu'aux secondes, les extrémités sont bouclées.

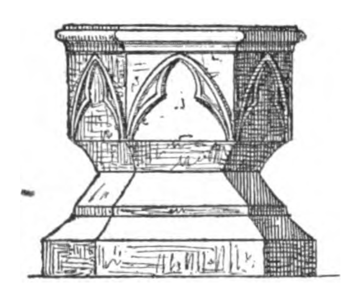


Fig. 49. — Fonts de St-Hilaire à Huy.
(D'après un relevé de M. L. CLOQUET).

Il paraît que ces fonts ont une très grande ressemblance avec ceux de Chéreng (Orne).

Mentionnons encore les fonts de Tournai (Saint-Jacques), de Hal [1] et d'Elst [2].

[1] Page 48. Ces fonts sont décrits, comme suit, dans le catalogue du *South Kensington Museum*, dans lequel on en conserve un moulage en plâtre :

The original of this cast, which is made of gilt brass, was cast by WILLAUME LE FEVRE, a Flemish artiste (*a*) in 1446, as an inscription on the base informs us. The vase itself has little ornament beyond the lions on wich the stem rests, and four statuettes of the Latin Fathers of the Church below the bowl. The cover, which is very massive, is surrounded by figures of the Holy Apostles, above which are smaller ones of two horsemen with dogs and a deer, as also a kneeling woman in mediæval costume, probably meant for Saint Geneviève. On the summit of the cover is a group of the Saviour, S. John in the act of baptism, and an Angel bearing the Saviour's garments, which last figure is an almost invariable feature in German representations of this subject.

The cover of the font, notwithstanding its weight, is removed easily, by an ingeniously devised iron crane, an imitation of which in wood is erected in its proper position. The bold character of ornament on the crane, consisting of large fleurs-de-lys and foliage, is worthy of notice.

This object was obtained from the Belgian Government for the South Kensington Museum, under the Convention for interchange of reproductions of works of art, entered into by H. R. H. the PRINCE OF WALES.

a) Observons que LEFÈVRE était tournaisien et non pas flamand.

[2] Renseignement dû à l'obligeance de M. DESCHRYVER.

Nous pourrions en citer un grand nombre d'autres datant du xve siècle, pendant lequel cette forme a été fort commune.

En Allemagne, nous signalerons, parmi les nombreux fonts monopédiculés, ceux de Hildesheim et de Heinsberg. Les pre-

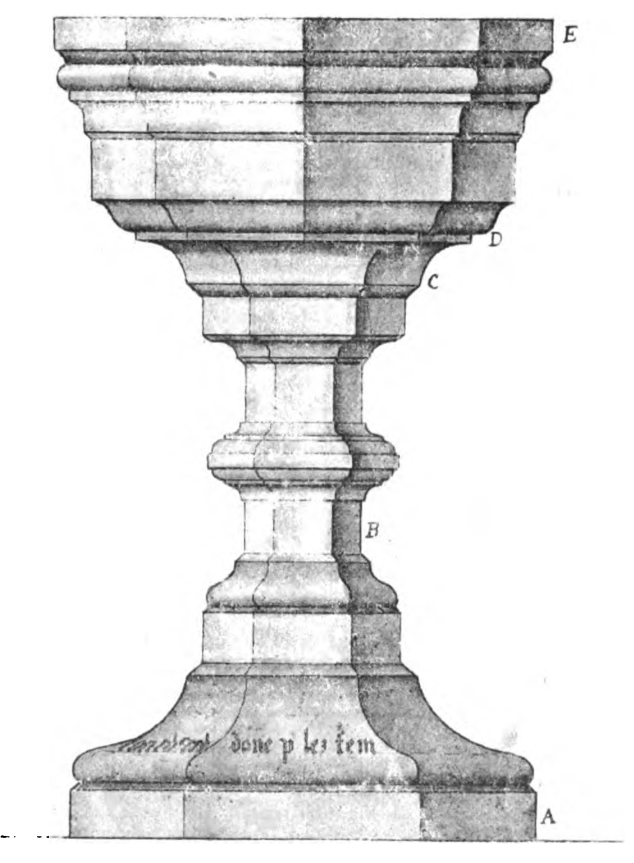


Fig. 50. — Fonts de Cousolre (France).
(Dessin de M. Jennepin).

miers (pl. XIII), ainsi que veut bien nous l'écrire M. le conseiller de régence H. von Dobbeler, sont conservés dans l'église Saint-André et furent fondus, en 1547, par Hans Sievertz. D'autres fonts intéressants existent dans la même ville, dans l'église réfor-

mée de Saint-Michel et furent fondus, en 1618, par DIETRICH *(Thierry)* MENTE, d'Hildesheim.

Ils portent les noms de leurs donateurs et se trouvaient autrefois dans l'église de Saint-Martin de la même ville. En 1857, cet édifice ayant été converti en musée, les fonts furent transportés dans l'église Saint-Michel, restituée au culte.

Ceux de Heinsberg [1] datent de la fin du xve siècle et sont également très remarquables. Ils rappellent par certains détails, ceux de Hal, bien que le couvercle et la potence soient fort dissemblables de ceux de ces derniers.

Parlons maintenant des fonts monopédiculés existant dans les Pays-Bas.

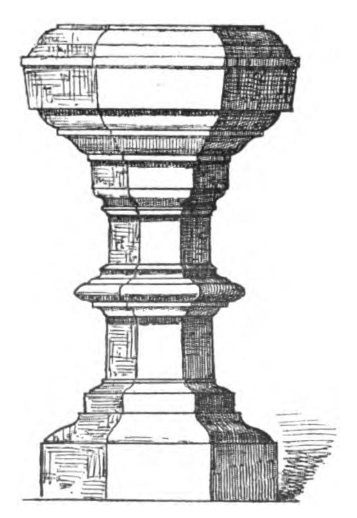


Fig. 51. — Fonts baptismaux de l'église d'Enghien.
(Dessin de M. BUELENS, d'après un relevé de l'auteur.)

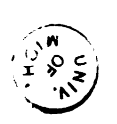
Oosthuizen, Doorn, Monnikendam, Texel, Utrecht, Vreeland, Nigtevegt, Meersen, Maestricht [2] et Bunschoten, possèdent des fonts monopédiculés à cuves octogonales.

[1] VON FIZENNE, *l'Art monumental au moyen âge*. Aix-la-Chapelle, 1884.

[2] Nous trouvons ces deux exemples dans l'ouvrage de notre estimé confrère M. VON FIZENNE, *l'Art monumental au moyen âge*, 1880, pl. XIX et XX.



Pl. XIII. — Fonts de l'église Saint-André à Hildesheim (Allemagne).


UNIV.
OF
MICH.

Il est étrange de voir combien ils sont différents de ceux de Belgique, tout en ayant avec ceux-ci quelques liens de famille.

C'est ainsi que les têtes que nous avons observées à Archennes, Beauvechain, Dinant etc., et qui pour nous ne sont qu'un souvenir de la cuve métallique à châssis, se retrouvent sur beaucoup des fonts que nous avons cités, mais dans des conditions fort spéciales.

A Oosthuyzen, Nigtevegt et à Doorn, elles sont à très faible relief et placées sur le flanc de la cuve au lieu d'être au bord, tandis qu'à Lage-Mierden et Utrecht, elles sont placées à peu près comme sur les fonts d'Archennes, Dinant, etc. Nous voyons là une marque d'origine, car plusieurs de ces fonts néerlandais viennent du bassin de la Meuse ou de l'Escaut supérieur. Des fonts monopédiculés à cuve ronde existent à Lage-Mierden, Brümmen et Heemse.

Ces deux derniers présentent une particularité que nous avons déjà signalée.

C'est que le pédicule est renforcé par quatre consoles. Nous en connaissons un troisième exemple en Allemagne.

C'est ainsi qu'à Nordherringen [1], on trouve des fonts présentant des ressemblances frappantes avec les précédents.

Ces ressemblances s'expliquent par la nature des fonts de Brümmen et de Heemse, exécutés en pierre de Bentheim.

Cette dernière localité est située en Allemagne, dans le Hanovre. Il doit donc y avoir identité d'origine entre ces trois fonts.

Observons aussi une forme que nous ne retrouverons guère ailleurs, c'est cette variété évasée sans moulure, ni anneau, qui caractérise les fonts de Texel.

Ajoutons, avant d'en finir avec les fonts néerlandais, que nous devons savoir gré à M. le Jonckheer J. Ortt van Schonauwen, de nous avoir fait connaître, par son savant mémoire, la plus grande partie de ceux dont il vient d'être question [2].

Citons pour mémoire en terminant ce que nous avons à dire sur les fonts néerlandais, les belles cuves de Bois-le-Duc et de Zutphen, trop connues pour que nous ayons à insister [3].

[1] Otte *op. cit.* p. 309.

[2] *Oude Doopvonten ; Kronyk van het historisch. Genootschap gevestiegd te Utrecht* 1858, p. 143 et suiv.

[3] Voir Van Ysendyck, *Doc. classés* litt. F. pl. XXXV.

A mesure que l'on remonte vers le Nord, les fonts monopédiculés prennent un caractère spécial. L'ornementation est plus sobre, plus discrète, et les traces de l'existence des formes antérieures semblent moins visibles. C'est ainsi que les fonts danois et scandinaves que nous connaissons, sont absolument spéciaux par leur forme et leur ornementation.

Dans le Danemark, si nous en croyons les lettres avec dessins de feu le savant archéologue danois, M. BURMAN BECKER, adressées



Fig. 52. — Fonts de Brijndum (Danemark).
(Dessin de M. BUELENS, d'après M. BURMAN-BECKER.)

à notre ami, M. le comte MAURIN DE NAHUYS, on trouve dans des églises datant des XIe et XIIe siècles, des fonts baptismaux sur lesquels se lit l'alphabet *runique*. Ces anciennes églises sont bâties en granite et couvertes ordinairement de plomb ; l'appareil est beau et lisse.

Intérieurement on n'y aperçoit pas le granite des maçonneries ; tous les parements des murs sont enduits de chaux et souvent décorés de peintures à fresques représentant des scènes de l'histoire sainte, supérieurement bien exécutées et composées.

Sur le chœur ou abside et sur le portail de ces églises, on trouve l'alphabet *runique* mis là, soit comme ornement, soit comme enseignement à l'usage du peuple et de la jeunesse.

Les runes ont été en usage fort longtemps en Danemark ; c'est

ainsi que le code législatif contenant les lois pour la Scanie est écrit avec des runes, quoiqu'il date du règne de Waldemar II (1202-1241). Ce manuscrit est conservé à la bibliothèque de l'Université de Kjobenhavn (Copenhague).

Nous donnons ici un des fonts baptismaux dont il vient d'être question.

Il provient du village de Brijndum (Danemark) et présente des runes, qui signifient le nom de Sarah (fig. 52).

La forme de ces fonts et leur décoration montrent un peuple déjà arrivé à une culture avancée dans les arts et qui possède du goût.

Tout cela dénote une civilisation plus complète qu'on ne se le figure et qui doit dater d'avant l'introduction du christianisme dans ces contrées.

Le Danemark, dit M. Dognée, ne devint chrétien qu'alors que, depuis des siècles, le reste de l'Europe avait abandonné les rites païens. En 1030 seulement la foi chrétienne, apportée de Germanie, fut adoptée généralement en Danemark. Il y avait dix siècles que la Judée avait entendu la prédication du Christ : depuis sept cents ans, Constantin avait apporté la foi nouvelle sur le trône des Césars ; la Gaule s'était, toute, convertie à la fin du v[e] siècle de l'ère chrétienne ; dès 778, Charlemagne était allé écraser par la force les dernières croyances du paganisme chez les Saxons ; les Russes étaient devenus chrétiens sous Vladimir (988) [1].

Les fonts de l'église de Baarse, en Seeland, (fig. 5) sont également intéressants. Ils portent l'inscription :

BONDO FRISO ME FECIT
ESGERUS RÖTHOE FECIT FIERI

et toutes les runes composant l'alphabet *runique* [2].

Il est curieux de comparer ces fonts avec ceux qui existent en Suède.

[1] *Bulletin des Commissions royales d'Art et d'Archéologie*, vol. I, p. 123.

[2] Nous en avons vu également dans un ouvrage de M. R. Mejborg, intitulé *Gamle Danske Hjem-Nordiske Industri, Landbrugs-og kunstustillings Land-bo historisk*, Éditeur N. C. Roms à Kjobenhavn (Copenhague). Le type des fonts de Brijndum est assez caractéristique de ces derniers.

Le *Builder* [1] de Londres en a précisément publié un certain nombre conservés au *South Kensington Museum* et dont nous parlerons plus loin.



Fig. 53.— Fonts de Skredswik (Suède).
(D'après *The Building News.*)

Il est intéressant de constater qu'en Suède où le christianisme n'a été également introduit que fort tard (commencement du XIIe



Fig. 54. — Fonts de Finnekumla.
(D'après *The Building News*).

[1] BUILDER, 1886, p. 587, *Early Scandinavian Art at South Kensington.*

siècle)[1] les fonts ne présentent pas les caractères ancestraux remarqués sur nos fonts de l'Europe centrale.

M. Bernhard Salin en a fait connaître un bon nombre dans sa belle étude intitulée *Studier i ornamentik* (Étude de l'ornementation) insérée dans l'*Antiqvarisk Tidskrift för Sverige*[2], si savamment dirigée par notre confrère M. Hans Hildebrand. Tous ces fonts nous semblent démontrer l'imitation maladroite — pour les



Fig. 55. — Fonts de Askum (Suède).
(D'après *The Building News*).

plus anciens — d'autres pièces contemporaines appartenant à des arts différents. Chose curieuse à signaler, le pédicule est souvent entouré d'un cable sculpté, peut-être symbolique de la parole divine : *Tout ce que j'aurai lié sur la terre sera lié dans le ciel.*

Au Musée historique de Stockholm, on trouve plusieurs fonts portant des inscriptions runiques comme celles que nous avons signalées sur la cuve de Brijndum[3] (fig. 52).

Citons ceux qui proviennent de l'église de Norum dans le Bohnslän et qui datent du XIIe siècle. Ils sont formés d'une cuve

[1] Wauters. L'Architecture romane dans ses diverses transformations, Bruxelles, 1890, p. 55. *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, vol. IV.

[2] Stockholm 1890, I, Del. II.

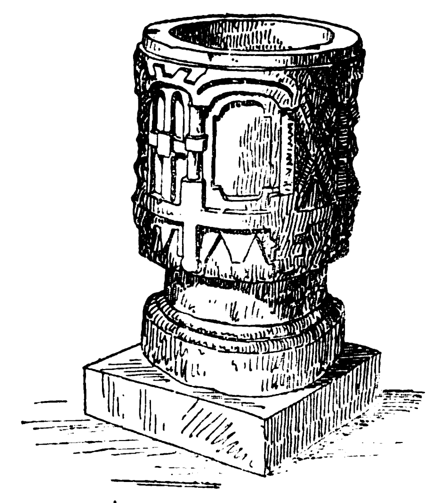
[3] On cite, en Angleterre, les fonts de Bringley, Yorkshire, entre autres, qui présentent également des runes.

trapézoïdale sur laquelle on lit des runes qu'on traduit par

SVEN A FAIT [ces fonts].

En dessous de cette inscription, on voit un homme, les bras croisés devant lui et semblant se trouver avec ses pieds sur une harpe tandis que quatre serpents se jettent sur lui.

Cela fait probablement allusion à Gunnar au milieu des serpents, une scène du cycle bien connu de Sagas dans l'Edda, concernant les Volsungs et les Gjukungs.



(Fig. 56. — Fonts de Manstad (Suède).
(D'après *The Building News*.)

Des fonts également fort curieux, conservés dans ce même Musée, sont ceux de Gällstad dans le Wester-Gottland. Ils sont à cuve cubique avec cuvette circulaire. Ils portent des *runes* qu'on traduit par

ANDREAS KARTHE KAR (fait ces fonts.)

Un moulage de cette cuve existe dans l'*Architectural Court* du *South-Kensington Museum* de Londres. On les attribue au XIIe siè-

cle. Ils ont deux pieds huit pouces de hauteur sur deux pieds de largeur.

Deux autres moulages de fonts suédois existent également dans ce Musée.

Ils montrent que les têtes d'angle si caractéristiques de nos fonts romans, n'avaient pas de signification symbolique pour les artistes suédois qui en ont fait usage pour orner les bases de leurs fonts.

Une cuve qui présente une anomalie remarquable est celle de Burseryd dans le Smaland.

Ils sont monopédiculés à cuve ronde et présentent également sur la base, les quatre têtes que nous sommes habitués à ne voir que sur la cuve.

Cette anomalie nous semble difficilement explicable, à moins d'y voir une tradition des fonts de l'Europe méridionale qui aurait pénétré jusqu'en Scandinavie.

Ces fonts présentent en runes les mots :
ARINBIORN GÖRTHE MIK VITKUNDER PRESTER SKREF MIK OK HÄR SKAL UM STUND STANTA, ce qu'on traduit par : Arnbjörn me fait, Vidkunn, le prêtre, m'écrit et ici je resterai longtemps.

Les fonts d'Ornüngo sont moins remarquables [1].

The Building News du 24 octobre 1890, a publié les dessins de huit fonts suédois, dont six monopédiculés. Parmi ceux-ci on compte les fonts de Manstad (fig. 56) dans le Wester-Gottland et ceux de Refvesjo dans la même province présentent tous les caractères de la cuve cylindrique surhaussée sur un socle.

Dans les fonts de Refvesjo, se montrent le cable ou tore cablé que nous avons signalé sur les fonts du Danemark.

Les autres fonts monopédiculés, de Skredswik (fig. 53), de Finnekumla (fig. 54) et d'Askum (fig. 55) présentent tous des cuves rondes montées sur pédicules.

Parlons maintenant pour ce qui concerne l'Autriche de quelques fonts de la Gallicie que nous font connaître le *Mittheilungen des KK. central Commission zur Erforschung und Erhaltung der Kunst*

[1] Nous trouvons ces renseignements dans l'ouvrage de M. OSCAR MONTELIUS, *The national historical museum*, Stockholm, 1887, p. 133 (translated by CH.-H. DERBY). Cet ouvrage donne des figures représentant ces fonts.

und historischen Denkmale, par un article de M. le docteur STANISLAUS VON TOMKOWICZ.

Parmi les fonts monopédiculés à cuve octogonale, nous citerons

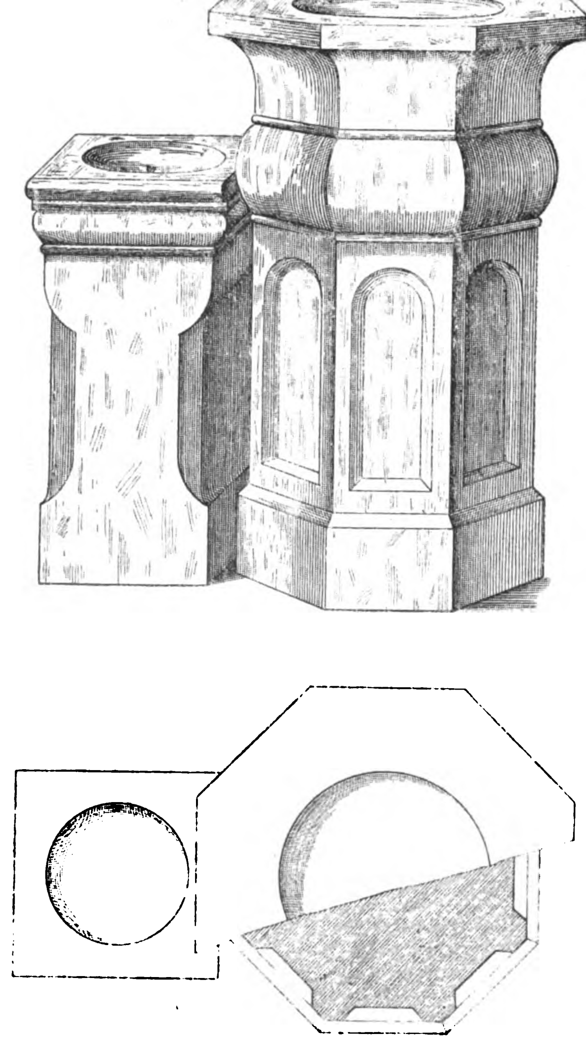


Fig. 57. — Fonts baptismaux de Chérisé (France).
(Cliché prêté par M. L. CLOQUET.)

ceux de Wilczyska, portant la date de 1486 et quatre armoiries

sur son pédicule. Un cable serre celui-ci comme dans les fonts scandinaves.

Les fonts d'Alt Sandec, plus anciens, sont conçus d'après le même principe, quoique le cable soit moins accusé. Il en est de même des fonts de Binarowa, en forme de calice et de ceux de Sekowa, qui portent la date de 1522.

Les fonts de Libusza sont à cuve ronde.

Plusieurs fonts monopédiculés présentent un second récipient annexé à la cuve proprement dite. Nous avons déjà parlé avec éloges du travail de Miss Emma Swann sur cette question [1].

Bornons-nous donc à citer ces variétés des différentes catégories de fonts monopédiculés et parmi eux, ceux de Quimper et Saint-Pol de Léon, en Bretagne, de Guincamp (côtes du Nord), d'Odiham (Hampshire), de Youlgrave (Derbyshire), de Nun Moukton (Yorkshire), de Faxton (Northamptonshire), de Princes Tower (Jersey), de Björland et de Säfve, en Suède.

Dans une lettre du 2 décembre 1890, adressée à la *Revue de l'Art chrétien,* M. Jos. Mallet signale également les fonts de Chérisé dans le diocèse du Mans (fig. 57), qui sont dans le même cas.

« Comme on s'en rend compte, dit-il, dès le premier abord, ce qui caractérise les fonts de Chérisé, c'est *la piscine pédiculée,* qui y est accolée, piscine au-dessus de laquelle on plaçait la tête de l'enfant (ainsi, du reste, qu'on le fait encore maintenant), lorsqu'on versait sur elle l'eau baptismale. Un petit conduit, dont on voit l'orifice supérieur dans la figure ci-annexée, permettait au surplus à cette eau de descendre se perdre dans la terre.

« Aussi la cuve principale n'est-elle point partagée, comme celle des fonts ordinaires, en deux compartiments, dont l'un a précisément la destination de la piscine de Chérisé, et l'autre contient l'eau du baptême, bénite le Samedi-Saint et la Vigile de la Pentecôte.

« Ces fonts appartiennent évidemment au xviie ou au xviiie siècle : la forme godronnée de la cuve et les arcatures en plein-cintre du support octogonal l'indiquent assez. Ils sont en pierre du pays, qu'on a eu la malencontreuse idée de peindre en marbre noir.

[1] *Fonts of unusual shape, with appendages,* mémoire lu à l'*Archit. and histor. Soc. of Oxford,* le 8 mars 1887. *Proceedings XXXIII,* p. 68 à 82.

« La cuve est actuellement fermée par un simple couvercle horizontal en bois de chêne, tandis que la piscine demeure toujours découverte [1]. »

D'autres fois, un lutrin est annexé aux fonts.

Miss E. SWANN cite ceux de Wraxall church dans le Somersetshire.

Au point de vue de notre travail nous ne pouvons que répéter que, malgré ces appendices, ces fonts appartiennent aux catégories signalées ci-dessus.

Ils en constituent des variétés, et loin de notre pensée, est d'en faire une classe spéciale.

[1] L'église de Notre-Dame et Saint-Perpète à Dinant, sur les bords de la Meuse (Belgique), possède des fonts baptismaux établis exactement dans les conditions signalées par notre savant correspondant.

N. D. L. R. de la *Revue de l'Art chrétien.*



LISTE DE FONTS MONOPÉDICULÉS TYPIQUES

VILLE OU VILLAGE	ÉGLISE	PROVINCE OU DÉPARTEMENT	PAYS	SIÈCLE	BIBLIOGRAPHIE
A) Fonts monopédiculés ayant la colonne comme prototype.					
Augicourt		Oise	France	XIIe s.	WOILLEZ
Castle Martin		Pembrokeshire	Angleterre	»	
Bury		Oise	France	XIIIe s.	WOILLEZ
B) Fonts monopédiculés à cuve cubique.					
Gallaix		Hainaut	Belgique	XIe XIIe s.	REUSENS, I, p. 447; CLOQUET et DE LA GRANGE, *Etudes sur l'art à Tournai*, I, p. 98.
Cousolre			France	XIIe s.	JENNEPIN.
Zillebeeke		Flandre Orientale	Belgique	»	SCHAYES, II, p. 71.
Acren	Saint-Martin	»	»	»	*Bull. des comm. royales*, X, p. 231.
Deftingue		»	»	»	*Bull. des comm. royales*, X, p. 232 et CLOQUET, *op. cit.*, p. 100.
Liefferingue		»	»	»	*Bull. des comm. royales*, X, p. 241.
Gällstad		Wester Gotland	Suède	»	*The nat. hist. museum*. Stockholm, 1887, p. 133.
Thornbury		Gloucestershire	Angleterre	»	PALEY.
Westerleigh		»	»	»	»
Hartland		Devonshire	»	»	»
C) Fonts monopédiculés à cuve trapézoïdale.					
Thynes		Namur	Belgique	XIIe s.	DE BRUYN, II, p. 179; REUSENS, p. 446.
Gentinnes		»	»	»	» » II, p. 178.
Norum		Bohuslän	Suède	»	MONTELIUS, *The nat. historical Museum*. Stockholm, 1887, p. 133.
Galway			Irlande	XIVe s.	PALEY.

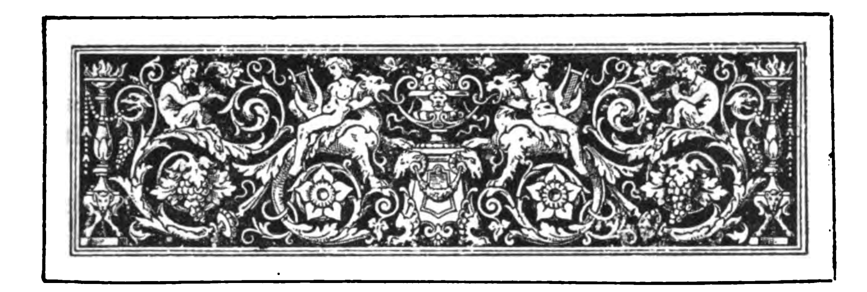
VILLE OU VILLAGE	ÉGLISE	PROVINCE OU DÉPARTEMENT	PAYS	SIÈCLE	BIBLIOGRAPHIE
D) Fonts monopédiculés à cuve hexagonale.					
Saint-Pierre-Capelle		Flandre orientale	Belgique	XIVe s.	*Bull. des comm. royales* X, p. 234.
Market Bosworth		Leicestershire	Angleterre	»	PALEY.
Rolvenden		Kent	»	»	»
Inverkeithing		Fifeshire	Ecosse	»	RUSSELL WALKER.
Kessenich		Limbourg	Belgique	XVe s.	
E) Fonts monopédiculés à cuve octogonale.					
Saint-Martory		Haute-Garonne	France	XIe s.	*Revue de l'Arch. et des Trav. publ.*, XI, pl. 26.
Waltham-on-the-Wolds		Leicestershire	Angleterre	XIIe s.	SIMPSON.
Mont-Didier		Somme	France	»	DE CAUMONT, VI, p. 64.
Stonesby		Leicestershire	Angleterre		—
Weston		Lincolnshire	»	XIIIe s.	SIMPSON.
Langres		—	France	»	VIOLLET-LE-DUC, V, p. 543.
Coventry	Saint Michel	—	Angleterre	»	SIMPSON, GAILHABAUD, mon. anc. IV.
Percy		Manche	France	»	DE CAUMONT, VI, p. 83.
Compiègne		Oise	»	»	» » p. 62.
West Deeping		Lincolnshire	Angleterre	»	SIMPSON GAILHABAUD, mon. anc. IV RAGUENET, p. 14.
Swayton		—	»	»	—
Weston		Lincolnshire	»	»	—
Coupar		Forfarshire	Ecosse	»	WALKER.
Dinant		Namur	Belgique	XIIIe-XIVe s.	REUSENS, II, p. 293.

VILLE OU VILLAGE	ÉGLISE	PROVINCE OU DÉPARTEMENT	PAYS	SIÈCLE	BIBLIOGRAPHIE
Hastières		Namur	Belgique	XIVe s.	DE BRUYN, II, p. 180. *Ann.* Soc. arch. de Namur.
Cherbourg	Trinité	Manche	France	»	*Revue de l'Arch. et des Trav. publ.*, XXI, pl. 32.
Nieuwenhove		Flandre Orientale	Belgique	»	*Bull. des comm. royales*, X, p. 236.
Schorisse		»	»	»	» » » X, p. 237.
Smeerhelbe		»	»	»	» » » X, p. 238.
Opbrakel		»	»	»	» » » X, p. 239.
Nokere		»	»	»	» » » X, p. 240.
Oxford	Ste Marie Mad.	Oxfordshire	Angleterre	»	SIMPSON.
Horbling		Lincolnshire	»	»	»
Abbot's Langley		Hertfordshire	»	»	PALEY.
Wortham		Suffolk	»	»	»
Finchingfield		Essex	»	»	»
King's Worthy		Hampshire	»	»	»
Kerne		Kent	»	XVe s.	PALEY. Ces fonts sont ornés de blasons.
Hale Magna		Linçolnshire	»	»	PALEY.
Towcester		Northamptonshire	»	»	»
Saint Mary's		Notinghamshire	»	»	»
Josdyke		Lincolnshire	»	»	PALEY. Ces fonts ont conservé leur couvercle pyramidal.
Broughton		Northamptonshire	»	»	PALEY.
Bourne		Lincolnshire	»	»	»
Beverley	Sainte Marie		»	»	»
Knaith		Lincolnshire	»	»	PALEY. GAILHABAUD, mon. anc., IV.
Gammerage		Brabant	Belgique	»	*Bull. des comm. royales*, X, p. 241.
Eyne		Flandre Orientale	»	»	» » » »
Ideghem		»	»	»	» » » »

VILLE OU VILLAGE	ÉGLISE	PROVINCE OU DÉPARTEMENT	PAYS	SIÈCLE	BIBLIOGRAPHIE
Goefferdinge		Flandre orientale	Belgique	xve s.	*Bull. des comm. royales*, X, p. 241.
Maercke-Kerkhem		»	»	»	» » » »
Santbergen		»	»	»	» » » »
Voorde		»	»	»	» » » »
Dol		Ille-et-Vilaine	France	»	*Revue de l'Arch. et des Trav. publ.*, XI, p. 26.
Solre s/ Sambre		Hainaut	Belgique	1434	*Ann. Soc. Arch. Charleroi* 1879.
Cousolre			France	xv^{e} s.	Ces fonts ont de grandes analogies avec ceux de Marcke, Eyne (Flandre or.) et Gammerage (Brabant).
Blakenny		Norfolkshire	Angleterre	»	BUILDER, 30 avril 1887.
Walsoken		»	»	»	» »
Fakemham		»	»	»	» »
Walsingham		»	»	»	» »
Leverington		Cambridgeshire	»	»	» »
Edereham		Norfolkshire	»	»	» »
Sory		Namur	Belgique	»	REUSENS, II, p. 294.
Celles		»	»	»	DE BRUYN, II. p. 181.
Halle Magna		Lincolnshire	Angleterre	»	SIMPSON.
Over		Cambridgeshire	»	»	»
Strubby		Lincolnshire	»	»	PALEY.
Stoke' Golding		Leicestershire	»	»	»
Witwick		»	»	»	»
Schelfanger		Norfolk	»	»	»
Beverley	Saint-Mary's		»	»	
Douglas Support		Lanarkshire	Écosse		WALKER.
Aberdeen	Saint-John's		»	»	»
Saint-Mary's Isle		Kirkcudbrightshire	»	»	»

VILLE OU VILLAGE	ÉGLISE	PROVINCE OU DÉPARTEMENT	PAYS	SIÈCLE	BIBLIOGRAPHIE
Seton		Haddingstonshire	Écosse	XVe s.	WALKER.
Newbattleabbey		Edinburghshire	»	XVIe s.	»
Fowlis		Forfarshire	»	»	»
F) Fonts monopédiculés à cuve ronde.					
Birnie	Saint-Brendan	Elginshire	Écosse	XIe s.	WALKER.
Brijndum			Danemarck	XIe-XIIe s.	D'après M. BURMAN-BECKER (dessin).
Baarse			»	»	» » » »
Chêreng		Nord	France	XIIe s.	*Revue de l'Arch. et Trav. publ.*, XXI, pl. 31.
Beauvechain		Brabant	Belgique	»	*Bull. du Brabant*, p. 130.
Sapcote		Leicestershire	Angleterre	»	SIMPSON.
Thorpe Arnold		»	»	»	»
All Saints		»	»	»	SIMPSON. *Builder*, août 1885.
Chalk		Kent	»	»	PALEY.
Holt		Worcestershire	»	»	»
Mevagissly		Cornouailles	»	»	»
Laureath		»	»	»	»
Plynestock		Devonshire	»	»	»
Burseryd		Smaland	Suède	XIIIe s.	*The nat. hist. museum.* Stockholm, 1887, p. 133.
Odilienberg		Limbourg	Pays-Bas	XIIIe s.	VON FIZENNE, 1883, pl. 20.
Archennes		Brabant	Belgique	»	
Cologne	Sainte-Colombe	Bas-Rhin	Allemagne	XIVe	*Revue de l'Arch. et des Trav. publ.*, XIV, p. 233.
Sufles		Calvados	France	»	DE CAUMONT, VI, p. 74.
Ornunga		Westergotland	Suède	»	*The nat. hist. museum.* Stockholm, 1887, p. 133.

VILLE OU VILLAGE	ÉGLISE	PROVINCE OU DÉPARTEMENT	PAYS	SIÈCLE	BIBLIOGRAPHIE
Orchardleigh		Somersetshire	Angleterre	XIVe s.	PALEY.
Gogar		Edinburghshire	Écosse	»	WALKER.
Seton		Haddingtonshire	»	»	»
Tournai	Saint-Jacques	Hainaut	Belgique	XVe s.	REUSENS, II, p. 295. — CLOQUET. Mon. Saint-Jacques.
Hal		Brabant	»	1444	REUSENS, II, p. 296. — SCHAYES, III, p. 103. — GAILHABAUD, IV.
Heinsberg		Province rhénane	Allemagne	XVe s.	VON FIZENNE 1884.
Cramond		Edinburghshire	Écosse	» (?)	WALKER.
Stenton		Haddingtonshire	»	» (?)	»
Paris	École des Beaux-Arts	Seine	France	XVIe s.	GAILHABAUD, IV.
Bercy		»	»	»	»
Girone			Espagne	»	»
St-Sauveur-le-vicomte		Manche	France	»	*Revue de l'Arch. et des Trav. publ.*, XXI, p. 33.
Hildesheim	Saint-André	Hanovre	Allemagne	»	



XIII

CONCLUSIONS

Classification des fonts.

Les formes primitives des fonts étant connues, il convient d'étudier les différents modes de classifications adoptées par les archéologues jusqu'à ce jour.

M. de Caumont, dans son *Cours d'Archéologie* (1841), les divise comme suit :

1° Les cuves baptismales cylindriques ;
2° » » » à colonnes cantonnées ;
3° » » » en forme de baignoire ;
4° » » » de formes diverses ;
5° » fonts pédiculés { simples ; composés ;
6° » » à réservoir rectangle ;
7° » » pédiculés composés octogones.

Dans son *Abécédaire*, nous trouvons une classification qui diffère de celle-ci.

Les fonts y sont divisés comme suit :

1) Les fonts en forme de cuve ;
2) » » pédiculés simples ou monopédiculés ;
3) » » » composés ;
4) » » pentagonaux ;
5) » » à cariatides ;
6) » » tabulaires à réservoir d'angle.

Nous observons tout d'abord que ces classifications ne tiennent pas compte de la succession et de la filiation des formes et ensuite qu'elles admettent à titre spécial de simples exceptions.

Il en est ainsi pour les fonts en forme de baignoire et pour les fonts de formes diverses parmi lesquels il y a beaucoup d'adaptation d'objets ou de fragments d'un usage tout autre.

Bref, pour nous, ces classifications manquent d'esprit de coordination scientifique et ne sont pas basées sur une observation minutieuse des faits.

M. de St-Andéol [1] est l'auteur d'un système tout autre ; voici sa classification :

1° Les cuves réservoirs (fonts des baptistères);
2° Les cuves à immersion verticale (cuves cylindriques) ;
3° » » » » horizontale (cuves barlongues) ;
4° » » » infusion.

Ici, il y a plus d'observation des faits. M. de St-Andéol a compris que les différentes manières d'administrer le sacrement ont dû influer sur la forme des fonts ; il s'est donc dit : divisons les fonts suivant cette base.

Mais, ce faisant, il ne nous semble pas avoir observé que les formes génériques ne changeaient pas avec les manières d'administrer et que par exemple l'introduction du baptême par infusion n'avait eu d'autre résultat que de rendre les fonts plus petits sans changer leurs formes génériques.

Encore une observation à faire, c'est que les fonts de forme barlongue viennent occuper une place spéciale que rien n'autorise à leur donner.

Enfin, à notre sens, ce système est trop générique, n'entre pas assez dans les détails et pour cela n'est certainement pas acceptable.

Viollet-le-Duc, dont ont sait la façon de penser en matière de classification des styles du moyen âge, n'admet pas plus de classification pour les fonts baptismaux.

C'est là une lacune, nous semble-t-il, et une classification scientifique d'objets dont les formes sont aussi variées que le sont celles

[1] *Revue de l'Art chrétien*, t. IX, p. 574.

des fonts baptismaux, est une nécessité pour en permettre une étude complète et facile.

Au sujet de cette classification, M. CORBLET s'exprime dans les termes suivants [1].

Pendant la période romane qui s'étend du xe au commencement du xiiie siècle, on voit cinq principaux types de fonts.

1° Les fonts tabulaires à réservoir rectangle dont les angles sont souvent arrondis; parfois ils reposent immédiatement sur le sol comme les sarcophages ou les baignoires antiques dont ils ont l'aspect; le plus souvent, ils ont pour supports quatre petits piliers carrés, cylindriques ou octogones; il n'est pas rare qu'ils soient postérieurs aux fonts;

2° Fonts en forme de cuve, le plus souvent ronds, quelquefois ovales. La courbe concave de l'intérieur se fait légèrement sentir au dehors.

Quelques-uns sont décorés de bas-reliefs et de colonnes cantonnées;

3° Fonts monopédiculés, composés d'un réservoir hémisphérique reposant sur un fût cylindrique trapu à base carrée. L'extérieur du bassin conserve parfois la forme ronde, mais, le plus ordinairement, il s'encadre dans une table quadrangulaire, rarement pentagone ou hexagone, dont l'épaisseur forme, sur chaque face une frise, tantôt lisse, tantôt ornée de moulures, tantôt décorée de sujets en bas relief;

4° Les fonds pédiculés composés ont de plus que les précédents quatre colonnes à chapiteaux qui supportent les angles de la table, les cuves à cinq colonnes très répandues en France et en Angleterre, sont très rares en Belgique où l'on n'en cite que trois ou quatre exemples [2];

5° Fonts à cariatides, composés d'une coupe hémisphérique que des cariatides supportent soit sur les reins, soit avec les mains. Ces fonts se remarquent surtout en Bretagne, où ils ont été presque toujours convertis en bénitiers [3]. Dans ce système-ci, ils

[1] *Revue de l'Art chrétien*, IXe vol. p. 34.

[2] C'est une erreur; il y en a beaucoup plus. Pour s'en assurer voir nos tableaux (p. 82 et 108).

[3] CORBLET, *op. cit.*, t. XXV, p. 34.

n'y a plus du tout observation de la filiation des formes ; les fonts tabulaires ou, comme nous disons, à châssis, viennent avant les cuves, etc., etc. C'est ainsi aussi que nous ne pouvons faire une classe des fonts à cariatides qui sont presque toujours des cuves surhaussées.

M. le chanoine CORBLET d'ailleurs expose tout un système symbolique expliquant la forme des fonts.

C'est ainsi que pour lui :

La forme carrée est un souvenir de l'impluvium ;

La forme oblongue est un souvenir des tombeaux parfois employés dans la suite comme fonts ;

La forme cylindrique est un souvenir de la cuve en bois ;

(Ici nous sommes d'accord avec lui.)

La forme hexagone est l'emblême de la restitution à l'homme de sa perfection primitive, puisque le nombre 6 est celui des jours de la création et, par conséquent, de la perfection où était le monde avant le péché originel, etc., etc.

Nous nous arrêtons dans cette citation, nous croyons que ce que nous en avons cité, dit assez le système préconisé par l'auteur.

Nous n'admettons pas, pour notre part, ce symbolisme que l'on s'acharne à trouver en tout lorsqu'il s'agit du moyen âge.

Pour les fonts, il suffit de dire que s'ils sont exacts, la forme hexagonale est celle qui convient le mieux comme emblématique.

En conséquence, elle aurait dû être la plus souvent employée.

Qu'on consulte les listes de fonts données par M. CORBLET lui-même et c'est justement celle-là qu'on trouvera le plus rarement.

Bref, encore une fois, cette manière de voir ne nous semble pas conforme aux faits.

M. SCHAYES dans son *Histoire de l'architecture en Belgique* ne dit rien du classement des formes des fonts.

M. l'abbé DE BRUYN dans son *Archéologie religieuse* se borne à dire que « les cuves empruntent toutes les formes, et ne suivent d'autre règle que le caprice de celui qui les produit. »

Nous croyons en avoir assez dit pour prouver le contraire et démontrer quelle respectueuse attention on a eu, du xe au xive siècle, pour les formes traditionnelles.

Le dire de M. l'abbé de Bruyn ne peut s'appliquer qu'aux styles de la Renaissance qui, elle, a fait disparaître la tradition en ce qui concerne les fonts.

A partir du XVIe siècle, en effet, et même du XVe, la fantaisie règne en maîtresse absolue en ces matières.

M. le chanoine Reusens, dans ses savants *Éléments d'archéologie chrétienne*, nous paraît approcher plus près de la vérité.

Pour lui, il semble qu'il n'y a que trois classes de fonts :

A. les fonts en formes de cuve sans support ;

B. les fonts à cuve carrée et portée sur une pile centrale entourée de quatre colonnettes ;

C. les fonts monopédiculés.

Cette classification n'a qu'un défaut, c'est qu'elle est trop générale et que par là elle manque de précision. Où mettre, par exemple, les fonts polypédiculés à cuve octogone ou circulaire ?

Nous ne voyons pas moyen de les ranger dans la classe B.

Autre observation :

Les châssis soutenant la capsule ou la cuve, proprement dite, n'est pas considérée à sa juste valeur.

Nous lui attribuons un rôle bien plus considérable et c'est là une des raisons pour lesquelles — tout en lui rendant toute justice — nous n'admettons pas la classification proposée par M. le chanoine Reusens.

Tout dernièrement et presque en même temps que nous faisions le dépôt de notre *Mémoire* (1er octobre 1839), au Congrès de la Sorbonne, à Paris, en juin 1889, M. Camille Enlart a présenté un mémoire, fort intéressant et très étudié, sur les fonts baptismaux du nord de la France.

Dans ce savant travail, l'auteur dit que ces fonts peuvent se diviser en deux grandes catégories : les cuves sans support reposant directement sur le sol, ou sur un socle et les cuves montées sur un support.

Chacune de ces catégories se divise elle-même en deux variétés : les cuves sans support sont circulaires ou en rectangle allongé ; les cuves à supports en ont cinq ou un seul.

M. Camille Enlart et nous, en ignorant mutuellement nos recherches conduites simultanément, sommes arrivés à peu près à des conclusions identiques. Elles ne diffèrent que parce que

M. Enlart a borné les siennes au nord de la France et elles se confirment les unes les autres pour les autres faces de la question.

Si nous entrons dans le détail, nous pouvons dresser parallèlement les deux systèmes de classification :

	Classification proposée.	Classification de M. Enlart	
Baptistères.	I. Baptistère avec piscine en creux. II. » » » à rebords saillants.	néant.	
Fonts cylindriformes.	III. Fonts recouverts d'un édicule. IV. Fonts placés en contre-bas du sol. V. » à formes non équarries ou rudimentaires.	néant.	
	VI. Les fonts cylindriformes. VII. » » » montés sur socle.	cuves sans support.	circulaires en rectangle allongées.
Fonts polypédiculés.	VIII. Les fonts cylindriformes accolés de colonnettes.	néant.	
	IX Les fonts cylindriformes tabulaires à quatre ou plusieurs colonnettes. X. Fonts caliciformes inscrits dans un châssis porté par quatre ou plusieurs colonnettes.	cuves montées sur un support.	à 5 supports à 1 support
Fonts monopédiculés	X. Fonts monopédiculés.		

On voit clairement par ce tableau, les différences des deux systèmes et leurs points d'attache.

Ce serait vainement que, dans celui de M. Enlart, excellent pour le nord de la France, on verrait un système de classification générale des fonts ; ce qui n'était pas d'ailleurs dans les intentions de l'auteur.

En rendant compte du travail de M. Enlart, notre savant ami et confrère M. Louis Cloquet s'est attaché à établir les différences qui existent entre les fonts mosans et les fonts scaldisiens.

Ces différences ne peuvent exister que sous le rapport de l'ornementation et n'affectent pas la forme générique des fonts.

Nos lecteurs ont dû s'en apercevoir ; de parti-pris, nous avons négligé les diverses caractéristiques des différents styles pour ne nous attacher qu'à l'ensemble des cuves.

Pour chaque région, on peut diversifier également ainsi les fonts, mais nous croyons que la terminologie archéologique de l'avenir rejettera toutes les classifications géographiques, ethnographiques ou linguistiques comme *divisions générales* et qu'elle adoptera à leur place des appellations basées sur la constitution même des monuments.

Ce serait à la fois plus logique et plus rationnel, par conséquent plus scientifique.



Comme conclusion, nous avons cherché à établir dans le tableau suivant, la classification générale des différentes classes des fonts en négligeant, bien entendu, les formes transitionnelles, et en nous basant sur les caractéristiques de leurs formes.

Nous ne croyons pas devoir donner de nouvelles explications sur ce tableau.

Il sert de conclusion à notre modeste travail et c'est dans celui-ci qu'on trouvera les raisons qui nous font classer ainsi les formes primitives des fonts baptismaux.

Observons cependant que si des formes complètement nouvelles venaient à être signalées par la suite, il serait nécessaire d'y faire des modifications, mais nous pouvons affirmer que tous les fonts — et ils sont nombreux — que nous connaissons, à ce jour, peuvent y trouver place.

Ceci dit, voici le tableau :

TABLEAU DE CLASSIFICATION GÉNÉRALE DES FONTS BAPTISMAUX

Les baptistères avec piscine en creux.	Les fonts placés en contrebas du sol.

Les piscines recouvertes d'un édicule.	

Les fonts cylindriformes flanqués de colonnettes.	Les piscines à rebords saillants. (*prototype:* les margelles de puits).	Les fonts imités de la colonne (*prototype :* la colonne).	Les fonts caliciformes (*prototypes :* le trépied antique (?), les fonts métalliques).	Les fonts à formes rudimentaires ou non équarries.

Les fonts cylindriformes.

Les fonts cylindriformes montés sur socle.	Les fonts cylindriformes tabulaires à quatre ou plusieurs colonnettes.	Les fonts caliciformes inscrits dans un châssis porté par quatre ou plusieurs colonnettes.	Sans influence bien distincte sur les fonts d'époques postérieures.

Les fonts monopédiculés.

Les fonts monopédiculés à cuve cubique.	Les fonts monopédiculés à cuve trapézoïdale.	Les fonts monopédiculés à cuve hémisphérique.	Les fonts monopédiculés à cuve circulaire.	Les fonts monopédiculés à cuve hexagonale.	Les fonts monopédiculés à cuve octogonale.

APPENDICE.

Formes exceptionnelles :

A. Emploi d'objets d'un autre usage : tombeaux, urnes, chapiteaux antiques, etc.

B. Forme barlongue.

C. Fonts avec appendices (bénitiers, lutrin, etc).

En terminant cette étude, nous remplissons, avec plaisir, un devoir bien doux en remerciant tous ceux qui nous ont aidé dans l'accomplissement de notre tâche et parmi eux Miss EMMA SWANN d'Oxford, qui a mis avec tant d'obligeance, ses études à notre disposition, notre savant et regretté confrère M. l'architecte RUSSELL WALKER, d'Édimbourg, prématurément enlevé à l'art et à la science, M. ROMILLY ALLEN, membre si distingué de la Society of Antiquaries, et M. G. F. DUNCOMBE, l'éminent secrétaire du *South Kensington Museum de Londres* [1].

MM. LÉON PALUSTRE, directeur honoraire ; le comte DE MARSY, directeur de la Société française d'Archéologie ; CH. BIGARNE, secrétaire de la Société historique de Beaune ; le D[r] HANS HILDEBRAND, antiquaire du royaume de Suède, à Stockholm, le

[1] M. le secrétaire du *South Kensington Museum* a bien voulu nous adresser la liste suivante des ouvrages de ce Musée, contenant des détails sur les fonts baptismaux :

FONTS.

ANTIQUARIAN REPERTORY. — A Miscellaneous assemblage of Topography, History, etc., edited by Grose, Astle, etc. (Vol. III., Fonts). 4 vols. 4to. London, 1807-9.

CLAY (C.). — Particulars respecting Baptismal Fonts in British and other churches. Scrap-book. Fol. Manchester, 1860.

COTMAN (J. S.). — Specimens of Architectural Remains in various Counties of England. (Fonts.). 2 vols. Fol. London, 1838.

DESIGNS. — Coloured, for Gateways, Tombs, Monuments, Fonts, etc. Sm fol. n.p., n.d.

FONTS. — Collection of engravings of. *See* PRINT COLL.

GRAVES (H.). — Designs for the sculptured compartments of a Font. 8vo. n.p. 1843.

GROSE (F.). and ASTLE (T.). — *See* ANTIQUARIAN REPERTORY 4 vols. 4to. London, 1807-9.

HOARE (R. C.). — The History of Modern Wiltshire. (Vol. II., Fonts.). 6 vol. Fol. London, 1822-43.

LEWIS (G. R.). The Early Fonts of England. The ancient Font of Little Walsingham, in Norfolk. Fol. London, 1843.

STOCKDALE (F. W. L.). — Etchings from Original Drawings of Antiquities in the County of Kent. (Font, pl. 17.) Sm. fol. London. 1810.

STORER (J.) and GREIG (J.). — Antiquarian and Topographical Cabinet. (Fonts.). 10 vols. 8vo. London, 1807-11.

— The Antiquarian Itinerary. (Fonts.) 7 vols. 8vo. London, 1815-18.

SUCKLING (A.). — The History and Antiquities of the County of Suffolk. (Fonts.) 2 vol. 4to London, 1846.

THRAEN (G. C. F.). — Denkmale altdeutscher Baukunst, Stein- und Holzsculptur, aus Schwaben. (Fonts.) Fol. Ulm, 1846.

professeur VALDEMAR SCHMIDT, conservateur du Musée des antiquités du Nord, à Copenhague; le conseiller de régence, VON DOBBELEER, à Hildesheim; le Dr RICHARD GRAUL, secrétaire de la *Société des arts de la gravure*, à Vienne et en Belgique; nos amis et distingués confrères, MM. le comte MAURIN DE NAHUYS, dont l'obligeance est inépuisable; le professeur L. CLOQUET, de l'Université de Gand, secrétaire de la *Revue de l'Art chrétien*; JOS. DESTRÉE, conservateur du Musée royal d'antiquités, à Bruxelles; S. DESCHRYVER, vice-consul du Venezuela; l'architecte F. VON FIZENNE, à Chênée; G. CUMONT, P. PUTTAERT, P. SHÉRIDAN, membres effectifs de la *Société d'Archéologie de Bruxelles,* nous ont également fourni des documents pour rédiger ce mémoire que nous livrons à nos confrères, non point comme une étude définitive, mais comme les *prolégomènes* d'une monographie des fonts baptismaux, monographie que nous tenterons, peut-être, un jour d'écrire.

(Lu à la séance de la Société d'Archéologie de Bruxelles, le 1er octobre 1889.)

PAUL SAINTENOY.

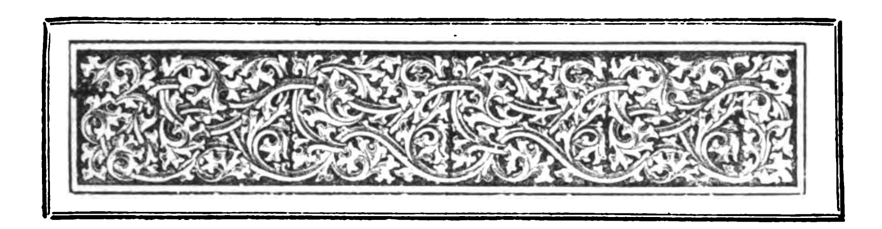








Fig. 58. — Fonts de Loch Eynort (Ecosse).
(Dessin de M. RUSSELL WALTER.)



ADDENDA ET CORRIGENDA

P. 15. — L'inscription des fonts de Waha signifie littéralement: Marie fille à Hubert de Hedre at donné ceste piscine pour faire prier pour son âme.

P. 15. — L'inscription de Solre-sur-Sambre forme, sans aucun doute, d'après M. SHÉRIDAN, un quatrain composé de vers [1] de huit syllabes. Le texte en serait :

L'an MCCCC trente quattre
Pour enfans en foy [2] baptisier
Donna ces fons li escolastre
de Sougnies, Jehan li [3] Carlier

[1] Aucun doute ne peut subsister à cet égard. Si l'inscription était en prose, elle devrait nécessairement être conçue comme suit : *L'an MCCCC trente quattre li escolastre de Sougnies, Jehan li Carlier, donna ces fons pour baptisier enfans en foy.* (Note de M. SHÉRIDAN.)

[2] Les mots *son* (texte des *Annales*) ou *ron* (texte du *Compte rendu du Congrès de Charleroi*) n'offrent pas de sens. (Note de M. SHÉRIDAN).

[3] J'ai pu rétablir exactement le prénom du donateur, grâce à l'obligeance de M. Devillers, conservateur des archives de l'Etat à Mons, qui a bien voulu me communiquer le renseignement suivant : « Il existe aux fol. 58-59 v° du Cartulaire, dit « Livre blanc du chapitre de Soignies, un acte de ce chapitre, du 19 novembre 1441, « par lequel il cède un terrain à Jehan le Barbier, dit le Gillon, écolâtre de l'église « Saint-Vincent, pour y édifier une maison à l'usage de l'écolâtrie, et ce en récompense de ses bienfaits à la dite église. » — N'ayant pas eu l'occasion de déchiffrer *de visu* l'inscription de Solre-sur-Sambre, il m'est impossible de décider si le mot *Jehan* est en entier ou en abrégé, ou s'il faut lire *Jo* (*han*). Cette dernière manière d'écrire le prénom actuel de Jean, très usitée au XIVe siècle dans nos provinces, y était à peu près tombée en désuétude au XVe. Je crois qu'il vaut mieux lire *Jehan*. En tous cas, il ne peut s'agir ici de *Joannes*. (Note de M. SHÉRIDAN.)

Nous nous bornons à signaler cette opinion à l'avis compétent des épigraphistes.

P. 15. — Parmi les fonts belges portant des armoiries, il convient de signaler ceux de Fallais (fig. 59), décrits par M. Eug. Poswick dans ses *Seigneurs de Fallais* (Liège 1891), et ceux de

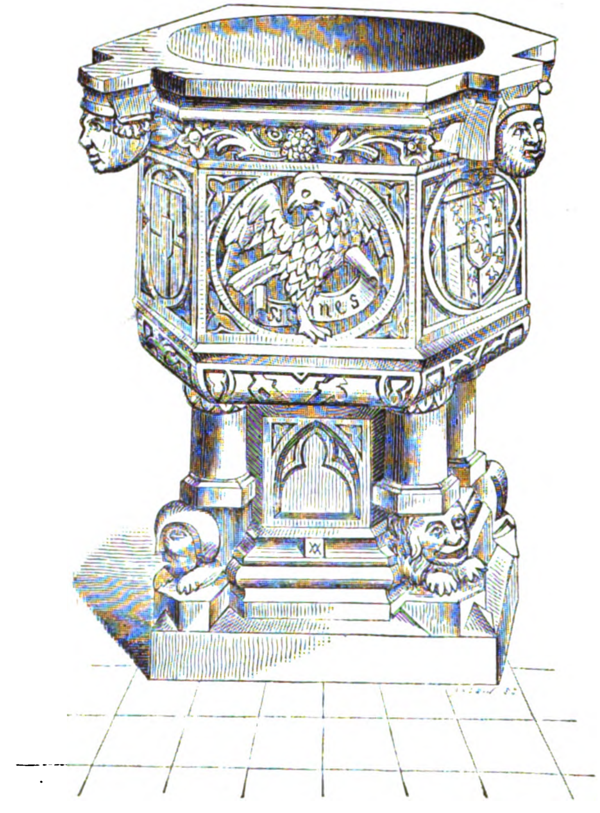


Fig. 59. — Fonts de Fallais.
(Cliché prêté par l'Institut archéologique de Liège.)

Isque (Brabant), dont M. Deschryver veut bien nous faire connaître l'existence.

P. 17.— A propos des fonts de Bridekirk (Cumberland), M. Sheridan a l'obligeance de nous communiquer la note suivante :

« En examinant l'inscription de ces fonts :

Rikarth he me iwrokte
And to this merthe gernr me brokte,

on constate à première vue :

1° Que le texte est tout entier en langue anglo-saxonne et ne contient aucun mot scandinave ;

2° Que les mots *merthe gernr* qui se trouvent à la seconde ligne n'ont aucun sens ;

3° Que la traduction de la première ligne est fautive. »

« L' *i* qui se trouve placé au commencement du mot *i*wrokte indique nécessairement, en anglo-saxon (comme en flamand ancien), le participe passé. Par conséquent *he* ne peut être ici le pronom *il*, mais bien une contraction de *hede* (3e personne du singulier de l'indicatif présent du verbe avoir en anglo-saxon). Il faut donc traduire, au lieu de « Richard il me travailla » : « Richard m'a travaillé. »

« Comparez-le au flamand ancien :

Ricaerd hee me yvrocht. »

Sans prendre parti dans cette question qui ne touche qu'accessoirement à notre sujet, constatons que M. Romilly Allen s'exprime comme suit sur ce point :

« The inscription on the font at Bridekirk is in Runes, and reads as follows [1] :

RIKARTH HE ME IWROKTE
AND TO THIS MERTHE GERNR ME BROKTE

« The translation being :

Richard he me wrought
And to this beauty carefully me brought,

[1] The inscription has been read by the Rev. D. H. Haigh (*Archaeologia Aeliana* vol. I, new series, p. 182) and by Prof. Stephens (*Handbook of old Northern Runic monuments*, p. 160). I have myself copied the inscription on the spot, and can testify the correctness of the reading. Note de M. Romilly Allen.

« Prof. STEPHENS says that the letters show « a strange intermixture of old northern and Scandinavian and old English staves and bind Runes. The dialect is also mixed — early North English with a touch of Scandinavian. The words are in rhymed verse [2]. »

Au musée de *South Kensington museum* où ces fonts sont exposés, ils portent l'inscription : fonts of Bridekirk-church — Cumberland — with runic inscription and representation of the expulsion of Adam and Eve, and the baptism of Christ.

Anglo-Scandinavian. — XIIe cent. — Given bij J.-B. L. DYKES, esq.

Ajoutons encore que Miss EMMA SWANN a eu l'obligeance de nous écrire qu'elle a consulté, à ce sujet, l'honorable professeur d'Anglo-saxon de l'Université d'Oxford, M. le professeur EARLE, une haute autorité en ces matières, qui assure que l'inscription de Bridekirk est en ancien anglais influencé de scandinave. Cela est tout naturel, ajoute notre correspondante, si l'on réfléchit que Bridekirk est située dans les terres occupées anciennement par les colons scandinaves.

P. 17. — D'après M. SHERIDAN, l'inscription de Little Billing doit être rectifiée comme suit :

Wigbertus artifex atque cæmentarius hunc fabricavit [*fontem*]
Quisquis suum venit mergere corpus procul dubio capit [*salutem*].

Wigbert, sculpteur et maçon, a construit ces fonts,
Quiconque vient s'y plonger, à coup sûr, trouve le salut.

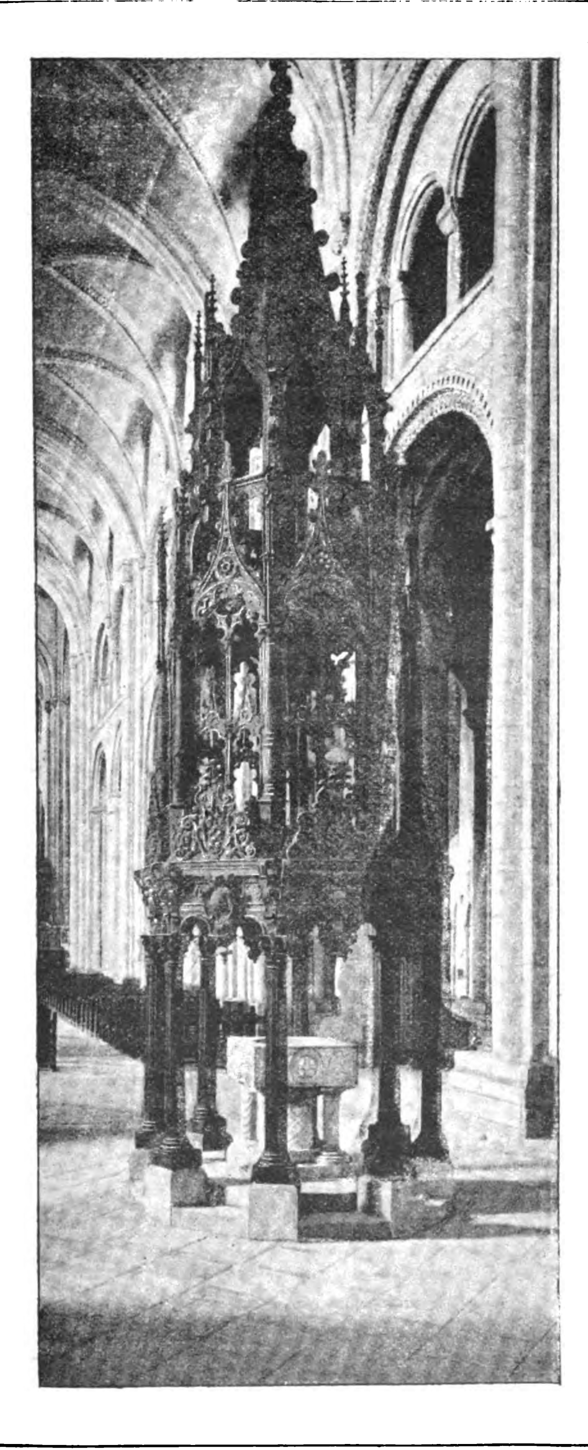
P. 17. — D'après M. SHERIDAN, l'inscription d'Adderley :

Hic male primus homo fruitur cum conjuge primo,

qui forme un vers hexamètre, est incomplète. Elle doit ou devait se trouver nécessairement sous une sculpture représentant Adam et Ève, mangeant le fruit de l'arbre défendu, et avoir, pour

[2] The best illustration of the font at Bridekirk will be found in LYSONS' *Magna Britannia.* Note de M. R. A.

Ajoutons que, d'après M. ROMILLY ALLEN, ces fonts présentent des sculptures dont le caractère correspond à celui de l'époque normande et qu'il peut y avoir doute que ce travail soit du XIIe siècle.



Pl. XIV. — Edicule du XVIIe siècle recouvrant les fonts baptismaux de la Cathédrale de Durham (Angleterre). (Les fonts sont modernes.)


UNIV. OF MICH.

contrepartie, une représentation allégorique ou réelle du baptême, avec un vers pentamètre y relatif, pour compléter le distique.

P. 29. — Aux exemples que nous avons cités de fonts à édicule, nous pouvons joindre le dai qui recouvre, à Durham (Angleterre), les fonts baptismaux. Ces derniers ont été remplacés de nos

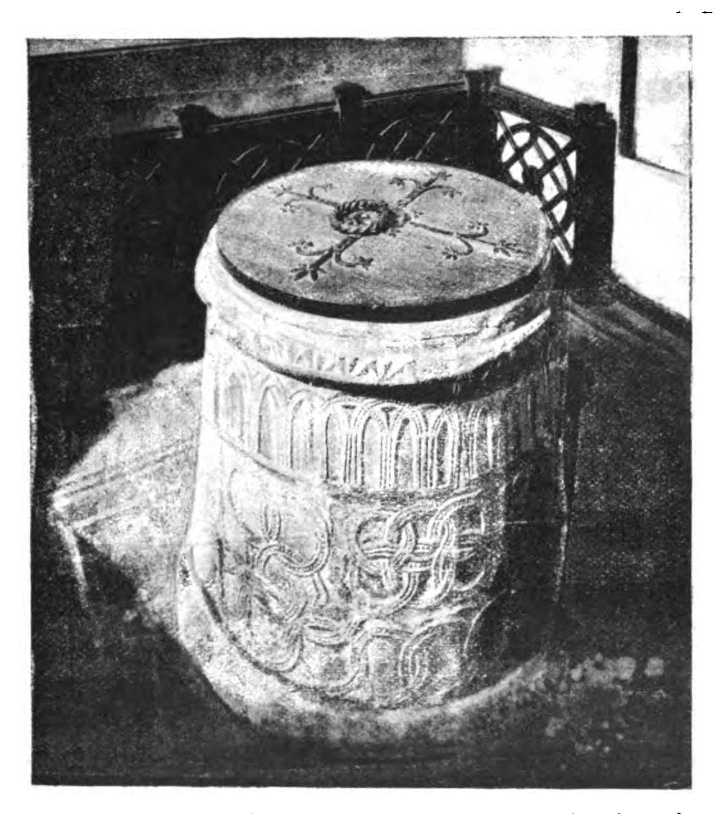


Fig. 60. — Fonts de l'église St-Martin à Canterbury (Angleterre).

jours par ceux que l'on voit sur notre planche XIV, mais le dai est du XVIIe siècle et il prouve combien, en Angleterre, la tradition des fonts à édicule était restée vivace.

Il a été élevé sous l'épiscopat de l'évêque Cosin (1660-1672).

P. 40. — Au lieu de : les fonts placés *au* contrebas du sol, lisez : *en* contrebas du sol.

P. 52. — Nous nous sommes occupé trop longuement des fonts de Canterbury, et ils ont une trop réelle importance pour que nous ne donnions pas une figure les représentant (fig. 60). Nous ne croyons pas devoir y revenir, tout en signalant la notice que M. Simpson a écrite sur ces fonts dans ses *Baptismal fonts* (London, 1828, p. 9). Signalons, incidemment, les fonts de Deerhurst (Angleterre) qui sont de la même catégorie et émettons, en même temps quelques doutes sur la destination des fonts de Venise (fig. 6) qui ont servi postérieurement de margelle de puits. Leur forme est trop semblable à celle des fonts de Canterbury et de Deerhurst pour qu'il y ait doute sur leur ancienne destination.

P. — 247. Nous avons parlé de l'emploi, comme fonts baptismaux, d'objets antiques. Outre les exemples cités, signalons encore à Fiesole, une cuve provenant d'un temple de Bacchus et à la cathédrale de san Donato, à Murano, le tombeau de la famille Acilia ayant servi de fonts baptismaux.

Au moment de mettre sous presse, nous recevons, de la Société d'Archéologie de Bruxelles, la lettre ci-dessous qui lui a été envoyée par la *Friesche Genootschap van Geschied-Oudheid-en Taalkunde* de Leeuwarde (Pays-Bas).

Le Comité de notre Société a l'honneur de vous envoyer une photographie de fonts baptismaux taillés dans un bloc de bois de chêne et posés sur trois pédicules. Cet objet remarquable a été déterré en 1883-84 dans un polder et donné à notre Musée. Nous serions heureux de recevoir quelques informations de M. Paul Saintenoy, concernant sa haute antiquité, qui, peut-être, remonte aux premiers temps du christianisme en notre contrée. C'est pourquoi nous vous adressons une photographie de cet objet.

Au nom du Comité :
W. B. S. Boeles.
Vice-président du tribunal, Bibliothécaire de la Société.

Nous nous sommes empressé, au reçu de cette lettre, de faire graver ces fonts (fig. 61) que nous connaissions d'ailleurs, mais

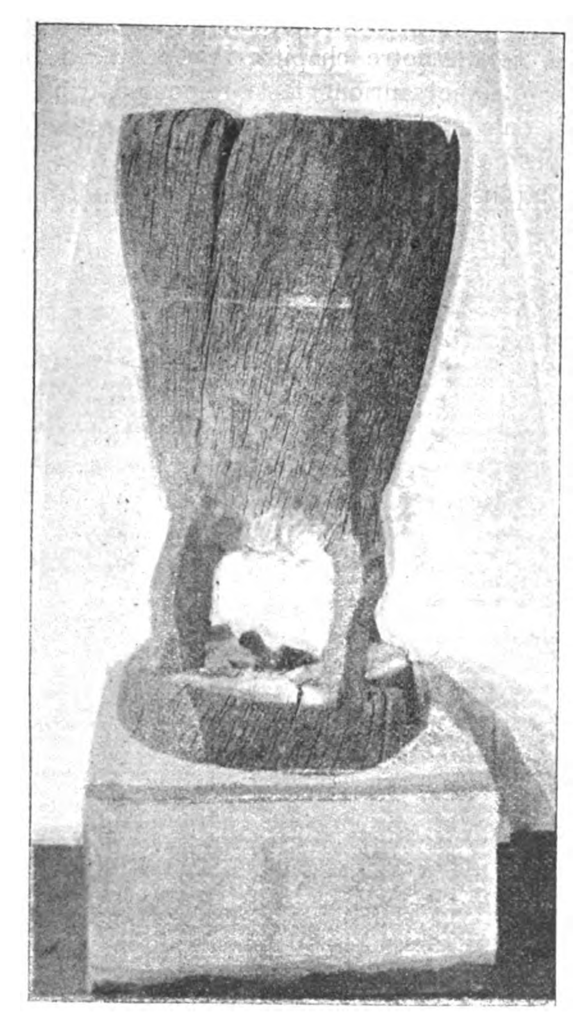


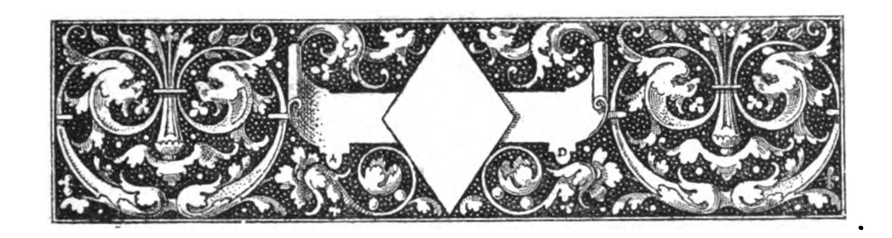
Fig. 61. — Fonts du Musée de Leeuwarde (Pays-Bas).

dont jusqu'ici nous n'avions pu nous procurer une photographie. Faisons d'abord quelques réserves sur la destination primitive de

ce curieux monument et ceci dit, ajoutons que c'est tout au plus si on peut le faire remonter, à notre avis, jusqu'au xe siècle. C'est déjà une fort belle antiquité. En tous cas, il appartient à la classe des fonts cylindriformes, montés sur socle ou pédicules et nous ne pouvons que renvoyer notre honorable correspondant à ce que nous avons dit : dans notre chapitre IV *Généralités sur les fonts baptismaux*. Nous ne saurions faire remonter, dans nos pays, l'origine des fonts aussi haut que le dit la lettre de M. Boeles, car il n'y a pas de document certain pour cela. Cependant rien n'autorise non plus à affirmer complètement le contraire.

P. S.





QUESTIONS ET RÉPONSES

(VOIR TABLES DES ANNÉES PRÉCÉDENTES)

QUESTIONS

XIV

Attribution d'œuvres d'art à des artistes belges.



L existe dans une église rurale de l'ouest de la France, une Mise au tombeau de N.-S. datée de 1525, exécutée en pierre blanche, et dont les statues sont de grandeur naturelle.

Sur les bordures des vêtements, se trouvent des légendes ainsi que cela a lieu souvent à cette époque.

Dans les lettres qui les forment, on semble distinguer les lettres G N O T H, suivies tantôt du mot *filius* (?) tantôt du mot *pater* en abrégé. Existe-t-il des sculpteurs flamands portant ce nom ou un nom commençant par ces lettres, quelle est leur province d'origine et y en a-t-il qui aient travaillé en France.

Dans la même église, se trouve une statue paraissant appar-

tenir à la même époque, offrant un caractère germanique (?) et signée également d'un nom gravé

DWAL

qui paraît avoir été lu à tort Duval.

Je serais très reconnaissant à ceux de mes Confrères de la Société d'Archéologie de Bruxelles qui voudraient bien m'aider à répondre à la question qui m'est posée.

Cte DE MARSY.





MÉLANGES

TOUTES LES COMMUNICATIONS INSÉRÉES SONT PUBLIÉES SOUS LA RESPONSABILITÉ PERSONNELLE DE LEURS AUTEURS.

BELGIQUE

La Belgique au Cabinet de Bonaparte.



E hasard des recherches m'a fait rencontrer les sommaires des lettres adressées à Bonaparte, Ier consul, en l'an IX. Je reproduis ici celles qui concernent la Belgique :

29 brumaire an IX. — Les voituriers fréquentant la route de Bruxelles à Liège, demandent qu'on rétablisse la chaussée entre Louvain et Tirlemont. — Renvoyé au Citoyen Crétet, Conseiller d'État, pour me faire un rapport.

BONAPARTE.

23 nivôse an IX. — Graham, ex-Préfet d'Indre et Loire, demande la place de Conservateur des forêts de Bruxelles. — Renvoyé au Ministre des Finances.

BONAPARTE.

26 nivôse an IX. — Madame De La Mare d'Arenberg *(sic)*, de Bruxelles, demande la levée du séquestre apposé sur ses biens ; ses deux fils, prévenus d'émigration, sont rayés de la liste des Émigrés. — Renvoyé au Ministre de la Police Générale pour me faire un rapport.

BONAPARTE.



27 floréal an IX. — Souiris, ex-régisseur des vivres, en Belgique, envoie l'état de ses services. — Renvoyé au Ministre des Finances. — Je désire placer ce citoyen dans les Douanes.

BONAPARTE.

12 prairial an IX. — Note des personnes qui représentent les neuf Départements de l'ancienne Belgique au Sénat Conservateur, au Corps Législatif et au Tribunat, et tendante à en augmenter le nombre et à en admettre dans toutes les parties de l'administration. — Renvoyé au Ministre de l'Intérieur, avec invitation d'écrire aux différents Préfets de la Belgique pour leur demander les noms des individus en état de remplir des fonctions publiques, soit de Conseiller d'Etat, Préfet, Législateur, Tribun, etc.

BONAPARTE.

Ces notes ont leur intérêt. Elles pourraient être assez nombreuses ; mais il faudrait alors dépouiller une quantité de papiers concernant l'occupation française en Belgique ; et ce serait un travail de longue haleine.

VICTOR ADVIELLE.

★

A propos des blasons ornant le bahut trouvé en Suède.

Dans ma notice sur un *bahut trouvé en Suède*[1] j'ai mentionné, à propos des blasons ornant ce meuble, que la famille Hildemar de Lubeck portait dans son écu deux arbres (tilleuls) passés en sautoir. Une autre famille lubeckoise et hambourgeoise, du nom de Bocholt ou Bucholt, portait également deux arbres passés en sautoir, seulement, ainsi que ces armes sont décrites par le célèbre Fahne [2], ces arbres sont placés sur un champ parti. Les émaux ne sont pas indiqués, mais il est probable qu'ils sont alternés, c'est-à-dire, *de l'un en l'autre*.

Cte M. N.

★

La Marque de Badius, imprimeur brabançon (XVe-XVIe s.).

Nous donnons ci-après la marque de ce célèbre imprimeur dont un des frontispices orne l'en-tête de ce volume. Cette vignette fournit des données curieuses sur les premières pratiques typographiques (encrage *à la balle*, tampon double qui servait à étendre le noir, et tirage *à bras*). — *Art pour tous*, vol. II, n° 27.

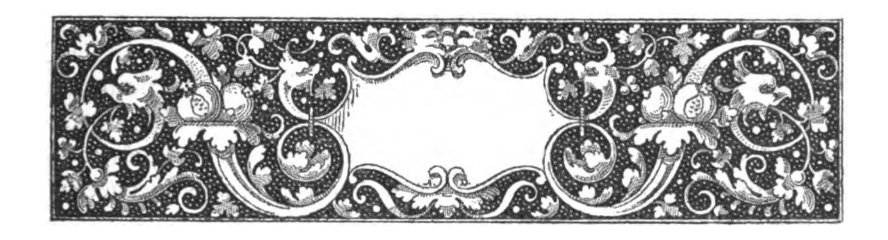
[1] *Annales* de cette Société t. V. p. 229.

[2] *Die Dynasten, Freiherren und jetzigen Grafen von Bocholtz*. I Band. I Abttreilung, p. 41.





Pl. XV. — Marque d'imprimeur de Josse Bade
(*Jodocus Badius Ascensius*) d'Assche (Brabant). — Collection de M. Hippert.



LE LAI, LE VIRELAI, LE RONDEAU



DANS un précédent travail, j'ai fait voir quel peu de crédit il faut accorder aux lois que les auteurs modernes nous donnent comme ayant régi nos anciennes formes de poèmes. On reste confondu d'étonnement, lorsqu'on met les compositions du Moyen âge et de la Renaissance en regard des définitions qui sont censées les représenter aujourd'hui. Rien de tout cela n'est exact. Les mêmes erreurs se sont répétées, parce qu'il a toujours été plus facile de reproduire le dire d'autrui que d'en contrôler le bien-fondé, avec la résolution de ne pas avancer ce dont on n'est pas absolument certain.

Si la *Ballade*, le *Chant-Royal* et leurs congénères, ont donné lieu déjà à cette constatation de fantaisie didactique, le *Lai*, le *Virelai*, le *Rondeau* nous la baillent bien plus belle encore. Aussi ne réfuterai-je pas par le menu les erreurs quasi volontaires de

nos Boileaus, avides d'enseigner ce qu'ils ignorent. Je poursuis la vérité, en me gardant, autant que possible, de l'esprit de système, dont la séduction, rarement fertile, est souvent, au contraire, une cause de déviation dans les recherches archéologiques.

LE LAI

Les troubadours et les trouvères s'accordent à reconnaître que le Lai est d'origine armoricaine :

Cella mi platz mas que chansos,
Volta, ni Lais de Bretainha.
FOULQUES DE MARSEILLE.

Je savoir dir bon Lai breton.
PIERRE DE SAINT CLOUD.

De l'aventure que dit ai
Li breton en firent un Lai.
GUILLAUME LE CLERC.

D'où vient le mot *Lai?* Quel mot breton traduisait-il ? — On l'ignore. Ce qui paraît certain, c'est que son étymologie doit être demandée aux langues du Nord. Rapprochez Lai de *Liod* (islandais), *Laoi* (irlandais), *Lied* (tudesque), et je crois qu'il ne vous restera aucun doute à cet égard.

La basse latinité a traduit par *Leudus :*

Hos tibi versiculos. Dent barbara carmina *Leudos.*
VENANTIUS FORTUNATUS (VIe siècle).

D'autres veulent que le *Lessus* soit notre Lai. Or, Lessus (lamentation) est un mot bien latin ; et, pour ma part, je ne pense pas qu'il ait rien de commun avec *Lay.*

L'ABBÉ DE LA RUE, auteur de très bons *Essais historiques sur les Bardes,* affirme que les Lais étaient rimés. Malheureusement nous ne possédons plus un seul des antiques poèmes bretons, et les trouvères qui en parlent, ne nous renseignent pas au sujet de cette prétendue rime.

Il est donc prudent de ranger parmi les hypothèses l'assertion de l'Abbé de la Rue.

Au début, le Lai roman n'est pas soumis à des règles spéciales : Sa longueur, sa division sont arbitraires. Il est écrit en vers octosyllabiques à rimes plates ou jumelles, vers *si sains*, comme les plus anciens *Romans*.

XIIIe SIÈCLE

Marie de France.

Elle écrivait en Angleterre, et a laissé toute une collection de Lais d'une longueur très variable. Je prends, au hasard, le *Lai de Guigemer* qui a 888 vers, et le *Lai de Quitan* qui en compte 312.

L'auteur nous dit qu'il s'inspire des anciens Lais bretons :

Les cuntes 'ke jo sai verais
Dunt li Bretun unt fait les Lais,
Vus cunterai assez briefment
El chef de cest commencement;
Sulunc la lettre e l'escriture
Vos mosterai une aventure
Ki en Bretaigne la menur
Avint el tens ancienur.

Ailleurs nous trouvons ces lignes :

De cest conte ke oï avez
Fu Guiguemaer le Lai trouvez,
Que hum fait en *harpe* et en *rote*.

Romanusque lyra, plaudat barbarus *harpa*,
Græcus achilliaca, *chrotta* britanna canat.

dit Venantius Fortunatus.

Les Lais étaient donc accompagnés sur la harpe ou sur la *rote*. Ce dernier instrument, qui a donné son nom aux poèmes dits *Rotruenges*, est appelé *chrotta* par l'écrivain latin. Or, le *chrowt* paraît avoir été un instrument à cordes frottées, sorte de violon

primitif, employé, en effet, par les Armoricains, les Gallois, etc. A l'aspiration près, il y a là identité de mots — aucun linguiste ne fera difficulté de l'admettre. — On pourrait donc en déduire qu'ils désignent un même objet. D'interminables discussions se sont élevées au sujet de la rote. Entre autres érudits, le P. Anselm Schubiger la range parmi les instruments à cordes pincées. Cf. Ant. Vidal. *Les instruments à archet.*

« *Cruit*, welsh : *criodd*, lat : *crotta*, a hump, a small harp ; clarseach a harp. The cruit was a sixstrunged instrument used of old in scotland and Ireland. »

« The cruit and the *clarseack* differed only in this, that the strings of the former were catgut, those of the latter werre brass urre — Bourke : *Self-instruction in Irish* [1]. »

XIVe SIÈCLE

Au xive siècle, le Lai s'est considérablement modifié.

Eustache Deschamps *(Art de dictier)* en donne les lois en ces termes :

LAYS

C'est une chose longue et malaisiée à faire et trouver, car il fault y avoir douze couples chascune partie en deux qui font vingt-quatre. Et est la couple aucune foiz de huit vers qui font seize ; aucune foiz de neuf qui font dix-huit ; aucune foiz de dix qui font vingt ; aucune foiz de douze qui font vingt-quatre ; de vers entiers ou de vers coppez. Et convient que la taille de chascune couple, à deux paragraphes, soient d'une rime toutes differens l'une couple à l'autre, excepté tant seulement que la dernière couple des douze, qui font vingt-quatre, et qui est et doit estre conclusion du Lay, soit de pareille rime, et d'autant de vers sans redite, comme la première couple.

Les Lais de **Jehan Froissart** suivent, à peu près, ces règles. Le poète valenciennois nous a laissé treize Lais dont la longueur varie de 208 à 332 vers. C'est assez dire que je ne vous en reproduirai aucun. Ils comportent toujours 12 strophes différentes de mètre et de rimes, hormis la première et la dernière qui sont

[1] Je dois ce dernier renseignement à l'obligeance de notre confrère, M. Paul Sheridan.

de mêmes rimes et taillées sur le même patron. Chaque strophe est sur 2 rimes. La prescription de Deschamps que Froissart viole le plus, est celle de la division de la strophe en deux parties égales et semblables.

Christine de Pisan (1363) observe assez scrupuleusement les lois énoncées plus haut, quant à la composition des strophes ; mais non quant au nombre de celles-ci, qui varie d'un Lai à l'autre.

XVe SIÈCLE

A la fin du xve siècle, vient **Henry de Croy,** lequel, dans son *Art et Science de Rethoricque,* nous donne une tout autre forme de Lai. Voici le texte :

Quant une longue ligne est enlancée entre la longue et la courte, est LAY RENFORCÉ :

VERTUEUSE

Blanche damour nouvellente
Ma déesse ma renente
        Propre et gente
Matresloyalle amoureuse
Corps et bien et chant et sante
        Vous presente
Ne me soyez rigoureuse.

La forme est clere en loraison de la glorieuse Vierge Marie..... Et avecques ce que ledict Lay est renforce à la fois est fratrise par la reprise des deux premières lignes comme cy apres est déclaire :

Quant mon cueur se desconforte
Bon espoir me reconforte
        Sa main forte
Me tient corps et ame ensemble
Que me soustient et supporte
En chambre en salle et en porte
        Et me porte
Que par tout ou bon me semble
Amour qui les cueurs assemble
Me monstre maint bel exemple
        Large et ample

Quant mon cueur se desconforte
Mais a la fois quant je tremble
Tout d'ung amble
Bon espoir me reconforte.

Ainsi qu'on en peut juger par ces specimens, le Lai, tel que l'entendait la Renaissance, n'a plus qu'un rapport de nom avec le Lai du Moyen âge. Il se rapproche de la *Complainte Amoureuse*, comme la traîtèrent, entre autres, Christine de Pisan, Charles d'Orléans et François Ier. Voici un exemple tiré de ce dernier poète :

COMPLAINTE AMOUREUSE de François Ier.

Chanson du Roy faicte par luy en Espaigne.

Si la nature en la diversité,
Se resjouyst, voyez l'adversité,
En triumphant sur la prospérité,
Estre vaincue.

Voyez aussi que la vérité nue
En ferme cueur n'est jamais abatue
Par trahison, qui enfin est congnue
Avecq le temps.

Dont je me tiens du nombre des contentz
Bien que je n'aye eu tout ce que prétends ;
Si congnois-je le bien que j'en actends
En ma pensée,

Qui par prison en riens n'est offensée ;
Car estant libre elle est recompensée,
Faisant sa fin d'estre recommencée
Pour ne finer

Car on ne peult l'esperit confiner
Soubz nulle loy, ny sans vouloir myner ;
Mais pour la preuve on le peult affiner
En peine dure,

Qui est plaisante à celluy qui l'endure ;
Car la menace est cela qui l'asseure.
Cuer resolu d'aultre chose n'a cure
Que de l'honneur.

Le corps vaincu, le cueur reste vaincueur :
Le travail est l'estuve de son heur.
Ce seul vouloir ne cognoist nul malheur
Qu'il ne mesprise.

Dont je concludz que heureuse est l'entreprise
Qui rend fortune indigne de surprise
Par fermeté, qui vault bien qu'on la prise :
Or en jugez.

Cette forme, si rhythmée, n'a pas, selon moi, assez attiré l'attention des amateurs de poésie ancienne : ce petit vers, clôturant, par une rime différente, une strophe de 3 grands vers omoïotélents, pour passer immédiatement sa rime à la strophe suivante, donne au poème une allure franche, rapide et originale.

LE VIRELAI

La véritable acception de *Virelai* est *Lai en virant, en tournant*. Le Virelai est une Ronde avec répétitions, comme la Ballade et le Rondeau. Il tient à ces deux derniers poèmes, procédant de la Ballade par la *Chanson balladée*, avec laquelle il s'identifie au début, et formant trait d'union avec le Rondeau, dans lequel il finit par se confondre.

Rondiaus et virelais qu'on claimme Chansons baladées, dit Guillaume de Machaut.

Les modernes qui ont voulu rattacher plus intimement la forme du Virelai à celle du Lai, ne sont arrivés qu'à des conclusions erronées et puériles.

Je ne connais pas de Virelai antérieur au XIVe siècle.

XIVe SIÈCLE

Eustache Deschamps *(Art de dictier).*

Chansons baladées que l'on appelle Virelais, lesquels doivent avoir trois couples comme une balade, chascune couple de deux vers (2 rimes), *et la tierce semblable au refrain, dont le derrain ver doit, et au plus près que l'en peut estre, servant a reprandre ledit refrain, ainsi comme le penultième vers d'une couple de balade doit servir à la rebriche d'icelle. Et est assavoir que virelais se font de plusieurs manières, dont le refrain a aucune fois quatre vers, aucune fois cinq, aucune fois sept, et est la plus longue forme qu'il doye avoir, et les deux vers après le clos et l'ouvert doivent estre de trois vers ou de deux et demi brisiez aucune fois, et aucune fois non. Et le ver après doit estre d'autant et de pareille rime comme le refrain.*

Ailleurs :

Chançons baladées sont ainsi appellées pource que le refrain d'une balade sert toujours par manière de rubriche a la fin chascune couple d'icelle ; et la chançon baladée de trois vers doubles a toujours, par différence des balades, son refrain et rebriche au commencement, qu'aucuns appellent du temps présent Virelays.

Ces règles laissent une grande latitude. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer les deux Virelais suivants d'Eustache Deschamps :

DOLÉANCES D'AMOUREUX

Certes jamais ne cuidasse
Qu'amour n'eust amant en grâce,
Puisqu'il amast loyaument ;
Or voy que desloyaument
Hayne amer me pourchasse.

Car ce que j'aour me chasse
Arrier de sa doulce face
Que j'aim amoureusement,
Et ne soufferrait en place
Ou elle fust que j'alasse,
Pour moy plus donner tourment.

Cause eust se je ne l'amasse ;
Or l'aim et si se solasse
De mon mal joyeusement,
Et prent grand esbatement
En la doleur qui m'efface.
Certes jamais ne cuidasse.

Je croy que Dangier me brasse
Ce desdain, afin que face
Mon cuer plus destroictement
Croistre en l'amour qui m'enlasse
Ou pour vir se je laissasse
L'amer, mais certainement.

S'il veult du tout me defface,
Car pour deil ne pour menace
Ne lairay aucunement
L'amer, maiz plus ardemment
Ameray ce qui me casse.
Certes jamais ne cuidasse, etc.

PLAINTES D'AMOUREUX

Je languy près de la mer
Pour un doulz bruvage amer
        Qu'amour depart,
Dont j'ay doloreuse part
        Pour bien amer.

Car ma grand soif, main et tart,
Par desir me seche et art
        Et fait doubler
Ma dolour par un regart
Sy doulz qu'en mon cuer repart
        Maint dur penser.

Et lors me fait embraser
Celle douçour qui n'a per
        Du feu couart
Amoureux qui ne s'en part
        Pour moy tuer.
Je languy pres de la mer, etc.

Jehan Froissart.

Jehan Froissart traite le Virelai d'une tout autre manière : Les strophes ne sont plus *de 3 vers doubles*, et, s'il fait chacune de ces strophes sur 2 rimes, le poème entier est néanmoins sur 4 rimes [1], ainsi qu'on peut le voir dans l'exemple suivant :

VIRELAI

On dit que j'ay bien maniere
D'estre orguillousete ;
Bien affiert à estre fiere
Jeune pucelette.

Hier matin me levay
Droit à la journée,
En un jardinet entray
Dessus la rousée.

Je cuiday estre première
Au clos sur l'herbette ;
Mais mon doux amy y ere,
Cueillant la flourette.

On dit que j'ay bien manière
D'estre orguillousete ;
Bien affiert à estre fiere
Jeune pucelette.

Un chappelet ly donnay,
Fait à la vesprée :
Il le prist, bon gré l'en say,
Puis ma appellée :

Veuillez ouir ma priere,
Tresbelle et doucette ;
Un petit plus que n'affiere
Vous m'êtes durette.

On dit que j'ay bien manière
D'estre orguillousete ;
Bien affiert à estre fière
Jeune pucelette.

[1] C'est également le procédé de **Christine de Pisan**

La caractéristique du Virelai, au XIV[e] siècle, est donc quelquefois l'alternance des strophes : Elles virent.

XV[e] SIÈCLE

Arrivons à **Henry de Croy**, qui, en passant, nous donnera une piètre idée de sa force comme étymologiste :

Aultre taille de rondeaulx doubles qui se nomment simples Virlais pource que gens lays les mettent en leurs chāsons rurales cōme gente de corps et se font en ceste manière :

J'ay mis mon cueur en une lourde
Qui est tresbelle bachelotte
Mais elle a la mamelotte
Aussi grosse que la cahourde
Quant ce vient à compter à l'hoste
J'ay mis mon cueur en une lourde.

Pource que fine femme est sourde
Sçavez-vous pourquoy je me hourde
D'une si faicte jeune sotte
Pour ce que, quant je m'en assotte
Elle dit mainte belle bourde
J'ay mis mon cueur en une lourde
Qui est tresbelle bachelotte

Voilà donc, au XV[e] siècle, notre Virelai devenu Rondeau. Il ne faudrait pas en conclure que le Rondeau succède directement au Virelai. — Nous allons voir qu'il existait au XIII[e] siècle. — La succession n'a pu avoir lieu qu'en ligne collatérale, par suite d'une attraction marquée du Virelai vers son parent dans l'antique descendance de la *Ronde*. Remarquez que, à cette époque (XV[e] siècle), le Lai, lui-même, tendait vers le Rondeau. (Voir plus haut, le Lai cité par Henry de Croy.)

Néanmoins, Henry de Croy a encore connaissance du Virelai du XIV[e] siècle. Il l'appelle *Double Virlai*.

Doubles Virlais se font comme le premier couplet dessus-dit. Et puis ung aultre vers si sain ou croise de différente terminaison au premier.

Amour me tient pour son soudart
Je serviray a ses gaiges
Doulx regars et plaisans langaiges
Sont pourtrais en son estandart.

Espoir me soustient le menton.
Desir me donne a hault vouloir.
Le bien celer est le baston
Pourquoy je puis tropmieulx valoir.

Qui nest plain de science et d'art
Ja ne fera beau vassellage
Mais pource que je suis vollage
Et que je sçay lancer le dart
Amour me tient pour son souldart.

LE RONDEAU

On a cru devoir établir une distinction entre le *Rondel* et le *Rondeau.*

Cette appréciation ne repose sur rien de sérieux : Rondel est Rondeau, comme chapel est chapeau, comme mantel est manteau. Certains poètes anciens appliquent indifféremment l'une et l'autre appellation à des compositions de structure identique, ainsi que nous aurons l'occasion de le constater.

Parmi les plus anciens faiseurs de Rondeaux se présente, au

XIIIe SIÈCLE [1]

Adam de la Halle

qui écrivit 16 Rondeaux, de facture très différente. Le nombre des vers y varie de 8 à 18.

[1] L'abbé *Massieu*, sur la foi de *Pasquier*, fait encore naître le Rondeau à l'époque de Charles V (1364).

RONDEAU

Boine amourete
Me tient gai,
Ma compaignete ;
Boine amourete,
Ma cançonnete
Vous dirai
Boine amourete
Me tient gai.

AUTRE RONDEAU

Je muir, je muir d'amourete
Las aimi !
Par défaute d'amiete
De merchi.

A premiers le vi douchete
Je muir, je muir, etc. [1].

D'une atraiant manièrete
Adont le vi ;
Et puis le truis si fièrete,
Quant li pri.

Je muir, je muir d'amourete
Las aimi
Par défaute d'amiete
De merchi.

AUTRE RONDEAU

Diex soit en cheste maison
Et biens et goie à fuison.

Nos sires noeus
Nous envoie à ses amis ;
Ch'est as amoureus
Et as courtois bien apris,
Pour avoir des pareisis
A nohélison
Diex soit en cheste maison
Et biens et goie à fuison.

[1] C'est, peut-être, cette habitude de ne pas écrire en entier les vers à répéter, qui, deux siècles plus tard, donnera naissance à la nouvelle forme du Rondeau.

Nos sires est teus
Qu'il prieroit à envis ;
Mais as frans honteus
Nous a en son lieu tramis
Qui sommes de ses nouris
Et si enfançon

Diex soit en cheste maison
Et biens et goie à fuison.

De ces trois Rondeaux, le deuxième tient beaucoup du Virelai, et le troisième de la Ballade. Adam de la Halle nous fournit donc la Chanson balladée sous toutes ses formes. On doit en conclure, aussi, qu'au XIII[e] siècle, les lois du Rondeau étaient extrêmement élastiques.

XIV[e] SIÈCLE

Pour représenter le XIV[e] siècle, voici derechef Eustache Deschamps et Jehan Froissart.

Eustache Deschamps.

Spécimens des deux formes de Rondeaux les plus fréquentes :

RONDEL [1]

REQUÊTE D'AMOUR A UNE DAME

Se ma tristesse estoit tournée en joye,
Oncques de moi plus eureux ne nasqui,
Et si say bien et de quoy et pour qui.

Tous biens mondains, toute liesse aroye
Et lors seroit mon cuer tout assevi,
Se ma tristesse estoit tournée en joye,
Oncques de moy plus heureux ne nasqui.

[1] Édit. de la *Société des anciens textes français.*

Or veille Dieux que je jour venir voye
Que ma dame ait de son servant merci,
Car en ce cas m'aroit du tout gary.
Se ma tristesse estoit tournée en joye,
Oncques de moy plus heureux ne nasqui,
Et si say bien et de quoy et pour qui.

RONDEAU

IL FAUT GARDER LA FRANCHISE

Pour trestout l'or qui est et qui sera,
Ne porroit pas Franchise estre vendue :
Cilz qui la pert ne la recouverra
Pour trestout l'or qui est et qui sera.

Or la garde chascuns qui le porra,
Car d'omme franc ne doit estre rendue :
Pour trestout l'or qui est et qui sera
Ne porroit pas Franchise estre vendue.

Eustache Deschamps intitule indifféremment *Rondel* et *Rondeau* des pièces de même disposition. Il se sert du vers de 10 syllabes ; plus rarement du vers de 8.

On voit que le refrain est répété, une première fois en partie, et en entier pour finir.

Indépendamment de ces deux sortes de Rondeaux, Deschamps nous en donne un, intitulé *Rondel double,* qu'il construit comme suit :

Joieusement par un très doulz jouir,
En jouissant menrray vie joieuse,
Comme cellui qui se doit resjouir
Et joie avoir en la vie amoureuse.

Se joyeus suy chascun le puet veir
A mon chanter très plaisant gracieuse.

Pour ce doy bien vostre amour conjouir,
Et joye avoir, humble flour précieuse ;
S'en chanteray tant que l'en puist ouir
Que mon chant vient de voix douce et piteuse

Joieusement, par un très doulz jouir,
En jouissant menrray vie joieuse.

Jehan Froissart.

RONDEL

Reviens, amy ; trop longue est la demeure :
Elle me fait avoir peine et doulour.
Mon esperit te demande à toute heure.
Reviens, amy ; trop longue est ta demeure.

Car il n'est nul, fors toi, qui me sequeure,
Ne secourra, jusques à ton retour.
Reviens, amy ; trop longue est ta demeure :
Elle me fait avoir peine et doulour.

Ce Rondeau est conforme à la deuxième manière d'Eustache Deschamps.

AUTRE RONDEL

Amours, amours, que voulez de moy faire ?
En vous ne puis voir rien de seur :
Je ne connois ne vous ne votre affaire.
Amours, amours, que voulez de moy faire ?
En vous ne puis voir rien de seur.

Le quel vaut mieux parler, prier ou taire ?
Dites le moy, vous qui avez bon eur.
Amours, amours, que voulez de moi faire ?
En vous ne puis rien voir de seur.

XVe SIÈCLE

Jehan Martin de Valenciennes [1], poète religieux a écrit de curieux Rondeaux dialogués.

[1] Édit. Dinaux.

SUR LA MALADIE DE SAINT REGNAULT

SAINT DOMINIQUE

Vierge, nous metz-tu en deffault
Quant nous perdons nostre secours ?

LE CHAPELAIN DE SAINT REGNAULT

Par un bien cruel sourbesault,
Vierge, nous metz-tu en deffault ?

LE CLERC DE SAINT REGNAULT

Contre toy courray à l'assault,
Veu que permetz si piteux cours.

SAINT DOMINIQUE

Vierge, nous metz-tu en deffault,
Quant nous perdons nostre secours ?

AUTRE RONDEAU

EXORCISME

SAINT REGNAULT

Frappez fort.

LE CONVERS

Haro, à la mort !

SAINT REGNAULT

C'est le commandement de Dieu.

LE CONVERS

Hau, Diables, venez à mon confort.

SAINT REGNAULT

Frappez fort.

LE CONVERS

Haro, à la mort !
Se cuide estre le plus fort,
Bellement, ce n'est point de jeu.

SAINT REGNAULT

Frappez fort.

LE CONVERS

Haro, à la mort !

SAINT REGNAULT

C'est le commandement de Dieu.

Christine de Pisan.

Le Rondeau se modifie. Son refrain qui, jusqu'à présent, a compté 2 vers, ne se compose plus que d'un seul. On voit s'affirmer là une tendance nouvelle, laquelle nous conduira, sous *Jehan Marot,* à n'employer plus même, comme Refrain, un vers entier, mais seulement le premier ou les premiers mots du poème.

Pourtant, *Charles d'Orléans,* rebelle à l'innovation, répétera encore 2 vers ; hormis dans son Rondeau : *Petit mercier, petit panier,* où il se rallie à la plus récente formule.

Les Rondeaux de Christine de Pisan ont, le plus souvent, 7, 10 ou 12 vers ; mais il en est de 17, de 18 et de 22.

RONDEAU MONOSYLLABIQUE

Dieux
Est.

Quieux ?
Dieux.

Cieulx
Plaist
Dieux.

RONDEAU

J'en suis d'acort s'il vous plaist que je muire
Pour vous, belle, mais ce sera pechié ;
Car desservi n'ay que me doiez nuire.

Se vous voulez au fort me laissier cuire
En mon meschief sans estre relachié,
J'en suis d'acort s'il vous plaist que je muire.

Car a vo vueil je me doy du tout duire,
Et de voz laz, ou je suis atachié,
Ne partiray se me voulez destruire,
J'en suis d'acort s'il vous plaist que je muire.

XVe SIÈCLE

Charles d'Orléans.

Charles d'Orléans désigne indifféremment ses Rondeaux par les noms de Rondel ou de Chanson.

RONDEL

Après l'estrade route.
Mectons a saquement
Annuyeulx pensement
Et sa brigade toute.

Il crye volte route
Ralions nostre gent :
Après l'estrade route
Mectons à saquement.

Se loyaulte s'y boute,
Par advis saigement
Dye gaillardement
D'aly brusque sans doubte
Après l'estrade route.

CHANSON

Puis çà, puis là
Et sus et jus.
De plus en plus
Tout vien et va.

Tous on verra
Gras et menus :
Puis çà, puis là
Et sus et jus.

Vieulx temps desja
S'en sont courrus,
Et neufz venus,
Que dea, que dea,
Puis çà, puis là.

Charles d'Orléans répète ordinairement les 2 premiers vers dans le corps du poème, et le premier seul à la fin. C'est le contraire de ce qu'avaient fait ses devanciers. (Voyez Deschamps et Froissart.)

Jehan Marot.

RONDEAU *en alexandrins* [1].

Un seul cueur en trois corps aujourdhui voy en France
Regnant en doulx accord, sans quelque differance,
D'amour tant enlacez, qu'il semble que nature
Les formant ayt chassé dissension, murmure,
Pour nourrir sans discords amoureuse alliance.

Ung pin, bien m'en records, en Savoye eut croissance,
Si très beau, que dès lors le lys pour sa plaisance
Fleurons y a entez et mis par geniture
Un seul cueur en trois corps.

[1] Mètre tout à fait exceptionnel dans le Rondeau.

L'ung est entre les forts nommé pour sa puissance,
François, franc aux efforts, des françois la fiance ;
Sa sœur bien cognoissez, duchesse nette et pure,
Bonne, trop plus qu'assez. O noble géniture !
Vous estes unicorps, comme une trine essence :
Un seul cueur en trois corps.

Telle est la nouvelle coupe qu'adopte le Rondeau, et qu'il gardera jusqu'au XVIIe siècle, pour la plus grande gloire de VOITURE. Néanmoins, pendant un demi-siècle, on se souvient encore de l'ancienne forme, comme nous le font voir Jehan Marot lui-même, André de la Vigne, François I et Clément Marot.

RONDEAU DE JEHAN MAROT, dans la forme ancienne.

Qui bien estudiroit aux armes,
Autant qu'à dames décevoir,
En France l'on viendroit pour voir
De bons et vertueux gendarmes.
Pensez-vous que bruit et vacarmes
Ni joustes l'on craignist avoir,
Qui bien estudiroit aux armes
Autant qu'à dames décevoir.

Certes nenny, mais aux alarmes
Un chacun feroit son devoir ;
Et pourtant je fais à sçavoir,
Concluant sur mes premiers termes,
Qui bien estudiroit aux armes
Autant qu'à dames décevoir,
En France l'on viendroit pour voir
De bons et vertueux gendarmes.

Octavien de Saint Gelais (1465)

RONDEL

Je servirai selon qu'on me paira,
Et me mettrai du tout à mon devoir ;
Mais si ma dame refuse de me voir,
Incontinent la première m'aura ;
Et puis en parle qui parler en saura.
Selon le bien que je pourrai avoir,
Je servirai.

Maudit soit-il qui autrement fera,
Ni qui jamais aura autre vouloir ;
Car, quant de moi, à chacun fait sçavoir
Que tout ainsi que l'on me traitera,
Je servirai.

André de la Vigne (écrivait en 1495).

RONDEAU

Fait-elle pas bien
D'aimer qui lui donne ?
S'elle est belle et bonne,
Ce n'est pas pour rien.
Elle aime le mien,
Non pas ma personne :
Fait-elle pas bien ?

On n'a rien du sien,
Qui ne lui guerdonne.
Elle s'abandonne
Quand on lui dit, tien.
Fait-elle pas bien ?

C'est ici que, chronologiquement, rentre en scène *l'Art et Science de Rethoricque* de **Henry de Croy**. Chose étonnante, tout à la fin du xve siècle, l'auteur ne réglemente pas la forme *nouvelle* du Rondeau. Ecoutons-le :

Doubles Rōdeaulx se font par lignes doublettes avecques quelque une sangle qui se consonne avecques lune des aultres, et ceste manierre de rondeler sert aux chāsons de musicque comme le Serviteur *et aultre de cinq lignes :*

Quant vous aurez assez muse
Autant que j'ay pour vous use
Et la verite bien sçaurez
Espoir que pitie vous aurez
D'ung simple innocent pour ruse.

Jamais ne seray refuse
Ne de mal servir accuse
Se mes pas sont bien mesurez
Quant vous aurez assez muse.

Se trouve me suis si ose
Davoir nostre bruyt alose
Dont je suis beaucoup honnorez
Le don de mercy me donnez
Affin que ne soye abuse
Quant vous aurez assez muse.

Ce Double-Rondeau diffère totalement du *Rondel double* d'Eustache Deschamps.

RONDEL SUR LA DEVISE DU DUC DE BOURGOGNE

Aultre n'auray
Tant que je vive
Son chef seray
Aultre n'auray
Je laymeray
Soit morte ou vive
Aultre n'auray
Tant que je vive.

Les *Rondeaulx jumeaulx* sont une des cent chinoiseries de la poétique du temps. Ne nous en occupons pas.

Henry de Croy écrit encore indifféremment *Rondeau* et *Rondel.*

XVIe SIÈCLE

François Ier.

Il emploie les deux formes :

FORME ANCIENNE

Moins *de fortune quant elle m'est contraire ;*
Plus de bonheur me fault pour mon affaire ;
Moins de longueur me faut pour vous recevoir ;
Plus de malheur me fait cognoistre et veoir ;
Moins grant plaisir par absence desfaire ;
Plus que souvent mes yeulx se vont portraire ;
Moins que contant alors ne me puis taire ;
Plus je desire et mieulx je puis avoir ;
Moins *de fortune quant elle m'est contraire ;*

Moins fort aymer est de moy adversaire ;
Plus de travail ne me sauroit fortraire ;
Moins que toujours d'estre soubz ton povoir.
Plus que grand tort j'auroys si mon vouloir ;
Moins que très humble ce trouvoys à refaire ;
Moins *de fortune quand elle m'est contraire* [1].

FORME NOUVELLE. Très curieux specimen : 4 strophes égales de 5 vers, avec Refrain au commencement et à la fin de chacune d'elles :

Bien heureuse est la saison et l'année,
Le temps, le poinct et l'heure terminée ;
Le moys, le jour, le lieu et le pourpris,
Où des beaulx yeux, je fus lyé et pris,
Tant que prison m'est liberté nommée
Bien heureuse !

Bien heureulx est le doux travail que ay pris,
Puisqu'au pouvoir d'amour je suis compris ;
Sagette et arc qui blessa ma pensée,
Aussi la playe en moy renouvellée,
Que j'estime santé de trop grand pris :
Bien heureuse !

[1] Toute absurde qu'est la ponctuation de ce Rondeau, je l'ai respectée, comme je respecte toujours l'absolue intégrité des vieux textes.

Bien heureuse est la voix qui a nommée
Le nom d'amye, estant plus qu'estimée ;
Bien heureulx est l'escript qui a appris
A la louer, sans peur d'estre surpris ;
A le penser croissant sa renommée :
Bien heureuse !

Bien heureulx est le mal d'amour surpris,
Et le chault feu en doux gentz cueur espris ;
Bien heureuse est la dame bien aymée,
Quant son amy parfaicte l'a clamée,
Et luy donner amour a entrepris :
Bien heureuse !

Clément Marot.

Forme la plus ordinaire :

DE L'AMOUREUX ARDANT

Au feu, qui mon cœur a choisi
Jetez y, ma seule déesse,
De l'eau de grâce et de liesse,
Car il est consommé quasi.

Amour l'a de si près saisy
Que force est qu'il crie sans cesse
Au feu.

Si par vous en est dessaisy,
Amour lui doint plus grand détresse,
Si jamais sert autre maistresse :
Doncques, ma dame, courez y
Au feu.

Autre (exceptionnelle) combinaison de l'ancienne et de la nouvelle :

A UN POÈTE IGNORANT

Qu'on meine aux champs ce coquardeau
Lequel gaste, quand il compose,
Raison, mesure, texte et glose,
Soit en ballade, ou en rondeau.

Il n'ha cervelle, ne cerveau :
C'est pourquoy, si haut crieur j'ose :
Qu'on meine aux champs ce coquardeau.

S'il veut rien faire de nouveau,
Qu'il œuvre hardiment en prose
(J'entends s'il en sçait quelque chose)
Car en rime ce n'est qu'un veau
Qu'on meine aux champs.

Avant de clôturer ce chapitre, il me reste un mot à dire sur **Clotilde de Surville,** dont on place la naissance en 1405.

Lorsque, en 1802, *Vanderbourg* publia les poésies de Clotilde de Surville, la critique ne put se résoudre à admettre comme œuvres du Moyen âge, des poèmes d'une langue plus parfaite, d'une facture plus expérimentée que ceux de Clément Marot lui-même. Les recherches auxquelles on se livra, conclurent à une mystification littéraire et à la non-existence de Clotilde de Surville née de Vallon-Chalys.

La principale raison sur laquelle se fondait la méfiance, c'est que la poétesse observe strictement la règle du croisement des rimes masculine et féminine, dont l'usage *régulier* [1] ne remonte qu'à *Ronsard.*

Mais une remarque qui n'a pas été faite au sujet du recueil publié, c'est qu'on y trouve le Rondeau dans la forme nouvelle, laquelle ne se rencontre pas chez les poètes de la première moitié du XVe siècle. Clotilde de Vallon en aurait donc été la créatrice. Ce serait vraiment trop de titres de gloire pour une femme qu'aucun écrivain de son époque n'a citée.

Voici le

RONDEL A MAISTRE ALAIN [2].

De sienne flour de belle rhétorique où laisse oïr que n'ay mie air de cour.

[1] Mais, bien avant cette époque, on avait remarqué la facilité que donne aux musiciens la disposition méthodique des rimes masculines et féminines.

[2] Alain Chartier.

L'air de la cour, vous le le dirai-je ? enteste,
Cher Maistre Alain ; c'est un dogme receu
Despuys le jour que vous cuydez poeste,
En cheveulx griz, et qu'on s'est apperceu
Que d'Hélicon projectiez la conqueste.

Ainz comme offriez vos œuvres pour requeste
Au blond Phœbus, devinez veoir ung peu
Ce qu'y treuva, quand on eust faict l'enqueste?
De *l'air.*

S'en esbayoit ; à bien rire estoit preste
Toute sa cour ; quand moult fort entendeu
Phesycien, lors présent à la feste,
Dict: « N'en gabez; ung jour de lune indeu,
« Par fascheux cas, il s'endormist nud-teste
« A *l'air.* »

LE TRIOLET

Le Triolet n'est qu'un cas particulier du Rondeau.

TRIOLET D' **André de la Vigne.**

Vous qui estes à cette porte,
Comment estes-vous cy seulette ?
Or qu'un petit on se deporte,
Vous qui estes à cette porte.
S'il vous plaist, un baiser j'apporte ;
Tendez un petit la bouchette !
Vous qui estes à cette porte,
Comment estes-vous cy seulette ?

AUTRE DU MÊME

Ce n'est pas jeu que d'aimer par amours ;
A mes dépens l'ai expérimenté.
Pour en avoir mille maux tous les jours,
Ce n'est pas jeu que d'aimer par amours.
Et néanmoins qu'on en parle toujours,
Tant en hyver, comme en plaisant esté.
Ce n'est pas jeu que d'aimer par amours ;
A mes dépens l'ai expérimenté.

Comparez au Rondeau d'Eust. Deschamps :

Pour trestout l'or qui est et qui sera,
Ne porroit pas Franchise estre vendue ;
Cilz qui la pert ne la recouvcrra
Pour trestout l'or qui est et qui sera.
Or, la garde chascuns qui le porra,
Car d'omme franc ne doit estre rendue :
Pour trestout l'or qui est et qui sera,
Ne porroit pas Franchise estre vendue.

LE RONDEAU REDOUBLÉ OU PARFAIT

C'est un poème relativement moderne. Je ne pense pas que le moyen âge l'ait connu. Il est écrit sur deux rimes, et se compose de 6 quatrains :

Chacun des vers du 1er quatrain, à tour de rôle, devient le dernier vers de chacun des quatrains suivants. Reste le 6e quatrain dont le dernier vers est arbitraire ; mais on le fait suivre du premier ou des premiers mots de la pièce, comme dans le Rondeau simple du XVIe siècle [1]. Le mètre est toujours *héroïque*.

Remarquons que le Rondeau *redoublé* n'a rien de commun avec les Rondeaux *doubles* d'Eust. Deschamps et de Henry de Croy.

Je ne donnerai qu'un exemple :

Clément Marot.

RONDEAU PARFAIT

A SES AMIS, APRÈS SA DÉLIVRANCE

En liberté maintenant me pourmaine,
Mais en prison pourtant je fuz cloué.
Voila comment fortune me demaine :
C'est bien, et mal. Dieu soit du tout loué.

[1] Le Rondeau Redoublé tire donc, à la fois, ses éléments de l'ancienne et de la nouvelle forme du Rondeau simple.

Les envieux ont dit que de Noué
N'en sortirois : que la mort les emmeine,
Maugré leurs dens le nœud est desnoué :
En liberté maintenant me pourmaine,

Pourtant si j'ay fasché la court Rommaine,
Entre meschans ne fuz onc alloué :
De bien famez j'ay hanté le dommaine :
Mais en prison pourtant je fuz cloué.

Car aussi tost que fuz desadvoué
De cellelà, qui me fut tant humaine,
Bien tost apres à Sainct Pris fuz voué.
Voilà comment fortune me demaine.

J'euz à Paris prison fort inhumaine :
A Chartres fuz doucement encloué :
Maintenant vais, où mon plaisir me maine.
C'est bien et mal. Dieu soit du tout loué.

Au fort, amis, c'est à vous bien joué,
Quand vostre main hors du per me ramaine.
Escript et fait d'un cueur bien enjoué,
Le premier jour de la verte sepmaine,
En liberté.

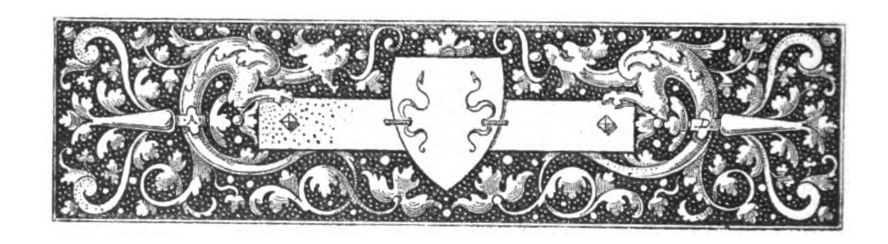
L'*Académie* promulgue, comme suit, les règles du *Rondeau redoublé :*

On appelle Rondeau redoublé une pièce de poésie de vingt vers disposés par cinq quatrains, en sorte que les quatre vers du premier quatrain font, l'un après l'autre, le dernier vers des autres quatrains. Le cinquième de ces quatrains doit être suivi de la répétition du premier mot ou de l'hémistiche du premier vers de l'ouvrage.

Comme on l'a vu par l'exemple précédent, ces règles ne conviennent pas au Rondeau Redoublé traditionnel. Les deux autorités les plus sérieuses à opposer à l'Académie, en cette cause, sont, au XVIe siècle, Clément Marot, au XVIIe, **Jean de La Fontaine.**

GAËTAN HECQ.





ESSAI

SUR LA

LIBERTÉ DE LA PRESSE

EN BELGIQUE

durant la domination française (1792-1814).

L'ancien régime.



AU moment où les victoires de Jemmapes et de Fleurus annexèrent notre pays à la France, la liberté de la presse n'y existait pas en droit. La législation du temps la proscrivait radicalement. Pour être imprimeur, il fallait passer par les fourches caudines des corporations. Une fois admis à exercer la profession, il fallait une licence du gouvernement pour pouvoir publier un journal, et encore était-on limité par les licences ou privilèges existants. Enfin, quand le livre, le journal, ou la brochure étaient composés, il fallait se mettre en règle avec la censure civile et ecclésiastique, qui, toutes deux, n'avaient pas coutume d'être indulgentes.

Toutefois, durant les dernières années de l'ancien régime, la

situation de fait avait singulièrement changé, et ne devrait pas être jugée d'après les textes des décrets ou ordonnances. Aux poursuites sévères avaient succédé bien souvent une tolérance dont les exemples abondent sous des ministres libéraux comme Cobenzl, Kaunitz, Mercy, Neny, et sous des princes philosophes comme Joseph II et Léopold II.

On sait qu'en France il en était de même : Marie-Christine, notre gouvernante, allant voir sa sœur Marie-Antoinette à Versailles, fut stupéfaite de trouver sur le grand escalier du château, des colporteurs offrant librement en vente les livres les plus obscènes que la police poursuivait à Paris.

En Belgique, que le monde littéraire appelait « le pays des brochures », innombrables furent les brochures qui parurent et qui furent lues et recherchées, lors de la révolution brabançonne ; on en connaît des collections de 8000, qui ne sont pas complètes. La contrefaçon de Paris se pratiquait couramment. Les philosophes installés à Liège, à Bouillon, en Hollande, inondaient notre pays de leurs productions. Les deux gouvernements de Bruxelles et de Liège, encourageaient la publication de l'Encyclopédie, dont plus de 1000 exemplaires furent placés à Bruxelles seulement [1], et dont un exemplaire fut donné par le prince-évêque de Velbruck à la Société d'Émulation de sa capitale [2]. On vit imprimer à Bruxelles une édition princière des œuvres de Rousseau [3].

La librairie Dufour, de Maestricht, expédie dans les pays du Nord pour plus de un million de livres par an [4]. En Belgique, nous dit Derival, en 1782 [5], une édition de 1000 à 1200 volumes se place sans difficulté. On recherche et on lit avidement la moindre nouveauté de Paris, surtout la moindre brochure ; à Bruxelles, dit-il, le nombre de libraires est considérable; en outre, il y a deux fonderies de caractères, dont les produits sont extrêmement remarquables. En même temps, toutes les gazettes, tous les journaux polititiques y affluent [6], même de l'étranger. Et ce

[1] *Mémoires et souvenirs sur la cour de Bruxelles*, par ROGER et DE CHENEDOLLÉ, p. 76.
[2] *Loisirs de trois amis.* Eloge de Velbruck, par REYNIER, t. I, p. 146.
[3] *Essai sur l'histoire de l'Imprimerie en Belgique*, par J.-B. VINCENT.
[4] *Mémoires et souvenirs*, cités plus haut, p. 76.
[5] *Le voyageur dans les Pays-Bas autrichiens*, t. I, pp. 222 et suivantes.
[6] *Ibid.*, p. 334.

n'est pas exagérer que calculer à une dizaine au moins, les journaux qui s'y publiaient en 1790, alors qu'en même temps chaque localité importante avait également le sien [1].

Pour plus de détails, on peut consulter les sources que nous indiquons en note [2].

La première invasion.

6 novembre 1792 — 18 mars 1793.

Vint la conquête de 1792, qui, une première fois, chassa les Autrichiens de nos belles et riches provinces.

Les soldats français, en franchissant la frontière, annonçaient la liberté. Ils parlaient au nom de la Convention nationale, qui avait promis, par décret du 19 novembre 1792, secours et fraternité à tous les peuples voulant recouvrer leur liberté, et qui avait promis à la Belgique, par décret du 15 décembre 1792, « paix, secours, fraternité, liberté et égalité ».

Dumouriez, général en chef de l'armée conquérante, l'avait annoncé dès sa première proclamation : « Nous entrons sur votre territoire pour vous aider à planter l'arbre de la liberté, sans nous mêler en rien de la constitution que vous voudrez adopter. » Et l'agent ou commissaire de la République, Metman, le répétait

[1] A. Warzée. *Essai historique et critique sur les journaux belges.*

[2] *Essai historique et critique sur les journaux belges*, par A. Warzée, cité ci-dessus.

Essai sur l'histoire de l'imprimerie en Belgique, depuis le XVe jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, par J.-B. Vincent.

Recherches historiques et bibliographiques sur les journaux et les écrits périodiques liégeois, par M. Capitaine.

Bibliographie liégeoise, par X. de Theux.

Bibliographie montoise, par H. Rouselle.

Bibliographie gantoise, par Vanderhaeghen.

La propagande des Encyclopédistes français au pays de Liège, par H. Francotte.

Police de l'Imprimerie et de la librairie dans l'ancien pays de Liège, par M. Polain.

Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, t. VI, 1854, p. 167 et suiv.

Rapport du conseiller Rapedius de Berg, du 29 avril 1793, cité par M. Schuermans.

Code de la presse, tome I, p. 35 et suiv.

Voir aussi l'étude de M. Anatole Durand, dans la *Revue de Belgique*, t. XXXIV. (1880) p. 209 et suiv.



aux représentants provisoires de Bruxelles, le 17 décembre 1792 : « Mes compatriotes veulent la liberté du monde ».

Ces promesses paraissaient reposer sur la législation inaugurée par la Révolution Française.

Le 24 août 1789, l'Assemblée Constituante discuta et vota l'art. XI de la déclaration des droits de l'homme décrétant « la libre communication des pensées et des opinions. »

On vit Barère et Robespierre se lever pour appuyer énergiquement cet article. « L'arbre de la liberté politique ne croît que par l'influence salutaire de la liberté d'imprimer, » disait le premier. « Vous ne devez pas balancer de déclarer franchement la liberté de la presse, » ajoutait le second [1].

Le 20 janvier 1790, Sieyès fit un rapport sur la liberté de la presse qu'il appelait *un droit naturel* [2].

Peu après, la licence des pamphlets et des journaux, provoquant l'assassinat du Roi et des députés modérés, était devenue telle, que l'assemblée dut discuter la question de savoir si des poursuites ne devaient pas avoir lieu ; mais l'attitude de la gauche, Pétion et consorts, rendit les décrets proposés illusoires. (Séances des 31 juillet, 2 et 22 août 1790 [3].)

La constitution du 3 septembre 1791 proclama en termes formels la liberté de la presse et autorisa expressément la critique ou la censure des actes des pouvoirs constitués.

Le 25 mai 1793, à la convention, on signala un arrêté contraire à la liberté de la presse, pris à Orléans, le 13 du même mois, par deux représentants en mission. Barère prit la parole pour déclarer que « du moment où la liberté de la presse n'existerait plus en France, la république sera anéantie, » et sur sa proposition, l'assemblée décréta l'annulation de l'arrêté, en défendant à toutes autorités quelconques de donner suite à des ordres analogues [4].

Mais ces protestations étaient-elles sincères [5] ? on peut en douter, si l'on remarque que les 18-21 août 1792 un décret de l'assemblée

[1] *Moniteur* réimprimé, t. I, p. 380

[2] *Ibid.*, t. III, p. 180, 185.

[3] *Ibid.*, t. V, p. 281, 294, 296, 454.

[4] *Ibid.*, t. XVI, p. 479.

[5] Voir, sur les proscriptions en matière de presse en 1792 et 1793, E. Biré, *La légende des Girondins*, pp. 100, 104, 134, 136, 150, 253.



législative avait ordonné de poursuivre les libellés inciviques, et avait alloué 100,000 francs au ministre de l'intérieur pour subsidier des écrits révolutionnaires, et que, le 29 mars 1793, un décret de la Convention punit de mort l'auteur d'un écrit dirigé contre la représentation nationale ou la souveraineté du peuple, ce qui équivalait à proscrire toute publication politique. Comment les croire sincères, quand on voit Roland, ministre de l'intérieur, dans son compte rendu du 6 janvier 1793, venir avouer à la Convention qu'il a reçu et distribué par *millions* les secours, subsides, gratifications, aux patriotes, aux brochures révolutionnaires, parmi lesquelles le journal du Club des Jacobins, et aux missionnaires chargés de faire des lectures publiques et d'entonner des chansons patriotiques, quand on voit le célèbre Réal, ami de Danton [1], recevoir 500,000 francs de subsides pour son *Journal des hommes libres ;* quand on voit la censure mutiler le *Misanthrope* de Molière et en faire disparaître les passages royalistes [2] ?

Aussi, la liberté d'opinion, comme sa fille, la liberté de la presse, furent-elles bientôt proscrites partout en Belgique.

A Liège, où déjà le 13 décembre 1789, la municipalité révolutionnaire avait défendu d'afficher aucun imprimé sans son autorisation [3], la *Gazette de Liège* est suspendue par les Français, dès le 29 novembre 1792, pour ne reparaître qu'après leur départ [4].

A Gand, à la fin de novembre 1792, quinze jours après Jemmappes, on arrête environ quarante personnes, coupables d'avoir énoncé ou laissé deviner des opinions contraires à celles du club du lieu, et on les emmène en France [5].

Le 22 et le 23 novembre 1792, à Louvain, le peuple s'étant assemblé, avait élu des représentants et protesté contre l'ingérence des Français dans l'administration.

Le Notaire Van Resegem avait dressé acte de ces opérations,

[1] WALLON, *Les représentants du peuple en mission*, t. IV, p. 213. H. FORNERON, *Histoire générale des émigrés*, t. III, p. 234.

[2] *Ibid.*, p. 397.

[3] *Bibliographie Liégeoise*, par X. DE THEUX, p. 328.

[4] *Recherches historiques et bibliographiques sur les journaux Liégeois*, par M. CAPITAINE, p. 46.

[5] Le *Courrier de Bruxelles*, 29 novembre 1792.

et Corbeels, l'imprimeur bien connu, le futur héros de la guerre de l'indépendance, en 1793, avait imprimé des copies de ces actes ; c'était montrer trop de confiance dans la liberté.

Le 25 novembre, une série d'habitants de Louvain furent enlevés par les soldats français et emmenés à Valenciennes.

Le 28, le libraire Corbeels suivit le même chemin et, le 4 décembre, le notaire Van Resegem partagea son sort.

Le 14 décembre, Corbeels avait été relâché par ordre de Dumouriez, plus clément que ses subordonnés ; il était rentré le 15.

Dès le soir de ce jour, il était de nouveau jeté en prison par la soldatesque, et il n'en sortit que le 17, à la suite de pressantes démarches faites par ses amis à Bruxelles [1].

Au point de vue qui nous occupe, les délibérations des représentants provisoires de la ville de Bruxelles sont curieuses à consulter.

En apparence, la liberté de la presse est entourée des plus grands égards.

On ne se borne pas à proclamer en général la liberté de la presse et l'égalité.

Le 2 décembre 1792, les Représentants refusent d'accueillir une dénonciation des clubs dirigée contre un bourgeois qui a critiqué la légalité de l'élection des membres de l'assemblée, et ils motivent leur décision sur le respect des droits de l'homme [2]. Bien mieux, le 18 décembre, ils font élargir un individu détenu sur ordre du gouvernement autrichien pour ses opinions démocratiques, et ils disent à l'appui de leur décret « que les opinions des hommes sont libres par leur nature, et qu'en conséquence, nul juge ne peut arbitrairement porter atteinte à la liberté [3]. »

Mais la réalité différait singulièrement de ces trompeuses apparences.

Le 10 décembre, les représentants décrètent des perquisitions, saisies, visites de papiers, chez un bourgeois que le sans-culotte

[1] *Journal manuscrit* de PELCKMANS ; archives communales de Louvain.

[2] Procès verbaux des séances des Représentants provisoires de la ville libre de Bruxelles.

[3] *Ibidem*.

Etienne est venu leur dénoncer comme possesseur de « lettres décelant des sentiments et liaisons suspectes ». On les voit, le 18, recevoir et honorer d'une mention laudative au procès-verbal, une pétition du Club Jacobin contre la malveillance du clergé. On les voit, le 23, ratifier l'arrestation de l'avocat Van der Hoop, uniquement sous le prétexte qu'il est ex-ambassadeur du Congrès belge de 1790, et en réalité parce qu'il a porté à Paris une protestation adressée à la Convention.

Et tout en traquant ainsi leurs compatriotes qui ont la naïveté de croire aux promesses de liberté annoncées de toute part, ils ont bien soin de faire faire partout une propagande effrénée dans le sens de leurs idées. Le 17 décembre, ils approuvent la création d'une légion de sans-culottes qui sont chargés de « se répandre dans les campagnes pour propager les principes de la liberté et de l'égalité et y combattre le fanatisme ». Ces missionnaires, calqués sur les sinistres missionnaires institués en France par Danton et Roland, comprirent à merveille leur rôle : ce furent eux qui rapportèrent un jour d'une de leurs expéditions, comme trophée vivant, une dizaine de cultivateurs de Puers enchaînés, ou une autre fois des religieux coupables de n'avoir pas compris les beautés du régime nouveau ; ce furent eux qui, en mars 1793, à Grammont, suscitèrent une bataille où le sang coula et où ils eurent le dessous.

Les mêmes représentants encore, durant le même mois de décembre, ordonnèrent que les journaux français auraient franchise de port dans le ressort de Bruxelles [1]. C'était une nouvelle imitation du système de Roland, et surtout, c'était une complaisance destinée à enrichir le seul *Lorenzo*, espèce de coiffeur devenu président du Club Jacobin, lequel avait, le 30 novembre, ouvert un cabinet littéraire ou salle de lecture où les journaux « les plus purs », on le devine, et partant les seuls journaux français avaient accès [2].

Le village de Grimberghen et d'autres avaient protesté contre la conquête déguisée que subissait la Belgique ; il avait fait imprimer sa protestation chez l'imprimeur *De Braeckenier*. Les repré-

[1] *La Belgique judiciaire*, 1878, p. 624.
[2] Procès-verbaux ci-dessus, 30 novembre 1792.

sentants en firent saisir les formes chez ce dernier, qui vint réclamer sa propriété à leur séance du 15 décembre. Malgré les applaudissements des auditeurs, qui prenaient énergiquement son parti, sa demande fut repoussée, et même son arrestation ordonnée. Les sans-culottes le poursuivirent, répétant que, s'ils le trouvaient, ils lui passeraient la bayonnette à travers le corps ou le hacheraient en morceaux.

De Braeckenier avait réussi à se cacher, mais les Jacobins surveillèrent les environs de sa demeure, et l'y voyant arriver vers 10 heures du soir, se saisirent de lui, l'accablèrent de coups et le jetèrent aux Madelonettes, d'où il fut transféré au Treurenberg [1].

Ce fut en vain que le tribunal provisoire qualifia cette détention d'illégale et s'adressa aux représentants provisoires pour le faire libérer [2].

A la suite de ces scènes, les représentants portèrent le 17 décembre, un décret punissant de peines sévères, et même de mort, tout attentat contre leurs personnes, et allant jusqu'à punir de mort quiconque cabalerait ou comploterait pour rétablir les ci-devant Etats, délit d'un vague effrayant [3].

C'est ce qu'on appelait la liberté d'opinion et le droit pour les Belges de se choisir une constitution.

Ce ne fut pas tout. Le 29 décembre 1792, les électeurs de Bruxelles, appelés à choisir des électeurs d'un degré supérieur, élurent en masse des compatriotes partisans de l'ancien état de choses, et refusèrent de prêter le serment qu'exigeaient les Jacobins. Parmi les orateurs qui prirent la parole dans l'une des assemblées, on vit figurer De Braeckenier, momentanément remis en liberté. Mais quinze jours après, les soldats français arrêtaient tous les élus du 29 décembre, arrêtaient également De Braeckenier, et les jetaient tous au Treurenberg, où leur détention ne prit fin, en ce qui concerne le dernier, qu'avec la domination étrangère au mois de mars suivant [4].

[1] A. LEVAC, *Les Jacobins et les Patriotes* en 1792-1793, pp. 148, 150, 226.
[2] *Ibidem*.
[3] *Ibidem*.
[4] *Ibid*. p. 210, et *Belgique judiciaire*, 1864, p. 319.

Autre exemple de liberté : Quoiqu'aucune loi quelconque n'eut encore aboli les titres de noblesse, le 25 janvier 1793, le Club Jacobin de Bruxelles adressa une lettre de remontrances au rédacteur d'une feuille d'annonces qui avait osé parler d'un cheval à vendre chez le comte de Saint-Pierre.

« C'est là, dit la lettre, un écart caractérisé des droits impres-« criptibles de la liberté et de l'égalité [1]. »

On alla plus loin : le 2 février 1793, les représentants provisoires de Bruxelles refusèrent d'autoriser l'imprimeur J.-B. Connie à faire usage de ses presses pour créer « *une gazette flamande* » ; ils prétextèrent le décret du 15 décembre 1792 qui les assujétissait aux autorités françaises [2].

Quand au secret des lettres, il n'existait plus. « Toute correspondance suspecte était ouverte ou interceptée [3]. » La poste avait été mise à dessein aux mains d'un directeur français que les représentants provisoires de Bruxelles eux-mêmes durent suspecter, mais qu'ils ne parvinrent pas à éloigner.

Qu'on s'imagine maintenant, dans un tableau d'ensemble, notre pays livré tout entier à des mesures du genre de celles que nous venons d'indiquer. Partout des clubs, composés d'énergumènes et de soldats français, dictant des lois à des représentants provisoires tremblants sous le sabre. Partout des enlèvements, des déportations, des emprisonnements, afin de dompter l'opinion. Et si, par hasard, tout bas, quelqu'un ose émettre un doute sur la légitimité de semblables procédés, ou sur les triomphes des Français, on lui répond, comme nous le voyons dans la séance du club de Bruxelles du 6 mars 1793, où les bourgeois assez audacieux pour parler des défaites éprouvées par les troupes de républiques sur les bords de la Roer — défaites incontestables et qui préludèrent à celle de Neerwinden — se virent répondre avec cette grotesque solennité dont l'époque avait le secret, que c'étaient là « des calomnies des ennemis de la liberté [4] ».

[1] *Journal de la Société des amis de la liberté et de l'égalité*, 31 janvier 1793.

[2] Collection de leurs procès-verbaux éditée par De Braecknier en 1793, t. II, p. 155.

[3] A. LEVAC, Ouvrage cité, p. 130.

[4] Journal cité ci-dessus, n° du 12 mars 1793.

En un mot, à la liberté de la presse et de l'opinion, nos maîtres du jour avaient, en cinq mois, substitué le règne de la terreur et du mensonge.

La première année de conquête régulière.

26 juin 1794 — 1er octobre 1795.

La bataille de Neerwinden mit fin, le 18 mars 1793, à ce régime.

Ce ne fut pas pour longtemps, car la campagne de 1794, couronnée par la victoire de Fleurus, le 26 juin 1794, livra pour vingt ans nos provinces à la France.

On vit revenir les armées et les fonctionnaires de 1792, prêchant toujours la liberté, et ne la pratiquant guère.

Chez eux régnait la Convention, dont le gouvernement devait se prolonger encore un an et cinq mois, jusqu'à la réunion officielle de la Belgique à la France, en octobre 1795. La Terreur battait son plein, dirigée par ces monstres qui eurent nom Carrier, Robespierre, Lebon, Schneider, etc., et quoiqu'elle prit fin en théorie le 29 juillet suivant, elle dura bien longtemps encore.

La déclaration des droits de l'homme, du 29 mai 1793, comme la constitution du 24 juin 1793, proclamait la liberté de la presse, celle des opinions : le 25 mai 1793, la Convention avait même défendu à toute autorité quelconque de donner suite à n'importe quel ordre violant la liberté de la presse. Telle était la théorie. En pratique, un décret du 29 mars 1793 punissait de mort l'auteur d'un écrit provoquant, la dissolution de la représentation nationale, le rétablissement de la royauté ou de tout autre pouvoir attentatoire à la souveraineté du peuple; un autre du 10 juin 1794 punit de mort ceux qui calomnient les patriotes et ceux qui cherchent à arrêter le progrès des principes révolutionnaires par des écrits ou toute autre machination. Au 18 août 1794, trois semaines après la mort de Robespierre, il y a encore 200,000

détenus dans les cachots [1]; du 22 août au 16 octobre 1794, le tribunal révolutionnaire de Paris condamne et fait guillotiner quatorze personnes pour propos contre-révolutionnaires [2].

On comprend le sort que ces institutions réservaient aux écrivains belges.

Vis-à-vis des Belges, on agit comme vis-à-vis des Français. On leur promit la liberté, en leur apportant tout autre chose.

Les représentants du peuple, envoyés pour gouverner la Belgique, disaient pompeusement aux Belges dans une proclamation du 10 septembre 1794, annonçant la création du tribunal révolutionnaire [3]:

« L'étendard de la liberté annonce de toutes parts au peuple opprimé le bonheur et la gloire, la terre sera purgée de tous les monstres ennemis de la liberté et de l'égalité, et le peuple sera heureux. »

« Vous étiez malheureux, disent-ils dans une autre proclamation, les Français vous ouvrent la carrière du bonheur; mais ils ne vous le commandent pas. Ils respectent vos opinions, vos habitudes et vos préjugés [4]. »

« Le peuple français a entrepris d'assurer la liberté du monde entier », répétait le représentant Briez dans une proclamation du 6 janvier 1795 [5].

Les fêtes nationales, organisées à l'église Saint-Jacques-sur-Caudenberg, aux jours de *Decadi*, étaient l'occasion de discours pompeux, où les promesses les plus brillantes étaient faites aux Belges, et que l'on imprimait pour les distribuer à profusion.

C'est ainsi que, le 20 novembre 1794, jour de la fête de la liberté et de l'égalité, Portiez, représentant du peuple, célébra *les grands principes de la liberté* apportés par ses compatriotes [6], et l'avocat Lambrechts parla des *droits sacrés de l'homme* [7]. Le

[1] Plaidoyer de Réal pour Tort de la Sonde. (*Procès de Tort de la Sonde*, 1 vol. imprimé en l'an IV.)

[2] *Journal de Bruxelles*, 30 septembre 1794. *Moniteur* réimprimé, t. XXII, p. 64, 212, 270, 280.

[3] *Recueil de Huyghe*, t. I, p. 159.

[4] *Recueil de Huyghe*, t. I, p. 334, 23 vendémiaire an III.

[5] *Ibid.*, t. II, p. 367.

[6] *Ibid.*, p. 147.

[7] *Ibid.*, p. 50.

10 décembre, l'avocat D'Outrepont fit le panégyrique des *droits de l'homme* [1].

Ces déclamations se succédèrent durant toute l'année 1795 et les années suivantes.

Dans ce même ordre d'idées, et avec plus de précision, l'administration du Brabant ordonnait, le 6 février 1795 (18 pluviôse an III), l'enseignement de la fameuse déclaration des droits de l'homme, afin disait-elle « que tous les citoyens pouvant com« parer sans cesse *les actes* du gouvernement avec le but de toute « institution sociale, ne se laissent jamais opprimer et avilir par « la tyranie [2]. »

Comment tenait-on ces promesses multipliées ?

Une nuée d'agents français, tous investis du droit de commandement le plus absolu, s'était abattue sur nos villes et nos campagnes. Impossible de les énumérer tous. Représentants du peuple, autorités militaires, commissaires ordonnateurs, agents des commissions ou agence du commerce, de l'agence d'*extraction* (le mot est officiel), d'industrie, etc., tous font des règlements, prennent des arrêtés, emprisonnent au besoin, pillent sans contrôle et sans frein d'aucune sorte. Pour assurer leur règne, ils ont soin de fermer la bouche aux victimes.

Tout d'abord, la police et le maintien de l'ordre — termes élastiques s'il en est — sont confiés aux chefs militaires : en d'autres termes, on supprime tout recours aux autorités et aux magistrats belges, toute intervention de leur part [3].

On met en vigueur cette loi odieuse du 10 juin 1794 (22 prairial an II), œuvre de Robespierre et de Barère, qui punit de mort « ceux qui calomnient les patriotes et ceux qui cherchent à arrêter les progrès des principes révolutionnaires [4]. »

L'arrêté du représentant du peuple Richard, pris à Lille le 22 juin 1794 (4 messidor an II), punit de mort tous discours con-

[1] *Recueil de Huyghe*, t. I, p. 133.

[2] *Ibid.*, p. 418.

[3] Arrêtés du représentant Richard du 4 messidor an II, du Comité de salut public ; du 30 messidor an II, des représentants du peuple. Lacombe, Gillet, du 27 thermidor an II.

[4] Elle est appliquée constamment par le tribunal criminel de Bruxelles, selon ses registres.

traires à la sûreté du peuple français « et notamment tous magistrats qui auraient excité une émeute par des discours contre la révolution française ».

Le 14 août 1794 (27 thermidor), un arrêté des représentants Lacombe et Gillet, développa ces dispositions et créa à Bruxelles un tribunal révolutionnaire pour assurer le libre cours des assignats.

Dès le 8 août, la municipalité de Bruxelles faisait proclamer un arrêté punissant de mort « les discours dont il pourrait suivre quelqu'inquiétude parmi le peuple ou quelque trouble dans le public ».

Le 10 septembre 1794 (24 fructidor), un arrêté créa à Bruxelles un tribunal criminel révolutionnaire pour juger sans appel, avec exécution immédiate, les délits contre la sûreté des armées de la république, et contre les arrêtés représentants du peuple. Il créa également des comités de surveillance pour dénoncer les intrigants et les perturbateurs [1].

Le 5 octobre 1794 (14 vendémiaire an III), un tribunal du même genre est créé à Liège, pour punir de mort, dit le décret organique, « les actes ou discours contraires à la sûreté de la république [2].

Des commissions de justice semblables furent créées à Mons et à Anvers.

« Tout homme qui parle contre la république est à coup sûr l'ennemi du bonheur du peuple, » dit une proclamation des représentants du 14 octobre 1794 (23 vendémiaire an III).

Le 9 novembre (19 brumaire an III), nouvelle proclamation enjoignant à toutes les autorités civiles et militaires de redoubler de soins, d'activité et de vigilance, pour découvrir les malveillants « qui, formant des vœux impies pour le retour de la tyrannie, « chercheraient encore à mettre des entraves au bonheur du peu- « ple et à l'affermissement de la liberté et de la prospérité publi- « que ».

Le 5 décembre 1794 (15 frimaire), l'administration d'arrondissement du Brabant organisant ses bureaux, avait constitué un

[1] *Recueil de Huyghe*, t. I, p. 159.
[2] *Belgique judiciaire*, 1896, p. 1368.

bureau spécial chargé « *des mesures révolutionnaires de la surveillance des autorités, et des ennemis de la république, et des moyens de diriger et soutenir l'esprit public* [1] ».

Le 17 décembre 1794 (27 frimaire an III), une ordonnance du magistrat de Bruxelles punit de nouveau les auteurs de propos séditieux ou qui auraient pour but de « semer l'alarme pour envahir la fortune publique » de la peine de mort, à appliquer par une commission militaire [2].

Le 8 juin 1795 (20 prairial an III), un arrêté de Merlin et Lefebvre, pris à Douai, charge les accusateurs publics de la Belgique de poursuivre sans délai les auteurs et les propagateurs des bruits qui circulent à ce moment, annonçant des innovations dans le gouvernement [3].

Enfin, pour achever le tableau des mesures législatives de cette courte période, signalons la situation faite aux imprimeurs ou éditeurs.

Le 2 décembre 1794 (12 frimaire an III), un arrêté mit en réquisition, pour le service de la république, tous les imprimeurs de Bruxelles et tous leurs ouvriers : défense sévère était faite aux ouvriers de quitter les ateliers auxquels ils étaient attachés [4].

En 1795, la situation ne devint guère meilleure. Un an après, le 9 thermidor, à la veille de l'installation du Directoire, voici où en était la liberté des imprimeurs et partant de ceux qui les employaient.

Un ordre daté du quartier général de l'armée du Nord à Bruxelles, du 5 août 1795 (18 thermidor an III), émanant du général de division Chapuis Tourville, et adressé à l'imprimeur Lefrancq, syndic des imprimeurs de la ville de Bruxelles, porte textuellement ce qui suit [5] :

« Les différentes défenses qui ont été faites, citoyen, afin de soumettre « à mon visa les objets d'imprimerie que vous faites afficher chaque jour,

[1] *Recueil de Huyghe*, t. II, p. 221.
[2] *Ibid.*, t. II, p. 228.
[3] *Ibid.*, t. IV, p. 17.
[4] *Ibid.*, t. II, p. 141.
[5] *Ibid.*, t. II, p. 228. *Bibliographie Montoise*. H. Rousselle, p. 67, 603, 623.

« n'ayant jusqu'à ce jour été sans exécution, je vous préviens pour la « dernière fois que vous avez à vous y conformer, sous peine de prison, « et d'établir une force militaire à vos frais dans votre domicile.

« En outre de faire imprimer toutes espèces d'affiches, annonces, et en « deux idiomes. Comme syndic, je vous rends responsable de la non « exécution du présent ordre pour les imprimeurs qui se trouvent dans « votre arrondissement, que vous préviendrez. Chaque imprimeur mettra « son nom au bas de son imprimé.

« Salut et fraternité
« (S.) CHAPUIS TOURVILLE. »

Mais ces mesures n'étaient que des jeux d'enfants, si on les compare à l'effroyable usage que les juges Jacobins, créés pour terroriser l'opinion, firent de leurs pouvoirs sans bornes.

A Mons, un dominicain français, le P. Richard, qui avait publié en Belgique, sous la domination autrichienne, une apologie de Louis XVI attaquant violemment les régicides français, fut arrêté le 10 août 1794, condamné à mort le 15 et exécuté le 16; il fut fusillé sur la grand' place de la ville, contre un tas de sable.

Le jugement donnait pour motifs que la brochure de l'accusé contenait « les expressions les plus injurieuses contre le peuple français et tendait par ces principes et par le fait à faire détester la sublime révolution française et à avilir la représentation nationale [1] ».

Et telle était la rigueur avec laquelle on traitait la liberté, que non seulement le P. Richard fut fusillé pour un délit d'opinion antérieur à l'entrée des troupes françaises, et partant assurément non punissable si jamais il pouvait passer pour coupable, mais l'imprimeur de sa brochure, Monjot, incarcéré peu de jours après et destiné à la mort par les Jacobins de Mons, n'échappa que par miracle au supplice, par la suppression momentanée du tribunal criminel révolutionnaire, que les Français eux-mêmes trouvèrent trop acharné (8 septembre 1794) [2].

A peine installé, le tribunal révolutionnaire d'Anvers donna également la mesure de la liberté d'opinion laissée aux vaincus.

[1] *Les Martyrs de la foy pendant la révolution française*, par GUILLON, t. IV, p. 459.
[2] *Mémoire sur l'histoire de la ville de Mons*, par HARMIGNIES et DESCAMPS, p. 230.

Sur dénonciation du comité de surveillance d'Anvers, il condamna à mort et fit fusiller deux victimes dont les noms ne sont pas encore oubliés : le 10 octobre 1794, un nommé Philippe Nies, de Boom, ancien soldat de la maréchaussée, qui fut déclaré convaincu d'avoir « cherché par des faits à égarer l'opinion » et déclaré par conséquent ennemi du peuple. Il avait, dit le jugement, maltraité un citoyen chantant une chanson démocratique, forcé un pauvre à ôter sa cocarde, s'était publiquement vanté d'être keyserlijk et s'était moqué des Français [1].

Le 23 octobre, ce fut un prêtre d'origine française, habitant Anvers depuis nombre d'années et devenu chanoine de Notre-Dame, que l'on condamna au dernier supplice pour avoir, dit le jugement, « coopéré à arrêter les progrès des principes révolutionnaires et républicains ». On lui imputait spécialement d'avoir « gardé chez lui des papiers contre-révolutionnaires [2] ».

Plusieurs poursuites pour propos contre-révolutionnaires eurent lieu également à Anvers, sans aboutir toutefois à des peines aussi sanglantes.

On voit le comité de surveillance arrêter un bourgeois d'Anvers, le 27 frimaire an III (17 décembre 1794), parce qu'il est « un alarmiste [3] ».

La même chose eut lieu à Bruxelles où, sans parler d'autres condamnations à mort, le tribunal condamna et fit fusiller le 17 novembre 1794 un arpenteur de Bruges, nommé d'Herbe, coupable d'avoir écrit à des émigrés quelques nouvelles de la Belgique et avoir dit notamment que les Jacobins de Bruges dénonçaient les émigrés, et qu'il fallait se taire si on voulait échapper aux dénonciations [4].

En outre, indépendamment d'un grand nombre d'arrestations pour propos inciviques, sur lesquelles statuaient les administrations et les représentants du peuple, ont vit poursuivre pour propos contre-révolutionnaires 36 personnes devant le tribunal criminel de Bruxelles entre le 19 septembre 1794 et le mois de

[1] *Registre des placards imprimés de la ville d'Anvers* 1794, n° 70. Archives communales, Anvers.

[2] *Ibid.* n° 752.

[3] *Registre du Comité de surveillance d'Anvers*, 27 frimaire an II, *ibid.*

[4] *Recueil de Huyghe*, t. I, p. 351.

novembre 1795, date de l'introduction du régime constitutionnel dans notre pays [1]. Nombre de ces personnes furent condamnées à des peines considérables, par exemple à la détention jusqu'à la paix.

Tel fut le cas pour une courageuse femme, madame de Selliers de Moranville, coupable d'avoir engagé des soldats français à remplir leurs devoirs religieux [2].

Enfin, le tribunal criminel de Liège ne resta pas en arrière de ses émules. Cette ville vit poursuivre de nombreux délits d'opinion, souvent risibles, sans toutefois qu'ils semblent avoir entraîné la mort des prévenus. On vit notamment poursuivre l'imprimeur du vieil et célèbre almanach de Mathieu Lansberg. On lui reprochait, comme crime contre-révolutionnaire, les innocentes et risibles prophéties qu'il publiait de temps immémorial. Fort heureusement, la plaisanterie parut si déplacée aux juges qu'ils acquittèrent l'accusé le 9 février 1795 [3].

A la même époque (février 1795), un bourgeois de Bruxelles ose dire en conversation que les alliés ont repassé le Rhin et repoussé les Français. Immédiatement, il est arrêté par le général Ferrand, commandant du Brabant, et il est emmené par la force militaire à la frontière, sous prétexte d'y aller voir si la retraite de l'armée est réelle [4].

En avril 1795, une aventure analogue survint à un habitant de Huy, que le commandant de place fit poursuivre pour propos inciviques, parce qu'il avait dit, en parlant des danses échevelées des Français autour de l'arbre de la liberté : « les mangeurs de crême dansent autour de l'arbre de la liberté [5] ».

De Braeckenier, le journaliste-imprimeur de Bruxelles, déjà emprisonné par les Français en 1792 et 1793, déplaît par un écrit au général Tourville, durant l'été de 1795 ; il est appréhendé au corps et jeté dans un trou affreux de la prison des Madelonnettes où on le laisse durant 24 heures [6].

[1] *Registre du tribunal criminel établi à Bruxelles le 24 fructidor an II*, Greffe du tribunal de première instance. Bruxelles.

[2] *Ibid.*, premier registre, f° 230, jugement du 7 décembre 1794 (17 frimaire an III).

[3] *Belgique judiciaire*, 1876, p. 1375.

[4] *Moniteur* réimprimé, t. XXIII, p. 625.

[5] R. Dubois, *Huy sous la république et l'empire*, p. 25.

[6] *Belgique judiciaire*, 1864, p. 319.

A côté de cette suppression complète de la liberté d'opinion, nous devons placer la violation manifeste et systématique du secret des lettres. Dans chaque localité importante, le comité de surveillance espionnait le bureau de poste et y ouvrait toutes les lettres suspectes. C'est ainsi que, durant les trois premiers mois de son existence, le comité d'Anvers avait ouvert trente-trois lettres qui donnèrent lieu, de sa part, à des correspondances diverses, à des interrogatoires et même à plusieurs arrestations [1]. Après la suppression de ces comités, les autorités françaises continuèrent leur besogne sur ce point, à telle enseigne, que le 25 novembre 1795, l'administration du Luxembourg dut écrire au Gouvernement pour le supplier de réprimander le général Friant, commandant le département, qui violait impunément le secret des lettres [2].

Si nul ne pouvait plus dire sa pensée sans danger, ou l'écrire, même à un ami, on ne s'étonnera pas de voir les écrivains et les journalistes se taire absolument et courber la tête sous l'orage. Durant cette période, qui précéda l'annexion de la Belgique à la France, on chercherait en vain un livre, une brochure ou un journal qui ait traité des intérêts des vaincus. Tout au plus une brochure de M. Raoux osa affronter le courroux des maîtres du jour, en septembre 1795, et discuter, en des termes d'une modération extrême, l'opportunité de l'annexion que la république projetait; encore l'auteur fut-il dénoncé à la convention par Portiez (de l'Oise) comme un agitateur et un homme indigne [3].

Les journalistes belges avaient, d'ailleurs, sous les yeux, plusieurs exemples qui devaient les faire réfléchir et douter de la liberté.

Le 7 juillet 1794, à Malines, le journal *Le Courrier de l'Escaut* est supprimé par les Français et ses presses sont mises sous les scellés, parce qu'il a rappelé le mot fameux : « le premier roi fut un soldat heureux [4] ». Et dix jours après, le 17 juillet 1794, l'ar-

[1] *Registre de ce comité*, déjà cité, archives communales d'Anvers.
[2] J. Engling, *Geschichte des zogenaamde kloppelkrieg*, 3e édition, p. 16.
[3] *Moniteur* réimprimé, t. XXVI, p. 102.
[4] A. Warzée, *Essai historique et critique sur les journaux belges*. p. 251.

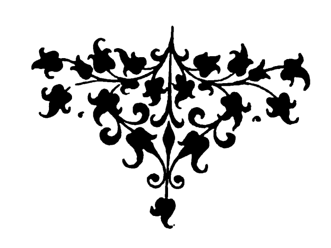
rivée des Français à Termonde y mettait fin au journal *Wekelyks Nieuws* [1].

Au milieu de cette tyrannie, la convention acheva son règne, en votant l'annexion de la Belgique à la France et en installant à sa place le gouvernement du Directoire. Désormais, nos provinces allaient être soumises prétenduement au régime constitutionnel donné par la révolution à la France et non plus à un régime d'exception.

Nous verrons à l'instant si elles gagnèrent beaucoup à ce changement.

(A suivre.) PAUL VERHAEGEN.

[1] J. BROECKAERT, *Dendermonsche drukpers*, pp. 67-71.





MÉLANGES HÉRALDIQUES

I

Notes sur quelques tableaux armoriés du Musée royal de peinture, à Bruxelles.



NE des plus belles missions de l'héraldiste est, sans conteste, d'élucider la provenance des œuvres d'art armoriées. Non seulement, l'intelligence des blasons qui les ornent nous fait connaître celui qui les fit exécuter, mais, une découverte en entraînant une autre, elle permet aussi, bien souvent, de retrouver le nom perdu de l'artiste qui les créa.

Les personnages de beaucoup de peintures armoriées de la galerie royale de Bruxelles n'ayant pas encore été déterminés par le *Catalogue descriptif et historique des tableaux anciens,* ces lignes ont pour but de combler cette lacune, dans une certaine mesure, et de rectifier quelques inexactitudes qui se sont glissées dans ce livre, au point de vue spécial auquel je me place.

Si, parfois, il n'est pas aisé de reconnaître les personnages

14

quand on se trouve en présence des écus du mari et de la femme, il est, toujours, extrêmement difficile — sinon impossible dans bien des cas — d'aboutir à un résultat positif lorsqu'un seul blason décore l'œuvre qui fait l'objet de notre examen.

Pour signaler le résultat de mes longues et fastidieuses recherches, je procéderai dans l'ordre assigné aux tableaux par le *Catalogue* précité et en me basant, pour les attributions, sur les données fournies par celui-ci, sans, toutefois, assumer aucune responsabilité à l'égard des emprunts que je suis obligé de faire à cet ouvrage.

* * *

N° 31. Ecole flamande. Artiste : Jean Memling, mort à Bruges, vers 1495.

Triptyque orné d'un beau spécimen des armes des Sforza. Les trois personnages du panneau central sont, dit la brochure officielle, François Sforza, sa femme, Blanche Visconti, et Galeas-Marie, leur fils [1]. Le jeune prince, qui succéda à son père dans la souveraineté du duché de Milan, en 1466, est représenté à l'âge de 16 à 17 ans. Or, comme il était né en 1444, le triptyque aura été peint vers 1461. Le *Catalogue* le dit vêtu d'un pourpoint *à desseins bleus et blancs ;* lisez : d'un pourpoint de *vair*, garni d'une large bordure en étoffe rouge.

* * *

N° 67. Ecole flamande. Maître inconnu.

Deux blasons :

1° d'argent à trois fleurs de lis, au pied coupé, de sable ; au franc-quartier d'or, chargé de trois merlettes de sable;

2° parti ; *a*) comme le précédent ; *b*) de sinople (ou d'azur ?) au soleil d'or.

Le premier de ces deux écus — le *Catalogue* le dit — est celui des Colibrant ; mais, ne possédant sur cette famille que des renseignements incomplets, je n'ai pas découvert d'alliance d'un de

[1] François Sforza, né en 1401, duc de Milan depuis 1450 et mort en 1466, avait épousé, en secondes noces, Blanche Visconti, née en 1425, fille naturelle et héritière du dernier duc de Milan. Elle mourut en 1468.

ses membres avec une dame portant le second des deux blasons.

Il n'est, peut-être, pas sans intérêt de faire remarquer que les van der Staay, appartenant, d'après l'*Armorial général* de Rietstap, à la Hollande, ont les mêmes armes que les Colibrant, à cette différence près — si différence il y a — que les merlettes de sable du franc-quartier sont surmontées d'un lambel du même, qui n'est, évidemment, qu'une brisure [1]. J'ajouterai, ensuite, que les mêmes emblèmes — sans le lambel — étaient ceux de Petrus Mans van Westerhoven, abbé de Tongerloo, mort en 1504 [2].

* * *

N° 92. Ecole flamande. Maître inconnu.

Volets d'un triptyque, représentant le chevalier Jean Micault, trésorier de l'ordre de la Toison d'Or, sa femme Livine de Welle, dite de Cats, et leurs sept enfants.

Dans un article spécial, j'ai rectifié les erreurs de la note consacrée par le *Catalogue* à ces deux panneaux. Les personnages, on s'en souvient, ont été reconnus grâce aux seuls blasons qui ornent les peintures [3].

Constatons, à ce propos, une autre erreur commise constamment par le guide du musée : il indique la droite et la gauche des tableaux *subjectivement,* c'est-à-dire d'après la droite et la gauche du spectateur. Cela ne laisse pas que de dérouter le visiteur et d'amener de fâcheuses méprises pour le lecteur qui ne se trouve pas en présence des œuvres dont il étudie la description. Le seul système vrai de désigner la droite et la gauche d'un monument, tableau, etc., c'est de procéder *objectivement,* c'est-à-

[1] A en croire l'*Armorial général*, les fleurs de lis des van der Staay seraient *complètes*. Voir, au sujet de la fleur de lis au pied coupé, la préface de mon *Armorial brabançon. Recueil d'armoiries inédites.*

[2] Voyez M. Waltman van Spilbeeck, *Wapenschilden der Abten van Tongerloo* (dans *De Vlaamsche school*). Dans cet article, les fleurs de lis sont également représentées *complètes,* mais le franc-quartier est muni d'une bordure de sable. Il n'est, cependant, guère probable que ledit prélat ait porté cette bordure. Elle est, sans doute, l'œuvre d'un dessinateur relativement moderne qui aura cru devoir l'ajouter pour éviter l'enquerre. Précaution inutile s'il en fut.

[3] Voyez J.-Th. de Raadt et Emile de Munck, *Les Micault belges, leurs portraits et leur histoire;* comp. ma notice : *Le triptyque de la famille Micault.*

dire d'indiquer leur droite et leur gauche d'après celles de la personne placée derrière l'œuvre que l'on décrit, ou accostée à celle-ci.

***

N° 97. Ecole flamande. Maître inconnu.

Annonciation. Triptyque dont les volets représentent l'écuyer Simon du Quesnoy et sa femme Marie van der Tommen, avec leurs enfants. De petites croix rouges, placées sur les poitrines, marquent deux des fils et une des filles ; elles indiquent, d'après le *Catalogue, suivant l'usage du temps,* pour celle-ci, qu'elle doit *entrer au couvent,* pour ceux-là, *qu'ils sont voués au service de l'Eglise.*

Cette interprétation des petites croix n'est pas exacte. Dans l'étude susmentionnée sur les portraits de la famille Micault, j'ai démontré la véritable signification de cet emblème : **les personnages caractérisés par la petite croix étaient déjà décédés au moment de l'exécution des peintures.**

***

N° 108A. Ecole flamande (?). Maître inconnu. Portrait d'homme.

Le *Catalogue* blasonne ainsi l'écu que l'on aperçoit dans le haut du tableau : *d'or au lion de gueule, armé et lampassé d'azur* (sic !); lisez : de gueules, au lion d'or, lampassé d'azur.

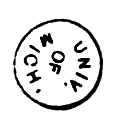
Les mains gantées de blanc, du personnage, s'appuient sur un coussin d'étoffe rouge, brodé aux armes, avec les lettres A et C, de forme gothique, dans la bordure.

Le casque (et non pas *cimier !*) d'or, soutenu par deux génies (et non pas *enfants*), et différents emblèmes relatifs au Saint-Empire (l'aigle éployée sur le tabar du héraut, la couronne et le sceptre), établissent le rang fort élevé du personnage.

Le blason en question est très fréquent. En Belgique, l'ont porté, ou le portent encore : d'Assonleville, du Chastel, Coester, van der Docs, Germeau, les sires de Heers, Lalou, Polain, de Ville, Waroux, Werbrouck, etc.



Pl. XVI. — Musée royal de Bruxelles.
N° 108 A. Portrait d'un personnage inconnu. *(Maître inconnu.)*



Les comtes de Charolais avaient les mêmes emblèmes, mais, plus généralement, représentaient la tête du lion *contournée* [1].

La planche jointe à cette notice constitue une reproduction de ce portrait. En attirant sur celui-ci l'attention de mes confrères, je les prie de me faire connaître les observations qu'il pourrait leur suggérer.

Rapprocher de cette peinture les portraits n°s 107 et 108.

Je me propose de revenir sur ces intéress antstableaux.

***

N° 112. Ecole flamande. Maître inconnu.

Miracle de saint Antoine de Padoue. Triptyque.

Les volets représentent les donateurs, mari et femme, caractérisés par leurs armoiries :

1° d'argent à trois rocs d'échiquier de sable ; cimier : une tête et col d'aigle d'or entre un vol d'argent et de sable ;

2° parti ; *a*) comme le précédent ; *b*) d'azur à trois faisceaux d'épis de blé d'or, chaque faisceau composé de trois épis, un en pal et deux en sautoir.

Les personnages sont : Adam van Riebeke, plusieurs fois trésorier, chef-homme et échevin de la ville de Bruges, de 1517 à 1541, mort le 21 décembre 1542, à l'âge de 83 ans, et sa femme, Marguerite Parmentier, citée comme veuve dans des actes de 1550 et de 1555. Elle était fille de François. Les époux acquirent

[1] MARC DE WILSON, *sieur de la Colombière*, dans *La science héroïque*, blasonne CHARROLOIS : *De gu. au Lion d'or, la teste tournée, c'est-à-dire, regardant à senestre & vers sa queuë, quoy que le reste du corps soit dans sa véritable posture, armé et lampassé d'azur.*

Dans une relation de la pompe funèbre de Charles-Quint, célébrée à Bruxelles, le 29 décembre 1558, on lit : *La bannière de Charrolois* (elle figurait dans le cortège) *porte d'or à ung lyon de gueule, la teste renversée, armé et lampassé d'azur.* (GACHARD et PIOT, *Collection des voyages des souverains des Pays-Bas.*) C'est, évidemment, par erreur, que le chroniqueur a interverti les émaux du champ et du lion.

La bannière de Charolais, avec *la teste du lyon renversée*, se voit sur le navire symbolique que présente la planche de *La magnifique et sumptueuse Pompe funebre faite aus obseques de l'empereur Charles cinquième celebrées en la vile de Bruxelles le* XXIXe *jour du mois de Décembre MDLVIII* (Plantin, 1559). Cette planche a été reproduite, en 1884, par la *Chronique des Beaux-Arts* (Anvers).

une sépulture, pour eux et leurs descendants, dans l'église de Notre-Dame, à Bruges, au nord de l'autel de Sainte-Catherine. Celui-ci avait été, selon les apparences, décoré du triptyque.

On leur attribue sept enfants, dont : Marie, femme de Nicolas van den Berghe ; Jean-Baptiste, conseiller et échevin de Bruges, qui continua la lignée, avec sa femme, Catherine Balzan ; et Jacques, écuyer, époux de Gerberich van Hekeren [1].

L'affirmation du *Catalogue :* que *Tobie était le nom du donateur,* porte donc à faux, on le voit.

***

N° 115. Ecole flamande. Maître inconnu.

Portraits des donateurs du tableau n° 114 et de leurs enfants.

Le cadre est orné de deux écus [2] :

1° de sinople au chevron, surmonté, à dextre, d'une coquille, le tout d'or (cette coquille est une brisure);

2° parti ; au 1er, comme le précédent ; au 2d : d'azur, à une coquille, en chef, à sénestre, et au croissant, en pointe, le tout d'or ; au franc-quartier du même, à la rose de gueules.

Les donateurs sont :

Georges van de Velde (fils de Marc, bourgmestre de Bruges, et de Godelive Haghelinck) et sa femme Barbe le Maire, décédée en 1535, fille de Jean et de Pasquette Bricschilt. Ils sont accompagnés de leurs dix-sept enfants, neuf fils et huit filles, et de leurs patrons, saint *Georges* et sainte *Barbe*.

Quelques-uns des enfants étaient déjà morts au moment de la confection du tableau ; cela est indiqué par de petites croix.

L'homme fut conseiller, trésorier, chef-homme et bourgmestre

[1] Voyez les *Inscriptions funéraires et monumentales de la Flandre Occidentale,* par J. Gailliard (t. II, p. 218), et le manuscrit de Marius Voet, Bibliothèque royale, C. G., n° 736, f° 92. Dans ce ms., Adam van Riebeke est dit fils d'un autre Adam, *clerc van staple ter Sluus,* décédé en 1505, et de N. N. — Comp. *Het geslacht van Heeckeren,* par W. de Haas. (*Heraldieke Bibliotheek ;* La Haye, 1882.) Quelques-uns des renseignements ci-dessus nous ont été fournis par notre regretté cousin, M. Ed. Dhont de Waepenaert, décédé à Bruges en 1891.

[2] L'ordre de ces deux blasons a été interverti. L'écu de la femme figure à dextre, celui du mari à sénestre.



de Bruges. La bordure de son manteau, formée de couronnes d'épines et de gouttes de sang, démontre sa qualité de membre de la confrérie noble du Saint-Sang.

Mentionnons de ses enfants : Jean, qui se fit prêtre; Louis, époux de Claire de Corte; Marc, avocat et greffier criminel, à Bruges, qui trépassa à Ypres, en 1582; Anne, femme de Nicolas du Cellier; Marie, alliée à Jean de Boodt; Godelive, qui eut pour mari Antoine de Villafranca; et Agnès, qui s'unit à Jacques de Nagera.

***

N° 188. École hollandaise. Richard Braeckenburg.

Une fête d'enfants. Rien à dire de la peinture; il n'y a ici ni portrait, ni armoiries. Quelques renseignements seulement sur l'artiste.

Tout en constituant un hors-d'œuvre dans le présent travail, ils n'en seront pas moins biens reçus, j'aime à le croire, puisqu'ils sont extraits d'un ouvrage néerlandais assez rare et peu consulté par ceux qui se livrent à des recherches sur la vie des peintres.

Braeckenburg naquit à Haarlem, le 20 mai 1650, et fut baptisé le surlendemain. Ses parents étaient maître Menno Braeckenburg et Vroutjen Alberts. Il eut pour maître le célèbre peintre Adrien van Ostade. En 1671, il épousa, à Leeuwarden, Alida Hendrikse et devint, en la même année, bourgeois de cette ville. S'étant fixé à Haarlem, en 1687, il y fut admis, le 3 décembre, comme maître, dans la corporation des peintres. A cette époque, il eut pour élève Abraham Perdanus (1673-1744). Il fut membre de la chambre de rhétorique *de Witte Angieren* et se fit connaître comme peintre de grand mérite, poète et aquafortiste. Sa mort eut lieu le 28 décembre 1702. Sa dépouille fut déposée dans l'église Saint-Jean, à Haarlem. Sa galerie, ses couleurs, outils d'atelier, etc., furent vendus le 27 et le 28 mars 1703.

Le *Catalogue* constate que Braeckenburg est nommé Renier par les uns et Richard par les autres ; il pose, ensuite, la question : a-t-on affaire à deux personnages différents ou bien à un seul artiste, et la confusion vient-elle de ce que l'on a diversement interprété le R initial du prénom? Ce point peut être considéré

comme élucidé par la publication de la généalogie des Braakenburg qui ne renseigne qu'un seul peintre, et celui-ci portait le prénom de Richard [1].

***

N° 188 A. École hollandaise. Artiste : Jean de Bray, né à Haarlem....., mort en 1697.

Portrait d'homme.

Armes : écartelé ; aux 1er et 4e, de gueules à trois dents molaires d'argent ; aux 2e et 3e, de gueules à trois flèches d'argent, posées en bande, rangées en barre.

Les 1er et 4e quartiers représentent le blason de la famille Kies (dents molaires, en néerlandais *kiezen),* les 2e et 3e celui des van Wissen.

Le personnage est un Kies van Wissen. Impossible de spécifier davantage. La famille résidait à Haarlem. Sa devise était : *Auspiciis et telis*.

Je trouve les quartiers suivants :

Kies ;	van der Wiel (d'or à la roue de sable) ;
Kessel (les cinq losanges en croix) ;	de Bisschop (d'or au chevron de gueules);
Teylingen (lion et lambel) ;	Bau ;
Roest van Alkemade ;	Ruysch [2].

***

333 A et B. École hollandaise. Artiste : Nicolas Maes, né à Dordrecht, en 1632, mort à Amsterdam, en 1693.

Portraits de deux époux. Les peintures sont ornées des écus de ceux-ci. Les listels, placés sous ces blasons, indiquent que l'homme appartient à la famille *de Rasière,* et que sa femme est une *Huntum*.

[1] Pour plus de détails sur sa famille, son œuvre et la description de son portrait, voyez *Het geslacht Braakenburg*, par L.-J.-A. BRAAKENBURG, med. stud. (*Heraldieke Bibliotheek*, 1883).

[2] Manuscrit de JOB MARTIN DE LANGE (p. 165), en possession de M. le comte Georges de Looz-Corswarem. Comp. J.-TH. DE RAADT, *Verzameling van grafschriften en wapens in verschillende Noordbrabantsche kerken*.



Faute de temps, je n'ai pu me procurer des renseignements plus complets sur ces personnages.

Si j'en parle, néanmoins, c'est que le *Catalogue* fait du mari un *De Rosieri*, faute typographique assez fâcheuse. Il blasonne ainsi les armes de Huntum [1] : *d'argent à l'arbre au naturel posé sur une terrasse au naturel au bouquetin de sable brochant sur le tout.*

Voici la description que je propose : d'argent à l'arbre au naturel et au bouc de sable élancé, brochant, le tout posé sur une terrasse de sinople.

Ce blason ne figure pas dans l'*Armorial général*. A en croire cet ouvrage, les de Rasière auraient résidé en Hollande. C'est très probable.

N'est-ce pas pour éviter l'enquerre que M. Rietstap dit leurs trois têtes de léopard *au naturel ?* Ne les faut-il pas blasonner *d'or ?*

* * *

N° 355. École hollandaise. Artiste : Antoine Mor ou Moro, né à Utrecht, en 1512, décédé à Anvers, entre 1576 et 1578.

Portrait d'homme.

Armes : d'argent au cerf élancé au naturel ; au chef d'azur, chargé de deux croissants d'argent. Cimier : le cerf issant.

Elles appartiennent — le *Catalogue* le dit — aux de Deckere, d'Anvers. Le personnage est, probablement, Pascal de Deckere (mort le 14 octobre 1605, à l'âge de 63 ans), mari de Christine Boot (elle mourut en 1623, âgée de 60 ans, et fut enterrée, auprès de son époux, en l'église Saint-André, à Anvers), ou bien son frère Simon. Ce dernier eut pour femme Anne Boudaen ; il mourut à Cologne, en 1587. L'un et l'autre des deux frères eurent postérité. Une petite-fille de Pascal devint la femme de l'historien Jacques le Roy [2].



[1] En donnant la description des armoiries peintes sur ces deux tableaux, le *Catalogue* fait suivre le nom du mari du chiffre 8, et celui de la femme d'un 7. Ces chiffres n'ont aucune raison d'être.

[2] Voir ma notice intitulée : *Jacques le Roy, baron de Broechem et du Saint-Empire, historien brabançon, et sa famille* (1891).

N° 370. École flamande. Artiste : Jacques van Oost, le Jeune, né à Bruges en 1639, décédé en 1713.

Portrait d'homme.

Armes: écartelé ; aux 1er et 4e, d'azur au soleil d'or; aux 2e et 3e, de sinople à la croix ancrée d'argent. L'écu est sommé de la couronne de lumière. Devise : *Nul soir sans matin.*

C'est à tort que le *Catalogue* blasonne la croix *pattée*. Cet ouvrage voit dans l'écu que je viens de décrire, le blason du chapitre de Saint-Donat, à Bruges. C'est une erreur. Ce chapitre porte : de gueules à la couronne de lumière d'or, avec son piédestal, et somme son écu d'une autre couronne de lumière, sans piédestal. L'*église* Saint-Donat se servait d'armoiries différentes. Beaucoup de chanoines dudit chapitre sommaient leurs écus de la couronne de lumière ; la prévôté et chancellerie de Flandre en faisait autant [1].

Le personnage est Jacques Matin (Matijn, Mattijn), natif de Bruges. Le soleil du blason et la devise jouent sur ce nom. Prêtre et licencié ès-lois, Matin devint secrétaire du chapitre de Saint-Donat, de sa ville natale, et du siège épiscopal et fut investi, le 4 juillet 1668, comme successeur du chanoine Albert Claeysman, de la trentième prébende de l'église précitée. Il passa de vie à trépas le 23 decembre 1678. Le mois suivant, son canonicat fut attribué à Jean-Baptiste van den Bogaerde [2].

***

N° 387. École flamande. Artiste: François Pourbus, né à Bruges, en 1545, décédé à Anvers, en 1583.

Portrait d'homme.

Armes : d'azur à la fasce ondée d'argent. Cimier : cinq plumes d'autruche, alternées d'azur et d'argent.

On lit sur le tableau le millésime 1573 et : *ætatis* 37, non pas 57, comme le dit le *Catalogue*. Les armes sont celles de la famille

[1] *Inscriptions funér. et monum. de la Flandre Occid.*, t. I, frontispice et *passim*.

[2] Voyez : *Compendium chronologicum episcoporum brugensium nec non praepositorum, decanorum et canonicorum ecclesiae cathedralis S. Donatiani Brugensis. Brugis, Typis Jacobi Beernaerts in via Breydelia*, M. D. CC. XXXI (sans nom d'auteur), et *Inscript. funér.*, etc., t. I, p. 90.

de Smidt, comme, d'ailleurs, celui-ci le constate. Mais le personnage? Les de Smidt étaient d'opulents négociants d'Anvers. Ils semblent avoir dû leur fortune à Vincent de Smidt, marié à Anne Coopmans, tous deux inhumés en l'église de Notre-Dame. L'homme du portrait est, sans aucun doute, un petit-fils de ces époux.

De leurs fils, je connais : 1° Gilles, qui épousa Marie de Deckere ; 2° Vincent, receveur de la ville d'Anvers, ayant eu pour femme Anne de Meyere, et 3° Joseph, aumônier d'Anvers, qui s'allia à Gertrude van den Cruyce.

⁂

N° 394. École hollandaise. Artiste : Jean van Ravestein, né à La Haye, en 1572 ?, mort en 1657.

Jeune dame, appartenant *à la famille Van Doublet, des Pays-Bas,* dit le *Catalogue*. Je préfère dire : *demoiselle,* appartenant à la famille *Doublet. Van Doublet* n'existe pas.

Armes : écu en losange, écartelé ; au 1er et 4e, de gueules à trois fers de lance d'argent, en forme de couronnes à l'antique (Doublet) ; aux 2e et 3e, de gueules à trois haches d'argent, les deux premières adossées (qui est dit être Picavet).

Le millésime 1616 qui se voit sur le tableau, me fait supposer que l'on se trouve devant le portrait de Jeanne-Marie Doublet (fille de Laurent, conseiller et receveur de Gueldre, et de Marie Numan van Warendorp) qui épousa, *en cette même année,* Dominique de Pottere, conseiller et trésorier du prince d'Orange. Si mon hypothèse est admise — elle s'est, d'ailleurs, déjà rallié l'avis d'un savant néerlandais — il serait permis de conjecturer que le tableau a été exécuté pour être offert au fiancé de la jeune fille [1]. Celle-ci est dite avoir été dame de Souburg [2].



[1] Voyez *Het geslacht Doublet*, par M. J. G. Frederiks (*Heraldieke Bibliotheek*, 1880). Comp. mes questionnaires à l'adresse de cet historien, dans le *Navorscher*, t. XL, 1890. pp. 61 et 610, et les réponses de ce savant, dans la même revue, t. XL, p. 371, et t. XLI. 1891, p. 214.

[2] *Ibidem*, t. XLI, 1891, p. 233.

N° 509. École hollandaise. Maître inconnu.

Portrait de femme.

Armes : écusson ovale, écartelé : aux 1er et 4e, de sable, au chevron accompagné de trois seaux [1], le tout d'or *(de Pottere);* aux 2e et 3e, de sable à la fasce d'argent *(de Borssele);* en cœur un écusson de gueules à dix (4, 3, 2, 1) besants d'argent *(de Schengen).*

« Cet écusson », dit le *Catalogue,* « d'une famille inconnue, se trouve sculpté sur une stalle du chœur de l'église Saint-Paul à Anvers. » On l'y voit, en effet, sur la dix-neuvième stalle, du côté de l'Épître. Et, détail qui a son importance, il y est accolé à celui d'un mari qui portait : de gueules, au lion d'or, et qui pourrait avoir été un van der Does, Werbrouck, etc. [2]. La généalogie de Werbrouck, publiée dans la *Noblesse belge,* ne renseigne, toutefois, pas d'alliance avec de Pottere.

Dominique de Pottere, conseiller et trésorier du prince d'Orange, époux de Jeanne-Marie Doublet — il en a été question ci-dessus, à propos du tableau n° 394 — avait, dit-on, les huit quartiers suivants :

DE POTTERE ;	Booth (d'or au cerf de sable) ;
BORSELE ;	Montfoort (échiqueté d'argent et de sable) ;
Heetvelde ;	Leeuwen (d'argent au chevron de gueules, ch. de 3 coquilles d'or) ;
SCHENGEN ;	Boelen (de sinople à la fasce d'argent).

Des époux Bam-de Pottere sont dits avoir eu les quartiers que voici :

Bam ;	DE POTTERE ;
van der Hooge ;	Booth ;
Alkemade ;	BORSELEN ;
de Jong van Baertwyck ;	Montfoort [3].

Ces quartiers nous expliquent la combinaison des emblèmes héraldiques du portrait. Roland de Pottere, pensionnaire de

[1] *Seaux* = récipients, et non pas *sceaux,* comme dit le *Catalogue.*

[2] En ce qui concerne ces armoiries, voyez plus haut mes observations au sujet du tableau n° 108 A (p. 216).

[3] Manuscrit de J. M. de Lange, cité, en possession de M. le comte Georges de Looz-Corswarem (pp. 102 et 103).

Zélande (*ex matre* van den Heetvelde), épousa Isabelle de Borssele de la Vère, dont la mère était une de Schengen. Du mariage de leur fils, Maximilien, avocat au conseil de Hollande († en 1605), avec Jacqueline Booth, naquit, entre autres, le susdit Dominique, qui portait les armes du tableau. La dame représentée par la peinture pourrait donc être une de ses sœurs. De celles-ci, je connais : Hélène, femme de Corneille Booth, receveur de Princenland ; Catherine, qui épousa Lambert van der Horst, à Ryswyk, et Isabelle, clarisse à Louvain [1].

***

N° 518. Ecole allemande, XVIIe (?) siècle. Maître inconnu.

Portrait d'un homme, caractérisé, par son costume, comme savant. Le personnage se trouve derrière une table de pierre sur laquelle on voit un papier portant l'inscription suivante :

1557.
ET. RAPIDOS. CONTRA. FLATUS
FLUCTUSQZ. RUENTES
CHRISTICOLIS. SOLUS. PETRA. EST.
ADAMANTINA. CRISTUS.

Sur le rebord de la pierre, le mot CHRISTUS.

Voici comment le *Catalogue* blasonne les armes de ce portrait : *d'azur à la fasce d'argent, accompagné de trois bagues au chaton garni d'un gros diamant.* Lisez : d'azur, à la fasce d'argent, accompagné de trois demi-bagues d'or, chatonnées chacune d'un brillant, les deux supérieures mouvant de la fasce, l'inférieure de la pointe.

L'*Armorial général* attribue à la famille lorraine Viriot, anoblie en 1621 : d'azur à la fasce d'argent, accompagnée de trois bagues d'or, chatonnées chacune d'un diamant.

C'est la seule famille connue à laquelle puisse s'appliquer le blason du tableau.

D'après DOM PELLETIER [2], François Viriot, ou Wiriot, de Neuf-

[1] Voyez une note de M. M. P. SMISSAERT, dans le *Navorscher*, t. XLI, p. 233.

[2] *Nobiliaire ou armorial général de la Lorraine et du Barrois*, édition de 1758, pp. 300 et 829.

château, *jadis fruitier de Son Altesse,* déclaré noble par le duc Henri de Lorraine, le 28 mai 1621, aurait porté : d'azur à la fasce d'or, chargée de trois croisettes, aux pieds fichés, de gueules, accompagnée, en chef, de deux besants d'argent, et en pointe *de trois bagues d'or, le diamant taillé en pointe*. Au dire du même historien, ce personnage serait de la famille du graveur Pierre Woeirot.

Un Jean Viriot, natif d'Epinal, professeur de rhétorique, à Milan, est l'auteur d'un livre intitulé : *Dialogus tripartitus de stylo Sendevanii scribendi generibus. Mediolani, tini* (?) 1538, in-12. Par son testament, il institua une fondation au profit de pauvres écoliers de sa ville natale, *mais on en a sçu si peu,* dit à ce sujet le R. P. DOM CALMET, *qu'on ignore aujourd'hui la nature et même le lieu de la fondation.*

Les quatre gouverneurs d'Epinal firent ériger à ce savant, aux dépens de la ville, dans l'église paroissiale, un monument avec une longue épitaphe. Il y est dit que

... pour son rare savoir, ses graces, ses services,
Il fut des grands Seigneurs caressé, bien venu,
... De richesses comblé, d honneur d'Etat, d'Offices...

Jean Viriot mourut à Milan, en août 1596 [1].

Je suis assez tenté de voir en lui l'homme du tableau n° 518. A mon grand regret, je n'ai pu me procurer son ouvrage susmentionné, qui est rarissime. Il m'aurait, peut-être, fixé sur l'identité du personnage, car il n'est pas impossible que l'on y retrouve les deux hexamètres latins inscrits sous le portrait.

***

Ici, j'arrête mon étude des peintures armoriées du musée royal. Le manque de temps m'a empêché d'épuiser ce sujet. Il reste encore quelques blasons à déterminer. Ils se trouvent sur les tableaux n°s 24, 70 et 85. J'y attire l'attention des héraldistes. Puisse un autre nous en fournir l'explication. Les problèmes sont assez intéressants pour tenter mes confreres.

[1] DOM CALMET, *Bibliothèque Lorraine, ou histoire des hommes illustres....,* Nancy, 1751, t. IV, p. 1029.

II

Considérations sur les blasons ornant un bahut trouvé en Suède.

Dans son intéressant article intitulé : *Bahut trouvé en Suède avec blason rappelant celui de Busleyden,* notre excellent confrère, M. le comte M. de Nahuys, rappelle une petite objection présentée par moi au sujet de son attribution de certaines armoiries à la famille de Busleyden.

Qu'il me soit permis de refaire ici la description des deux blasons qui ornent l'œuvre d'art en question.

Le premier est : parti ; au 1er, à deux arbres arrachés, passés en sautoir ; au 2d, à la bande, chargée de cinq feuilles de tilleul, à tiges recourbées, trois de ces feuilles, *renversées,* mouvant du bord supérieur, les deux autres du bord inférieur de la bande. Cimier : un vol, l'aile dextre aux armes de la première partie de l'écu, l'aile sénestre à celles de la seconde.

Le second blason est : écartelé ; aux 1er et 4e, à la fasce, accompagnée en pointe d'une rose ; aux 2e et 3e, à la rose tigée et feuillée. Casque couronné ; cimier : une damoiselle issante, tenant de la dextre le meuble des 2e et 3e quartiers, entre un vol aux armes des 1er et 4e.

Les émaux ne sont pas indiqués.

Lorsque l'honorable comte de Nahuys nous fit part du résultat de ses recherches, je crus devoir signaler que le cimier du blason attribué à Busleyden n'était pas celui que, seul, jusqu'à présent, on connaît à cette famille. Je fis remarquer, ensuite, que d'autres familles encore pouvaient porter une fasce, accompagnée en pointe d'une rose.

Notre estimé confrère a compris que je concluais de la différence des cimiers que les armes en question *ne pouvaient pas* être celles de Busleyden. Telle n'a pas été ma pensée. Dans mon *Armorial brabançon,* publié antérieurement, les exemples de changements de cimiers foisonnent ; qu'on veuille bien voir aux noms de

Beerte, Cluinc, Heerzele, Magnus, Meeren, Meerte, Swaef (Zwaef) 't Serarnts, Weert, etc. [1].

S'il est vrai de dire que, plus généralement, une fasce se trouve accompagnée de trois meubles, il n'y a, cependant, rien d'étrange à la rencontrer accompagnée d'un seul meuble, posé, ou en chef (soit au point, soit dans un des cantons), ou bien en pointe.

Parmi les familles qui portent une fasce, accompagnée en pointe d'un seul meuble, je citerai :

I. Pour la Belgique :

a) *Fasce ordinaire, non chargée :* Nothomb (gland), Scheppers (étrille), Voorloop (macle), van de Voorde (tourteau), Renard (fleur de lis), Kieft (vanneau), de Smeth (trèfle), Baert (coquille);

b) *Fasce ordinaire, chargée :* Lebidart (marmite), de la Fosse ou Delfosse d'Espierres (quartefeuille, appelée aussi fleur de néflier), Smeesters (étoile), de Vrière, *ancien* (lévrier), Wiers ou Weiers (croissant), Moyard (tour), de Bane (coq), van der Veken (cœur);

c) *Fasce ondée :* Hugo de Raveschot (croissant versé);

d) *Fasce bastillée :* de Cluzel (molette);

e) *Fasce bretessée et contre-bretessée :* de May (hure de sanglier);

f) *Fasce crénelée :* de Miester ou Meester (?) (fleur de lis).

II. Pour les autres pays :

a) *Fasce ordinaire, non chargée :* von La Motte Fouqué (Allemagne, besant), Franck (Strasbourg, fer à cheval), de Bois-Guyon

[1] Dans ma notice sur *Les Armoiries des Berthout et de Malines*, après avoir énuméré les différents cimiers des Berthout, j'ai dit ceci : « D'ailleurs, au XIII[e] siècle et au commencement du XIV[e], le cimier fait souvent entièrement défaut dans les sceaux, ou bien on en changeait selon ses caprices. Ce ne fut que dans le courant du XIV[e] qu'il s'établit plus de fixité à cet égard : le cimier devient héréditaire, mais encore voit-on, quelquefois, les fils, surtout les cadets, en prendre un autre que le chef de la famille. »

Le manuscrit de BETTENS (Bibl. royale, C. G., n° 1511) renferme une page bien intéressante. C'est la reproduction, coloriée, d'une dalle funéraire ayant existé, jadis, dans l'église des Cordeliers, à Malines. Cette dalle couvrait les restes du gentilhomme Raphaël de *Asinarys* (Azeniers), décédé le 19 août 1344, et de son fils Thomas, mort le 19 mai 1395. Elle était ornée des armes de ces personnages : parti ; au 1[er], tranché de gueules et d'azur ; au 2[d] d'azur, à la demi-tour d'or, mouvant du parti. Le cimier du père est : un léopard d'or, lampassé de gueules, assis sur un tube évasé, losangé d'or et de gueules. Le fils cimait d'une tête et col d'oiseau entre un vol (aigle issante ?).

(lambel), von Retraidt (Juliers) et Cotterel (Picardie) (étoile), Venteilhac (Dauphiné, soleil), Lambonardi (Vérone), de la Marquerais et de la Villegontier (France) (croissant), Franco (Venise, un F), Boeye (Zélande, fer de prisonnier), Fabricius (Holl., tête et col de cygne), Poulie (Amsterdam) et Poulle (pays de Lille) (poule), Gérard (Lorraine, lion *posé*), d'Hervo, Guillaume, Thon, Bonamy (France, respectivement un lion léopardé, loup cervier, lévrier et chien passant);

b) *Fasce ordinaire, chargée :* du Bray (Allem., tour), von Benditt (Westph., ROSE), Mellin von Ufelen (Westph., étoile), du Mans (Bretagne, molette), Zanbonardi (Vérone) et Malherbe (Bretagne) (croissant), Vukobits, Sutegits et Zagronalits (Serbie, croissant versé), Baene (Espagne, coq), et 18 autres que je tiens à la disposition de ceux qui s'y intéressent;

c) *Fasce ondée :* Ribier (France, tête et col de licorne);

d) *Fasce émanchée :* Folleville (Norm. et Bavière, etc., QUINTEFEUILLE);

e) *Fasce vivrée :* Morres (Irlande) et Préaux (Orléanais) (lion);

f) *Fasce engrêlée :* Ottin (Lorraine, lion);

g) *Fasce échiquetée :* von Klenau (Allem., cœur).

Les blasons qui précèdent peuvent, tous, se vérifier par l'*Armorial général* de RIETSTAP. J'en laisse de côté un grand nombre d'autres qui n'y figurent pas, de crainte de donner, par des citations de sources, trop d'extension à cette notice. Je ne mentionnerai pas davantage une longue série d'armoiries à une fasce, accompagnée en pointe d'un chevron, tertre, rocher, mont, etc., qui, cependant, rentrent dans la catégorie de celles dont j'ai à m'occuper, en ce moment.

Il me reste à citer des familles portant des écus absolument identiques à celui de Busleyden, à part les émaux, bien entendu, qui, d'ailleurs, ne sont pas en cause.

La famille d'Ugny, en France, est dans ce cas. Dans son *Histoire généalogique et héraldique des pairs de France* (1824, t. IV; *ad vocem* de Vichy), le CHEVALIER DE COURCELLES attribue à Anne-Denise d'Ugny, mariée, peu avant 1602, à Guillaume de Vichy, écuyer, seigneur d'Agencourt : d'azur à la fasce d'argent, accompagnée en pointe d'une rose d'or.

Pierre Palliot [1] fait blasonner d'Ugny de Gourgengoux : *d'azur à une fasce d'argent & en pointe une Rose d'or,* et ajoute : *D'Ugny-la Chaux suivant Segoing met une Quintefeuilles* (sic !) *d'argent au lieu de la Rose.*

D'après les anciens héraldistes, deux branches de la famille d'Ugny se seraient donc distinguées, l'une de l'autre, en portant, la première une rose, la seconde une quintefeuille. En réalité, une telle distinction n'en est pas une, attendu que la « rose » héraldique et la « quintefeuille » sont absolument la même fleur. Je le prouverai plus loin.

Ceci dit, je puis assimiler aux 1er et 4e quartiers du second blason du bahut, les armes de l'illustre famille de Fenestrange (allem. *Vinstingen*), originaire de la ville et baronnie du même nom, sur la Sarre, en Lorraine, ainsi décrites par M. de la Chenaye-Desbois [2] : *d'azur à la fasce d'argent, accompagnée d'une quintefeuille de même en pointe.* Elles sont blasonnées de la même façon par Pierre Palliot [3].

Depuis son exposé oral, M. le comte de Nahuys a trouvé un nouvel argument sérieux en faveur de son attribution d'un des blasons à la famille de Busleyden : c'est le fait qu'une famille van der Stappen — ce nom figure dans la généalogie de Busleyden — a porté une rose tigée et feuillée, emblème que nous voyons, sur

[1] *La vraye et parfaite science des armoiries*, etc.; cet ouvrage est en voie de réimpression.

[2] *Dictionnaire de la noblesse*, 1773, t. VI, p. 326. La branche masculine des Fenestrange s'est éteinte dans la seconde moitié du xve siècle.

[3] Il y a, toutefois, lieu d'ajouter que tous les membres de la famille de Fenestrange n'ont pas porté la quintefeuille ou rose. Un ouvrage français attribue à cette maison pour armes : d'azur à la fasce d'argent. La première édition de l'*Armorial général* de Rietstap mentionne la quintefeuille, la seconde la supprime. Sur le sceau de *Johannes* (*de Vinstingen*) *armiger, dominus* (*id est :* coseigneur) *de Malberg* (et de Fenestrange), on ne voit que la fasce seule (A. Fahne, *Geschichte der Grafen, jetzigen Fürsten zu Salm-Reifferscheid*, t. I, p. 43 ; comp. *ibidem*, t. II, 1re partie, p. 71).

Dans le blason des Fenestrange, la rose constitue donc une brisure. N'en pourrait-il pas être de même de celui du bahut ? Il sera peut-être intéressant de signaler encore deux exemples du genre que nous avons rencontrés : Antoine *de Bergis*, doyen de Saint-Gommaire, à Lierre, chapelain de Philippe le Beau et de Charles-Quint, décédé le 17 avril 1540, et Louis de Leefdael, seigneur de Thielen et en Gierle, mort en 1608, brisaient, tous deux, d'une rose. (Voir *Den nederlantschen Herauld... door* Thomas de Rouck, Amst., 1645, p. 322, et Jacques le Roy, *Grand Théâtre sacré*, t. II, *pars* 1, p. 208, annexe).

le bahut, écartelé avec la fasce, accompagnée en pointe d'une rose. Cette découverte ne laisse pas que de donner une certaine probabilité à la thèse de notre honorable confrère.

Il y a, cependant, lieu de faire remarquer que, d'après plusieurs témoignages du XVIIe siècle, contenus dans les manuscrits de la Bibliothèque royale et du Conseil héraldique, le mariage de François de Busleyden, châtelain de Horst, seigneur de Rhode-Saint-Pierre et de Cortryck (-Dutzel), avec Marguerite van der Stappen (probablement originaire de Grimberghe), était une mésalliance. Une généalogie des Busleyden, dressée vers 1660, par le moine Henri Butkens, frère de l'historien brabançon, attribue à cette dame pour armoiries : **de gueules au chevron d'argent, accompagné de six merlettes du même, rangées en orle** (4, 2) [1].

Disons que les armoiries des van der Stappen — c'est-à-dire la rose tigée et feuillée, abstraction faite des émaux, bien entendu, — étaient communes aux familles de Maret, van Dunne, van Kevelare (Belg.), von Beck, von Sumerman, von Schwichow, von Detloff, Güttingen, Hunger, Lorick (Allem.), del Tassaroli ou Tassarole (Vérone), Altorfer, Mosheer (Suisse), von Wandelberg (Autr.), Rosser, Caba (Esp.), von Russich [2] (Dalmatie), von Mühlstetter [3] (Tirol), Petrey, baron de Longoy, du Croy-Montmars (France), etc., etc.

Quant à la première partie du premier des deux blasons, figurés sur le bahut, les deux arbres passés en sautoir, c'est, effectivement, comme l'a très bien dit notre savant confrère, l'emblème d'une ou de personnes du nom de Hildemar.

Dans le superbe travail, intitulé *Die Geschichte der deutschen Wappenbilder*, de feu M. Ralf de Retberg, la rédaction de la Société Adler, à Vienne, publie, au chapitre *arbre,* un écu de gueules à deux arbres d'argent, passés en sautoir, meuble qui est dit appartenir (sauf pour les émaux, dont il n'est pas question)

[1] Cette généalogie se trouve dans le Portefeuille n° 935 de la Bibliothèque royale, C. G. Dans un recueil spécial, je me propose de publier, prochainement, le résultat de mes longues recherches au sujet de la famille de Busleyden. (Depuis que ces lignes ont été écrites, ma généalogie de Busleyden a été publiée dans la *Noblesse belge*, 1892. M. le colonel de Patoul a bien voulu y ajouter certains détails.)

[2] Avec deux boutons.

[3] La rose est ici brochante sur un parti.

aux familles *Hildemar,* Boeken et Bocholt. Pour ces deux dernières familles, les arbres sont évidemment des hêtres (flam. ***beuk,*** allem. *Buche*). C'est ainsi, en effet, que A. Fahne blasonne les armes des *Bocholt* ou *Bucholt* (Hambourg et Lubeck), sur lesquels il donne quelques renseignements généalogiques et bibliographiques [1].

Voilà donc encore deux familles qui portent la première partie du premier blason que nous voyons sur le bahut.

Remarquons, en passant, que les Teuffel von Bühel (Bavière, etc.) portent également une bande chargée de trois feuilles de tilleul (cimier : une feuille de l'écu entre deux cornes de taureau), armoiries qui ressemblent beaucoup à celles de Burst, d'après le blasonnement de l'*Armorial général* de Rietstap, lesquelles M. le comte de Nahuys a rapprochées de la seconde partie du premier blason du bahut.

Espérons qu'un heureux hasard donnera, tôt ou tard, le mot de l'intéressante énigme héraldique posée par notre honorable confrère.

III

La rose et la quintefeuille.

Plus haut, j'ai affirmé que la rose et la quintefeuille sont absolument la même fleur. Je vais le prouver.

Dans l'acception moderne du terme, la rose se représente, généralement, sans queue, ouverte et épanouie, avec cinq pétales extérieurs, légèrement recourbés en dedans, un bouton au milieu et cinq petites feuilles entre les pétales. Parfois aussi, elle a cinq pétales intérieurs (fig. 1).

La quintefeuille, elle, est une fleur à cinq pétales, tantôt arron-

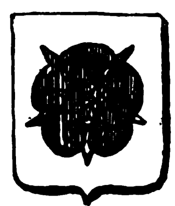
[1] *Die Dynasten, Freiherrn und jetzigen Grafen von Bocholtz*, t. I, 1re partie, p. 41. Dans les armes des Bocholt ou Bucholt, les deux hêtres semblent être posés sur un *parti*.

dis — et nommée, alors, par quelques-uns, *angemme* — (fig. 2), tantôt légèrement pointus (fig. 3).

Tous les traités distinguent ces deux fleurs.

On admet, à presque unanimité, que la quintefeuille est la fleur du néflier. Comment, dès lors, expliquer la grande faveur dont elle jouissait depuis l'aurore du blason ? Le néflier jouait-il un si grand rôle dans la symbolique du moyen âge ? Je ne le pense pas. C'est au contraire un arbre rare et peu connu [1].

De même que le lion et l'aigle sont les meubles les plus fré-



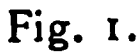


Fig. 1.



Fig. 2.

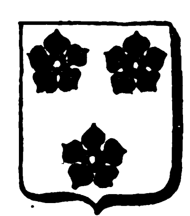


Fig. 3.

quents, empruntés au règne animal, de même aussi l'héraldique prenait, dans le règne végétal, de préférence, la rose et le lis, réputés les fleurs les plus nobles. C'est seulement en la reconnaissant comme la reine des fleurs, que l'on peut comprendre la présence de la quintefeuille parmi les emblèmes favoris du moyen âge.

La destination primitive des armoiries, on le sait, était de faire reconnaître, à distance, dans les tournois et les combats, le chevalier entièrement bardé de fer, et de servir de signe de ralliement. On se vit donc, tout naturellement, amené à représenter les emblèmes sous une forme conventionnelle, fortement accusée et absolument caractéristique. La conséquence immédiate en fut que les animaux et les plantes du blason ne conservèrent qu'une ressemblance très vague avec ceux de la nature.

La quintefeuille, telle que je l'ai figurée plus haut, est la forme conventionnelle de la rose, la plus propre à produire ce que j'appellerais — pour me servir d'une expression de mon savant con-

[1] Dans certains cas, la quintefeuille peut, évidemment, représenter d'autres fleurs que la rose, même la fleur de néflier (voyez p. 240, note 2).

frère, M. van Malderghem — l'*effet héraldique*. La représentation, sur les boucliers, de la rose à l'état de nature n'eût fait voir, à une certaine distance, qu'une tache informe, impossible à distinguer d'un tourteau ou d'un besant.

Les sires du Rosoy, parmi lesquels les seigneurs d'Audenaerde, portèrent, dès la fin du XII[e] siècle, tantôt des *quintefeuilles*, tantôt des *roses*. Cet exemple est frappant, car il s'agit ici d'armoiries parlantes [1].

Le manuscrit héraldique le plus ancien connu, la *Züricher Wappenrolle*, de la fin du XIII[e] ou de la première moitié du XIV[e] siècle, présente une couronne de roses avec des fleurs que la plupart des héraldistes modernes seraient tentés de blasonner *quintefeuilles* (fig. 4) [2].

Les fleurs de la couronne de roses, dans les armes d'Elisabeth *Dapifera* (morte en 1345), peintes dans le nécrologe des Frères-

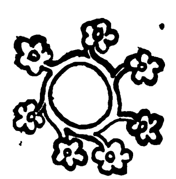


Fig. 4.



Fig. 5.

Mineurs à Vienne, tiennent plus de la *rose*, mais, elles n'ont pas encore les petites feuilles dans les *refentes* (fig. 5) [3].

De son côté, Gelre, le roi d'armes du Bas-Rhin, du XIV[e] siècle, fournit quelques nouveaux exemples à l'appui de ma thèse. Les plus intéressants en sont : les armes parlantes du sire de Rosenberch, vassal du roi de Bohême (fig. 6), et celles de *Roeselaer*,

[1] Voyez Douet d'Arcq, *Collection de sceaux*, et Demay, *Inventaire des sceaux de la Flandre.*

[2] *Culturhistorische Bilder aus der Züricher Wappenrolle*, par le prince de Hohenlohe-Waldenburg ; Adler, 1881, pl. III, p. 1, etc.

[3] *Die heraldische Kunst im Wiener Minoriten-Collegium*, par Ernest de Hartmann-Franzenshuld ; *ibidem*, 1874, pl. III, n° 44, p. 79.

(Roulers) en Flandre (fig. 7). Elles nous montrent bien ce que l'on est convenu d'appeler des *quintefeuilles*.

La maison souveraine de la Lippe, en Allemagne, on ne l'ignore pas, porte : d'argent à la rose de gueules, boutonnée

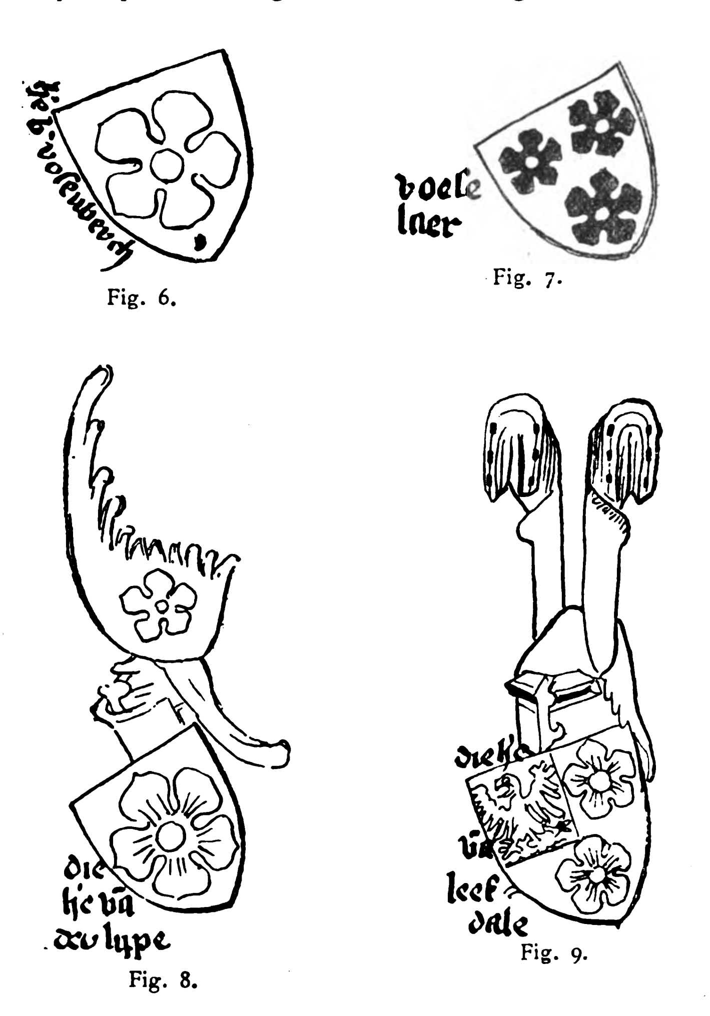


Fig. 6. Fig. 7. Fig. 8. Fig. 9.

d'or. Voyez comment Gelre représente l'emblème du sire de la Lippe, un des chevaliers qui entourent l'évêque de Munster : une *quintefeuille* (fig. 8).

Tous les armoriaux blasonnent *quintefeuilles* les fleurs dans

les armes des seigneurs de Leefdael, en Brabant. GELRE nous les donne sous une forme absolument identique aux roses de ROESELAER, des sires de Rosenberch et de la Lippe (fig. 9) [1].

Examinons, maintenant, le sceau de Nicolas *Rosenauer,* à Ottakring, de l'année 1414. Ses armoiries parlantes présentent : un *rosier,* fleuri de cinq *quintefeuilles* (fig. 10) [2].

Puis, pour passer au XVI[e] siècle, époque de décadence déjà, voyons comment un héraldiste de bon aloi, HANS BALDUNG, DIT GRIEN (né vers 1476, mort en 1545), peint, en 1541, le cimier de Joseph Truchsess von Rheinfelden, un écran rond, chargé de roses (fig. 11).

GELRE lui-même aurait-il su mieux styliser que GRIEN la *rose* dans les armes bien connues des Müllenheim : une *quintefeuille* pourtant (fig. 12) [3] ?

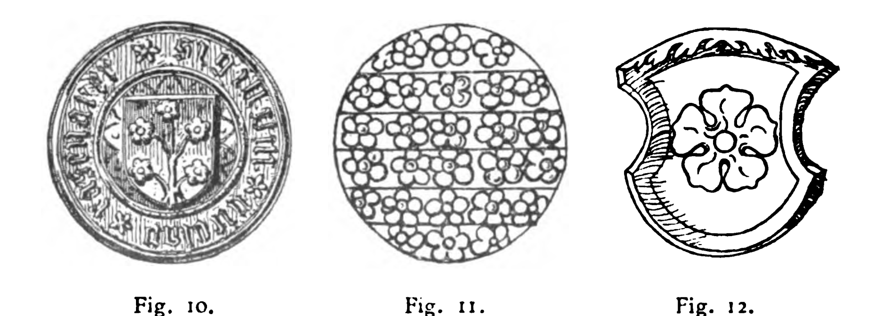


Fig. 10. Fig. 11. Fig. 12.

Faut-il multiplier les citations ? Je ne le pense pas. Il n'est, cependant, pas sans intérêt de montrer comment feu le PRINCE DE HOHENLOHE-WALDENBURG, un des plus grands sigillographes modernes, dessinait les roses, dans un blason fantaisiste, composé pour démontrer certaine théorie : d'argent à deux fasces de gueules, à la bande d'or, chargée de trois roses de gueules, bou-

[1] Bibliothèque royale à Bruxelles, manuscrit n° 15652-6.

[2] *Nieder-oesterreichische Familien-Siegel des Mittelalters*, par E. DE HARTMANN-FRANZENSHULD (ADLER, 1871, p. 27, etc., pl. I, n° 4).

[3] *Hans Baldung, genannt Grien, und seine heraldische Thätigkeit,* par ALFRED GRENSER (ADLER, 1877, p. 1, etc., pl. VIII et XV.

tonnées d'or, et au lambel d'azur, brochant sur le tout. Ce sont des *quintefeuilles* que dessine l'illustre archéologue (fig. 13)[1].

Un autre héraldiste de marque, notre regretté ami, M. RALF DE RETBERG-WETTBERGEN — dont le nom figurera toujours avec honneur à côté de celui du savant précité — tout en admettant la quintefeuille comme la fleur du néflier[2], donne de la *rose* les cinq figurations que voici, parmi lesquelles nous retrouvons plusieurs *quintefeuilles* (fig. 14-18)[3].

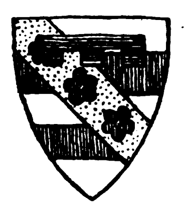


Fig. 13.

Ces exemples, empruntés à toutes les époques et aux pays les plus divers, sont concluants.

M. JEAN VAN MALDERGHEM, dont la compétence est incontestable, partage entièrement ma manière de voir. C'est lui qui a bien voulu me citer les armes des sires du Rosoy, comme preuve

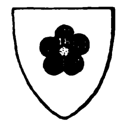
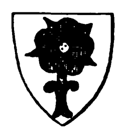
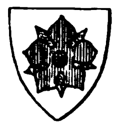
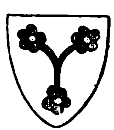
    

Fig. 14 à 18.

de l'identité de la rose et de la quintefeuille, aux yeux des anciens héraldistes[4].

En présence de cette constatation, on aurait vraiment tort de persister à distinguer entre l'une et l'autre.

[1] *Die Linde in der Heraldik und als Ornament* (ADLER, 1878, p 44).

[2] *Geschichte der deutschen Wappenbilder* (ADLER, 1886, p. 69). Il convient d'ajouter que Retberg n'a guère approfondi la question de la *quintefeuille* (*Fünfblatt*), appellation peut usitée en Allemagne.

[3] *Ibidem*, 1887, p. 35.

[4] Je remercie mon excellent confrère et ami de cet intéressant renseignement. Je me plais également à rendre un hommage de reconnaissance à MM. le comte Thierry de Limburg Stirum, les barons de Linstow et de Biedermann, le colonel de Patoul et Joseph Klemme, des détails qu'ils m'ont signalés avec leur grande obligeance habituelle.

Les clichés des fig. 10, 14 à 18 m'ont été prêtés, gracieusement, par la *Société héraldique impériale et royale* « ADLER », à Vienne, par l'organe de son bibliothécaire,

Voilà donc une tradition de plus réduite à l'état de légende, un préjugé qui disparaît.

Pour la curiosité du fait, et sans y attacher plus d'importance que la chose ne comporte, je dirai encore qu'un ouvrage généalogique [1] figure les *quintefeuilles* et les *roses*, à tort et à travers, tantôt avec les petites feuilles entre les pétales, tantôt sans ces folioles. Pour comble, il représente les armes de la famille van den Rade : d'or, à la fasce d'azur, accompagnée de trois *roses* (avec les petites feuilles) de gueules, et, blasonne : *quintefeuilles*. Il continue : cimier : une *rose* de l'écu entre un vol d'or et d'azur.

Cette confusion est assez amusante. Je suis loin, toutefois, d'en tenir trop rigueur à l'auteur.

Au dire d'un héraldiste moderne, on blasonne *quintefeuille* la fleur à cinq pétales dont on ignore la vraie dénomination. A mon sens, à l'exception de certaines armoiries parlantes [2], elle est toujours la rose, la reine des fleurs, dans le blason aussi bien que dans la nature.

M. Klemme, et ceux des fig. 6 à 9 par mon honoré confrère, M. V. Bouton, à Paris. Ces derniers clichés ont servi pour la superbe reproduction de l'Armorial de GEIRE, œuvre immense qui a valu à l'auteur les applaudissements enthousiastes du monde savant.

Je me fais un devoir d'exprimer à la Société ADLER et à M. Bouton toute ma gratitude pour m'avoir permis d'insérer ces clichés dans le présent travail.

[1] F. VAN DIJCKE, *Recueil héraldique avec des notes généalogiques et historiques sur un grand nombre de familles... de la ville et du franconat de Bruges*, 1851.

[2] Le joli sceau de *Reynerus, dictus Mispelken*, échevin de Saint-Trond, sceau attaché à une charte de 1261 (fig. 19), nous montre trois *quintefeuilles* qu'il faut, certainement, blasonner *fleurs de néflier*, *mispelken* étant le diminutif du mot flamand *mispel*, qui signifie *nèfle (mispelboom* ou *mispelaar* = *néflier)*. Ce sceau porte la légende : **S' R' Escula. scabini. Sci. Trudonis.** (Archives générales du royaume ; *Chartes de l'abbaye de Saint-Trond*, carton II.) Ces fleurs sont admirablement stylisées ; elles sont identiques à celles dessinées par GEIRE dans les armes de *Roeselaer* (Roulers), des sires de Rosenberch, de la Lippe et de Leefdael. Remarquons que ces dessins sont postérieurs au sceau de Mispelken d'environ un siècle.



Fig. 19.

IV

Une attestation héraldique du XIVe siècle.

Les documents de l'espèce, à cette époque reculée, sont rarissimes. Aussi les amateurs liront-ils avec intérêt la traduction d'une pièce dont le texte original a été publié par M. le comte de Pettenegg, actuellement président de la Société héraldique impériale et royale *Adler,* à Vienne [1] :

« Je, Ulric de Las, résidant à Ach, reconnais et fais savoir publiquement par cette lettre à tous qu'ayant appris que l'on a fait à mon cher fils, Henri de Las, des difficultés du chef de mes armoiries, je proclame ici à tout le monde que mon dit fils devra porter ces armoiries, à savoir : *deux branches (ou feuilles ?) de chêne et trois glands sur un champ blanc (!)* [2], comme les ayant héritées de moi. En témoignage de quoi, je donne cette lettre, scellée de mon sceau y appendant et des sceaux y appendants d'honorable [3] homme, sire Henri de Leppfenburch, chevalier, de Godefroid Hasner de Guntzenhausen, de Jean Walder, de Nicolas Walder et de Burchard Hasner. Ainsi fait après la Nativité du Christ en l'année treize cent et soixante-treize, le premier lundi avant la Saint-Michel (26 septembre 1373). »

Des cinq sceaux, le second, celui de Henri de Leppfenburch, a disparu. Les autres, en cire jaune, appendus à des queues de parchemin, étaient assez bien conservés, en 1881, au moment de la publication de la charte allemande.

Le premier représente l'écu décrit ci-dessus ; les troisième et sixième sont chargés de l'écu des Hasner : à la pignate (ou pot) ornée d'un panache de plumes de coq ; les quatrième et cinquième de l'écu des Walder : à l'aigle mutilée (alérion ?) perchée sur une pierre.

Ce parchemin faisant partie du fonds de la commanderie de la Maison Teutonique, à Lengmoos, conservé aux Archives cen-

[1] *Monatsblatt des heraldisch-genealogischen Vereins « Adler »*, N° 12, p. 47.
[2] *Zwein aichein Leuber unt dreien aicheln in einen weizzen velt.*
[3] *Ersamen vesten.*

trales de l'ordre, à Vienne, M. le comte de Pettenegg, fait observer très judicieusement qu'il aura été, fort probablement, créé pour faire cesser des contestations surgies lors de la présentation de Henri de Las à l'admission dans cet ordre chevaleresque.

V

Une vente d'armoiries au XIV[e] siècle.

Voici, en traduction, un document hautement intéressant. Il prouve, non seulement (chose, d'ailleurs, suffisamment connue) qu'au moyen âge on adoptait des armoiries d'après sa fantaisie, voire même (fait très rare, sans doute, et ignoré de beaucoup) que l'on pouvait vendre son blason ou, mieux dit, le droit de porter un blason déterminé :

« Je, Zacharie, et je, Hartneyd Lopekch d'Aystorf, frères, déclarons par cette lettre, pour nous et tous nos hoirs qui vivent maintenant ou qui viendront, et faisons savoir à tous ceux qui la verront, ouiront ou liront, que, mus par le besoin, nous avons vendu, volontairement et de propos délibéré, valablement et de bonne foi, à honorable homme [1] Ulric Fülsnicht et à ses hoirs, de quelque nom qu'ils soient, nos insignes sur le heaume et sur le bouclier. Sur le heaume, ces insignes sont : une tête de More entière, au-dessus de laquelle se replient, l'une contre l'autre, deux cornes de bœuf blanches. Le bouclier est blanc et, au milieu de ce bouclier, se trouve une case d'échiquier noire et dans cette case, un roc d'échiquier blanc (fig. 20) [2]. Et ces armes, nous les avons entièrement abandonnées et cédées, pour nous et nos hoirs, au profit desdits et de leurs hoirs, avec tous les honneurs et droits, telles que nos prédécesseurs les ont portées et nous les ont transmises, en légale et franche propriété, jusqu'à ce jour. Et

[1] *Erbarn mann.*

[2] *Auf dem helm sind di wappen ein ganzer marchopf zway weisse ochsenhorn übersich aufgepogen gegen einander. So ist der schilt weiss und enmitten in dem schilt ein swarzes schachzabelveld und in demselben veld ain weisser schachzabelritter.* Ceci est à dire, en langage moderne : d'argent au carreau (ou case d'échiquier) de sable, chargé d'un roc d'échiquier du premier ; cimier : une tête de More entre deux cornes de taureau.

ainsi, nous renonçons, dorénavant, pour nous et tous nos hoirs, aux susdites armes, heaume et bouclier, en faveur dudit Ulric Fülsnicht et de tous ses hoirs, de telle sorte que nous et nos hoirs ne devrons ni pourrons y prétendre, ni y acquérir aucun droit de quelque manière que ce soit, *car ils nous ont entièrement payé lesdites armes en argent comptant*, qui nous suffit entièrement, et ils nous ont pleinement indemnisés et dédommagés. Afin que tout cela reste ferme et indissoluble, nous donnons, pour la plus grande sûreté, ces lettres-patentes scellées, auxquelles sont appendus les sceaux de l'honorable Chrétien de Wenus, actuellement curateur *(phleger)* à Mittersill, et de Frédéric Fuscher, actuellement prévôt *(probst) in der Fusch*, qui les ont apposés à ces lettres, sur nos instances, sans préjudice pour eux ni pour leurs hoirs. Ensuite, nous nous engageons, avec nos hoirs, sur notre honneur, d'observer tout ce qui est écrit dans ces lettres, car, *en ce moment, nous n'avons pas de sceaux*. Ayant été requis de sceller, sont témoins : le féal chevalier, sire André Pfäffinger, Wernhart Mülbacher, Ulric Pawmgartinger, Gebhart de Hütpach, actuellement cellérier à Mittersill, et Hans Anich de Cell et plusieurs autres hommes honorables.

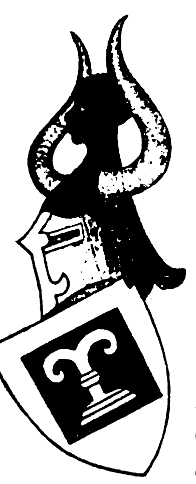


Fig. 20. [1]

Cette lettre est donnée le jour de saint Alexandre après la Nativité du Christ, dans l'année treize cent quatre-vingt-un [2]. »

* * *

Eu égard à l'importance des deux documents qui précèdent, on ne m'en voudra pas, je l'espère, quoique les textes originaux

[1] Je donne ces armoiries d'après le blasonnement de l'acte de vente, dans le style de Gelre, qui vivait à la même époque.

[2] *Monatsblatt der Kais.-Kön. heraldischen Gesellschaft « Adler »*, N° 93, p. 141-142. L'endroit où se trouve déposé l'original de ce document, n'est, malheureusement, pas indiqué. La pièce a été publiée par M. Sigmund von Kripp, à Innsbruck, qui dit l'avoir transcrite d'après l'original.

en aient déjà été imprimés ailleurs, d'en donner des traductions dans nos Annales, dont le but, par leur essence même, n'est pas précisément de vulgariser la science, mais d'enregistrer des faits nouveaux ou bien d'utiliser les faits déjà acquis pour la démonstration de thèses nouvelles.

J.-TH. DE RAADT.

P. S. — De concert avec l'auteur, je crois bien faire de soumettre au lecteur le rapport présenté, sur la précédente étude, par M. Jean van Malderghem [1] :

C'est une heureuse idée qu'a eue M. Th. de Raadt de publier, sous le titre de *Mélanges*, les notes et les documents héraldiques qu'il a recueillis dans ces derniers temps, et c'est une bonne fortune pour la Société d'Archéologie de Bruxelles d'avoir l'occasion d'en enrichir ses *Annales*. Se plaçant à un point de vue essentiellement pratique, notre confrère consacre à l'étude des armoiries qui ornent les tableaux des anciens maîtres, conservés au musée de cette ville, les premières pages de son travail. A elles seules, ces pages constituent une révélation. Marquées au coin d'une saine critique, les observations qui les émaillent, intéresseront non seulement les spécialistes, mais encore tous ceux pour qui les choses de l'art ne sont pas indifférentes. Quand viendra le moment de la revision du catalogue de notre musée de peinture, il importera de prendre sérieusement en considération les rectifications proposées par M. de Raadt.

Dans ses remarques sur les blasons ornant un bahut trouvé en Suède, de même que dans sa note sur la similitude, en héraldique, de la rose ou de la quintefeuille, notre confrère signale quelques particularités dont les héraldistes pourront, je n'en doute pas, tirer profit.

Quant aux deux documents allemands qui terminent les *Mélanges*, bien qu'ils n'aient aucun rapport avec l'histoire de notre pays, ils sont extrêmement curieux, et il faut savoir gré à M. de Raadt de nous les avoir fait

[1] Le second rapport sur le travail de M. de Raadt a pour auteur M. le capitaine Gaëtan Hecq. Il s'exprime ainsi à l'égard de cette étude : « Je l'estime d'autant plus digne de figurer dans nos *Annales*, qu'elle est de nature à soulever certaines discussions qui, selon moi, sont le meilleur moyen d'entretenir l'activité des sociétés savantes. Il est toujours intéressant de voir introduire des affirmations qui ne sont pas admises par tout le monde, lorsque l'auteur a — ce qui est le cas — l'autorité voulue pour faire triompher sa thèse. »

connaître. Comme il le fait observer avec raison, les attestations héraldiques sont extrêmement rares au XIVe siècle. Nous connaissons de ce temps des attestations de noblesse, mais sans mention d'insignes. Cela donne à penser qu'il y aurait lieu de rechercher si, ce qui est probable, des déclarations du genre de celle d'Ulric de Las n'ont pas aussi été faites, dans nos anciennes provinces, à la même époque. Il y aurait là un nouveau champ d'investigations à explorer par notre dévoué confrère qui, je me plais à l'espérer, voudra bien, dans la suite, ajouter d'autres séries aux premiers *Mélanges* qui font l'objet de ce rapport. La moisson est trop belle pour n'en pas souhaiter le retour. Une remarque cependant pour finir : M. de Raadt, se basant sur le document de 1381, qu'il publie *in fine*, dit qu'au moyen âge on adoptait des armoiries d'après sa fantaisie et que l'on pouvait *vendre son blason*. C'est évidemment trop généraliser l'application du droit bizarre inscrit dans le document dont il nous offre la traduction. Sans doute, il est notoirement connu qu'au XIVe siècle, il était permis à chacun d'adopter des armoiries. Ce droit, bien qu'il ne fût que relatif, était reconnu en France, en Allemagne, en Italie. En effet, rien ne s'opposait à ce qu'un individu quelconque y prît des insignes à l'égal des nobles, mais la loi ne le couvrait pas. Elle lui laissait, sous ce rapport, liberté entière, sous sa responsabilité personnelle. Une concession régulière du prince était seule de nature à le mettre à l'abri des poursuites que pouvaient, éventuellement, lui intenter des tiers. Mais, de ce qu'un citoyen eut le droit d'adopter des armoiries suivant son caprice, ce droit fût-il même absolu, il ne s'ensuit pas qu'il pût faire argent de son blason. Si le cas s'est présenté dans un coin reculé de l'Allemagne, il doit être isolé, car je ne puis admettre que, dans aucun pays de mœurs chevaleresques, on ait pu, en connaissance de cause, permettre un fait aussi anormal.

J'appelle sur ce point l'attention de notre consciencieux confrère, d'autant plus, qu'il s'agit évidemment, dans l'espèce, non pas de simples bourgeois, mais de véritables gentilshommes, comme le prouvent certains passages de l'acte de cession. Peut-être aura-t-il un jour l'occasion de s'assurer, par lui-même, de l'authenticité de cet acte qui, par son étrangeté, ne laisse pas que de m'inspirer des doutes.

Bruxelles, le 4 avril 1892.

Le rapporteur,

J. VAN MALDERGHEM.

Je remercie M. van Malderghem de l'indulgence dont il a bien voulu user en appréciant mon modeste travail.

Avec moi, mon honorable confrère constate, d'abord, la rareté extrême des attestations héraldiques au XIV[e] siècle, et me recommande, ensuite, de rechercher les documents de l'espèce relatifs à nos anciennes provinces. Si un heureux hasard me faisait faire pareille trouvaille, je ne manquerai, certes, pas d'en donner la primeur à notre chère société. Qu'à mon tour, il me soit permis de généraliser l'appel de M. van Malderghem et de prier ceux de nos confrères qui connaissent des pièces héraldiques du XIV[e] siècle, de vouloir bien nous les signaler. Ils rendraient ainsi un véritable service à la science du blason [1].

Quant à la vente d'armoiries, de 1381, le texte allemand en a été publié dans le *Monatsblatt*, n° 93, de l'*Adler*, en 1888. Depuis lors, aucune voix ne s'est fait entendre pour en révoquer en doute l'authenticité. L'endroit où se trouve l'original de ce document — je l'ai dit — n'a pas été signalé. Le fait auquel il a trait est, à coup sûr, excessivement rare. C'est précisément pourquoi j'ai tenu à le faire connaître aux héraldistes qui ne lisent pas l'allemand. Espérons que ma communication et les judicieuses observations du rapporteur engageront le comité directeur de la Compagnie savante de Vienne — liée avec notre cercle par d'excellents rapports de confraternité — à se livrer à une enquête sur l'authenticité de la charte en question.

L'histoire de la maison des Zollern nous signale également la vente d'un emblème héraldique. Pour ne concerner que le cimier, cette aliénation n'en est pas moins analogue à celle de 1381, dont je viens de parler. Le 10 avril 1317, Frédéric IV, burgrave de Nuremberg, acquit, au prix de 36 marcs d'argent, le cimier de Leutold de Regensberg, la tête de chien braque (*das brakenhoubt*), respectivement le droit d'en cimer son heaume, comme le vendeur, qui se réservait le même droit. Une tête et col de chien braque constitue, on le sait, encore aujourd'hui, l'un des cimiers des princes de Hohenzollern [2].

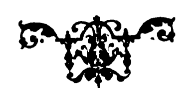
J.-Th. de R.

[1] Les Archives générales grand-ducales, à Karlsruhe, renferment des lettres-patentes originales, données à Betlem, le jour de Saint-Valentin 1392, par lesquelles le roi Wenceslas de Bohême confère (ou confirme ?) à Hans Conczman von Staffurt et à son frère Claus, les armes suivantes, peintes dans le corps du document : d'azur au chevron d'argent, chargé d'un clou, ou, mieux dit, d'une tête de clou de gueules (*einen weissen sparren in einem blawen felde und in der Hohe desselben sparren einen roten nagel*). Des fac-similé de ces armoiries ont été envoyés, par M. le baron de Neuenstein, de Karlsruhe, à la Société héraldique *Der Deutsche Herold*, à Berlin, qui les a examinés et discutés, dans sa séance du 8 avril 1891. (Voyez les publications de cette compagnie savante, de 1891, p. 63.)

[2] Voir le D[r] K. TH. ZINGELER, *Das Wappen des Fürstlichen Hauses Hohenzollern* (*Vierteljahrsschrift für Heraldik, etc. herausgegeben vom Verein « Herold » in Berlin*, 1888, pp. 220, etc.) et *Monumenta Zollerana*, t. II, 335, cité par l'auteur.

Table des noms de famille cités.

Micault
Miester (de)
Mispelken
Montfoort (van)
Mor ou Moro
Mornes
Mosheer
Motte (von La)
Moyard
Mühlstetter (von)
Mülbacher
Müllenheim (von)
Nagera (de)
Nothomb
Numan van Warendorp
Oost (van)
Ostade (van)
Orange (prince d')
Ottin
Parmentier
Pawmgartinger
Perdanus
Petrey, baron de Longoy
Pfäffinger
Polain
Pottere (de)
Poulle
Poulie
Pourbus
Préaux
Quesnoy (du)
Rade (van den)
Rasière (de)
Ravesteyn (van)
Renard
Retraidt (von)
Ribier
Riebeke (van)
Roeselaer
Roest van Alkemade (van)
Rosenauer
Rosenberch (le sire de)
Rosser
Roulers
Roy (le)
Russich (von)
Ruysch
Schengen (de)
Scheppers
Schwichow (von)
Sforza
Smeesters
Smeth (de)
Smidt (de)
Staay (van der)
Stappen (van der)
Sumerman (von)
Sutegits
Swaef
Tassaroli (del)
Teuffel von Bühel
Teylingen (van)
Thon
Tommen (van der)
Truchsess von Rheinfelden
t'Serarnts
Ugny (d')
Veken (van der)
Velde (van de)
Venteilhac
Vichy (de)
Villafranca (de)
Ville (de)
Villegontier (de la)
Vinsingen (von)
Viriot
Visconti
Voorde (van de)
Voorloop
Vrière (de)
Vukobits
Walder
Wandelberg (von)
Waroux
Weert (de)
Welle, dit de Cats (de)
Wenus (de)
Werbrouck
Wiel (van der)
Wiers ou Weirs
Wiriot
Wissen (van)
Woeirot
Zagronalits
Zanbonardi
Zwaef



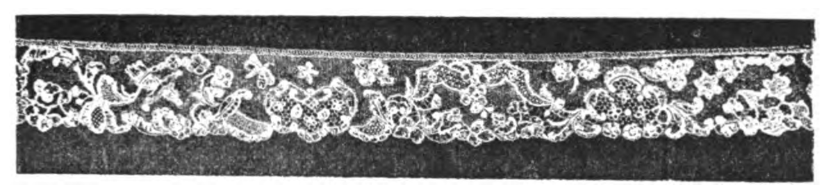


Fig. 1. — Dentelle de Bruxelles aux fuseaux. (Époque Louis XV.)

LA DENTELLE DE BRUXELLES

MESSIEURS,

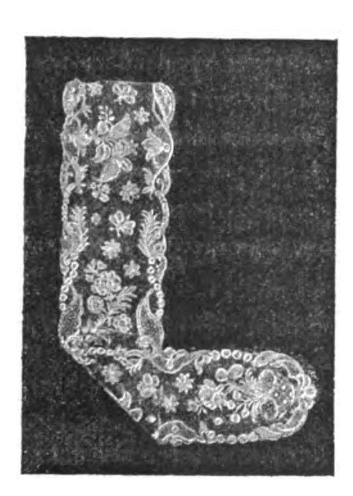


Fig. 2. — Dentelle de Bruxelles aux fuseaux. (Époque Louis XVI.)

LA Belgique possède des dentelles anciennes, superbes, merveilleuses, peu ou point connues ; ce que vous avez vu dans nos expositions n'a pu vous en donner qu'une faible idée ; la plupart sont conservées dans les trésors d'églises et dans les anciennes familles. Nos musées n'en possèdent pour ainsi dire pas ; ce qui fait que nous connaissons à peine ces richesses et qu'on ne désigne même pas, sous le nom qui lui est propre, chaque espèce de dentelle travaillée chez nous ou à l'étranger.

C'est à ce propos que nous venons vous entretenir d'une erreur dont aucun auteur ne s'est préoccupé, mais que nous avons tout intérêt à rectifier ; nous voulons parler de la dentelle de Bruxelles appelée indûment « point d'Angleterre » et « point de France ».

Nous laisserons l'origine de la dentelle se perdre dans la nuit des temps; nous laisserons les passements, les lacis, les fils tirés, voire même tout le siècle des Médicis, si favorable aux guipures dentelées, pour entrer en plein XVII[e] siècle.

A cette époque, l'art de la dentelle n'a pas encore atteint toute sa splendeur; les villes de Venise, Gênes, Milan, Bruxelles, Binche, Liège, Malines, Anvers et tant d'autres produisent différents genres de dentelles qui font la fortune de ces localités. L'Espagne fait ses dentelles d'or et d'argent; la France ses points d'Alençon et d'Argentan. Mais ce n'est pas assez pour Louis XIV. Il ne veut plus être tributaire de ses voisins et ordonne l'établissement d'écoles et de manufactures dans plusieurs villes de France. Colbert fait venir, à prix d'or, pour diriger ces établissements, les meilleures ouvrières dentellières de Venise et des Flandres. Des documents disent 30 de Venise et 300 des Flandres — ces chiffres ont leur importance ! — De plus, Louis XIV décide et ordonne « que toutes les dentelles travaillées dans ces établissements porteront le nom de « Point de France ». Or, à cette époque il n'existe pas de point de France, proprement dit. On peut prendre les ouvrières d'un pays ; autre chose est de lui prendre son art national.



Fig. 3. — Dentelle de Bruxelles aux fuseaux. (Époque Louis XV.)

Nous sommes en 1665-1666.

D'autre part, un acte du parlement anglais prohibe l'importation des dentelles étrangères. L'Angleterre qui, à cette époque, s'occupait de la fabrication de différentes dentelles, mais qui devait s'adresser à nous pour les dentelles de valeur, nous prend aussi une partie de nos bonnes ouvrières et, ne pouvant suffire à la demande, achète nos produits, les fait passer en fraude et les revend sous le nom de « Point d'Angleterre ».

En 1678, *le Mercure galant* donne les détails de la prise faite par le marquis de Nesmoud, d'un navire chargé de dentelles de Flandre, à destination d'Angleterre ; la cargaison de contrebande se composait de 744,953 aunes de dentelle, de fichus, mouchoirs, etc.

Nous voilà bien lotis entre le point de France et le point d'Angleterre ; ce n'est plus le pot de terre contre le pot de fer, c'est le pot de terre entre deux pots de fer, mais le pot de terre ne fut ni brisé ni même fêlé, car après le règne de Louis XIV, la France et l'Angleterre redeviennent tributaires des Flandres et du Brabant. Sous le règne de Louis XV, l'art de la dentelle est dans toute sa splendeur. De nos lins, nos ouvrières fileuses font des merveilles de finesse — la livre de fil atteint jusque 12,000 francs — nos dentelles aux fuseaux, guipures ou à fond réseau, sont d'une souplesse, d'une légèreté incomparables. Quelques-unes de ces dentelles sont restées à Bruxelles, à preuve le splendide manteau de Vierge, offert à Notre-Dame de la Paix, au commencement du XVIIe siècle, et qui n'a pas quitté le trésor de l'église St-Nicolas, ainsi que les voiles de bénédictions, travaillés pour l'église du Béguinage, puis vendus et revendus, avant d'arriver en la possession du musée de l'Etat.

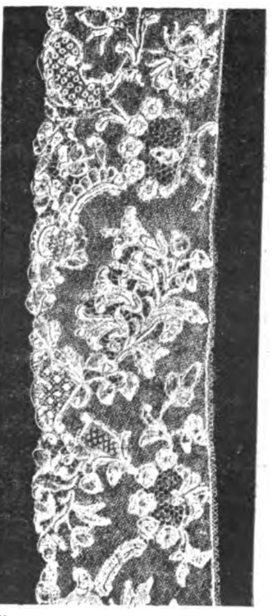


Fig. 4. — Dentelle de Bruxelles aux fuseaux. (Époque Louis XV.)

En visitant des musées et des collections à l'étranger, nous avons constaté que bien des dentelles travaillées en Belgique étaient classées, soit sous le nom de point de France, soit sous le nom de point d'Angleterre. Les dames françaises donnent encore aujourd'hui le nom de point d'Angleterre à nos dentelles modernes appliquées sur tulle. Continuant l'erreur, il arrive parfois que nos dentelles travaillées à l'aiguille, en Brabant et au pays de Liège sont appelées à tort point de Sedan, parce qu'il y avait à Sedan une manufacture établie par Colbert. Depuis quarante ans, des dentelles de toutes provenances nous sont passées par les

mains ; d'une partie d'entre elles, nous avons pu connaître le lieu de fabrication ; ces données nous ont permis d'établir avec certitude les différences qui caractérisent le travail spécial à chacune des fabrications des diverses localités dentellières. Presque toutes les dentelles de grande valeur portent la marque indélébile de leur origine : le dessein, la façon de faire telle ou telle fleur, de suivre ou d'arrêter les fuseaux, de faire les jours, les différents réseaux, les picots, l'engrêlure, etc., etc. Nous avons sous la main des dentelles de provenance certaine et nous disons que la dentelle de Bruxelles porte son cachet très particulier ; impossible de la confondre avec la dentelle travaillée en Angleterre ou en France. Les auteurs se sont laissés entraîner dans une erreur que nous devons admettre plutôt comme étant de forme que de fond ; c'est par routine que l'on appelle indûment point d'Angleterre, notre dentelle de Bruxelles.

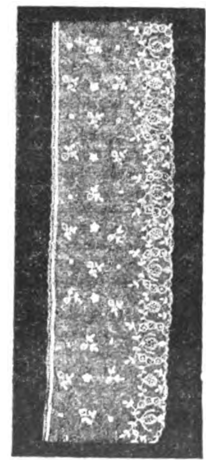


Fig. 5. — Dentelle de Bruxelles. (Epoque Louis XVI.) « Point à l'aiguille appliqué sur vrai réseau ».

Citons : Madame Bury-Palliser [1], en tête de son catalogue, à la première figure du livre dénomme une « Barbe » de fine dentelle de Bruxelles aux fuseaux : « Point d'Angleterre ».

Il y a évidemment là un singulier non-sens : cette dentelle dite point de Bruxelles est un point d'Angleterre.

Ernest Lefébure [2], dans son chapitre « application de Bruxelles », page 103, figure 144 dit :

Application dite Angleterre sur vrai réseau et pourquoi pas « application de Bruxelles sur vrai réseau. »

Seguin, dans son ouvrage « La dentelle », édité à Paris, en 1875, planche xxxv dit encore :

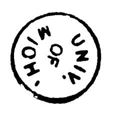
Application sur vrai réseau, dite Angleterre moderne. D'abord

[1] M. Bury Palliser, *a descriptive Catalogue of the lace*, etc., etc. *Science and art department*, *South Kensington Museum*, *London* 1870.

[2] L. Lefébure. Broderie et dentelles. Bibliothèque de l'enseignement des Beaux-Arts, Paris 1887.



Pl. XV. — Voile de Bénédiction, appartenant au musée de l'État.
Dentelle de Bruxelles aux fuseaux — fond de deux réseaux différents — le travail de cette dentelle indique l'époque comprise entre 1700 à 1750.


UNIV. OF MICH.

ce n'est pas une application, c'est une dentelle faite de fleurs aux fuseaux tenues ensemble par un réseau fait à l'aiguille — il y a une grande différence — mais pourquoi pas « dentelle de Bruxelles, réseau à l'aiguille ? ou dentelle de Flandre, fond à l'aiguille ? Seguin, du reste, de parti pris, veut que les Belges aient copié le point d'Angleterre ; il n'admet pas que les Anglais soient

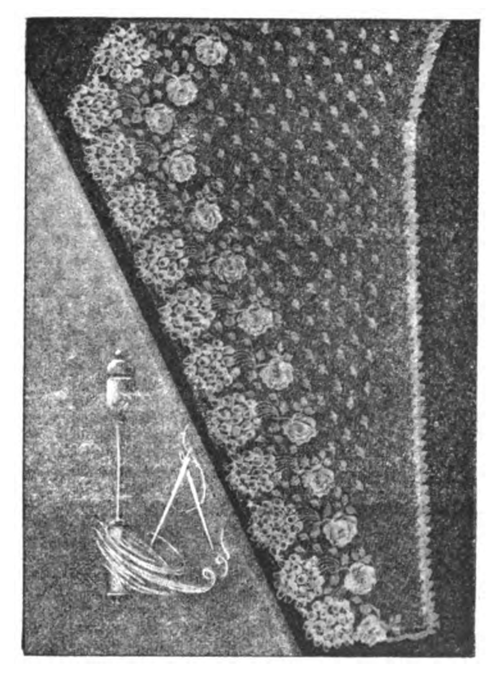


Fig. 6. — Ouvrage réappliqué sur tulle moderne, fichu en dentelle de Bruxelles. Point à l'aiguille appliqué, surface tulle mécanique. (Epoque Louis XVI.)

persuadés du contraire ; il leur refuse le droit de le croire ; il veut que nous ne nous soyons occupés de dentelle en Belgique qu'après le XVII[e] siècle etc., etc., alors que déjà, dit M. Alvin, dans un article du *Journal des Dames*, année 1863, page 262, il paraissait en Flandre au XVI[e] siècle, un recueil de dessins de dentelles par Willem Vostermans d'Anvers (1514-1542).

M. de Reiffenberg [1] a fait connaître une estampe gravée, datant

de 1580 à 1585 et qui représente une jeune fille assise, avec un coussin à tiroir sur les genoux et travaillant à la dentelle aux fuseaux ; cette estampe fait partie d'une collection indiquant les occupations humaines aux différents âges de la vie et l'auteur dit avec raison que cet art devait être commun, puisque le dessinateur l'a choisi de préférence à d'autres.

Nous croyons avoir suffisamment démontré l'erreur et nous revendiquons pour notre art national le mot *dentelles de Bruxelles* pour toutes dentelles appelées erronément point de France, point d'Angleterre ou dit d'Angleterre.

Nous ne voulons que ce qui est notre dû, laissant à des dentelles étrangères leur nom véritable, Venise, Alençon, Honiton. Si la France veut avoir un point à elle, son point d'Alençon est superbe. Si l'Angleterre en veut un aussi, son Honiton est fort beau. Mais pourquoi changer ce qui est justement établi et ne pas supprimer, de la nomenclature dentellière, ces noms de point de France et de point d'Angleterre qui n'ont aucune raison d'être, puisque les dentelles fabriquées en France sous Louis XIV n'étaient que des copies des guipures de Venise, des points de Bruxelles, de Liège, de Bruges, etc., et que les points d'Angleterre n'étaient en partie que nos propres dentelles, vendues sous ce nom [2].

MADAME DAIMERIES.

[1] WAUTERS.

[2] Nous exprimons notre vive reconnaissance à notre confrère, M. CADOT-PALTZER, membre effectif de la Société, qui a bien voulu photographier les dentelles figurées dans ce travail.

(Note de la commission des publications).





PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance mensuelle du lundi 5 octobre 1891.

Présidence de M. le comte Goblet d'Alviella, *président* [1].



La séance est ouverte à 8 heures.

Tente-cinq membres sont présents [2].

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. *(Adopté.)*

Dons et envois reçus. — *Pour la bibliothèque :* M. Th. de Raadt donne : Placarts et ordonnances des Pays-Bas, 10 plaquettes in-4° br.

Dr J. van Raemdonck. Une molaire du grand mastodonte de l'Amérique du Nord. (Extr., des Ann., du Cercle archéol., du Pays de Waes, t. XIII, 2e livraison.) 1 br., in-8°. — Le Pays de Waes à l'époque du Mam-

[1] Prennent en outre place au bureau : MM. C. Buls, Cumont, Destrée, P. Saintenoy, le baron de Loë, de Raadt, Paris et De Schryver.

[2] Ont signé la liste de présence : MM. Van Gele, C. Heetveld, le baron H. de Royer de Dour, de Brabandère, Puttaert, Arm. de Behault de Dornon, Hippert, Titz, Hauman, Poils, Vandersmissen, Michel, De Beys, le chevalier Diericx de ten Hamme, De Proft, Hannay, De Ro, Donny, Lavalette, Van Havermaet, Dillens, Verbuecken, Hecq, Ouverleaux, C. Aubry, Jordens et Pourbaix.

mouth. (Extr., des mêmes annales, t. XIII, 2e livr.) 1 br., in-8°. — Découverte d'un trésor à Beveren. (Extr., des mêmes annales, t. XIII, 2e livr.) 1 br., in-8°. *(Dons de l'auteur.)*

M. LE BARON DE LOË. Compte rendu de l'excursion de la Soc. roy. Malacologique de Belgique aux environs de Hasselt et de Tongres, les 25, 26 et 27 août 1888. (Extr. des mém., de la Soc. roy. Malacologique de Belgique, t. XXV, 1890.) 1 br. in-8°, 1 carte. *(Don de l'auteur.)*

M. LÉON VANDERKINDERE. Note sur les perrons. (Extr. du Bulletin de l'Académie roy. de Belgique, 3e série, t. XXI, n° 4, 1891.) 1 br., in-8°. *(Don de l'auteur.)*

M. LE COMTE GOBLET D'ALVIELLA. Petit guide pratique de Court-Saint-Etienne et de ses environs. 1 br., in-12., fig. *(Don de l'auteur.)*

Mélusine, n° 11 du tome V. *(Échange.)*

Bulletin du Cercle archéologique, littéraire et artistique de Malines. Mémoires, rapports et documents, t. II, 1 broch., in-8°. *(Échange.)*

Werken van het historisch Genootschap gevestigd te Utrecht : M. DOZY. De oudste stadsrekeningen van Dordrecht. 1 vol. in-8°, broch. — MULLER (M. Fr.) De registers en rekeningen van het bisdom Utrecht, 2 vol. in-8° br. *(Échange.)*

Algemeen Nederlandsch familieblad, n° 9 de 1891. 1 fascicule in-fol., br. *(Échange.)*

M. HENRI VAN HAVERMAET. Souvenirs d'un vieux Bruxellois. — Le temple des Augustins à Bruxelles. 1 vol. in-8°, br. *(Don de l'auteur.)*

Bulletin communal d'Ixelles, n° 11 (3 août 1891).

M. FREDERIKS : Une collection de vues gravées.

M. A. DE BEHAULT donne : Six numéros de journaux contenant des articles archéologiques ; quatre catalogues de livres et manuscrits, in-8° br.

M. LE COMTE GOBLET D'ALVIELLA : Trois photographies prises à Stonehenge et à Bousval.

Monatsblatt de la K.-K. Herald : Gesellschaft « Adler », t. III, n° 10. 1 fasc. *(Échange.)*

L'Emulation. Publication de la Société centrale d'architecture de Belgique, n° 7, 1891, 1 fasc. gr. in-f° br. *(Échange.)*

Pour les collections :

M. TH. DE RAADT. — Moulage du sceau de Pierre-Albert de Launay.

M. LE BARON DE LOË. — Jeton en bronze rappelant le Congrès archéologique de France de 1891, à Dole, Besançon et Montbéliard.

Élections. — MM. Bardenhever-Oidtmann, de Dios de la Rada y Delgado, A. Eeckman, Frederiks, le Dr Maroy, Ch. Rahlenbeck, P. Rops, J. Stallaert et Van Roey, sont nommés membres effectifs.

Modifications à apporter à certains articles des statuts. — M. P. Saintenoy donne lecture d'une proposition de revision signée par dix membres.

Proposition relative au temple des Augustins à Bruxelles. — MM. Arm. de Behault de Dornon et le baron de Royer de Dour, au nom d'un groupe de nos confrères, proposent d'adresser une requête au gouvernement en faveur de la réédification, au quartier de Ten-Bosch, et à l'usage de la nouvelle Église paroissiale que l'on y va construire, de la belle façade du temple des Augustins dont la démolition est décidée. Cette proposition, mise aux voix, est adoptée.

M. Van Gele émet le vœu de voir se former, au sein de la Société, une section de photographie. Les membres de cette section s'occuperaient d'augmenter la collection de clichés, organiseraient de petites expositions mensuelles et pourraient encore initier, à la pratique photographique, ceux des membres de notre compagnie qui le désireraient.

La proposition de M. Van Gele sera examinée par la Commission.

Exposition. — I. Photographies de la Touraine. (M. Hannay.)

II. Photographies d'Écosse et d'Angleterre. (MM. Saintenoy et Vandersmissen.)

III. Photographies prises au cours des excursions du récent Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique.

IV. Débris de poteries et silex recueillis sur l'emplacement du camp de Lompret-lez-Chimay (M. Van Havermaet.)

Communications.

M. J. Destrée. — *Quelques observations sur des sculptures de Diest, de Leau, etc.*

M. le comte Goblet d'Alviella demande si, des deux types de la Vierge reproduits dans nos églises, l'un, celui de forme pyramidale à petits bras horizontaux, ne se rattache pas aux représentations antiques de Tanit-Astarté, formé d'une pierre triangulaire surmontée d'une anse et flanquée de deux barres horizontales — et si l'autre, où la Vierge, debout ou assise, tenant dans ses bras l'enfant Jésus, ne se rattache pas aux représentations d'Isis, tenant l'enfant Horus dans les bras. L'art chrétien, évidemment, est sorti des catacombes, mais il a dû emprunter ses premiers types aux représentations usuelles de l'art païen ; c'est, du reste, ce qui s'est passé pour la représentation plastique de la plupart des traditions et même des croyances chrétiennes.

M. Buls pense que les archéologues ont, en général, une tendance exagérée à établir de suite des filiations de types.

La plupart du temps, ajoute l'orateur, cette apparence de filiation ne résulte que de certains procédés mécaniques qui ont été universellement employés pour la production d'objets déterminés, par le fait même du manque d'habilité chez l'artiste. — Il cite des exemples à l'appui de cette opinion.

M. Hippert estime qu'il serait très intéressant de faire, en regard de l'exposition de types de vierges des diverses périodes, dont a parlé M. Destrée, une exposition des costumes féminins de ces différentes époques.

M. Destrée donnera prochainement le développement du type de la vierge dans le christianisme.

M. Michel. — *De l'emploi de l'Architecture romane et gothique au* XIXe *siècle.*

M. P. Saintenoy. — *Le meeting annuel de l'Institut royal d'archéologie de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, tenu à Edimbourg, du* 11 *au* 21 *septembre* 1891.

Cette communication donne lieu à un échange d'observations entre MM. Destrée, Saintenoy, Donny, Michel et Vandersmissen, au sujet des rapports de l'Ecosse avec la France, établis par les alliances princières et par les relations politiques et commerciales.

M. le chevalier Dierickx de Ten Hamme. — *L'excursion d'Anderlecht et de Forest.*

Avant de lever la séance, M. Cumont, vice-président, qui a remplacé M. le comte Goblet d'Alviella, au fauteuil, attire l'attention sur les réunions hebdomadaires du jeudi. Il rappelle que les membres de la Société sont priés de se réunir au local, le jeudi 15 courant, à 8 heures du soir, et les jeudis suivants, à la même heure, pour l'examen des livres de la Bibliothèque et des publications périodiques de la salle de lecture.

La séance est levée à 10 heures 3/4.

Séance mensuelle du lundi 9 novembre 1891.

Présidence de M. le comte Goblet d'Alviella, *président* [1].

La séance est ouverte à 8 heures.

Trente-sept membres sont présents [2].

[1] Prennent en outre place au bureau : MM. Buls, vice-président d'honneur, P. Combaz, J. Destrée, P. Saintenoy, le baron de Loë, Th. de Raadt, Paris et De Schryver.

[2] Ont signé la liste de présence : MM. Arm. de Behault de Dornon, Van Gele,

M. le Secrétaire-général donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. *(Adopté.)*

Correspondance. — MM. Paul Rops et l'abbé Van Roey remercient de leur nomination de membres effectifs.

M. E. de la Roche de Marchiennes annonce à la Société la découverte récente de trois tombes de l'époque franque qu'il vient de faire à Harvengt (Hainaut).

M. le comte GOBLET D'ALVIELLA fait connaître à l'Assemblée qu'il y a quelques semaines, MM. Cordier et Thibaut, en fouillant une sorte de tumulus aux environs de Court-Saint-Etienne, y ont découvert un dépôt d'une vingtaine de poteries de l'époque gallo-romaine. L'une d'elle porte le nom du potier en caractères romains.

Dons et envois reçus. — *Pour la bibliothèque*: FÉLIBIEN DES AVAUX. Les plans et les descriptions de deux des plus belles maisons de campagne de Pline le Consul. — Amsterdam, L. Roger, 1706, 1 vol. in-12, d.-rel. – Ordinantie Ende Placcaet van de Ertz-hertogthen, onze Souvereijne Princen, op den loop ende permissie van de Munten. — t' Antwerpen, bij Hieronijmus Verdussen, op onzer liever Vrouwen Kerck-hof, inde H. Gheboden. 1611. 1 vol, pet. in-4°. cart. goth. d. rel. figg.

(*Don de* M. LÉOPOLD DONNY.)

MM. SAINTENOY et baron A. DE LOË. Palais du Peuple. Rapport, Bruxelles, Lesigne, 1890. 1 vol. in-8°, br. *(Dons des auteurs.)*

M. PAUL NOTELTEIRS. Onze-Lieve-Vrouw-Waver. Brecht, L. Braeckmans, septembre 1891. 1 vol. in-8°. *(Don de l'auteur.)*

M. TH. DE RAADT. La maison des Douze-Apôtres à Bruxelles. (Extr. des Ann. de la Soc. d'Arch. de Brux. vol. V-1891.) 1 br. in-8°. *(Don de l'auteur.)*

M. P. L. DE GAVERE. Deux portraits attribués à Holbein représentent-ils Nicolas d'Aubermont et Jeanne de Gavre sa femme. (Extr. des mêmes Annales. t. V 1891.) 1 br. in.8°. *(Don de l'auteur.)*

Etrennes curieuses. — Le nouvel almanach de poche pour l'an bissextile M.DCC. LXXXVIII. A Liège et se vend à Lille, chez Léonard Danel. 1 vol. pet. in-32. format longuette. rel. v. rac. (*Don de* M. HEETVELD.)

Collection de planches gravées représentant des objets d'art.

(*Don de* M. HIPPERT.)

Puttaert, Serrure, Poils, Schweisthal, Hecq, Titz, Buan, vicomte Desmaisières, De Becker, Maroy, Lavalette, De Soignies, Michaux, Hippert, le baron de Jamblinne de Meux, De Proft, van Sulper, D'Hondt, Jordens, Michel, Allard, Neve, Bieswal, le comte de Nahuys, Van der Linden et Dens.

Attestation d'armoiries par la famille van den Bossche. Feuillet de velin-armorié peint, mss. (*Don de* M. VAN ROEY.)

Collection de numéros de journaux. (*Don de* M. A. DE BEHAULT.)

M. VALLIER. Gustave Vallier. Les peintures murales des Loives de Montfalcon. (Extr. du Bull. de la Soc. d'Archéol. et de Statistique de la Drôme. 1891.) 1 br. in-8°, planches, chromos.

M. DE RAADT. Philippe Nigri, premier évêque d'Anvers. Malines, Cordemans. 1891. 1 br. in-8°. fig. *(Don de l'auteur.)*

Publications reçues en échange, pendant le mois écoulé.

Société des Antiquaires de Picardie. — Amiens.
Société de l'Histoire de France. — Paris.
Mélusine. — Paris.
Société archéologique, historique et scientifique de la Corrèze. — Brive.
Ecole d'Anthropologie de Paris.
Société Nationale des Antiquaires de France.
Société de Géographie de Lille.
Intermédiaire des chercheurs et des curieux.
Société d'Emulation d'Abbeville.
Algemeen Nederlandsch Familieblad. — La Haye.
Historisch Genootschap. — Utrecht.
Yorkshire Archaeological and Topographical Association. — York.
Société d'Emulation de Bruges.

M. POILS offre au musée de la Société une francisque provenant d'Anderlecht et un couvercle de coffret, en cuir gravé, du XVe siècle.

Election de membres. — MM. le capitaine Lagrange et J. Volant sont nommés membres effectifs.

Revision des statuts. — Les modifications proposées à certains articles des statuts sont adoptées à l'unanimité.

Exposition. — I. Photographies des monuments visités au cours des excursions du Congrès archéologique de France, à Dôle, Salins, Besançon et Montbéliard (Baron A. de Loë.)

II. Photographies d'Angleterre et d'Ecosse. (P. Saintenoy.)

III. Photographies de monuments divers de la Normandie et la Bretagne. (E. Bayet.)

IV. Photographies de Bath, ruines romaines. (Allard.)

V. Francisque provenant du cimetière franc d'Anderlecht *restaurée*. (M. Poils.)

VI. Couvercle d'un coffret de mariage en cuir gravé du xv[e] siècle avec inscription française, sorte de rebus. (M. Poils.)

Communications.

M. le baron A. de Loë. — *Rapport sur le Congrès archéologique de France*, 58[e] session, 1891, à Dôle, Besançon et Montbéliard.

M. J. Destrée. — *A propos de sculptures brabançonnes.*

Dans la séance du mois d'octobre dernier, j'ai eu l'honneur de présenter le résultat de mes observations sur quelques types de Vierge conservées dans le Brabant. Mes observations portaient moins sur le symbole que sur les développements plastiques qu'offraient ces diverses œuvres.

Néanmoins, M. le comte Goblet exprima le regret de ce que je n'avais envisagé qu'un côté de la question. A vrai dire, il ne m'était pas venu à l'esprit d'entreprendre l'exposé des types de la Vierge qui ont été vénérés depuis l'avénement du christianisme jusqu'à nos jours.

Le loisir m'eût fait défaut pour aborder une tâche aussi vaste et aussi complexe. Le programme, j'en conviens d'ailleurs, est de nature à tenter l'iconographe, et, si les circonstances ne s'y opposaient, je serais très flatté de vous soumettre, en les commentant, tous les documents qu'il me sera donné de recueillir sur cette intéressante question.

Il me tarde maintenant d'aborder l'examen de l'observation de M. le comte Goblet.

D'après notre savant Président, certaines Vierges honorées dans nos églises catholiques rappellent, par leur attitude, Isis tenant Horus enfant et surtout Tanit Astarté. Ces similitudes consistent particulièrement dans l'attitude horizontale des bras et, dans la forme, se rattachent à des traditions mythologiques très anciennes et remontent à la clef de la vie qui joue un si grand rôle dans les mythes de l'Egypte et des cultes apparentés [1].

Or, ces deux caractères se trouvent dans la mythologie gréco-romaine. Tanit, la vierge céleste de Carthage, assimilée à Junon par les Romains, est regardée comme présentant le caractère vierge et austère d'Astarté. Je tiens à préciser la pensée de mon honorable contradicteur en formulant son objection d'après les données de son récent travail.

« Les grandes déesses du littoral asiatique pénétraient, dit-il, de bonne heure dans le Panthéon de la Grèce, sous leur double aspect de divinités vierges et guerrières, comme Artémis, voluptueuses et fécondes comme

[1] Comte Goblet d'Alviella. *La migration des symboles*, pp. 226-238.

Aphrodite. Avec leurs cultes, s'introduisirent leurs symboles, et eu particulier la pierre conique qui avait déjà son équivalent dans les cippes grossiers des simulacres pélagiques.

« Sous l'influence du génie grec, le cône sacré ne tarda pas à se développer dans une direction qui le rapprochait de la silhouette humaine. On trouve parmi les terres cuites de Béotie, une sorte de cône avec une ébauche de tête et des rudiments de bras qui représente une déesse Aphrodite du Harmonia. » M. le comte Goblet cite l'Artémis d'Ephèse, qui rappelle d'une façon frappante la clef de la vie en quelque sorte anthropomorphisée.

Or, l'on sait que tous les cultes étrangers reçurent, à Rome, sous l'Empire, un véritable droit de cité. Et, si nous comprenons bien l'idée de M. le comte Goblet, c'est, à la faveur de l'immigration de ces cultes, que des réminiscences mythologiques se seraient produites, consciemment ou inconsciemment, dans l'iconographie chrétienne qui en était à ses premiers tâtonnements.

Que l'iconographie des premiers chrétiens témoigne d'emprunts faits à des types familiers à leurs contemporains, c'est hors de doute. C'est ainsi que certain type antique traduit admirablement la parabole du Bon Pasteur qui rapporte sur ses épaules, la brebis égarée. Mais il n'en est pas de même pour le type de la Vierge.

La conception des premières images n'a aucune parenté, éloignée ou prochaine, avec les traditions du paganisme asiatique ou gréco-latin.

Mais, objectera-t-on, il existe cependant des Vierges coniques.

Voyons si elles expriment un symbole !

Où trouve-t-on trace, dans nos iconographies chrétiennes ou dans les traits de symbolique, de semblable théorie ? Jamais il ne nous a été donné de les rencontrer, tant dans les premiers âges du christianisme que de nos jours. Qa'il s'agisse de Marie envisagée comme vierge ou comme mère et vierge, les Pères, les Conciles, les Docteurs n'eussent pas manqué de protester eux qui extirpaient avec tant de vaillance les traces de l'idolâtrie et de la superstition. En admettant même qu'ils aient détourné la signification de l'ancien mythe, encore faudrait-il découvrir la trace de cette transformation importante, transformation qui s'incarnerait dans des monuments. Et, dès lors, les iconophiles auraient-ils négligé de nous renseigner sur ce fait important. Ou bien, serions-nous en présence d'un emprunt fait inconsciemment ? S'il en était ainsi, celui-ci remonterait aux premiers âges de l'église, et se serait infiltré dans l'iconographie religieuse, à l'insu des chrétiens eux-mêmes.

Les faits protestent contre cette hypothèse. En effet, que voyons-nous dans les catacombes, si ce n'est des types très dictincts de la Vierge.

1° Celui de l'orante ;

2° Celui de l'orante ayant devant elle l'enfant Jésus;

3° Celui de la vierge assise sur un siége tenant l'enfant Jésus.

Suivez pas à pas le développement de l'église après les persécutions, pendant l'invasion des barbares, pendant le règne de Charlemagne, pendant les ténèbres de l'an mil, les croisades, le XIIIe siècle, d'une si remarquable expansion, pendant les XIVe et XVe siécles, si féconds en représentations de la mère de Dieu, nulle part n'apparaît la moindre trace, la plus légère réminiscence des cultes asiatiques.

Pendant tout le moyen âge jusqu'aux temps modernes, la Vierge s'offre à nos yeux tenant l'enfant Jésus, dans une attitude qui n'a absolument rien de commun avec le cône symbolique.

Il y eut cependant, dans les temps modernes, un abandon des traditions iconographiques, et cet abandon, autant que j'en puis juger, date de la seconde moitié du XVIe siècle. Alors, nous voyons surgir, de ci de là, des Vierges prétendûment coniques. Et, fait remarquable, ces Vierges apparaissent à une époque où les traditions antiques étaient oubliées ou bien n'avaient d'écho que dans les foyers humanistes; elles échappaient au vulgaire.

Est-il vraisemblable, dans ces conditions, qu'une tradition, négligée depuis plus de 1200 à 1300 ans, se fasse jour tout à coup et cela sans cause apparente ! Mais ce serait là un phénomène au moins étrange, inconnu dans l'histoire de l'humanité. Non seulement les traditions des cultes antiques n'ont pas duré pendant le moyen âge; mais à la Renaissance, les humanistes dont les efforts allaient jeter tant de trouble dans l'iconographie chrétienne n'ont pas songé un instant à faire des emprunts au culte asiatique qui a été défini plus haut. D'ailleurs, les docteurs et les Papes n'eussent pas manqué de dénoncer une semblable impudence et se seraient fait un devoir d'en prémunir les fidèles.

Du reste, il suffit d'examiner ces *statues coniques* pour s'en convaincre. Dans ces cônes, je vois une sorte de crinoline et cette crinoline est manifestement le vêtement de cour du XVIe siècle.

Ces images habillées ont joui de beaucoup de faveur parce qu'elles se prêtaient à de grands déploiements de richesses, qui plaisent aux âmes simples et naïves. Il leur est agréable, en effet, de voir la reine du ciel, le front ceint d'une couronne, portant sur ses épaules un riche manteau de velour qui, à son tour, disparaît sous de merveilleuses dentelles.

Ces représentations répugnent à notre sens esthétique, et la liturgie doit tout au plus y trouver son compte, mais je doute fort qu'on renonce jamais à cette ornementation insolite, d'origine relativement récente: elle est entrée dans nos mœurs et jouit d'un crédit immense parmi le peuple.

Je résume ma pensée. Il n'y a pas, dans les Vierges coniques habillées, de réminiscence antique ; l'église ne l'eût pas tolérée. Elles font leur apparition au XVI[e] siècle ; c'est une mode de la cour qui a été adoptée dans le culte populaire d'un grand nombre de pays. La théorie de M. le comte Goblet ne prévaudrait qu'autant qu'elle fût fondée sur la chronologie, et que l'on peut suivre la transmission de ces représentations symboliques, depuis l'ère des catacombes jusqu'à nos jours.

M. J.-Th. de Raadt. — *Un testament en vers d'un chanoine de l'église Sainte-Gudule* (XVI[e] siècle).

M. Julien Van der Linden s'exprime à peu près dans ces termes : Je ne suivrai pas notre honorable collègue dans son étude sur les Cammaert ; il a traité ce sujet d'une manière complète, avec sa compétence habituelle. Mais sa dissertation me suggère quelques observations au sujet de ce qu'il a dit du plus ou moins grand nombre d'œuvres et d'auteurs flamands du XVI[e] siècle.

La littérature poétique de cette époque était passablement riche dans nos Pays-Bas. Seulement, il est vrai de dire que beaucoup d'écrivains, sous l'influence des troubles politiques du temps, ont émigré des Flandres et du Brabant, en Hollande.

Un bon nombre parmi les plus connus de l'histoire littéraire néerlandaise du XVI[e] et XVII[e] siècle, étaient des flamands ou des fils de flamands ; je ne citerai que Vondel, le plus célèbre de tous.

Philippe de Marnix, plus connu par ses œuvres en prose (*Bijenkorf*, *etc.*) était auteur aussi de poésies, notamment du *Wilhelmus van Nassouwen*.

A Anvers, Anna Byns, la femme poète, suivait une tendance tout opposée, et écrivait, dans le sens des idées catholiques, des poésies lyriques, pleines d'originalité et de fougue et vraiment fortes.

A cette époque, les sociétés de rhétorique foisonnaient dans la Flandre et le Brabant ; il y en avait jusque dans les villages. Elles ont donné le jour à des œuvres fort nombreuses, dont un très grand nombre ont été perdues.

Ces sociétés étaient presque toutes animées d'un esprit d'opposition au Gouvernement du temps. Elles étaient, par conséquent, tenues en défiance ; leurs représentations ont été interdites, leurs productions poursuivies et anéanties.

C'est, en partie, pour ce motif, qu'il en reste un si petit nombre. Mais l'époque était atteinte d'une véritable manie de versification.

Dans les archives, on trouve encore beaucoup de pièces rimées, des *Antiquiteiten* locales, célébrant des choses et des événements souvent futiles.

Cette littérature était fille de la littérature didactique de Van Maerlandt;

c'était la littérature bourgeoise, créée en opposition avec la littérature héroïque et épique des hautes classes. Elle remuait une fibre nationale, extrêmement sensible et vivante ; elle était bien flamande et originale, et c'est pourquoi elle eut tant de succès.

Ce n'est pas seulement dans la littérature dramatique qu'elle trouva sa manifestation, mais aussi dans la chanson. Il y a, de ce temps, quantité de chansons populaires, religieuses et surtout politiques ; beaucoup sont remarquables par le mouvement et l'expression.

Un petit nombre nous ont été révélées, dans ces derniers temps, par les auditions publiques ; d'autres sont publiées dans des recueils spéciaux, celui de Willems et d'autres. Mais, la vérité est que la plupart sont inconnues.

En fouillant dans nos vieilles archives, on continuera à mettre au jour de nombreux trésors ; ils pourront ainsi très heureusement sortir de l'oubli où trois siècles d'indifférence les ont plongés.

M. de Raadt répond que, dans sa notice, il a précisément fait ressortir, d'une façon générale, les deux points constatés par M. Van der Linden : l'abondance des œuvres littéraires flamandes à l'époque du chanoine Cammaert et la pénurie de celles qui nous ont été transmises, voire même de renseignements sur leurs auteurs ; de la majorité de ces poètes, nous ignorons même le nom. Ce sont ces considérations qui l'ont engagé à faire connaître, malgré son mérite contestable, le testament en vers de cet ecclésiastique du xvi[e] siècle. M. Ch. Stallaert n'a-t-il pas cru devoir mettre, en guise de *motto*, sur le titre de sa brochure sur les *Bervoete Broers*, ce vers de l'Enéide : *Apparent rari nantes in gurgite vasto ! ?*

M. A. Serrure. — Si l'on cite peu d'écrivains flamands du xvi[e] siècle, vivant à l'époque de Charles-Quint, pendant l'existence de ces innombrables sociétés de rhétorique, c'est, tout d'abord, parce qu'on n'a pas donné assez de publicité à leurs œuvres qui existent encore comme manuscrits au fond de nos bibliothèques publiques ou privées, ou qui forment des impressions rares, pour ainsi dire uniques, connues seulement de quelques bibliophiles. Je citerai avant tout deux auteurs de pièces de théâtre : *Cornelis Everaert*, de Bruges, et *Colin Caignart* ou *Keignaert*, plus connu sous le nom de *Colin van Rysele* ou de « *den amoureusen Colyn* » (sans nul doute, il était d'origine lilloise). Il existe à la Bibliothèque royale, de Cornelis Everaert, un manuscrit contenant plus de trente pièces de théâtre, *presque toutes inédites*. Quant à Colyn van Rysele, on trouvera des parties de son œuvre dans le catalogue de la bibliothèque de mon père.

D'autres écrivains flamands sont restés inconnus, parce que leur nom n'est pas donné *in extenso* dans leurs poésies, et qu'il faut le deviner le plus souvent en lisant perpendiculairement les premières lettres de la strophe

finale ; telle est par exemple le cas de *Joannes Etpes*, qui fit une ballade sur la révolte des gantois de 1539, dont Willems publia le texte sans s'apercevoir que l'auteur s'y faisait connaître. (Voyez le *Belgisch Museum*.)

Communications diverses.

M. Serrure signale que dans un récent voyage en Hollande et en Allemagne il a vu, chez M. Grandjean père, à Nimègue, conducteur des travaux de la ville, une patère en grès pâle, du potier VOCARANA, nom que l'on trouve sur des monnaies gauloises en or des Belges du sud, au type de l'œil.

M. le Dr Diffelnkötier, professeur du collège et conservateur du Musée du *Niederrheinische Verein für Ort-und Heimathskunde*, à Wesel, lui a montré, entre autres, un ouvrage de GanteswEILER, intitulé : *Chronik der Stadt Wesel* (Wesel, 1881, C. Küller), avec photographies représentant la coupe *(Becher)* offerte à la ville de Wesel par les flamands et wallons émigrés en 1573.

Enfin, M. Serrure a remarqué à Cologne, à l'Exposition permanente d'antiquités de M. Paul Rud'Meller six vignettes et lettrines, très jolies, arrachées d'un livre d'heures flamand du xive siècle (environ 1350), sur parchemin.

La séance est levée à 10 1/2 heures.





UN

AUTOGRAPHE INÉDIT

DE GRÉTRY

AINSI QUE

QUELQUES PARTICULARITÉS SUR CE MAÎTRE.

TOUT ce qui se rattache, de près ou de loin, aux hommes d'un mérite supérieur, offre toujours un grand intérêt, et particulièrement quand il s'agit des productions de leur génie.

M. Save, secrétaire communal à Baudour (province de Hainaut), est l'heureux possesseur d'une petite composition autographe inédite de André-Ernest-Modeste Grétry.

Ce précieux document musical, dont nous donnons une reproduction, est intitulé: *Vaudeville de Baudour*.

C'est une romance ou chansonnette de trente-deux mesures, composée et écrite de la main du célèbre musicien, lors de son séjour à Baudour, en septembre 1776.

On retrouve dans ce petit morceau, cette mélodie claire, vive, fraîche et chantante qui distingue toutes les œuvres du maître.

Les paroles (six couplets) sont de l'abbé Pagès, ainsi que nous avons pu nous en convaincre par la comparaison de l'écriture de la suscription qu'il porte :

Composé et écrit de la main de M. Grettri sur les paroles que je fis a son occasion lorsqu'il se trouva au château de Baudour vers le 24 septembre 1776, avec la signature de l'abbé qui est placée au bas d'un poème, dont nous avons fait don jadis, au Cercle archéologique de Mons et qui est intitulé : *Couplets à l'occasion de la naissance d'une princesse, dont la princesse Charles de Ligne est accouchée le samedi 9 décembre 1786, après sept ans de mariage* [1].

Le premier couplet du *Vaudeville de Baudour,* ainsi que les notes qui l'accompagnent, sont écrites de la main de Grétry, sauf quelques changements que l'abbé Pagès y a apportés après coup. Les cinq autres couplets sont de l'écriture de Pagès au bas de la romance.

Voici textuellement les six couplets :

I

Chantons Baudour; ce lieu délicieux
Est un séjour digne des dieux.
Le prince charmant y rassemble tout ce qui peut flatter les sens,
Et l'on y voit fumer ensemble les autels de tous les talents.
Chantons Baudour, ce lieu délicieux.

II

Nouvel Apollon, il préside
A nos travaux, à nos loisirs,
Et son bon goût même nous guide ;
Dans nos jeux et dans nos plaisirs,
Chantons Baudour, ce lieu délicieux.

[1] De l'imprimerie de N. J. Bocquet, imprimeur des États et de la Ville, rue de la Clef, à Mons. — Feu l'avocat M. Adrien Le Tellier, à Mons, possédait, dans sa riche bibliothèque, un imprimé qui avait pour titre : Couplets à l'occasion de la paix, adressés à son ami le citoyen Voidel, conservateur des hypothèques etc., à Mons, par le citoyen Pagès, parisien, âgé de 86 ans, domicilié depuis environ 25 ans au château de Belœil, département de Jemmappes, in-8°, 8 pp. l'année 1800.

composé et écrit de la main de Mr grettri sur les paroles que je fis a son occasion lorsqu'il se trouva au Chateau de Baudour le 24e 7bre 1776.

Vaudeville de Baudour

Refrain — allegretto — fin

Chantons Baudour ce lieu si joli est un séjour digne des Dieux

Plaisance charmant y rassemble tout ce qui peut flatter les sens

et l'on y voit jouir ensemble les artistes de tous les talents les artistes de tous les talents

Dal capo

2e Nouvel Apollon il préside
a nos travaux a nos plaisirs,
et son bon goût même nous guide
dans nos jeux et dans nos plaisirs... chantons &c

3e de sa lumière vive et pure
il éclaire tous nos esprits,
son modèle c'est la nature
et les nôtres sont ses écrits... chantons &c

4e La peinture et la poësie
y font a l'envy des essais
ou l'on reconnoît du genie
tous les états et tous les traits. chant

5e grettri ce dieu de l'harmonie

De sa voix leur prette les sons;
chantons &c —

6e s'il n'existe plus ce Parnasse
jadis par la fable vanté,
Baudour aujourd'huy le remplace
la cette fable est vérité... chantons &c

Pl. XVIII. — Fac-similé de la composition inédite de Grétry : *Le vaudeville de Baudour*.

III

De sa lumière, vive et pure,
Il éclaire tous nos esprits,
Son modèle, c'est la nature,
Et les nôtres sont ses écrits.
Chantons Baudour, ce lieu délicieux!

IV

La peinture et la poésie
Y font à l'envi des essais,
Où l'on reconnaît, du génie,
Tous les élans et tous les traits.
Chantons Baudour, ce lieu délicieux!

V

Gretry, ce dieu de l'harmonie,
Note lui-même nos chansons.
Et notre céleste Uranie,
De sa voix leur prête les sons.
Chantons Baudour, ce lieu délicieux!

VI

S'il n'existe plus ce Parnasse,
Jadis, par la fable vanté,
Baudour, aujourd'hui, le remplace,
Là, cette fable est vérité.
Chantons Baudour, ce lieu délicieux!

Nous ne saisissons pas bien pourquoi cette chanson ou chansonnette, est appelée un vaudeville (val ou vau de vire). Le vaudeville n'était autre chose qu'une chanson satirique, composée sur des individus ou sur des événements, et rimée sur un air vulgaire et connu. Plus tard ce nom fut donné aux petites comédies, dont le dialogue, en prose, est entremêlé de couplets sur des airs déjà connus. Or, dans les couplets du *Vaudeville de Baudour*, nous ne rencontrons point la satire, mais plutôt l'adulation.

Si les vers de l'abbé Pagès [1] ne brillent pas précisément par leur beauté, ils offrent, toutefois, un certain intérêt, par le fait que le poète chante les délices de Baudour [2], site qu'il compare au Parnasse ; et les mérites du célèbre et spirituel feld-maréchal et diplomate Charles-Joseph, prince de Ligne, seigneur de Baudour, l'ami de Voltaire, de Rousseau, de La Harpe, de Frédéric-le-Grand, etc., qu'il qualifie de « prince charmant » et de « nouvel Apollon » et enfin le génie de Grétry, le célèbre compositeur dramatique, qu'il appelle « le dieu de l'harmonie », expression peu heureuse, attendu que, si Grétry était un charmant et spirituel mélodiste, l'harmonie n'était précisément pas une des qualités de son talent.

***

A propos de l'étymologie du nom (village) de Baudour, dont il est question, M. A. G. Chotin, dit que *Bal-durnum, bal-dunum*, signfie : *colline de la danse*.

M. le comte Maurin de Nahuys se demande si Baudour ne dériverait pas de *Baldur*, nom de la grande et sainte divinité de la Paix, dans la mythologie celtique [3], le second fils d'Odin ou Wotan et de Frigga et le frère de Thor : la lettre *u* ayant souvent été employée pour la lettre *l*, comme dans *Vau* pour *Val*, *Baudouin* pour *Balduin*, *Bautersem* qu'on écrivait anciennement *Baltershem* ou *Baltersheim*, demeure de *Baldur*.

[1] Nous rencontrons le nom de Pagès dans les *Œuvres mêlées en prose et en vers* de S. A. Mgr le prince Charles de Ligne : « Dans une lettre à mon vieux abbé Pagès, aimable encore à 90 ans, qui avait fait autrefois une chanson contre moi, sur les calembourgs :

En calembourgs
Je voudrais bien pour vous déplaire
En calembourgs
Vous entretenir tous les jours.
Quel plaisir vous saviez me faire
Quand j'excitais votre colère
En calembourgs !

[2] La terre, seigneurie et pairie de Baudour passa, au commencement du XVIIe siècle, dans la maison de Ligne, en la personne de Claude-Lamoral, qui avait épousé Marie-Claire de Nassau.

[3] Voir l'article intitulé : *Edda*, du comte Maurin de Nahuys, inséré dans *Le Héraut d'armes*, t. I ; Bruxelles et Utrecht, 1869.

M. l'abbé Petit, dans sa notice : « *Recherches historiques sur le village de Baudour* »[1], s'en rapporte plutôt, quant à l'étymologie, à la dissertation qu'il a trouvée dans un cartulaire. Suivant la tradition, la terre de Baudour n'était autrefois qu'une vaste forêt, d'où l'on tire l'étymologie du mot Baudour qui signifie *Bois* ou plutôt, comme on le disait anciennement, *Bois d'ours*.

Le même auteur fait remonter à la première moitié du XIVe siècle la construction du château du prince de Ligne, à Baudour.

« C'était, dit-il, un bâtiment carré, aux fenêtres ogivales, n'ayant que « le rez-de-chaussée et un étage, surmonté d'une galerie, cachant la toi- « ture, qui offrait une espèce de plate-forme, au milieu de laquelle se « trouvait un belvédère, dont le sommet était une pyramide carrée. L'en- « trée, du côté de la route de Baudour à Saint-Ghislain, était la princi- « pale ; elle donnait dans un grand salon qui communiquait avec un por- « tique extérieur, dont l'un des angles renfermait l'escalier de la cuisine « qui était souterraine et l'escalier qui conduisait à l'étage. En face de « ce portique se trouvait une allée de tilleuls disposés de manière à pro- « duire une magnifique illusion d'optique. A gauche du salon on voyait « une cheminée entre deux portes, la première conduisait à la chapelle et « l'autre à un salon qui communiquait avec la cuisine par une porte déro- « bée ; à droite, il y avait trois portes qui présentaient trois pièces dis- « tinctes.

« Ce château était entouré d'un grand fossé que le ruisseau de la Denrée « alimentait un peu. Dans la cour, à droite, il y avait un puits dont les « eaux étaient conduites, par des tuyaux, dans les diverses pièces du châ- « teau. Avant d'entrer dans la cour, il y avait deux petits pavillons dont « l'un servait de loge au portier et l'autre de prison. Enfin, à proximité « du chemin se trouvaient deux piliers auxquels des lanternes étaient « attachées.

« Le château et les dépendances furent démolis en 1807, par les ordres « du Prince de Ligne, qui ne laissa subsister qu'une aile de bâtiment, de « construction assez récente, qui servait de quartier au chapelain et de « remise pour les voitures. Plus tard, M. l'intendant Hubert, guidé par son « bon goût, en fit une demeure magnifique qui offre toute l'utilité et tous « les agréments d'une maison princière. »

Voyons maintenant comment le prince Charles de Ligne, parle

[1] Boussu, impr. de L. Bailly, 1861.

lui-même de son domaine. Après avoir décrit le château de Belœil et les environs, il continue ainsi :

« A une demi-lieue de là, vers le levant, au milieu des bois, dont une « partie n'empêche pas de jouir d'une des plus belles vues du monde, en « amphithéâtre, orné de villes, de couvents, de châteaux, de villages, de « machines à feu, on trouve un château, connu depuis sept cents ans, « qui s'appelle *Baudour* et jadis *Bois d'ours*, parce qu'il y en avait beaucoup. « J'ai laissé au dedans son air noble, antique et respectable, moitié de « chasse et moitié de chevalerie, et les grandes cheminées où mes pères, « en revenant d'avoir combattu corps à corps un sanglier ou un chevalier « déloyal se chauffaient avec toute leur famille. J'ai laissé un salon garni « de bois de cerfs extraordinaires avec leurs têtes sculptées : une autre salle « immense meublée de couvertures de mulets, de velours, où il y a encore « quelques restes d'or et d'argent, et trois vieux canapés, où mes grands « mères ont sûrement fait leurs contes de sorciers et de revenants. J'ai « abattu les pignons, comblé les fossés, excepté du côté du midi, où j'ai « planté des vignes. Pour le rendre régulier, ayant été obligé de me con- « former aux angles saillans sur la gauche, ce que j'y ai bâti sur la droite « est de même, et le tout représente le premier ordre de bataille d'Annibal « à Cannes. Il y a un toit à l'italienne, des trophées de chasse qui repré- « sentent tous les genres, et quelques trophées de gloire, d'amour et « de vendange. Tout cela est peint à fresque, d'un côté en vert, ainsi que les « deux pavillons de l'entrée, les barrières et les lanternes chinoises, et les « bois, qui sur de petits poteaux, à certaine distance, entourent la cour. « La cour intérieure est à la chinoise, d'un côté en manière de porcelaine « blanche et bleue et de l'autre, elle joue le marbre d'Égypte. C'est un « jardin et une volière à la fois. Des treillages en portique, rendent l'autre « façade uniforme. Il y a des colonnes peintes en rose, d'autres en jaune. « Un escalier plus arlequin encore. Le toit des écuries est une palette de « couleurs. Enfin, il y a dans cette maison, à qui j'ai voulu ôter l'air de « prétention, tout ce qui peut être bizarre, extravagant, fou même, avec « la grâce du sujet qui doit toujours être la chasse, puisque les cerfs, les « sangliers et les loups viennent jusques sous les fenêtres de cette maison « gaie et extraordinaire.

« Sur la muraille de plusieurs petits établissements, j'ai fait peindre tous « les châteaux de mes autres terres. Il y en a deux en fort bon état et six « en ruines. On pense avec plaisir au milieu du calme de cette demeure « paisible et champêtre, aux alarmes de nos foux d'ayeux, qui s'attaquaient « et se défendaient si mal dans la leur. On bénit, en voyant ces tours « meutrières, ces brêches et ces vastes remparts, les progrès de la philo-

« sophie. Aussi ce ne sont plus ces devises fastueuses et fanfaronnes, qu'on « trouve sur mes murs. On y voit peint, dans une salle de spectacle, un « concert parfaitement choisi en musique et en paroles connues, qu'on « peut chanter tout de suite, sur le bonheur qu'on goûte à la campagne. « Il y a partout la plus belle décoration intérieure en bois de chênes par- « faitement sculptés et en tableaux, qui représentent quelques anciens « seigneurs de Baudour. Partout les monstres de leurs forêts domptés par « eux et la gloire de ces bonnes gens à la chasse. Je la laisse exister, puis- « qu'elle est moins effrayante que ce qui rappelle leur gloire à la guerre. « Je vais faire faire une continuation de bâtimens sans toit et sans étage, « qui joindra les remises et la ferme au cabaret qui est à l'entrée du bois. « Ce sera une maison d'éducation, de travail pour tous mes petits paysans « et les petites filles. Il y aura presque un demi-quart de lieue de prome- « nade à couvert, pour rentrer à l'ombre dans la forêt. Des petits corri- « dors depuis l'extrémité du château jusque là, entretiendront la commu- « nication de la galerie des remises qu'on traversera ainsi du reste. A « quelques centaines de pas vers le couchant, sans ôter la vue qu'on « découvre de la porte du château, il y a une tour qui a l'air d'être ancienne « comme le monde, et que j'ai fait faire dans un genre ridicule, gothique, « et singulier. Elle entoure un escalier pour aller à deux belvédères chi- « nois, l'un sur l'autre, d'où la plus brillante scène, la plus variée, la plus « auguste même, se présente aux yeux surpris et charmés à la fois [1]. »



Avant la transformation de la salle Ventadour, à Paris, qui a eu lieu, il y a quelques années, on remarquait dans le péristyle de la dite salle, deux statues, celle de Rossini et celle de Grétry. La dernière, de marbre blanc, mesurait $1^{m}70$ de hauteur et reposait sur un socle de marbre de 35 centimètres.

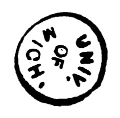
Grétry était représenté debout, drapé dans un ample vêtement, tenant de la main gauche un morceau de musique, le bras droit appuyé sur une colonne. Sur celle-ci étaient gravés les noms des opéras : *Sylvain.* — *Lucille.* — *Le tableau parlant.* etc. (Voir planche XVI).

Après le décès de M. Masson, administrateur de la Société des propriétaires de la salle Ventadour, la statue a été vendue par le

[1] *Coup-d'œil sur Belœil et sur une grande partie des jardins de l'Europe*, par le Prince Charles de ———. A Belœil MDCCLXXXVI.



Pl. XIX. — Statue de Grétry, par Jean-Baptiste Stouf, mort à Paris en 1826.


UNIV. OF MICH.

ministère de Me Lechat, commissaire-priseur et achetée par M. Sichel, marchand d'objets d'art, à Paris.

Elle se trouve aujourd'hui dans les magasins de MM. Ch. Mellier et Cie 48, Margaret street, Cavendish Square. London. W.

Espérons qu'elle ornera un jour le *Musée Grétry*, à Liège.

Cette statue, due au ciseau du sculpteur *Stouf* [1], a été élevée, du vivant de Grétry, vers 1806, aux seuls frais du comte H. de Livry, de Paris. En donnant ses instructions à l'artiste, il s'exprime ainsi [2] :

« Oui, Monsieur, songez-y bien, ce n'est point au génie, créateur de « tant de chefs-d'œuvre, que je veux décerner une statue : *C'est uniquement au sentimental auteur du Sylvain.*

« Pénétrez-vous bien de ce tableau si touchant de l'amour conjugal, « avant d'en reproduire l'immortel auteur.

« C'est l'âme de Grétry et non son génie qu'il s'agit de représenter.

« Assez d'autres, sans moi, se chargeront du soin d'éterniser ce dernier. « Le burin l'a d'ailleurs trop souvent consacré, pour que votre ciseau soit « encore nécessaire au maintien de sa mémoire. Simple comme votre « modèle, donnez-donc à ses traits, à son attitude, la modeste expression « qui doit caractériser l'auteur du *Sylvain*. Oubliez un instant le grand « homme, pour ne plus voir que l'homme pastoral, le peintre du senti- « ment. »

. . . .

« Trempez votre ciseau dans les eaux du *Sylvain*, pour l'imprégner du « sentiment de son auteur, et laisser à la postérité une image digne de lui.

« Ce n'est point une tâche nouvelle, ni difficile pour vous à remplir, « que celle que je vous impose en ce moment : vos preuves sont faites « en ce genre. — Nourri à l'école du sentiment, personne plus que vous « n'est dans le cas d'en rendre la sublime et touchante expression. »

Nous verrons, d'après les extraits de la lettre qui vont suivre, que le comte de Livry avait, pour la réalisation de son projet

[1] Stouf, Jean-Baptiste, né à Paris, décédé en 1826, élève de Coustou et de Slodtz, professeur de sculpture à l'École des Beaux-Arts, depuis 1810, membre de l'Institut en 1817. Il produisit peu.

[2] *Extrait du recueil de lettres écrites à Grétry ou à son sujet*, par H. de Livry. Petit in-8° de 157 p. de l'imprimerie Ogier.

demandé l'intervention pécuniaire des administrateurs de l'Opéra comique :

« Quelle que soit, Monsieur, la détermination des administrateurs de « l'Opéra comique, écrit-il à M. Stouf, la mienne est inébranlable : *L'auteur* « *du Sylvain aura une statue.*

« Je ne laisserai pas froidement se coucher dans la tombe, le créateur « d'un tel ouvrage, sans avoir fait déposer sur le marbre les traits qui « doivent, d'âge en âge, en perpétuer le souvenir ! — Si je ne puis disputer « à la mort sa personne auguste et vénérée, je saurais du moins lui déro- « ber son image ; en séparant ses droits de ceux du génie, je saurai fixer « ainsi des limites à sa puissance destructive. Dans tous les temps, en « dépit de cette puissance barbare, les êtres sensibles, émus par le chant « du *Sylvain*, viendront en admirer l'intéressant auteur.

« Ils viendront chercher son âme dans ses yeux, pour arriver, par ce « chemin, à la source de leurs jouissances. — En contemplant cette âme « sensible, d'où s'exhalèrent de si doux accents, de si tendres pensées, ils « sentiront la leur pénétrée des mêmes impressions ; en se croyant encore « au milieu de l'intéressante famille du Sylvain, ils s'identifieront de nou- « veau au bonheur de ses scènes champêtres.

« Vous voyez, Monsieur, quel glorieux avenir je vous prépare, en vous « chargeant de l'édification de la statue de Grétry. Il est doux, en attirant « sur son ouvrage les yeux du sentiment, de se voir confondu avec son « modèle, dans la reconnaissance et l'admiration des êtres sensibles. »

Dans une autre lettre, le comte de Livry se plaint amèrement au sculpteur, du refus que lui ont opposé les administrateurs du théâtre :

« On peut donner, Monsieur, du sentiment aux pierres et vous l'avez « prouvé, mais on n'en peut donner aux êtres, qui, abjurant toute délica- « tesse, toute dignité et n'écoutant qu'un sordide intérêt, n'ont pas même « su conserver ce qu'il fallait de pudeur pour sauver les apparences.

« Grétry a fait pendant quarante ans la gloire et la fortune des *Italiens*, « et les administrateurs de ce théâtre, après lui avoir retiré la loge qui « devait lui servir pour voir représenter ses ouvrages, lui refusent aujour- « d'hui la pierre qui doit les consacrer. Il n'est point un seul de ses ou- « vrages sublimes qui ne mérite une statue à son auteur, et ils ne veulent « point coopérer pour un tiers, à l'édification de celle qui doit, en les rap- « pelant tous, devenir le faisceau de tant de palmes immortelles.

« Quand l'enthousiasme d'un seul homme leur épargne les deux tiers du

« chemin, leur honneur et leur reconnaissance réunis, ne se trouvent pas « encore assez de force pour faire l'autre.

« Hé bien, je le ferai à moi seul, ce chemin glorieux dans lequel ils « n'ont pas voulu entrer, je soutiendrai sans peine les fatigues d'une route « dont le sentiment est l'objet et l'immortalité le terme; c'est aussi le vôtre, « monsieur, qu'il soit donc, en ce jour le garant de ma considération. »

* * *

M. Godebski, le sculpteur bien connu, ancien directeur des Beaux-Arts à Paris, a eu l'extrême obligeance de nous communiquer un manuscrit de M. Jules Lardin, de Paris, grand admirateur de Grétry, dont il était l'ami intime.

Le manuscrit porte le titre : *A la mémoire d'un grand artiste. En bouquet de Saint-François, au violoncelliste, à notre ami, notre cher Servais, à Hal-Belgique. Le lundi 4 octobre 1858.*

M. Godebski nous a certifié que l'on pouvait absolument considérer comme authentiques les notes qui vont suivre :

M. Lardin raconte que le lendemain d'une représentation, à laquelle il assista, du *Crescendo*, opéra comique de Chérubini, Grétry, l'arrêtant sur le boulevard des Italiens [1] où il faisait chaque jour sa petite promenade, au soleil d'hiver, le prit par le bras et lui dit :

« Et bien, comment trouves-tu cela, toi ? Qu'est-ce qu'on en dit ? A quoi, M. Lardin répondit : « Certaines personnes proclament que c'est de la savante musique, admirablement bien faite ; je ne prétends pas me permettre de la juger, mais je puis vous assurer que c'est de la musique insignifiante, bien ennuyeuse, et que beaucoup de personnes sont de cet avis. — *Oui, répliqua Grétry, c'est comme ce sculpteur de l'antiquité avec sa statue, qu'il avait faite riche, ne pouvant pas la faire belle !* »

Lorsque, le 21 nivôse an V (17 janvier 1797), on se réunit au Théâtre de la salle Favart, pour la première répétition de *Lisbeth* (drame en 3 actes, paroles de Savières), quelques minutes avant de commencer, Grétry prit le bras de Saint-Aubin,

[1] C'est là que Grétry demeurait, à cette époque, au n° 7, maison dont le rez-de-chaussée était occupé par Vente, libraire de la Comédie italienne.

l'un des acteurs de l'Opéra-comique, qui avait à doubler dans cet ouvrage le rôle de Gesnet, créé par Solier, et lui dit en *a parte* :

« Tu vas voir, moi, je ne fais pas du tapage comme tous ces messieurs ; « tu entendras pourtant un peu de bruit dans le moment de la malédiction, « quand le père Simon s'arme d'un fusil, pour tirer sur sa fille, puis, après « ce moment, tu n'entendras plus qu'une petite flûte, parce qu'après « une secousse violente, l'âme épuisée s'affaisse sur elle-même, la nature « est anéantie et succombe au besoin de se reposer. »

***

Grétry dit un jour à Méhul qui le consultait : « *Pourquoi donc, quand tu as la comédie sur le théâtre, as-tu la tragédie dans ton orchestre ?* »

***

« Qui, dit M. Lardin, n'a vu Grétry au foyer de l'*Opéra Comique*, tirer sa montre en disant : *Je suis venu un quart d'heure trop tôt avant Richard ou l'Amand Jaloux,* ou tout autre de ses opéras ! Ceci nous apprend qu'il ne se plaisait qu'à la représentation de ses ouvrages ; ceci peut faire penser qu'il n'estimait que ceux-là ; ceci s'explique pourtant naturellement sans avoir à le taxer d'un ridicule orgueil qu'il n'a jamais eu : Il est d'abord bien permis à un père d'aimer ses enfants, surtout lorsqu'ils sont aussi bien venus. »

. . . .
. . . .

« Il est certain que la musique de tels et tels convenait fort peu à Grétry, mais il est très avéré aussi qu'il ne manquait guère une représentation de *Rose et Colas* ou du *Déserteur* ou du *Roi* et le *Fermier* ou de *Félix* ou l'*Enfant trouvé* ; il ressentait toujours, pleine d'attrait pour lui, une impression profonde des opéras de *Montigny* dont il admirait, on ne peut plus, le génie et le talent. »

Grétry, neveu [1], et d'autres auteurs [2] racontent l'anecdote

[1] *Grétry en famille, ou anecdotes littéraires et musicales relatives au célèbre compositeur.* GRÉTRY. A. J. neveu, p. 35.

[2] *Grétry*, par Van Hulst. p. 75.

suivante : A une séance de la classe des Beaux-Arts, le peintre David, assis près de Grétry, s'amusait à faire le croquis d'une africaine, dans son costume primitif. « Ce dessin peut devenir précieux, dit Grétry. Veux-tu qu'il le devienne encore plus, répartit David ? Ecris, sous ce dessin, quelque chose analogue à ton art. » Grétry prit la plume et écrivit : « *Une blanche vaut deux noires.* »

M. Lardin cite la même anecdote, mais avec une variante : le dessin, d'après lui, représentait une négresse dans le même costume que celui décrit plus haut, mais il y avait en outre deux femmes qui boîtaient. Grétry écrivit sous la pochade : « *Une noire et deux croches ne valent pas une blanche.* »

S. De Schryver.





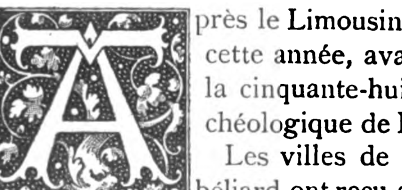
RAPPORT

SUR LE

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE

CINQUANTE-HUITIÈME SESSION 1891

à Dôle, Besançon et Montbéliard.



Après le Limousin [1], c'est la Franche-Comté qui, cette année, avait été choisie pour la tenue de la cinquante-huitième session du congrès archéologique de France.

Les villes de Dôle, de Besançon et de Montbéliard ont reçu successivement les congressistes venus en grand nombre de presque tous les départements de France et même de l'étranger.

M. le comte de Marsy, président de la Société française d'Archéologie, présidait le congrès; M. Castan, correspondant de

[1] Voir : *Rapport sur le congrès archéologique de France, cinquante-septième session*, 1890, *Brive (Corrèze)*, dans le t. V (1891), de nos annales.

l'Institut et de l'Académie royale de Belgique, bibliothécaire de Besançon, et M. J. Gauthier, archiviste du Doubs, remplissaient respectivement les fonctions de secrétaire-général et de trésorier.

MM. de la Roche de Marchiennes, Francart, Hambye et Leman, membres de notre Société, s'étaient empressés, comme votre rapporteur, de répondre à l'invitation que M. le comte de Marsy était venu, en personne, si gracieusement nous renouveler, à notre séance mensuelle de juillet.

Dans son discours d'ouverture, le président du congrès a passé en revue les plus récents travaux des confrères et mentionné les succès obtenus par quelques-uns d'entre eux. Il s'est étendu, ensuite, sur les relations que la Société française d'Archéologie entretient avec les sociétés similaires, de la France et des autres pays, sur les congrès de l'année, et particulièrement sur celui de Bruxelles que nous préparions alors activement. Il a déploré, enfin, la perte de plusieurs savants des plus distingués, parmi lesquels nous avons entendu rappeler les noms de nos compatriotes le baron Kervyn de Lettenhove et Charles Ruelens.



La ville de Dôle qui fut, sous la domination espagnole, la capitale de la Franche-Comté, ne possède plus, aujourd'hui, que d'assez rares vestiges de ses monuments du moyen âge ; c'est le résultat des nombreux sièges qu'elle a subis. Par contre, on y admire de beaux édifices de la Renaissance, du XVIIe et du XVIIIe siècle.

La série de photographies des divers monuments visités durant le congrès, avec annotations et renseignements en marge, qui est exposée ici, nous dispensera de vous donner, de ces monuments, une description que l'on retrouve, au surplus, dans tous les auteurs. Il nous suffira donc de vous signaler : l'église Notre-Dame, du style ogival de l'époque de Louis XII ; le Palais de Justice, avec son portail sculpté, des XVIe et XVIIIe siècles ; l'hôtel de Balay, du XVIe siècle; une maison du XVe siècle, la plus ancienne de la ville, qui échappa au sac de 1479 [1] ; l'Hôtel-Dieu du XVIIe

[1] Par l'armée de Louis XI.

siècle et sa belle galerie de pierre ; de vieilles maisons du xvi[e] siècle et l'ancien et fameux collège de l'Arc, dans les bâtiments duquel se trouve actuellement la bibliothèque. Celle-ci possède beaucoup de manuscrits dont plusieurs sont précieux. L'un d'eux nous a particulièrement intéressé : c'est le rôle des membres de la congrégation des jeunes Belges, étudiant à l'université de Dôle, avec armoiries des préfets. C'était une association destinée à les soutenir et qui dura vingt-trois ans, car les dates extrêmes du manuscrit sont 1651 et 1674, époque où Louis XIV, ayant réuni définitivement la Franche-Comté et Besançon à la France, l'université fut transférée à Besançon qui devint la capitale franc-comtoise. Les Bruxellois et les Anversois prédominent sur cette liste de noms.

Ce n'est, du reste, pas le seul souvenir de la Belgique que nous ayons rencontré en Franche-Comté ; les rapports entre notre pays et cette ancienne province ont été fréquents et intimes. Ils sont personnifiés dans les Granvelle, les Carondelet, les Chifflet et les Richardot [1]. On retrouve également l'influence des Pays-Bas dans les monuments du xvi[e] siècle, à Dôle et à Besançon.

La petite ville de Salins, que nous avons visitée en nous rendant à Besançon, et qui fut presque entièrement détruite par un incendie, en 1825, n'offre rien de bien intéressant, si ce n'est son site pittoresque au pied du mont Poupet et ses salines.

Son musée possède deux tapisseries flamandes, de haute lisse, exécutées à Bruges, en 1501, pour l'église Saint-Anatole, et dans la chapelle de Notre-Dame-Libératrice, se trouve un retable de François Gillis, d'Anvers (1709).

Besançon, au contraire, a les allures d'une grande cité et présente une foule de monuments remarquables, parmi lesquels nous ne pouvons nous dispenser de citer : pour les monuments de l'antiquité : les traces d'un capitole ; l'arc de triomphe dit Porte de Mars ou Porte Noire (167 ap. J.-C), élevé à l'occasion des vic-

[1] Jean Richardot, président du conseil d'Arras, puis président du conseil privé du Brabant, né en Franche-Comté, mourut en 1609, à Bruxelles. Il fut inhumé à Sainte-Gudule. Son monument, retrouvé dans les caves de cet édifice, va être, prochainement, restitué à Besançon et placé dans une de ses églises, à la suite des démarches qu'a faites M. de Bailliencourt, auprès du conseil de fabrique de Sainte-Gudule.

toires remportées par Marc-Aurèle sur les Germains ; les vestiges importants d'un théâtre; des arènes dont les substructions furent signalées par Chifflet dès 1618, et les restes d'un pont romain qui est le noyau du pont de Battant actuel.

Pour les monuments religieux : la basilique métropolitaine de Saint-Jean, reconstruite à diverses époques, avec ses deux absides et son entrée principale située sur le côté qui regarde la ville, dispositions fréquentes dans les églises rhénanes et qui, d'après M. Castan, montreraient l'influence germanique dans la plus ancienne construction de l'édifice.

A l'intérieur de cette église se voient plusieurs tableaux de grand mérite, surtout une *Résurrection* de Carle Van Loo, et la *Vierge et l'Enfant Jésus,* de Fra Bartolomeo. On y admire aussi le tombeau de Ferry Carondelet, grand-archidiacre, mort en 1528, cénotaphe sculpté à Bruges, en 1543, par un artiste malheureusement inconnu.

Pour les monuments civils : le palais archiépiscopal, construit en 1704, et qui renferme de précieuses collections de tableaux et d'antiquités chrétiennes du diocèse, entre autres une chasuble et des dalmatiques reconstituées avec des orfrois faits à Bruges, en 1530, pour Jean Carondelet, et le Palais de Justice avec sa jolie façade Renaissance, exécutée de 1582 à 1585.

Pour les maisons historiques : le palais que Nicolas Perrenot de Granvelle, garde-des-sceaux de Charles-Quint et père du cardinal, fit élever de 1534 à 1540, dans le style flamand, et l'hôtel d'Anvers, construit à la fin du XVI[e] siècle par la famille d'Emskerque, originaire de cette ville, et où fut logé, en 1631, Gaston d'Orléans fuyant la France.

Enfin, la bibliothèque avec sa collection précieuse de manuscrits et d'incunables, les archives et le musée.

Ce dernier est très important et sa classification nous a paru fort satisfaisante; les étiquettes explicatives s'y rencontrent nombreuses, et la provenance des objets se trouve le plus souvent indiquée.

Le premier âge du fer et l'époque gauloise y sont excessivement bien représentés par d'intéressantes séries de glaives, en bronze et en fer, de pointes de lance, de couteaux, de bracelets, de fibules, de torques, d'armilles, de boucles d'oreilles, de plaques

ornementales, de brassards, etc., etc., recueillis, pour la plupart, sous les tombelles et tumulus du pourtour d'Alaise.

L'époque gallo-romaine ne laisse point non plus à désirer ; elle présente une quantité respectable d'objets provenant de fouilles faites à Besançon et à Mandeure.

L'époque burgonde est très bien représentée également par de belles collections d'armes et de bijoux, trouvés dans plusieurs cimetières des environs, notamment dans celui de Chaffois, et que l'on dirait sortis de nos tombes franques.

Toutefois, les perles de ce musée sont : un taureau tricornu, en bronze, gaulois, trouvé à Avrigney (Haute-Saône) ; un casque romain en fer, lamé d'argent, provenant des fouilles des arènes, à Besançon ; une main colossale en marbre blanc ; une statuette en bronze de Morphée, avec torques d'argent ; un vase priapique en verre à deux couches, et une petite fiole, en verre également, présentant la forme d'une grappe de raisin recueillie à Thoraise (Doubs), dans une sépulture gallo-romaine à inhumation, et analogue à celle trouvée par M. Schuermans sous le tumulus de Frézin.

Montbéliard possède, en fait de monuments des temps passés : son château rebâti en 1751, mais qui a conservé deux élégantes tourelles plus anciennes, l'une de 1424, l'autre de 1572.

Le temple protestant de Saint-Martin, bâti en 1601 ou 1604, par Schickhardt, architecte du duc de Wurtemberg — souverain du pays de Montbéliard — mais resté inachevé, est remarquable par la hardiesse de son plafond. C'est un des rares édifices religieux — et peut-être le seul — construits spécialement pour servir de temple au protestantisme ; les églises catholiques ayant presque toujours été appropriées, en France, au culte protestant.

On le considère comme étant le plus ancien monument français, né de la Réforme.

Et les Halles à portiques du XVI[e] siècle renfermant la bibliothèque et le musée. Ce dernier ne contient uniquement que le produit des fouilles exécutées aux environs, pendant la dernière partie du siècle.

Les époques préhistorique, gallo-romaine et burgonde y peuvent être étudiées avec fruit.

Nous y avons beaucoup remarqué une statue en pierre, ayant

52 1/2 centimètres de hauteur et représentant une déesse-mère assise. C'est une divinité champêtre, une déesse agreste, ayant sur les genoux une patère chargée d'offrandes.

Ce spécimen de l'art gaulois, ou en dérivant directement, bien que très fruste, est fort intéressant à cause de certains détails de la parure et du costume : une fibule, de forme caractéristique, maintient le vêtement sur l'épaule gauche, tandis qu'une autre fibule, fixée sur l'épaule droite, paraît retenir, suspendue par une sorte de lien et en guise d'ornement, une de ces plaques rondes ajourées, découpées, comme à l'emporte-pièce, dans une feuille de bronze, que l'on désigne sous le nom de *rouelles*, et sur la destination desquelles les avis restent partagés. Vers les pieds, on remarque les deux bouts, frangés, d'une espèce de ceinture ou d'étole, cachée par le vêtement de dessus.

Cette trouvaille, remarquable et encore inédite, a été faite à Mandeure par MM. C. Duvernoy et Ch. Lalance.

Le musée possède également, comme nous l'avons indiqué déjà, de belles séries d'objets de l'époque burgonde, offrant la plus grande analogie avec nos antiquités franques. Toutefois, nous avons été frappé, d'un côté, par l'abondance de ces énormes plaques-boucles en fer, peu communes chez nous, et, de l'autre, par la rareté des vases.

Les sépultures burgondes, nous a dit M. Duvernoy, le savant conservateur de ces collections, donnent fort peu de vases ; on n'en rencontre souvent qu'un seul fragment dans une tombe.

Le congrès s'est terminé par une intéressante excursion a Mandeure.

Epamanduodurum avait acquis, sous les Antonins, une importance très grande. Les nombreuses fouilles qui ont été pratiquées sur l'emplacement de cette antique cité ont amené la découverte des vestiges, parfois très considérables, de quatre temples, de bains, d'un arc de triomphe et d'un théâtre.

* * *

Des communications nombreuses ont été faites durant les séances qui ont été tenues à Dôle, à Besançon et à Montbéliard.

Nous allons tâcher d'en résumer, le plus brièvement possible, les principales :

M. Duvernoy nous a dit quelques mots des stations préhistoriques, de la région de Montbéliard, qui occupent toutes, ou presque toutes, des promontoires escarpés, situés au confluent de deux cours d'eau et qui sont défendues, du côté de la terre ferme, par un rempart en terre et un fossé.

A l'aide des textes des géographes et des historiens anciens et des inscriptions gallo-romaines, M. Aug. Castan nous a retracé, avec l'érudition qu'on lui connaît, l'histoire de l'antique cité des Séquanes.

M. Vaissier nous a communiqué une étude sur les statuettes de Jupiter, costumées à la gauloise, qui ont été rencontrées, surtout, jusqu'ici, dans les vallées du Rhin, de la Saône et du Rhône. Elles constatent l'habileté des Gaulois à imiter les productions industrielles ou artistiques des autres peuples.

M. Boisselet a envoyé au Congrès une note sur quelques bronzes de Jupiter et quelques taureaux tricornus, découverts en Franche-Comté.

Ces taureaux à trois cornes symbolisaient, chez les Gaulois, la prospérité et la force. C'étaient des idoles que l'on plaçait dans les temples et dont le culte paraît s'être localisé sur le territoire de l'ancienne Séquanie.

M. l'abbé Guichard nous a entretenu du résultat des fouilles qu'il poursuit actuellement à Grozon (Jura), sur l'emplacement d'une ville gallo-romaine. L'importance et la splendeur dont jouissait cette cité sous les Antonins, et qu'elle devait vraisemblablement à ses salines, ne peuvent être mises en doute, depuis les découvertes du savant et courageux abbé, bien que Grozon ne soit plus, aujourd'hui, qu'un paisible village.

MM. Castan et Ducat nous ont, en quelque sorte, présenté *leurs* monuments gallo-romains de Besançon. M. Castan nous a dit, dans une langue élégante et pittoresque, comment et au moyen de quels procédés, il avait été amené à retrouver, successivement, l'emplacement et les ruines du capitole et du théâtre de Vesuntio. Il nous a décrit ensuite ces monuments dont M. Ducat nous a expliqué les plans.

M. le docteur Plicque a fait parvenir à l'assemblée un mémoire

sur la découverte d'un atelier de céramique gallo-romain qui aurait été exploité pendant trois siècles au moins.

MM. les abbés Brune et Prost nous ont donné lecture de notes intéressantes sur les voies romaines dans le Jura.

M. le capitaine Gaston de Beauséjour a fait l'étude de la très curieuse église de Pesmes, du XIII[e] siècle.

M. l'abbé Brune a communiqué au Congrès le résultat de ses recherches sur les églises romanes du Jura, peu nombreuses du reste, et dont aucune n'est antérieure au XII[e] siècle.

M. Castan nous a appris ce qu'était la confrérie de Saint-Claude-des-Bourguignons, qui existait à Rome au XVII[e] siècle et se composait exclusivement de Franc-Comtois, émigrés en Italie après la guerre de Dix-ans. Ils y fondèrent une église nommée Saint-Claude-des-Bourguignons et un hôpital pour les pèlerins pauvres de leur nation. Cette confrérie, placée sous les auspices de saint André et de saint Claude, jouissait de revenus assez considérables pour pouvoir doter un certain nombre de jeunes Francs-Comtois pauvres. Depuis 1798, ses ressources sont tombées dans une caisse commune et l'église a passé en d'autres mains.

M. Feuvrier nous a parlé des fortifications et des remparts de Dôle au XVI[e] et XVII[e] siècles.

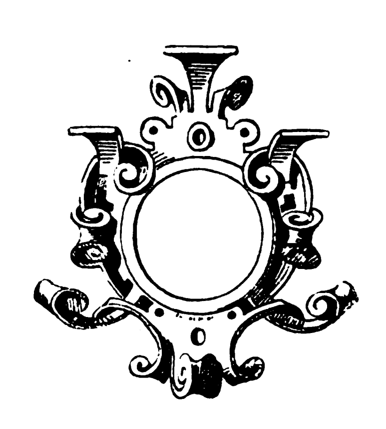
M. J. Gauthier a fait l'histoire du costume en Franche-Comté, du XII[e] au XVI[e] siècle, au moyen des pierres tombales et des sceaux.

Enfin MM. Prinet, Gauthier, Pingaud, Castan et Vaissier nous ont donné des indications sur l'état ancien de l'industrie en Franche-Comté et sur les monnaies et les monnayeurs de cette région.

Cet aperçu, si rapide qu'il ait été, aura suffi, nous l'espérons, à vous donner une idée de l'intérêt et de l'importance des travaux de la cinquante-huitième session du congrès archéologique de France qui, à l'instar de celles des années précédentes, est tout à l'honneur de ses savants et dévoués organisateurs.

Bruxelles, octobre 1891.

B[on] ALFRED DE LOË.





LES STALLES

DE

L'ABBAYE D'AVERBODE

L'ÉGLISE de l'abbaye d'Averbode[1] est un des plus beaux monuments religieux élevés, en Belgique, à la fin du XVII[e] siècle. Ce vaste et superbe édifice, construit sous l'abbatiat de *Servais Vaes*, XXXV[e] abbé du monastère, fut commencé en 1667 et consacré en 1672. Il eut pour architecte un Anversois, nommé *Van den Ende*, qui reçut pour prix de son travail 5,596 florins [2]. Telle que se présente cette imposante église, avec son vaste chœur, avec sa nef décorée de pilastres, avec ses marbres précieux, enfin, avec tous ses splendides orne-

[1] Averbode est une abbaye de l'ordre de Prémontré, fondée vers l'an 1132, par Arnold II, comte de Looz, qui y appela des chanoines de Saint-Michel, à Anvers.

[2] *Architecto Ecclesiæ* D. Van den Ende 5,596 fl. (arch. d'Averbode).

ments, on se croirait au milieu d'une grande ville, dans une de ses plus magnifiques églises, et pour la grandeur [1] et pour la magique beauté de son ensemble.

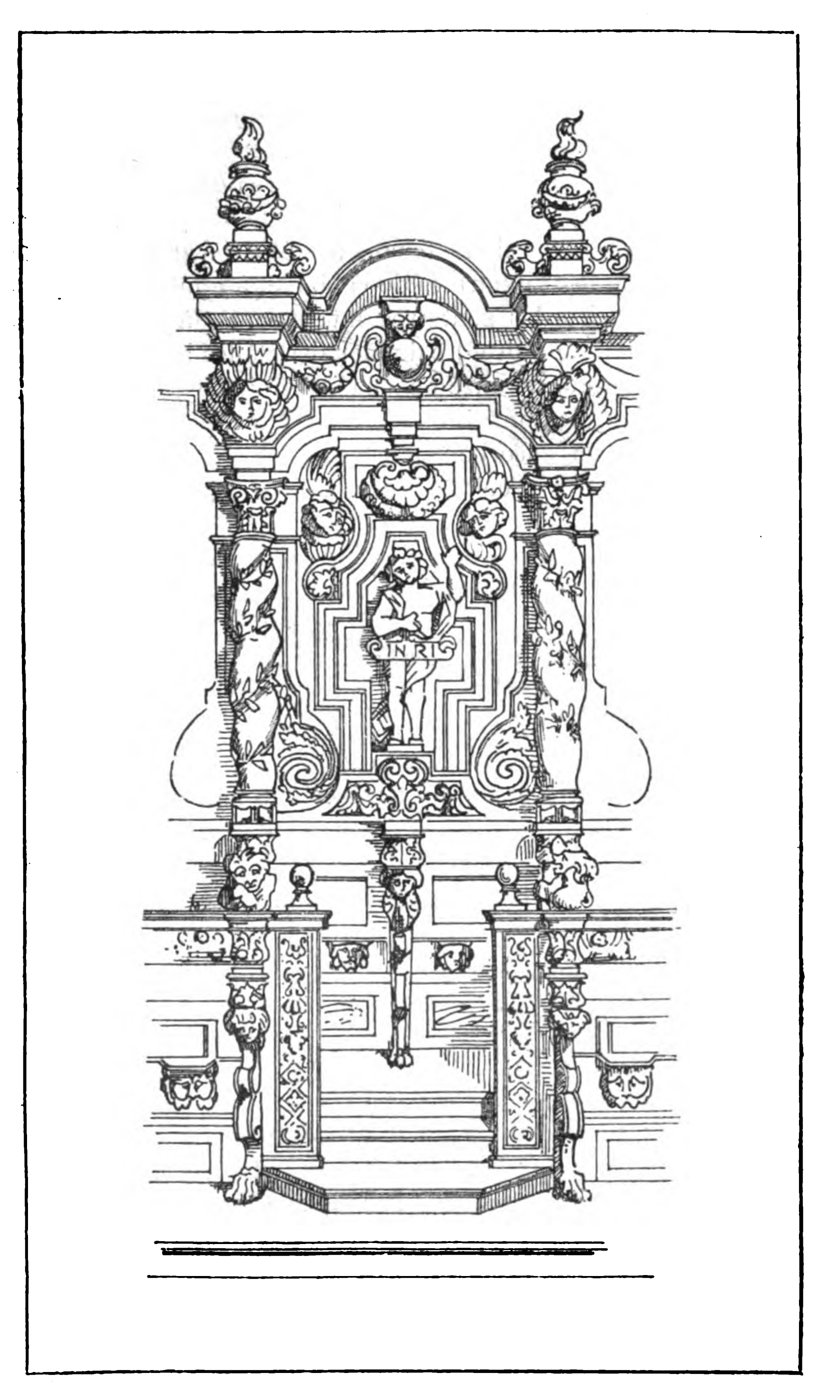
Schayes, et après lui d'autres auteurs, ont attribué l'abbatiale d'Averbode à *Luc Faid'herbe*. Cette erreur est d'autant plus explicable, que *Servais Vaes* s'était, d'abord, adressé à l'architecte malinois, pour la construction de la nouvelle église de son abbaye, et que celui-ci s'était empressé de fournir un plan à l'abbé d'Averbode. J'ai vainement cherché pourquoi le projet d'église présenté par *Faid'herbe* n'a pas été accepté ; tout ce que l'on sait, c'est que son dessin lui fut payé 96 florins [2]. Le plan d'église dessiné par *Faid'herbe* est soigneusement conservé à la bibliothèque d'Averbode ; il est très remarquable et mériterait d'être étudié.

Plus heureux que tant d'autres temples, celui de l'abbaye d'Averbode a le rare privilège de posséder un ameublement entièrement conforme à sa riche et imposante architecture. Tous les meubles qui décorent cette église, méritent l'attention des amateurs de l'art religieux, mais il n'en est aucun qui surpasse en richesse, en élégance et en beauté, les magnifiques stalles, en chêne sculpté, adossées aux murailles du chœur.

Les stalles de l'église d'Averbode ont une longueur de 15 mètres et sont adossées, en majeure partie, aux murailles latérales du chœur, et, en partie aussi, aux deux portiques, en marbre, qui séparent la partie de l'église réservée aux chanoines, de celle occupée par le public. Elles sont divisées en formes basses, destinées aux novices et aux frères convers, et en formes hautes pour l'abbé et les religieux prêtres. Le parquet des stalles supérieures est élevé de quatre marches au-dessus du pavement du chœur, tandis que les stalles inférieures ne portent que sur une seule marche. Il résulte de cette disposition que les chanoines, assis dans les formes hautes, dépassent de beaucoup les personnes qui occupent les formes inférieures, et peuvent aisément suivre les offices qui se célèbrent à l'autel principal. Le dossier des stalles du premier rang est très bas et sert de prie-Dieu à ceux qui sont placés dans les stalles d'en haut. La rangée de stalles

[1] L'église mesure 90 mètres de longueur.

[2] *Architecto Fayd'herbe, cujus tamen ichonographia non est accepta*, 96 flor. (Arch. d'Averbode.)



Pl. XX. — Stalle de l'Abbaye d'Averbode.

basses est interrompue à son milieu, par la suppression de deux sièges, pour livrer passage à ceux qui montent dans les formes supérieures. Les jouées terminales, au nombre de huit, sont richement décorées ; elles portent, appuyés sur le prie-Dieu des formes supérieures, des lions tenant des écussons aux armes de l'abbé Vaes, à droite; aux armes de l'abbaye, à gauche. Les parcloses et les miséricordes sont très intéressants, à cause de la grande variété de sculpture. Le dossier des stalles hautes se compose, de chaque côté, de onze panneaux de menuiserie, ornés de sculptures, séparés les uns des autres par des colonnettes corinthiennes, portées en encorbeillement sur des consoles richement sculptées. Le fût de ces colonnettes, en torsade, est couvert de belles arabesques et de gracieux rinceaux. Ces colonnes portent, à leur partie supérieure, à près de cinq mètres du sol, un couronnement, en saillie, ayant la forme d'une corniche. Pour remédier à la monotonie de la corniche, l'artiste y a placé, de distance à distance, des pots à feu, à flammes dorées, d'un effet très décoratif.

Le dossier des hautes formes est, comme il a été dit, divisé en onze compartiments. Le onzième, c'est-à-dire celui qui est adossé aux portiques, en marbre, et qui fait face au maître autel, affecte la forme d'un trône ; c'est le siège réservé à l'abbé du monastère. Ce trône est reproduit de l'autre côté des stalles et sert aux prélats étrangers ainsi qu'aux hauts dignitaires ecclésiastiques, de passage à l'abbaye. Les autres compartiments, au nombre de dix, sont ornés de statues. Ces statues sont de grandeurs différentes. Cinq, de chaque côté, représentent des anges, portant les instruments de la passion, et mesurent 90 centimètres. Les autres, hautes de 1 mètre 20 centimètres, figurent des saints et bienheureux personnages de l'ordre de Prémontré. Ce sont, du côté de l'évangile : Saint Adrien, martyr de Gorcum, chanoine de l'abbaye de Tongerloo ; le bienheureux Gerlace, frère convers; le bienheureux Godefroid, abbé ; le bienheureux Siard, abbé, et le bienheureux André, premier abbé d'Averbode ; du côté de l'épître : Saint-Jacques, martyr de Gorcum ; le bienheureux Arnikius, chanoine d'Averbode [1]; le bienheureux Herman-Joseph ;

[1] On croit généralement aujourd'hui que ce personnage n'a pas existé, et que son histoire n'est qu'une fable inventée au XVIe siècle.



le bienheureux Waltmann, premier abbé de Saint-Michel, d'Anvers, et enfin saint Norbert, évêque de Magdebourg et fondateur de l'ordre de Prémontré. Ces dix grandes statues sont d'un mérite bien inférieur au reste de l'œuvre, et semblent avoir été sculptées à une époque plus récente. Le temps leur a cependant imprimé un certain cachet, et, dans le milieu où elles sont placées, elles produisent un effet qui ne manque pas de grandeur.

Les stalles d'Averbode, telles qu'elles sont parvenues jusqu'à nous, sont l'œuvre d'un artiste de haut mérite, habile à façonner le bois. Exécutées avec la plus grande richesse et l'élégance la plus recherchée, les stalles d'Averbode marchent de pair avec les plus belles formes exécutées en Belgique, à la fin du XVII[e] siècle. Elles sont de beaucoup supérieures aux stalles de l'abbatiale de Grimberghe et de l'église Saint-Paul à Anvers.

Les stalles d'Averbode ont été sculptées à Anvers et étaient achevées en 1672, lors de la consécration de l'église. L'artiste, chargé de ce travail, reçut la somme de 6,762 florins [1], pour prix de son travail. Ces formes occupent encore de nos jours la même place que leur avait assignée l'abbé Vaes, il y a plus de deux cents ans. Aucun changement n'y a été fait, le temps s'est chargé de leur imprimer ce vénérable cachet des ans que lui seul peut donner, et qui ajoute puissamment à leur beauté. Aux jours néfastes de la Révolution française, l'abbaye d'Averbode fut, comme toutes les autres institutions religieuses, supprimée militairement ; ses moines furent dispersés, ses biens confisqués au profit de la République, ses bâtiments claustraux démolis, et la belle église aurait eu le même sort, sans le courage énergique des habitants de Testelt [2]. Avant d'abandonner leur ancienne demeure, les chanoines d'Averbode avaient mis en sûreté les meubles, objets d'art, bibliothèque [3], archives, vases sacrés, en un mot tout ce qu'il y avait de transportable dans leur abbaye. Les

[1] Anno 1672. *Sedilibus in choro* (Octavius Herry, Antwerpiensis), 6,762 fl. (Arch. d'Averbode).

[2] L'abbaye d'Averbode se trouve sur le territoire de la commune de Testelt. Elle dépendait anciennement de Sichem.

[3] La bibliothèque a été confisquée, en 1819, et forme actuellement le fond de la bibliothèque de l'université de Liége. Le livre d'évangiles, avec miniatures de grandes dimensions, qui figurait à Bruxelles à l'exposition de 1880 (cat. nº 37), provient de l'abbaye d'Averbode.

vingt statues des stalles avaient également été enlevées et cachées dans une grange à Testelt. Elles ne furent replacées dans leur niche qu'en 1802, lorsqu'en vertu des lois concordataires, la ci-devant abbatiale d'Averbode eut été érigée en succursale. Depuis cette époque, aucun changement n'a été apporté aux stalles.

L'abbé Servais Vaes, qui a bâti la superbe église d'Averbode et qui l'a décorée des stalles que nous venons de décrire, est un des plus remarquables prélats qui ont gouverné cette antique institution. Il naquit à Herck-la-Ville, en 1608. Il entra de bonne heure à l'abbaye d'Averbode où il occupa successivement plusieurs charges, jusqu'à ce que, à l'âge de trente-neuf ans, en 1647, il fut élu abbé du monastère. Vingt ans après son élévation à l'abbatiat, il entreprit la construction d'une nouvelle et somptueuse église, la décora de nombreuses œuvres d'art et l'enrichit de superbes ornements sacerdotaux [1]. Son portrait, dû au talent de G. de Crayer, décore encore aujourd'hui le cloître du monastère. Ce portrait [2], qui est un chef-d'œuvre incomparable, nous représente l'abbé, grand comme nature, vu jusqu'à mi-jambes. Il porte le magnifique costume blanc des abbés de son ordre et est assis dans un grand fauteuil en chêne, de forme très simple, recouvert de cuir, fixé au moyen de clous en cuivre. L'abbé tient, dans la main gauche, un petit livre, probablement un bréviaire, relié en maroquin rouge, et a la main droite posée sur l'un des appuis du fauteuil. Au troisième doigt de la main droite, brille l'anneau pastoral, orné de brillants. La tête est complètement rasée, suivant les anciennes coutumes monastiques, sauf une large couronne de cheveux. L'âge a blanchi les cheveux, mais la couronne est encore pleine. La figure, qui accuse soixante-dix ans, est admirablement traitée ; l'artiste a très bien saisi les nuances les plus délicates de la physionomie, qui est celle d'un homme tout à fait supérieur. Le prélat, il est vrai, a le front ridé, mais quelle expression dans les yeux ! Comme ils témoignent une

[1] L'on conserve à la sacristie de l'abbaye un splendide ornement pontifical, en velours rouge, à grosses broderies, aux armes de l'abbé Vaes.

[2] Ce portrait a fait pendant quelque temps partie de la collection de M. van den Schriek, à Louvain, qui le restitua aux chanoines d'Averbode. Le tableau fut rentoilé pendant son séjour à Louvain.

vaste intelligence et une rare énergie ! Tous les traits de la figure sont bien proportionnés, le nez est régulier, la bouche finement découpée. A droite du portrait, se trouvent, sur un piédestal carré, la mitre et la crosse abbatiales. Sur ce piédestal brillent les armoiries de l'abbé avec la devise : *Ne quid nimis* [1]. Elles sont d'azur à la fasce d'or, chargée d'un cœur, accosté de deux roses, le tout de gueules ; accompagnée, en chef de deux étoiles à six rais, du second et, en pointe, d'un croissant d'argent ; l'écu sommé de la mitre et posé sur deux crosses passées en sautoir. Ce portrait du xxxv[e] abbé d'Averbode est une œuvre d'art admirable ; c'est l'expression vivante de la nature, et l'on sent que l'artiste a compris tout entier celui qui posait devant son chevalet [2].

Servais Vaes gouverna son monastère pendant plus de cinquante ans, il mourut en son abbaye, le 17 janvier 1698, à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Maintenant, à quel artiste devrons-nous attribuer les stalles d'Averbode ? Les archives de l'abbaye parlent d'un anversois nommé *Octave Herry : Octavius Herry, Antverpiensis*. Mais cet artiste, qui aurait été de son temps un maître de la sculpture, n'a laissé, dans l'histoire, aucune trace de son existence. La famille *Herry* a, il est vrai, résidé à Anvers au xviii[e] siècle, plusieurs de ses membres ont fait partie de la gilde de Saint-Luc, mais un sculpteur du nom d'*Octave Herry* y est totalement inconnu.

Le chanoine prémontré, *Augustin van Boterdael* [3], dans sa chronique de l'abbaye d'Averbode, attribue également les stalles de l'église de son monastère à *Octave Herry*. Mais il est probable

[1] Cette devise n'est pas propre à l'abbé Vaes. C'est celle de tous les prélats d'Averbode. La coutume actuelle d'une devise différente pour chaque abbé ne remonte pas, à Averbode, au delà du xviii[e] siècle.

[2] Servais Vaes avait de Crayer en haute estime. Il lui commanda aussi un très grand tableau pour le maître-autel de l'église. Cet autel fut démoli, vers le milieu du siècle dernier, et le tableau, qui représente la profession de Saint-Norbert, placé à la salle capitulaire, où on l'admire encore de nos jours.

[3] Augustin van Boterdael naquit à Bruxelles, le 27 novembre 1702, entra à l'abbaye d'Averbode, le 24 mars 1725, y prononça ses vœux, le 9 juin 1726, devint vicaire à Wezemael, le 7 avril 1733, vicaire à Venlo, le 20 septembre 1737 et enfin le 9 juillet 1746, curé à Hechtel, où il mourut, le 24 mai 1777. Le manuscrit de van Boterdael a pour titre : *Origo et progressus Cœnobii Averbodiensis.*

que l'érudit prémontré aura simplement copié la note que j'ai citée, et qui pouvait lui paraître vraisemblable à une époque où la famille *Herry* demeurait à Anvers et y comptait des artistes.

Suivant une tradition conservée à Averbode, l'auteur des stalles aurait été un tout jeune artiste, mort prématurément à l'abbaye même. Cela peut être vrai, mais semble une confusion avec l'auteur du plan du grand autel [1], l'architecte namurois Houssar, qui mourut à l'abbaye d'Averbode, en 1767, et y fut enterré, peu de jours après l'adoption définitive de son plan.

Mais vers cette époque vivait à Anvers un maître menuisier du nom d'*Octave Henry*. Il me semble possible que les chroniqueurs d'Averbode se soient trompés d'une lettre dans l'orthographe du nom, et que c'est de ce personnage qu'il s'agit ici. Mais dans ce cas, il ne faut point considérer Octave Henry comme le véritable auteur des stalles d'Averbode, mais simplement comme un menuisier très habile qui n'a fait que fournir le bois, dresser la charpente et exécuter la menuiserie, et ce serait faire erreur que de lui attribuer une œuvre d'art aussi considérable. Tout ce que l'on peut admettre, c'est qu'Octave Henry a été un menuisier entrepreneur, qui, sur un plan donné, a exécuté la menuiserie des stalles, alors que les tailleurs d'images les plus remarquables de cette époque s'occupaient de la partie sculpturale. Les stalles elles-mêmes ne contredisent pas cette supposition. Quiconque en examine soigneusement les pittoresques détails des sculptures, demeure frappé de la différence qui règne entre certaines parties. Telles sont traitées beaucoup plus largement et plus vigoureusement que d'autres. Sans parler des dix grandes statues de saints de l'ordre de Prémontré, et qui sont, sans contredit, l'œuvre d'un artiste d'infiniment moins de valeur que ceux qui ont travaillé au reste de l'œuvre, on rencontre, à chaque instant, des différences frappantes et qui rendent nécessaire la supposition de plusieurs sculpteurs y travaillant simultanément.

Nous ne connaissons donc pas exactement l'auteur des stalles de l'abbaye d'Averbode. Il me semble que les colonnettes en tor-

[1] Cet autel, en style Louis XV, remplace l'autel en bois placé par l'abbé Vaes. Il fut complété quelques années plus tard par le sculpteur Rhutty, de Bruxelles. Le maître-autel coûta 17,263 florins, et les changements faits par Rhutty 4,650 florins.

sade ornées d'arabesques, qui soutiennent la corniche du dossier des hautes formes, pourraient bien être l'ouvrage du même auteur que celles des confessionnaux de l'église Saint-Michel [1], à Louvain. On y constate la même élégance de dessin et la même vigueur d'exécution.

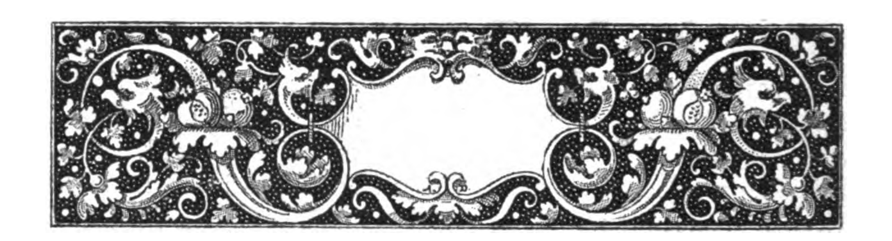
Quoi qu'il en soit, nous nous trouvons ici devant une question du plus haut intérêt artistique. J'ose espérer que je serai assez heureux pour rencontrer, parmi les membres de la Société d'archéologie de Bruxelles, quelqu'un qui me secondera dans mes recherches, et qui m'aidera à faire connaître l'auteur d'une de nos plus belles œuvres sculpturales.

CAMILLE GOFFAERTS.

[1] On sait que les boiseries et les confessionnaux, de la fin du XVII[e] siècle, que l'on voit à l'église de Saint-Michel à Louvain, offrent un des plus beaux types de ces meubles pour le style de la Renaissance.

P. S. Je dois ici témoigner tout particulièrement ma reconnaissance au Révérendissime M. J. G. Crets, docteur en théologie et prélat d'Averbode, qui m'a beaucoup aidé dans mes recherches, et à M. V. Lennertz, chef des travaux graphiques à l'Université de Louvain, pour le dessin qu'il a bien voulu prendre des stalles.





LE TESTAMENT EN VERS

DE

JACQUES CAMMAERT

CHANOINE DE L'ÉGLISE SAINTE-GUDULE, A BRUXELLES, AU XVIe SIÉCLE,

SUIVI D'UNE NOTE

SUR JEAN-FRANÇOIS CAMMAERT, AUTEUR DRAMATIQUE DU XVIIIe SIÈCLE.



U cours de nos recherches dans les archives de l'église des S. S. Michel et Gudule, nous avons rencontré une pièce absolument extraordinaire et, peut-être, unique dans son genre. C'est le testament, en vers, d'un chanoine de la deuxième fondation, Jacques Cammaert. Il porte la date du 1er mai 1560.

Le mérite littéraire de cet acte de dernière volonté, rimé, n'est pas bien grand, il est vrai, tant s'en faut. Mais, vu son antiquité, et, surtout, la forme bizarre que son auteur s'est plu à lui donner, les amateurs des choses anciennes, estimons-nous, en prendront connaissance avec quelque intérêt.

Voici ce testament [1] :

In den naem des vaders, des soens en des
Heylichs gheests. Want hier al verganckly ck es
Dat crancklyck es, in de werelt present,
Zo begher ick dat dit myn testament,
Gheschreven met mynder handt, wel bedaght,
Onderhouden sal syn ende volbracht.

Ick, Jacobus Cammaert, in 't bekinnen,
Wel noch ghebruyckende myn vyf sinnen,
Bevele myn siele God almachtich
En al den hemelschen here crachtich,
Myn doot lichaem der ghewyder erden,
In Sincter Goelen kercke vol werden,

[1] Cette pièce est, en elle-même, dépourvue d'intérêt.

En voici une analyse :

Le testateur demande à être enterré, en l'église Sainte-Gudule, près des fonts baptismaux ou bien dans le chœur du Saint-Sacrement de Miracle, devant l'autel de Saint-Nicolas.

Pour racheter, s'il y a lieu, la partie mal acquise de ses biens, il laisse vingt sols en l'honneur de la sainte Vierge. Aussitôt le décès, on devra sonner les cloches, de même qu'aux vigiles, aux obsèques, aux trentaines et au premier anniversaire.

Pour la célébration d'un anniversaire perpétuel, Cammaert constitue une rente de quatre florins du Rhin, à partager entre les chantres, les chapelains et les chanoines de la grande et de la petite prébende. Il laisse quatre sols pour deux cierges à placer sur sa tombe.

Toutes ses dettes devront être payées sans tarder.

Le monastère de Sainte-Gertrude aura une rente de deux florins du Rhin, pour faire honnêtement pénitence aux Quatre-temps, comme du vivant du testateur. A cette occasion, les enfants de chœur recevront, chacun, un pain blanc, et le maître de chant une paire de gants. Le charpentier et le peintre toucheront, pour leur peine aux funérailles, chacun un réal. Il sera payé, au président de la fabrique, trois sols, pour les rideaux et les tapis.

Cammaert institue ensuite divers legs, à savoir, à chacun des sept enfants d'un certain Kerremans, à Jacques, fils de Henri, et à sa propre nièce *Heylken*, à Anvers, des sommes de dix florins, de 40 gros, monnaie de Flandre, une fois payées. Il laisse le reste de ses biens aux enfants d'Élisabeth Cammaert qui auront à subvenir aux frais des funérailles et à accomplir toutes les prescriptions du testament. Sire Jacques Oliviers et Sire Jacques Mellilo, ami du testateur, seront chargés de veiller à l'exécution de toutes les clauses de cet acte de dernière volonté. L'un et l'autre seront récompensés pour leurs bons soins par un réal d'or, ou la valeur de cette monnaie.

Enfin, Cammaert ordonne que celui qui attaquerait ses dispositions, serait déchu de la part qu'il lui y attribue.

In den vontcoor, macht my daer ghebueren,
Oft in 't Sacraments coor, by der dueren,
Voor Sincte Niclaes altaer, op dat pas,
Ontrent daer Haneton [1] begraven was.
Voor myn ongherecht goet, my onbekent,
Marien aflaet twintich stuyvers sent,
Op dat voor myn siele werdt ghebeden.
Luydt Gabriel, ter stont overleden,
Met Michael en Gudila [2] tsamen,
Eest sake dat al zo mach betamen.
Welck gheluydt wilt oick vier mael useren,
Als men myn wuytvaert sal celebreren
En als men sal vigilien singhen.
Wilt dit wel al te samen volbringhen,
Dertichste en ierste jaergetyde
Volghende, op dat myn siele verblyde.
Elcken sanghre die daer dan singht discant,
Sal men gheven twee stuyvers in de hant.
Voor myn jaerghetyde, alle jaere,
Vier rentsgulden erflyck ick verclaere,
En die te deylen in vieren ghelyck,
Op dat men de messe singh in musyck ;
Den sanghers en capellanen ende
Van der cleynder en grooter prebende
Canonicken tsamen, al eendrachtich,
Om dat zy myns souden zyn ghedachtich.
Voor twee kerssen op myn sepultuere
Vier stuyvers, op dat ooic trefflyck duere.
Myn dootschulden al omme wel voldoet
En alle andre schulden metter spoet.
Noch twee rentsghulden erflycke rente
Sinct Ghertruden in den convente,
Mynder vrouwen ende den joffrouwen [3],
Om dat zy eerlyck souden onderhouwen

[1] Philippe Hanneton, chevalier, trésorier de l'ordre de la Toison d'Or, premier secrétaire et audiencier de Charles-Quint, mort en 1528, fut enterré dans la chapelle du Saint-Sacrement de Miracle, avec sa femme, Marguerite Numan, et leurs deux fils, Jean, chanoine et trésorier de ladite église, et Charles, secrétaire de Charles-Quint, époux de Maximilienne Rifflard.

[2] Gabriel, Michel et Gudule sont les noms des cloches.

[3] La supérieure du couvent de Sainte Gertrude, à Bruxelles, avec ses religieuses.

De boetschap op den quatertemperdagh ;
Al zo men jaerlycks in myn leven sagh,
Waer af de kinderkens [1], om wel te doen,
Elck een wit broot, item een paar hantschoen
Den sangmeestre, van hen wel te leeren.
Voorts sal men den timmerman toe keeren
En den schilder, behulpich liberael,
Voor henlier moyte, elck eenen reael,
Den kerckmeyer dry stuyvers ten tye,
Voor gordynen en tappecerye.
Doen se iet meer, om dit te verschoonen,
Dat sal God in der eeuwicheyt loonen.
Kerremans kindren, seven in 't ghetal,
Elcken thien gulden, en dat eens voor al.
Jacop Hendricx soene, en myn nichte
Heylken, t' Hantwerpen, ick oic ter dichte
Thien gulden, elcken te viertich vlaems groot,
Dat zy voor myn siel bidden na myn doot.
En hier met wuyt, de reste blyvende,
Welcke reste ick ben toe schryvende
Den kindren van Elisabeth Cammaert,
Om daer met te voldoene myn wuytvaert.
En dit tseghenwoordich myn testament,
Hen stellende testamentuers present
En van mynen goeden erfghenamen,
Haeffelyck, erffelyck, na 't betamen,
Die hier na dan sullen overschieten,
Op dat zy die eendrachtich ghenieten.
En op dat dit elck wel onderhouwe,
Heer Jacob Oliviers sal sien touwe,
Met heer Jacob Mellilo [2], mynen vrindt,
Waer voore hen elcken ter stont ontbindt
Eenen gouden reael, oft syn weerde,
Op dat dit elck te liever aenveerde
Myn testament, ende dat ter eeren
Gods, willet altyt ten besten keeren.
En esser iemandt diet wilt beletten,
Wilt sulcken van synen deele setten.

[1] Les enfants de chœur.
[2] Les deux exécuteurs testamentaires sont chanoines de Sainte-Gudule.

Ick heb dit gheschreven met mynder hant,
Ghesont, ghebruyckende wel myn verstant,
Op den iersten dagh van meye, int jaer
Vyfthien hondert en sestich oppenbaer.
Ende om dat wel soude bewaert syn,
Zo heb ick 't onderteeckent
J. Cammaert fyn,
1560[1]

Voici le fac-similé de la signature du chanoine[2] :



Quant au *beau langage* et à la versification, on le voit, cette étrange élucubration est loin de pouvoir être prisée comme un modèle du genre, et la place qu'elle fera assigner au poète du XVIe siècle que nous venons de découvrir, est des plus modestes.

D'ailleurs, à tout prendre, bien des œuvres qui, à cette époque, faisaient les délices de nos ancêtres, dans les représentations des Chambres de rhétorique, ne peuvent se piquer d'un langage plus relevé que ce testament en vers, ou de lui être supérieures au point de vue de la prosodie.

Le nombre de poètes connus de cette période — on le sait — est assez restreint, et ce qui nous a été conservé de leurs œuvres n'est pas bien considérable. C'est cette considération, surtout, qui nous a engagé à signaler la pièce de vers du chanoine Cammaert



Est-il téméraire de supposer qu'un homme qui fait, en style

[1] L'original se trouve dans les *Testamenta, computus capellanorum Divæ Gudilæ*, N° 1/15, f°s 23-24. Des copies en sont renfermées dans les volumes n°s 11/14 (f°s 331-332) et 11/9 (f°s 190-192) de la même collection.
[2] D'après un compte de l'église.

métrique, son testament, acte grave s'il en fut, n'en est pas à son coup d'essai en matière de poésie et a dû faire, dans sa carrière, plus d'une incursion dans le domaine d'Apollon et des Muses? Aussi, qui sait si, un jour, d'autres, plus heureux que nous, ne déterreront pas de la poussière des archives, une pièce de lui de meilleur aloi. La chance n'en est pas bien grande, cependant. Car, loin d'être un produit d'extrême vieillesse, ce testament est l'œuvre d'un homme qui, selon les apparences, se trouvait dans la maturité de l'âge. Il n'y a donc pas beaucoup de probabilité que la découverte éventuelle d'autres poésies de notre chanoine permettra jamais de revendiquer pour lui une place honorable dans les lettres néerlandaises, au XVIe siècle.

* * *

Comme toutes les villes flamandes, Bruxelles comptait, aux XVe et XVIe siècles, un certain nombre de chambres de rhétorique, notamment le *Livre* [1], le *Bluet* [2], la *Branche d'Olivier* [3] et la *Guirlande de Marie* [4], formée par la fusion de la *Fleur de lys* [5] et de la *Giroflée* [6]. Ainsi que le rappelle M. CHARLES STALLAERT, membre de l'Académie royale flamande, dans une récente brochure fort intéressante [7], ces sociétés produisaient un très grand nombre de mystères, de pièces allégoriques, *d'esbattements,* de pochades, etc.; en un mot, tous les genres y étaient représentés.

Le chanoine Cammaert n'aurait-il pas pris une part active au mouvement littéraire si intense de son époque? Le temps se chargera, peut-être, de répondre à cette question.

Quoi qu'il en soit, nous voyons Cammaert prendre position contre une Chambre de rhétorique, à propos d'une pièce dont l'action était de nature à lui déplaire.

En 1559, le *Bluet* avait, dans l'*esbattement* intitulé *les Frères*

[1] *Het Boek.*
[2] *Het Korenbloemeken*, traduit, dans l'*Histoire de Bruxelles*, par *Fleur de blé.*
[3] *Den Olyftak.*
[4] *Het Marienkransken.*
[5] *De Leliebloem.*
[6] *De Violier*, traduit, dans l'*Histoire de Bruxelles*, par *Violette.*
[7] *De Bervoete Broers, een zuid-nederlandsch kluchtspel uit het midden der XVIe eeuw, voor de eerste maal uitgegeven door* KAREL STALLAERT (*Antwerpen*, 1891).

Mineurs (De Bervoete Broers), représenté le père-gardien des Récollets dans un rôle ridicule et peu compatible avec la dignité d'un membre des ordres, en lui prêtant un langage grossier et en le faisant en venir aux mains avec un homme du peuple.

Cette pièce avait été jouée, la première fois, peu après le traité de paix de Cateau-Cambrésis. Comme le fait remarquer M. Stallaert, elle houspillait quelque peu un religieux, et, à ce titre, pouvait être taxée comme une légère infraction aux édits régissant la matière, mais elle n'attaquait aucunement la religion. Le dénouement était même absolument moral : les esprits y sont exhortés à la charité, et les joies du ciel y sont promises aux miséricordieux. Néanmoins, deux religieux du couvent des Récollets, le chanoine Jacques Cammaert, Corneille Svolders, chapelain de l'église Sainte-Gudule, et François Kerremans, marchand d'images, adressèrent une plainte du chef de la représentation de cet *esbattement*, au procureur général de Brabant. Deux membres de la Chambre de rhétorique susmentionnée furent soumis à un interrogatoire, mais il ne fut pas donné suite à cette affaire [1].

***

Ce sont là les seuls renseignements que nous possédions sur

[1] Ceux qui désirent avoir plus de détails sur cette singulière aventure, pourront consulter avec fruit la curieuse publication de M. Ch. Stallaert.

Pour ceux de nos lecteurs qui ne lisent pas le flamand, nous donnons ici, d'après ce savant académicien, une analyse des *Bervoete Broers*.

L'action se passe à Bruxelles en 1559. Personnages : *Hans Goetbloet*, pauvre journalier, sa femme *Truiken*, avec leur sept enfants, et un huitième qui est en route; *le père-gardien des Récollets ; Milt Van Herten*, un bourgeois charitable, et *le bailli*.

La *première scène* nous transporte dans l'intérieur minable de *Hans* et *Truiken*. Ces époux se lamentent sur leur triste sort et celui de leurs petits. *Hans* est un honnête père de famille, pas paresseux du tout, mais quelque peu partageux à ses heures. Il ne perd pas courage ; en disant à sa femme : « Tâche de gagner un morceau de pain avec ton rouet », il part avec sa brouette dans l'espoir de trouver de l'ouvrage sur la Grand'Place et, malgré sa détresse, il s'en va chantant comme l'oiseau sur sa branche.

Scène deuxième : Hans rencontre le père gardien qui lui enjoint de ne pas faire tant de bruit, pour ne pas éveiller ses confrères. « Ils ont besoin de repos », dit-il, « car ils ont prié la nuit, trois heures durant, pour le salut du monde. »

Hans lui demande s'il ne peut lui donner du travail. Le religieux répond sur un ton maussade : « Continue ton chemin ; mon couvent est pauvre comme toi », et, sachant que *Hans* est quelque peu bambocheur, il lui promet une raclée s'il ne

l'activité littéraire de Cammaert et son intervention dans les affaires concernant le théâtre de son temps.

Complétons-les par quelques détails sur sa vie, puisés dans les archives de l'église à laquelle il appartenait.

Tout porte à croire qu'il descendait d'une famille de Bruxelles :

se tait pas. Mais celui-ci préfère gagner 10 sols : « ne vous fâchez pas, mon père », dit-il, et s'en va.

Scène troisième : La seconde rencontre de *Hans* est plus réjouissante. Un bourgeois cossu, *Milt Van Herten*, le hèle. Désirant faire cadeau aux pauvres Frères Mineurs de quelques vivres et d'une bonne bouteille, il propose à *Hans* de les porter à destination. « Quand on est une fois dans l'aisance », dit-il, « on n'est pas toujours pauvre. » *Hans* veut bien se charger de la commission. *Milt Van Herten* entre donc dans une boutique, achète du bœuf, du mouton, du pain, du vin, et, lui donnant une pièce d'argent, il ordonne à *Hans* de les remettre aux Récollets. Mais, notre fin matois connaît une autre maison où l'on a plus besoin de boire et de manger : c'est la sienne. Doucement, il passe devant le couvent, se souvenant bien de la recommandation du père-gardien de ne pas faire de bruit, et dépose le tout chez lui. Inutile de dire que *Truiken* et les enfants lui font grand accueil. « Quand on est une fois ans l'aisance, on n'est pas toujours pauvre », dit *Truiken*, à son tour.

Scène quatrième : Tableau domestique, représentant tout ce petit monde d'affamés en présence d'un festin inattendu, mangeant, buvant et chantant à qui mieux mieux.

Scène cinquième : Midi. Or, sur ces entrefaites, *Milt Van Herten* s'est rendu au couvent pour partager les mets qu'il y a envoyés et passer une bonne heure avec ses amis, les Frères Mineurs. Il se désole en apprenant que le précieux envoi n'est pas arrivé. Le père-gardien, à la nouvelle que c'est *Hans Goetbloet* qui a été chargé de la commission, se met en grande colère. Il court à la masure du journalier et accable celui-ci d'invectives des mieux senties. Loin de montrer du repentir au sujet de son indélicatesse, notre gaillard se gausse du religieux et va jusqu'à lui offrir un verre de son propre vin. « Dégustez-moi ça », dit-il, « c'est tout bonnement délicieux. » A cette ironie sanglante, le père-gardien se fâche tout rouge et répond par une nouvelle bordée d'injures. *Hans* riposte et on échange, de part et d'autre, toutes les aménités du répertoire marollien de l'époque. Enfin, *Hans*, poussé à bout, dit à son interlocuteur : « Si tu pouvais te défendre, je t'en donnerais ». Qu'à ça ne tienne, clame le religieux, et, ôtant son chaperon, il se jette sur son adversaire.

Scène sixième : Aux cris : « à l'assassin », poussés par *Hans*, *Truiken* accourt. Pour séparer les combattants, elle leur jette un seau d'eau. Le tapage de cette scène grotesque attire, enfin, le bailli. Il demande ce qui se passe. Le père-gardien et *Hans* lui expliquent l'aventure, chacun à sa façon. *Hans* prétend que les vivres devaient être portés chez les *frères déchaussés* et affirme avoir exécuté son ordre à la lettre. Il fait venir *Truiken* et les petits et, en montrant ceux-ci : Voyez, messire, dit-il, ils sont presque nus, ils n'ont ni pantalons, ni souliers : la misère de ces frères déchaussés-ci était plus grande que celle des frères du couvent.

Sur ce plaidoyer *ad hominem*, le bailli ne peut donner tort à *Hans*. Le père-gardien, lui-même reconnaît qu'en entendant les choses ainsi, Hans n'est pas coupable, et, comme il a bon cœur, et que *Hans* lui fait des excuses, il lui pardonne sa *zwanze*. Et, sur ce, tout le monde est content, et la pièce est finie.

les documents de cette ville relatent de bonne heure le nom de Cammaert.

A défaut de registres baptistaires, pour l'époque à laquelle naquit le chanoine, la date de sa naissance et les noms de ses parents nous sont restés inconnus ; ce n'est qu'à partir du Concile de Trente, on le sait, que les curés étaient tenus d'inscrire, sur des livres spéciaux, les baptêmes, les mariages et les enterrements auxquels ils présidaient.

Cammaert était attaché à l'église Sainte-Gudule, dès 1540, et, peut-être, antérieurement déjà. Le 13 novembre de ladite année, il remet au trésorier de la chapelle du Saint Sacrement de Miracle un florin *Philippus*, laissé à celle-ci par feu maître Jean Druyninck, chirurgien. Le 16 juillet 1559, on paie, de la caisse de la même chapelle, aux prêtres Jean Ghys et Jaques Cammaert, respectivement, six sols, pour, dans la procession du Saint Sacrement de Miracle, avoir porté, sur une planche dorée, le Saint Sacrement [1].

Le 27 mars 1567, avant Pâques, ou 1568, d'après notre style, *sire et maître Jacques Cammaert, prêtre et chanoine de la petite prébende en l'église Sainte-Gudule,* déposa le testament, connu à nos lecteurs, entre les mains de Walter van Spoelberch, notaire impérial, admis au Conseil de Brabant, en présence de Jean Vry, prêtre et chapelain, et d'Adrien Ringeberch, habitant de Bruxelles, en déclarant que c'était là sa dernière volonté et en requérant ledit notaire de le cacheter et de le conserver jusqu'à sa mort.

Ainsi fut fait [2].

* * *

Cammaert décéda le 3 décembre 1574.

Son testament fut ouvert, le surlendemain, en présence du doyen et d'autres chanoines, par le prêtre et notaire Jean le Begge, qui en donna lecture et en délivra plusieurs copies authentiques.

Il est permis de s'imaginer que, malgré le sérieux de leur caractère et la solennité du moment, notaire et témoins ne purent se

[1] Comptes de la chapelle précitée.

[2] *Computus cepellanorum Divæ Gudilæ*, loc cit.

défendre contre un accès de douce hilarité en prenant connaissance du singulier testament de feu leur confrère [1].

D'après le *Liber anniversariorum* [2], l'anniversaire de Jacques Cammaert, *canonicus minoris prebendæ*, se célébrait le 3 décembre, au vœu du défunt.

La rente de quatre florins du Rhin qu'il avait assignée, à cette fin, à l'église Sainte-Gudule, fut hypothéquée sur une maison, sise *in de Hernistrate*, à Bruxelles, et appartenant, à certaine époque, aux héritiers de Gédéon van de Moertere.

***

Au XVIIe siècle, un Jean-François Cammaert, sans aucun doute un membre de la famille du chanoine, se fit un nom dans la littérature dramatique. En 1750, le nombre de ses pièces était de soixante-dix ; quinze ans plus tard, il s'élevait jusqu'à cent, au dire de ses amis.

Les œuvres de J.-F. Cammaert eurent une grande vogue, paraît-il, et plus d'une d'entre elles fut jouée au grand théâtre de Bruxelles. Dans la notice qu'il consacre à leur auteur, dans la *Biographie Nationale*, M. SNELLAERT en cite trente-une de celles qu'il a eues en main, en ajoutant que leur style dur et incorrect trahit une connaissance incomplète de la langue maternelle.

M. SNELLAERT dit J.-F. Cammaert natif de Bruxelles et place sa naissance, probablement d'après J.-F. WILLEMS [3], en 1710.

L'*Histoire de Bruxelles* cite J.-F. Cammaert parmi les hommes marquants, originaires de la capitale, mais indique 1780 comme l'année de sa naissance, ce qui est une erreur manifeste.

Grâce à de laborieuses recherches, nous avons trouvé l'acte de baptême du personnage, dans les registres de l'église Saint-Nicolas.

En voici la teneur :

27 maij 1699. Baptisatus est Joannes Franciscus, filius Judoci Cammaert et Claræ Mertens, conjugum ; susceperunt : Joannes Cammaert et Barbara Pasteels [4].

[1] *Computus capellanorum Divæ Gudilæ*, loc. cit.
[2] N° 63-72, fol. 96, armoire 3, case 2.
[3] *Verhandeling over de Nederduytsche tael-en letterkunde*, 1820-1824, t. II, p. 172.
[4] Etat civil, à l'Hôtel de Ville.

Le poète naquit donc, probablement, le 25 ou le 26 mai 1699, fils légitime de Josse Cammaert et de Claire Mertens. Son parrain était Jean Cammaert, sa marraine Barbe Pasteels.

D'après WILLEMS, il serait mort dans les dernières années du règne de Marie-Thérèse. La vérité est qu'il mourut en la même année que l'Impératrice, le 3 mars 1780. Il fut inhumé le 5 de ce mois, dans l'église des Récollets. Douze prêtres de l'église Sainte-Gudule assistaient à ses funérailles [1].

Au témoignage du livre obituaire de cette église, J.-F. Cammaert avait habité la petite rue du Cabas [2], qui était voisine du cimetière des Récollets, et exercé la profession de fripier [3]. Ce dernier détail, fort curieux, ne se trouve renseigné nulle part dans les ouvrages imprimés. Il nous explique la diction peu élégante du poète, et fait penser, malgré soi, à Hans Sachs, le célèbre cordonnier-poète allemand [4].

J.-TH. DE RAADT.

[1] Les églises conventuelles ne pouvaient pas enterrer sans une autorisation formelle du chapitre de Sainte-Gudule qui prélevait, alors, certains droits sur les frais de funérailles et qui se faisait représenter, à celles-ci, par une députation ; cela se faisait même dans les autres paroisses, pour maintenir ainsi le droit de patronage du chapitre.

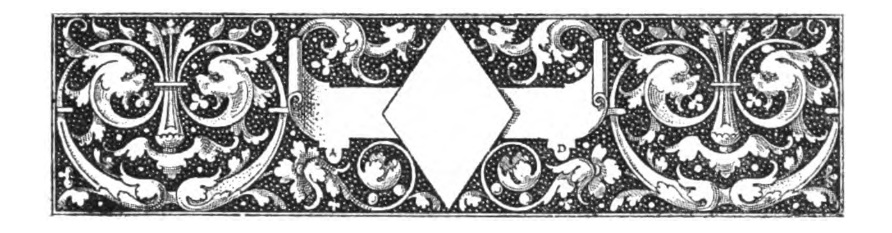
[2] Ruelle du Cabas. *Cabas straetken*, dite aussi *Pisstraetken*. Le premier de ces noms provient sans doute du mot *Cabassen* et lui fut donné parce que l'on y vendait, presque dans chaque maison, des lisières et d'autres déchets de tailleurs. Cette rue conduisait à une petite place, de quelques mètres carrés, dite *plaine de Sainte-Gertrude* (*Sinte-Geertruyden pleyntjen*). *Histoire de Bruxelles*, t. III, p. 98.

[3] 5 mars 1780. « Een sinckinghe met 12 heeren ad Minoritas in Templo *Sieur* Joannes Franciscus Cammaert, in syn leven *meester oudt cleercooper*, overleden den 3e ditto, ten 3 uren naer noen, woonende in het *Cabbas straetien, by het Minderbroeders kerckhof*; pro palla, fl. 1. 13 1/4. »

Il est à remarquer que l'on donne ici à Cammaert le qualificatif de *Sieur*, attribué, à cette époque, dans les documents du genre, aux seules personnes d'un certain rang social.

[4] Dans ses *Variétés musicologiques*, etc., M. PAUL BERGMANS publie, du poète van Langhendonck, un sonnet dédié à François-Joseph Krafft, compositeur, et à J.-Fr. Cammaert (Bulletin de l'*Académie d'archéologie de Belgique*, 1889, pp. 402 et 403).





EXCURSION

DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DE BRUXELLES

A ALOST

LE 8 octobre 1891, quelques membres de la Société d'archéologie de Bruxelles sont allés examiner les monuments et les curiosités de la ville d'Alost. Toute une après-midi a été employée à cette visite.

Les excursionnistes ont d'abord admiré la façade, style Louis XV, d'une maison située rue de la Chapelle.

Cette maison a été bâtie pour un hollandais M. Dommer, à l'instar des constructions semblables de la Hollande, au XVIIIe siècle ; elle appartient actuellement à M. Louis van Langenhove, fils de l'ancien bourgmestre d'Alost.

Dans la cour de l'Hôtel de ville, un bâtiment du même style, a attiré un instant l'attention de nos archéologues.

Dans une des salles de ce monument une carte de l'ancien pays d'Alost, au XVIIe siècle, a été fort admirée [1]. (Voyez l'inscription

[1] Voyez sur le pays d'Alost : *Mémoire historique et critique sur la seigneurie ou comté d'Alost*, par J.-J. de Smet, chanoine de la cathédrale de Saint Bavon, à Gand, présenté à l'Académie le 9 nov. 1863. Tome XXXIV, tiré à part in-4° de 46 pages.

placée en appendice.) L'Hôtel de ville, étant moderne, ne mérite aucune mention spéciale [1]. L'ancien Hôtel de ville, avec son beffroi et son carillon est beaucoup plus intéressant.

Sa restauration est presque terminée ; elle a généralement été bien comprise, mais la façade postérieure paraît avoir été trop modifiée et n'a jamais existé telle qu'on est occupé à la reconstruire.

Il est inutile de vous redire ici la description si complète publiée par le savant archiviste général, M. Ch. Piot, dans le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, 1865, pp. 243-256 et 4 planches, et par M. van Assche, dans l'*Emulation*, année 1887, pp. 159-160, planches 29 à 33.

D'un côté de la Grand'Place et à proximité de l'ancien Hôtel de ville, se trouve le local de l'ancienne chambre de Rhétorique de Sainte-Barbe, dont la façade, assez originale, du XVIIe siècle, est supportée par des colonnes [2]. On lit sur cette façade la date 1620. Ce bâtiment fut en partie élevé sur l'emplacement de la boucherie *(het vleeschhuis)*, construite, en 1391, par la corporation des bouchers, à laquelle l'Administration communale avait donné le terrain, comme cela résulte d'un acte inscrit dans un volume conservé à l'Hôtel de ville d'Alost, volume qu'on appelle *Den Boek met den Hair ou den Haer* parce qu'il a une couverture en peau de veau, à longs poils (Voyez cet acte imprimé ci-après).

La nouvelle construction porta aussi le nom de *Boucherie*.

En 1642, la ville acheta, en effet, la maison attenante à la boucherie pour agrandir la Grand'Place (voy. l'acte imprimé ci-après), la corporation des bouchers étant disposée à quitter son local. La date de 1620 qui figure sur la façade actuelle, ne doit donc pas rappeler cette reconstruction. Je n'ai pu découvrir à quoi elle se rapporte.

En 1663, la chambre de Rhétorique de Sainte-Barbe s'installa

[1] L'Hôtel de ville actuel a été bâti, en 1828, par l'architecte gantois Roelandt, sur l'emplacement de l'ancienne châtellenie ou Hôtel du pays d'Alost. Le bâtiment qui se trouve au fond de la cour de cet Hôtel de ville a fait partie de cette châtellenie et a été construit en 1759 et reconstruit en partie en 1769. V. de Potter et Broeckaert, *Hist. de la ville d'Alost*, t. II, pp. 83-84.

[2] Voyez : *Description de la ville et du Comté d'Alost*, par F. J. De Smet. Alost, 1852, p. 45.

Voyez aussi : *Histoire de la ville d'Alost* (en flamand) par De Potter et Broeckaert. Gand, 1874. Voy. la *description de l'ancien Hôtel de ville*, t. II, pp. 45-79.

dans ce bâtiment, qui est occupé aujourd'hui par le Cercle catholique. Depuis 1846, cette chambre de Rhétorique ne possède plus de salle de réunion, mais subsiste comme confrérie à l'Église paroissiale. Voici ce que les archives de cette société font connaître :

Le premier local de cette confrérie se trouvait dans une des tours de l'enceinte fortifiée, tour nommée « de Schrobberstoren » et ensuite « Sinte Barbaratoren ». Peu après, le siège de la confrérie fut transféré dans une maison de la rue du Sel et ensuite, près du couvent des Sœurs grises, rue de Nazareth. Le local que la confrérie acquit en 1663, au coin de la Grand'Place et de la rue Neuve (ancienne boucherie), fut incendié par les soldats de Louis XIV et le 18 mars 1744, par une troupe anglaise.

Au commencement de ce siècle, les membres de la confrérie se réunissaient au « Roi d'Espagne », rue Neuve.

« Alost, dit M. Désiré van de Casteele, possédait deux cham-
« bres de Rhétorique : celle de Sainte-Catherine ou du Laurier
« était la plus ancienne et avait la préséance pour ses représenta-
« tions ; l'autre formée par la corporation des pelletiers, existait
« déjà bien avant 1540 ; elle avait pour patronne sainte Barbe.

« Comme toutes les chambres de Rhétorique, elles servaient à
« rehausser l'éclat des processions et principalement celle de
« l'*Ommegang* qui avait lieu pour Alost, à la fête de Saint Pierre
« et Saint Paul, c'est-à-dire le 29 juin de chaque année. On jouait
« le plus souvent des pièces religieuses et ces représentations
« se donnaient sur des estrades. »

M. van de Casteele cite trois spécimens de refrains émanés des rhétoriques d'Alost.

Ce sont des adresses au prince, tirées d'un recueil de l'espèce et des plus rares, de 1562.

La première provient de la chambre de Sainte-Barbe et les deux autres de la chambre de Sainte-Catherine.

Ces adresses sont en flamand.

La chambre de Sainte-Catherine avait pour devise : *Amor vincit.*

Guillaume Caudron, fameux poète flamand du XVIIe siècle (né en 1607, mort en 1692) faisait partie de cette Chambre et chanta Sainte-Catherine en un long poème.

Je possède un petit volume assez rare intitulé : *Recueil des poèmes couronnés par la Société littéraire dite des Catherinistes à Alost, département de l'Escaut, dans sa séance du 14 janvier 1810.* Imprimé à Gand, chez P. F. de Goesin-Verhaeghe, 1810. Le prix fut remporté par M. Ph. Lesbroussart, fils, de Gand, professeur au Lycée de cette ville.

Le premier accessit fut décerné à M. Le Mayeur, secrétaire de la Faculté des lettres à l'Académie de Bruxelles, et le second accessit fut donné à M. Benau, de Gand.

La société, en instituant ce concours, avait voulu encourager la poésie française chez les jeunes Belges. Elle avait résolu de décerner trois prix : une médaille d'or — une médaille d'argent doré — une médaille d'argent, « aux trois concurrents qui réussiraient le mieux à chanter *Les Belges*, dans un poème, limité de 300 à 500 vers. »

Je me bornernai à transcrire quelques vers du poème de Lesbroussart :

Quel séjour en effet, et quels climats vantés
De cette terre heureuse effacent les beautés?
Soit que le laboureur, d'une main exigeante
Retournant sans repos la glèbe obéissante
Fasse naître partout sur un sol complaisant
Ce luxe végétal, dont l'aspect ravissant,
Industrieuse Alost, sur ta côte fleurie
Arrête l'étranger qui l'admire et l'envie.

Le lyrisme, comme vous voyez, a entraîné Lesbroussart bien loin. Aujourd'hui, le séjour d'Alost est si peu attrayant que beaucoup d'habitants s'empressent de quitter leur ville natale pour la capitale et que la *côte fleurie* n'arrête plus longtemps l'étranger.

Quant au climat vanté, il a dû bien changer! Depuis quelques années, Alost partage avec la Belgique les ineffables joies d'une pluie presque perpétuelle, agrémentée de froids excessifs et de tempêtes effroyables.

Outre ces deux chambres de Rhétorique, Alost comprenait plusieurs corporations et gildes : les Tapissiers, la gilde de Saint-

Sébastien ou des Archers, la gilde de Saint-Georges ou des Arbalétriers et la gilde de Saint-Antoine ou des Arquebusiers [1].

M. Ferdinand Lefebvre me cite une ancienne coutume alostoise assez curieuse pour que je la rapporte ici :

« Une sorte de corporation, composée de six personnes, entreprend le transport des tonnes de bière, du brasseur au client. Autrefois, elle avait le monopole de cette besogne.

« Lorsqu'un des membres de cette corporation venait à mourir, les autres lui nommaient un remplaçant qui était, ensuite, officiellement reconnu par les autorités communales.

« Actuellement, ils rendent ce même service, mais chaque brasseur a cependant le droit de transporter lui-même sa bière.

« Les brasseurs se servent généralement de cette corporation pour le transport des tonnes de bière dans les caves qui ont des entrées d'un accès difficile. »

Au milieu de la Grand'Place, les excursionnistes ont admiré, en passant, la statue du célèbre imprimeur Thierry Martens, dont la pierre tombale a été transportée, de l'église des Guillelmites, à l'église paroissiale Saint-Martin. Vous verrez une assez bonne reproduction de cette pierre tombale dans l'ouvrage de J. de Gand sur la vie et les éditions de Thierry Martens [2].

Nos collègues ont été visiter, ensuite, l'Église Saint-Martin. Voici une note sur cette église que M. Eug. Nève, ingénieur-architecte, à Bruxelles, a bien voulu m'adresser :

L'Église Saint-Martin à Alost.

« L'histoire rapporte que l'église primitive fut incendiée en
« 1305. Le style ogival, très abâtardi, de l'église actuelle tendrait
« à rapporter sa reconstruction au XVI[e] siècle.

[1] Ceux que l'histoire de ces gildes intéresse, consulteront avec fruit les *documents concernant la corporation des Tapissiers, les Ghildes de Tir et les Chambres de Rhétorique à Alost*, publiés par D. van de Casteele dans les Annales de la société d'Emulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre, 3e série, tome VIII, tiré à part, Bruges, impr. de Zuttere, 1873, in-8°, 52 pages.

Voy. aussi De Potter et Broeckaert, t. II, pp. 85 et suivantes.

[2] *Recherches historiques et critiques sur la vie et les éditions de Thierry Martens*, par feu M. J. de Gand, d'Alost. Alost, imp. Spitaels, 1845, in-8°, 246 pages.

Consultez aussi les ouvrages du jésuite van Iseghem, sur les œuvres, la vie et les éditions de Thierry Martens.

« Néanmoins, Sanderus affirme que l'église qui succéda à celle « de 1305 fut brûlée en 1605 et reconstruite à cette époque.

« Avec l'église Saint-Michel à Gand, elle partageait le sort « d'une église ogivale construite au XVIIe siècle.

« Malheureusement, elle est restée inachevée : la nef, bordée « de chapelles, ne possède que deux travées ; terminée, elle comp- « terait parmi les plus vastes églises de Belgique.

« Pour donner une idée de ses dimensions, il suffit de signaler » qu'elle mesure en longueur, dans œuvre, 69 mètres ; le chœur « seul, jusqu'au fond de la chapelle absidale, a 40 mètres. La lar- « geur, aux transepts, est de 56 mètres et la largeur aux nefs « de 34 mètres.

« L'intérieur, fort simple comme décoration, se fait remarquer « par l'ampleur et le grandiose de la conception.

« Le chœur est entouré de sept chapelles rayonnantes, dispo- « sées avec beaucoup d'art.

« L'église possède une particularité à noter : elle possède un « transept *double*, c'est-à-dire, que le grand transept est bordé d'un « collatéral.

« Les colonnes qui séparent les deux transepts sont pourvues « de chapiteaux ornés de feuillage vigoureusement traité. Ces « chapiteaux sont plus grands que ceux du reste de l'église et » leur abaque présente assez de surface pour recevoir la base de « la colonnette qui supporte la retombée des voûtes, tandis que « les autres chapiteaux laissent dépasser ces bases, en encorbelle- « ment, d'une façon assez désagréable.

« Les poussées de la grande voûte n'étant pas contreboutées « par des arcs-boutants, ne sont maintenues que par des ancrages. « Cet expédient est insuffisant, car plusieurs piles ont boudé et « les colonnes dévient de la verticale en déversant vers la grande « nef.

« La Renaissance a encombré l'ancienne collégiale de retables « exubérants.

« Deux d'entre eux renferment des tableaux de valeur, l'un « de Crayer et l'autre un chef-d'œuvre de Rubens, représentant « Saint-Roch et les pestiférés. Puis encore un tableau d'Otto « Venius.

« L'Église Saint-Martin possède une sacristie qui date de la

« construction de l'église. C'est une jolie construction, ornée « d'une tourelle. L'intérieur est voûté en compartiments prisma- « tiques. Elle possède une jolie porte à panneaux de l'époque. La « piscine du lavabo est un fragment d'un ancien tabernacle à tou- « relle du moyen âge qui a été remplacé dans le chœur par un « tabernacle, à tourelle en renaissance flamande, assez original. « Toute l'église est construite en pierre de Meldert lez-Alost et « d'Assche. »

J'ajouterai qu'il n'existe plus guère de pierres tombales à l'intérieur de l'église, j'ai cité celle de Thierry Martens ; il s'y trouve encore quelques pierres de la famille de Ruddere, une très belle pierre (fixée dans la muraille) du chevalier Gérard du Bosc, mort le 18 juillet 1561, et de sa femme Isabeau Lotin.

Les fonts baptismaux sont incontestablement du XVI[e] siècle.

Leur base carrée est continuée par une plinthe qui supporte un talon très étendu sur lequel s'élève la cuve soutenue par quatre consoles arrondies suivant sa forme.

Ces consoles reposent sur des griffes de lion, tandis qu'à leur sommet se montrent des têtes du même animal.

Alternant avec ces mascarons, on voit, sur les flancs de la cuve, quatre têtes de femmes coiffées de voiles noués aux tempes et retombant en plis serrés de chaque côté du visage.

La cuve est terminée par un bandeau composé d'un filet et d'un bourrelet à oves aplatis, d'un certain caractère.

Un couvercle du XVII[e] siècle, en cuivre, recouvre les fonts.

Ce couvercle, de forme bombée, est muni, au centre, d'une grosse sphère portée par quatre pédicules, et surmontée d'une croix grecque ; quatre sphères de moindre dimension et mono-pédiculées accompagnent la première. Une potence en fer forgé, sans intérêt artistique, sert à manier ce couvercle.

Dans la sacristie, le sacristain a exhibé une monstrance très riche, en or et argent, ornée de joyaux et de diamants ; elle est de style renaissance. Les murs du chœur portent les blasons obituaires des familles nobles de Waepenaert, Terlinden, de Smet, Lefebvre, Diericx, Pauwelaert, etc.

Une chapelle latérale de l'Église a été polychromée, mais avec un mauvais goût qui a choqué tous les archéologues et tous les artistes. Voilà où conduit la manie des bariolages !

Non loin de l'Église se trouve le béguinage, bâti en briques et pierres blanches. Il a été très habilement restauré, il y a quelques années. On y voit encore quelques constructions du XVIe siècle.

Ce béguinage a été établi en 1261 sur un terrain dit Boudemaershof, concédé par Gautier de Ghier et son épouse Gertrude, bourgeois d'Alost, avec approbation de Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, par acte authentique de l'année 1264. (Voyez Sanderus et Gramaye.)

M. Ferdinand Lefebvre, notre nouveau collègue, qui était venu très gracieusement attendre à la gare les excursionnistes, voulut bien les inviter à visiter l'ameublement Louis XV de l'hôtel de madame la douairière Lefebvre, situé rue Neuve. Ils eurent l'occasion d'admirer une superbe tapisserie en velours d'Utrecht, très bien conservée, et des peintures sur toile représentant des scènes de la vie chinoise, dans le goût des sujets mis à la mode par Watteau et Boucher.

Ces peintures démontrent quelle influence ont eue, au XVIIIe siècle, les produits de l'art chinois que les Hollandais et les Portugais apportaient en quantité sur le marché européen.

On voulait être « à la chinoise ». Le théâtre, la littérature, les travestissements et les décorations des maisons se sont ressentis de cet engouement. Vous n'ignorez pas le rôle des habitants de l'Empire du milieu dans les divertissements de Voltaire, la copie de leurs porcelaines par les fabriques de Hollande et d'Angleterre. Ce sont les chinoiseries de Watteau et de Boucher qui ont mis à la mode les peintures dont M. Lefebvre possède des spécimens remarquablement bien conservés.

D'autres vestiges de cette influence existent dans les châteaux d'Enghien, d'Héverlé et d'Attres, qui possèdent ou possédaient également des salons à la chinoise.

C'est dans l'hôtel de Mme la douairière Lefebvre que le duc de Berry a logé, lorsqu'il vint à Alost pendant les Cent jours [1]. Le duc était accompagné d'un grand état-major et de nombreux gardes du corps. Il habita la maison de M. Jean-Baptiste Lefebvre [2], alors bourgmestre d'Alost, jusqu'au moment de la bataille

[1] Louis XVIII s'établit à Gand, attendant les événements. Il habitait l'hôtel du comte d'Hane de Steenhuyze, rue des Champs.

[2] M. Jean-Baptiste Lefebvre est le grand père de M. Ferdinand Lefebvre qui a eu

de Waterloo. Le jour de cette fameuse bataille, vers 4 heures de relevée, une estafette arriva de Bruxelles annoncer que Napoléon avait vaincu les alliés.

Les chevaux du duc et de sa suite étaient prêts et sellés depuis plusieurs jours. Lorsque le duc eut pris connaissance de la dépêche qui lui était envoyée de Bruxelles, il dit à ses officiers ces seuls mots : « Messieurs, à cheval », et, immédiatement, tous se dirigèrent, le plus vite possible, vers Termonde, de manière à gagner la rive gauche de l'Escaut.

Le duc de Berry ne revint plus à Alost. Son aide de camp et son secrétaire particulier, qui était un duc de Broglie, logèrent aussi chez M. Lefebvre. Les gardes-du-corps, qui, tous, étaient officiers, reçurent l'hospitalité chez les principaux bourgeois de la ville.

Pendant les Cent jours, le comte d'Artois, devenu, plus tard, roi de France, sous le nom de Charles X, habita aussi à Alost, dans la maison de M. Tack, rue Neuve, maison occupée actuellement par M. Wilfrid de Clippele, en face de la Poste.

Le duc de Berry résidait presque constamment à Alost, tandis que le comte d'Artois était plus souvent à Gand, chez Louis XVIII.

A son retour à Paris, le duc de Berry envoya une somme importante pour les pauvres d'Alost et un magnifique bol en argent pour la famille Lefebvre. Cette pièce d'argenterie est actuellement chez Mme la douairière Louis Lefebvre-Wouters, à Blaesvelt, près Malines.

...A quatre heures et demie, notre promenade archéologique à travers Alost était terminée.

GEORGES CUMONT.

la grande obligeance de me transmettre les renseignements inédits ci-dessus rapportés. C'est, avec regret, que j'ai appris récemment la mort de mon aimable correspondant, décédé à Alost le 30 juin 1892.



APPENDICE

Acte de 1391.

« Allen den ghenen, die dese letteren zullen zien en horen lesen. Ic, Jan
« Hooft, Souverain bailliu van den lande van Aelst ende Watergrave van
« Vlaanderen, ende wy, scepenen, raed ende ghemeente van den poort van
« Aelst, maken cond ende kenlic, dat wy hebben gheordineert ende ghecon-
« senteert omme 'tghemeene pourfyt ende bate van den poort voor-
« noemt, den vleeschauwers van Aelst een erve an de maerct t' Aelst,
« **omme een vleeschhuus op te makene** ende op haren jaertol ende
« assizen te betaelne den vorsegde poort, ghelyc zy ghedaen hebben toten
« daghe van heden, mids dat hem lieden de voorzegde poort van Aelst
« **een vleeschhuus** sculdich es te leveren, ende nu so aerm ende so
« ghemaete es, dat zy 's niet de macht en heeft, ende dit in dese manieren,
« dat 't **vleeschhuus,** dat zyne up zullen maken of doen maken, sal bly-
« ven haren hoyre ende haren nacomers, vleeschhauwers van Aelst, die
« dit voorgezegd **Vleeschhuus** zullen helpen maken of doen maken,
« t' eeweliken daghen, zonder hem lieden bi den poort of bi gemene on-
« ghebruuc te doene of te laten doene. Ende waer 't dat eenich vleesch-
« hauwer stoorve zonder cnapelin kind naer hem blyvende van den voor-
« segden vleeschhauwers in 't voorzegd ambacht zynde, so moet zyn deel
« versterven op 't ghemeene voorzegd ambacht, zonder een echs hoyr of
« el jemen aen te deelne. . . . . »

Acte de 1642.

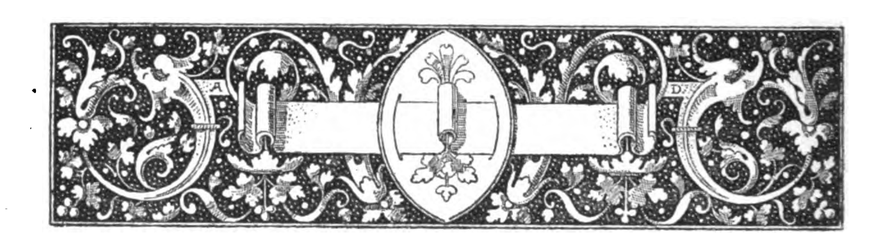
« Item alsoo volghende ghelijcke resolutie Burghemeester en de sche-
« penen midsgaders Ed. ende notabele, omme te vercieren deser stede
« midsg. te begrooten de maerckt, deur dien de vry vleeschhauwers te vre-
« den waren te quieteren hem lieder **vleeschhuus,** gheraetsaem vonden te
« vercoopen het huys staende tusschen het voorsegd **vleeschhuus** ende
« het Lammeken soo hebben 't zelve huys ghecocht voor de somme van
« *acht* ponden groot tjaers. (Rekening van Aelst. 1642.)

Voici l'inscription qui figure sur cette carte du pays d'Alost :

GENERAELE
CAERTE VAN DEN LANDE VAN AELST
GEFORMEERT DOOR MEESTER JACQUES
HOORENBAUT LANDMETER EN DE
SCHILDER TEN JARE 1612. SOO
GEZIEN IS IN DE RESOLUTIEN VAN
D'EDELE HEEREN GEDEPUTEERDEN DER
TWEE STEDEN EN DE LANDE VAN
AELST BY DEN ONDERSCHREVEN
GEZWOREN LANDMETER IN DEN RAEDE
VAN VLAENDEREN GEADMITTEERD BINNEN
GENDT RESIDERENDE GECOPIEERT, EN DE
CONFORME GEMAEKT NAAR D'ORIGINEELE
CAERTE BERUSTENDE IN D'ARCHIVEN VAN
DE VOORSEYDE HEEREN GEDEPUTEERDE
TEN JAERE 1784 T' OORCONDEN.

J. LE CLERC.

DE LYMITEN VAN HET LANDT VAN AELST WORDEN AENGEWESEN MET KRUYSKENS, DE VYF BAANDERYEN, TE WETEN T' LANDT VAN RODE MET EEN ROODE GETIPELDE LINIE, T' LANDT VAN GAVER MET EEN GEELE GETIPELDE, 'T LANDT VAN SOTTEGHEM MET EEN BRUYNE GETIPELDE, 'T LANDT VAN BOULAERE MET BLAUWE GETIPELDE EN DE HET LANDT VAN SCHOORISSE MET EEN ROODE LINIE.



ESSAI

SUR LA

LIBERTÉ DE LA PRESSE

EN BELGIQUE

durant la domination française (1792-1814).

Les deux premières années du directoire.

1er OCTOBRE 1795 — 4 SEPTEMBRE 1797.



RÉUNI à la France, le 1er octobre 1795, notre pays fut désormais soumis à la législation de sa voisine, sans distinction aucune en ce qui concernait la presse. On publia chez nous la constitution, dite de l'an III, qui consacrait la liberté de la presse [1], l'abolition des corps de

[1] La constitution du 5 fructidor an III, art. 353, stipulait la liberté de la presse sans aucune limite. C'est à tort que M. Declercq, dans la Revue trimestrielle, t. XLVI, dit que cette constitution réservait au pouvoir législatif le droit de suspendre la liberté de la presse durant une année. Pareille suspension fut décrétée par la loi du

métiers, etc., et on annonça plus que jamais le règne de la liberté [1].

On doit cependant se demander où était celle-ci, car, à vrai dire, il était difficile de constater son existence.

I

En France, le sort des journalistes n'était guère enviable.

Le gouvernement du Directoire, armé de fonds secrets considérables, payait les journaux de son bord ; chaque jour, la poste transportait 1308 livres de journaux expédiés gratis aux frais des ministres [2] : notamment, c'est le ministre de la marine qui soutient, à l'aide de 21,600 francs, par an, le journal terroriste *Le Républicain des Colonies*. Un autre paie le journal *Le Rédacteur* [3]. Et quand on l'interpelle sur ces subsides, Génissieu, ministre de la Justice, répond : « il faut bien opposer des journaux patriotes aux journaux chouans [4] ». A peine en fonctions, le Directoire crée le redoutable ministère de la Police, qui l'aidera puissamment à se soutenir : et il se fait bientôt allouer, comme fonds secrets, 500,000 francs pour la Police, 1 million pour le Directoire, 1 million de nouveau pour la Police [5].

Dès le 6 mars 1796, le Directoire demande une loi d'exception contre la presse ; après une longue discussion, son projet échoua [6], mais il parvint, le 16 avril, à faire voter une loi punissant de mort les provocations à la dissolution de la représentation nationale ou au rétablissement de la royauté.

Le 30 octobre 1796, il demanda de nouveau une loi destinée,

19 fructidor an V, loi absolument inconstitutionnelle, et œuvre des chefs de la révolution du 18 fructidor.

[1] Voir les proclamations faites par ordre supérieur dans chaque ville en octobre 1795 pour fêter l'annexion de la Belgique à la France.

[2] *Moniteur* réimprimé. t. XXVII, p. 476. C'était une vieille habitude des jacobins. Déjà en 1792, Roland avait usé de ce système, et en 1793, le Père Duchesne se faisait « mettre de la braise dans les fourneaux ». H. Taine, *La Révolution* t. II p. 473.

[3] *Ib.*, p. 738 et 747.

[4] *Ib.*, t. XXVI, p. 582-583.

[5] *Ib.*, t. XXVII, p. 211, 272, 358.

[6] *Ib.*, t. XXVI, p. 647 à 720.

disait-il, *à mettre la presse sous l'action de la police*. Mais le conseil des anciens refusa son assentiment au projet [1].

En même temps, le gouvernement usait et abusait de sa police.

En janvier 1796, il fait saisir et supprimer 7 journaux, et un autre en février, sous le curieux prétexte de « fausses nouvelles », ou d'efforts faits pour détruire la confiance du peuple dans le Gouvernement [2]. Chaque fois, les presses sont mises sous scellés, les papiers et correspondances sont saisis, les imprimeurs sont arrêtés. A Versailles, des prêtres sont poursuivis pour avoir correspondu avec le saint-siège, et avoir fait imprimer cette correspondance [3].

Le journaliste Richer Serizy est poursuivi sur ordre de Merlin, et acquitté trois fois de suite [4]. Un autre journaliste, ayant dénoncé les turpitudes du directeur Barras, est attiré dans un guet-apens au Luxembourg, et y est roué de coups par les valets des grands seigneurs que la révolution a substitués aux anciens [5]; le chansonnier populaire Pitou est arrêté, poursuivi, acquitté *seize fois* en moins de deux ans [6].

Enfin, un arrêté du Directoire, du 30 avril 1796, et des mesures secrètes que le hasard m'a fait découvrir, centralisent à Paris et font ouvrir toute correspondance suspecte, toute lettre qui paraît intéresser la curiosité inquiète des tyrans du jour [7].

Tel était le régime de liberté que la réunion à la France apportait aux esprits en Belgique et qui y signala la période la plus libre des vingt années dont je m'occupe [8].

[1] *Moniteur* réimprimé, t. XXVII, pp. 469, 685.

[2] *Le Républicain du Nord*, 7-8 janvier, 15 février 1796.

[3] *Moniteur* réimprimé, t. XXVII, p. 592.

[4] *Ib.*, t. XXVII, p. 273. E. et J. de Goncourt. *La société française pendant le Directoire*, p. 383.

[5] *Ib.*, E. et J. de Goncourt, p. 384.

[6] *Ib.*, p. 395.

[7] Cartons 1 à 12 de la *Correspondance de Bouteville*. Archives générales du Royaume. On y trouve les ordres du Gouvernement, et les actes des autorités dans les départements belges.

[8] Voir H. Welschinger, *Le Roman de Dumouriez*, le journaliste Leblois, p. 245 et suivantes.

II

Avant d'exposer le sort fait aux journalistes belges, disons un mot de l'ensemble des mesures au milieu desquelles ils vécurent durant ces deux années.

Ce qui abonde, quand on parcourt les registres des tribunaux et des prisons, ce sont les arrestations et les poursuites contre-révolutionnaires. C'est ainsi que le 18 nivôse an IV, un bourgeois de Bruxelles fut incarcéré au Treurenberg, pour propos incendiaires contre la République ; un autre lui succéda, le 27 ventôse, et resta en prison jusqu'au 23 messidor, soit environ quatre mois, pour avoir « proféré des nouvelles contre-révolutionnaires [1] ».

Ces poursuites étaient parfois entamées pour de véritables niaiseries.

Le 17 pluviôse an IV, le tribunal criminel acquitta un fripier de Bruxelles, prévenu d'avoir dit « qu'il ne reconnaissait pour son souverain que l'empereur [2] ».

Une poursuite identique eut le même sort, le 28 prairial an IV.

Peu de jours après, on poursuit un pauvre diable, inculpé d'avoir dit en flamand, en portant la main au bas du dos : « Voilà pour la République ».

Heureusement, cette fois encore, un acquittement intervient [3].

Il en fut de même pour un brodeur de Bruxelles, poursuivi, le 4 frimaire an V [4].

A Mons, cinq jeunes gens furent poursuivis, en messidor an IV, devant le tribunal criminel et acquittés, le 21 messidor (9 juillet 1796) : ils étaient inculpés notamment d'avoir dit « qu'ils se foutaient de la République et des Français, qu'ils soutenaient les droits de leur Roi [5] ». Ces acquittements ne furent pas pardonnés

[1] *Registres d'écrou du Treurenberg*, 18 nivôse et 27 ventôse an IV, Archives de la prison des Petits-Carmes.

[2] *Registres du Tribunal criminel des départements de la Dyle*. Greffe du tribunal correctionnel, Bruxelles.

[3] *Belgique Judiciaire*, discours de M. S. Wiener, citant M. Jottrand, 1888, p. 522.

[4] Registres du Tribunal cités plus haut.

[5] Lettre de Delneufcourt, commissaire près le tribunal de Mons, à Bouteville, 8 fructidor an IV, carton 2 ; correspondance de Bouteville; Archives générales du Royaume.



au président du tribunal, Latteur (futur premier président à la Cour d'appel de Bruxelles), qui fut destitué par arrêté du Directoire du 4 août suivant (17 thermidor an IV) [1].

Au théâtre, la liberté n'existe pas non plus : le Directoire ordonne d'y chanter *La Marseillaise* et le *Ça Ira* ; défense est faite d'y chanter *Le réveil du peuple,* comme étant l'air chéri des muscadins de Paris [2] ; défense d'y jouer des pièces mettant en scène les terroristes, les buveurs de sang, les Jacobins ; à Namur [3] et à Bruxelles, ces pièces sont spécialement prohibées, pour un motif trop naïf pour n'être pas cité : « Ces pièces serviraient de prétexte à la malveillance, pour occasionner du trouble et faire des applications scandaleuses aux fonctionnaires publics qui n'ont fait qu'exécuter les lois et les ordres du Gouvernement [4] ».

On comprend qu'en présence de ces mesures, les livres se firent rares et perdirent tout intérêt.

Voulait-on pétitionner, en vertu d'un article de la Constitution, pour maintenir les religieux et religieuses dans leurs monastères ? Le Gouvernement fait immédiatement surveiller le Cardinal-Archevêque de Malines, soupçonné d'organiser le mouvement, il fait poursuivre et arrêter, à Anvers, l'habitant qui colporte la pétition ; il fait poursuivre les habitants de Westerloo faisant la même chose. Des mesures analogues sont prises dans les autres départements, notamment dans celui de Jemmappes (Hainaut) [5].

Les lettres particulières ne sont plus un refuge pour les opinions.

Le 26 germinal an IV, l'administration du département des forêts (Luxembourg) charge des commissaires de se rendre au bureau de poste, et d'y ouvrir toutes les lettres, — ce qui fut exécuté sans opposition. Un curieux conflit naquit à ce propos, parce que les directeurs des postes prétendaient que, d'après les ordres du Directoire, toutes les lettres venant de l'étranger, ou

[1] Même carton.
[2] *Le Républicain du Nord,* 14 janvier 1796. Arrêté du 18 nivôse an IV.
[3] *Ib.*, 24 décembre 1796.
[4] *Recueil de Huyghe, XI,* p. 366 et suivantes.
[5] *Exposé de la situation administrative de la province d'Anvers,* 1886 p. 29 et 44. Voir la *Correspondance de Bouteville* (Archives générales du Royaume), pour les autres provinces.

partant pour l'étranger, devaient être envoyées à Paris. On devine pourquoi.

Le département se vengea des fonctionnaires des postes, en les traitant de royalistes et en demandant leur révocation [1].

Enfin, pour parler de la forme, un arrêté du régicide Carnot, du 24 missidor an IV, prononça la révocation de tout employé qui ferait usage du mot *Monsieur* [2]. Un autre de Dargonne, commissaire du canton d'Anvers, du 14 prairial an IV, défendit d'employer le mot *Madame* [3].

Un arrêté de la municipalité de Bruxelles, du 21 messidor an IV, défendit, sous des peines d'amendes et de prison, aux imprimeurs, de faire mention dans les pièces qu'ils impriment, des anciens noms de rues, ou des anciennes indications du calendrier [4].

Et le 30 septembre 1796 (9 vendémiaire an V), le département de la Dyle ordonna à tous les collèges d'employer le nouveau style du calendrier républicain, de supprimer tout cours de religion, et il ajouta à ses ordres cette prescription caractéristique: « Dans l'enseignement, ainsi que dans les discours, le mot *citoyen* « ne sera jamais négligé [5] ».

Les récalcitrants n'ont, du reste, guère de chance d'échapper aux rigueurs des autorités : le 28 février 1796, par exemple, une battue ou visite domiciliaire a lieu dans toutes les maisons de Bruxelles, *à la pointe* du jour, à l'aide de la force armée, pour saisir les malveillants, gens sans aveu ; et de temps à autre, cette traque générale contre le gibier non républicain recommença [6].

III

Tel était le champ de bataille : voyons les combattants.

Parmi les journaux qui résistaient à la tempête de 1794, il en

[1] *Correspondance de Bouteville*, carton 12.
[2] *Moniteur* réimprimé, t. XXVIII, p. 361.
[3] *Catalogue des collections Van der Straelen*, *Van Lerius*, par A. Goovaerts, p. 732.
[4] *Recueil de Huyghe*, VII, p. 408.
[5] *Ibid.*, X. p. 389.
[6] Archives générales du Royaume : Administration centrale de la Belgique et du département de la Dyle, liasse 561 (Police).

est cinq dont nous devons dire un mot, parce que leurs titres et leurs rédacteurs devront être souvent cités : *l'Esprit des Gazettes*, dirigé par Urban, journaliste liégeois qui avait eu des démêlés avec le Gouvernement du Prince-Evêque, et avec le Gouvernement impérial, et qui avait transporté ses presses de Louvain à Bruxelles ; *L'Impartial Bruxellois*, édité en français et en flamand par De Braekenier, modeste petit imprimeur qui découpait les journaux étrangers pour en tirer un journal français et flamand sans valeur politique ; *l'Impartial Européen*, journal plus sérieux, dirigé par un nommé Morneweck, dans un sens peu suspect, car son rédacteur composa et publia en 1796 une longue poésie contre les rois [1], et s'éleva avec force en 1797 contre les membres du clergé qui refusèrent le serment exigé par les lois françaises [2]. Ces trois journaux paraissaient à Bruxelles. A Malines, se publiait un journal intitulé : *Le Courrier de l'Escaut* qui paraîtrait fort incolore aujourd'hui, et qui cependant passait pour être opposé aux Français. A Liège, un original dont nous reparlerons longuement, Delloye, publiait un journal nettement politique, où il préconisait les idées modérées en opposition avec la politique jacobine, alors en honneur parmi les chefs du Gouvernement et la majorité du corps législatif.

En face de ces quelques journaux, les autorités françaises créèrent immédiatement des journaux salariés par elles sur les fonds publics. Le 5 novembre 1795, à Bruxelles, paraît le *Républicain du Nord*, journal rédigé par le commissaire du département Lambrechts, et le secrétaire général du département Cornelissen, avec la collaboration des fonctionnaires français des autres départements — il reçoit 1000 florins par mois [3]. Le 12 octobre 1795, à Liège, le commissaire du département Bassenge, fonde *Le Courrier de l'Ourthe*, qui ne vit qu'à l'aide des subsides de l'administration, et qui reçoit des exemptions d'impôt, à ce moment même où l'on abrogeait prétenduement tous les privilèges [4].

[1] A Warzée, *Recherches* déjà citées, p. 44, 45.
[2] *Le Républicain du Nord*, 19 mai 1797.
[3] *Lettre de Lambrechts à Bouteville*, 5 germinal an IV, carton 7, *Correspondance de Bouteville*. Archives générales du Royaume.
[4] Capitaine, *Recherches historiques*, déjà citées, p. 142, 143, 320.

A Namur, en janvier 1798, deux juges du Tribunal essayèrent de créer un journal analogue, qui ne put durer [1]. A Louvain, le républicain Van Meenen, secrétaire de la commune [2], et à Gand le commissaire du département du Bosch, s'efforcent, en 1796, de faire de même [3], et d'obtenir pour cela des fonds du commissaire du Gouvernement Bouteville ; mais, faute de fonds, leurs efforts n'aboutirent pas, et ils durent renoncer à l'honneur d'être publicistes aux gages de l'étranger.

IV

La réunion et la constitution nouvelle n'étaient pas proclamées depuis un mois, que la bataille s'engageait.

Le chef de la police nouvelle, Mallarmé, l'ancien conventionnel régicide, devenu accusateur public du département de la Dyle, prenant possession de ses fonctions, l'avait annoncé sans détour en écrivant aux administrateurs du département,pour leur demander des fonds.

« Si l'accusateur public veut bien faire son devoir, connaître l'esprit public des lieux, prévenir que l'on ne corrompe ou n'attiédisse pas les cœurs par la circulation des journaux ou écrits anticiviques, il est indispensable qu'il s'abonne sans réserve pour tout ce qui se publie [4]. »

En ce moment, les représentants du Peuple, succédant aux conventionnels, gouvernaient provisoirement la Belgique, avec l'aide d'un corps consultatif appelé *Conseil du Gouvernement*. Un jour, ce conseil discuta la question de savoir si, réunis à la France, les Belges n'avaient pas le droit de recourir à des élections pour nom-

[1] *Bibliographie Namuroise*, par Doyen, p. 177.

[2] *Lettre de Tonnelier à Bouteville*, 30 ventôse an IV, *Correspondance Bouteville*, carton 6 ; Archives générales du royaume.

[3] *Lettre de Lambrechts à Bouteville*, 16 thermidor an IV, *Correspondance Bouteville* carton 7; *ibid.*

Bouteville adressa en vain des appels désespérés au Ministre de l'Intérieur à l'effet d'obtenir des subsides pour le *Républicain du Nord* et pour créer de nouveau journaux. Voir ses lettres au Ministre en date du 8 et 20 thermidor, 28 fructidor an IV, 8 brumaire an V. *Correspondance de Bouteville*, registres 180 et 181.

[4] *Mémoire de Mallarmé au département de la Dyle*, sans date, carton 7; *ibid.*

mer leurs magistrats, comme le voulait la Constitution : après une longue discussion, un avis favorable prévalut et fut envoyé à Paris, où le Gouvernement du Directoire refusa naturellement de l'approuver. Le journal l'*Esprit des Gazettes*, ayant osé se plaindre de la manière dont on traitait les Belges, fut immédiatement dénoncé au conseil du Gouvernement, par le représentant du Peuple Portiez, dans la séance du 4 novembre 1795 (13 brumaire an IV), pour avoir dit que « le comité du salut public s'était permis de porter un arrêté qui anéantit l'effet de la loi de réunion ».

Sur motion de Portiez, l'imprimeur du journal Urban fut mandé à la séance pour s'expliquer sur sa témérité.

Il comparut le 14 brumaire (5 novembre 1795) devant le conseil qui dressa un procès-verbal détaillé de l'interrogatoire. On lui reprocha ses mauvaises intentions, on prétendit qu'il avait parlé de la décision du comité de salut public, alors qu'elle n'existait pas; on lui fit grief d'avoir dit « l'ex-comité du salut public ».

Tout cela était fort plaisant; car, à cette date, tout ce que le journal avait avancé était rigoureusement exact. Le 26 octobre 1795 (4 brumaire), la Convention avait, dans sa dernière séance, voté un décret surséant à l'application des lois françaises dans la Belgique, ce qui, entre autres, écartait toute élection quelconque, et elle s'était séparée le lendemain (5 brumaire) pour céder la place le même jour au corps législatif, formant le principal rouage du gouvernement directorial.

Urban eut beau s'excuser de son mieux ; voici ce que porte la finale du procès-verbal original : « Les représentants finissent « par avertir le journaliste que, s'il ne rétracte pas ces assertions « fausses et si à l'avenir il n'est pas circonspect sur les articles de « son journal, il sera pris des mesures rigoureuses à son égard. « Le journaliste, congédié, promet de se rétracter et d'être cir- « conspect à l'avenir; il enverra un exemplaire de sa feuille pour « servir de garant de ses promesses [1]. »

Peu après, Bouteville, remplaçant comme envoyé du Directoire, les représentants Pérès et Portiez, écrivait au général Songis, commandant la Belgique, le 6 janvier 1796, et lui disait

[1] *Registre des procès-verbaux du conseil de gouvernement*, f° 80, verso 81, 85, registre n° 160 de la collection des Archives générales du royaume.

que des mesures de sûreté étaient indispensables, que la justice était trop faible contre les écrivains contre-révolutionnaires, qu'il demanderait des lois spéciales afin de punir, disait-il, « ceux qui assassinent la liberté par la plume, aussi rigoureusement que ceux qui l'atteignent par d'autres crimes [1] ».

A peine né, le journal de Lambrechts et de Cornelissen entama une campagne de dénonciation, destinée à faire régner un véritable terrorisme gouvernemental sur la presse et l'opinion.

Sans parler d'autres sujets, nous devons mentionner ici ses articles dirigés contre ses confrères de la presse.

Il ne passait guère de jour sans les signaler au gouvernement et aux magistrats, comme méritant toutes les rigueurs imaginables.

C'est ainsi qu'il consacre trois colonnes, le 17 janvier 1796, à dénoncer au Gouvernement « le nommé Urban, auteur de la feuille chouanne intitulée *Esprit des Gazettes* ».

Le 29 janvier, il signale Urban comme ayant changé le titre de son journal [2] (probablement pour échapper aux rigueurs de certains arrêtés dont nous parlerons à l'instant).

Le 4 février, il dénonce *Morneweck*, éditeur de l'*Impartial européen*, comme éditant une feuille dangereuse.

Tout cela portait coup et n'était pas de la polémique dénuée d'importance. Ces dénonciations étaient écoutées à Paris par Merlin de Douai, le fameux ministre de la Police, qui écrivait à Cornelissen, le 10 janvier 1796 (20 nivôse an IV), une lettre officielle pour le remercier.

On y lisait :

« Les écrivains patriotes, citoyen, sont les sentinelles de la liberté. Ils ne doivent laisser avancer aucun de ses ennemis sans crier dessus pour ainsi dire. Vous avez rempli ce devoir en dénonçant la rentrée des prêtres réfractaires dans le département de la Dyle [3].... »

[1] Lettre du 16 nivôse an IV. Ch. Piot, *Les agissements de la politique étrangère en Belgique vers la fin du XVIII[e] siècle;* Bulletin de la commission royale d'histoire, 1877.

[2] Urban appela son journal, à partir de cette époque : *l'Écho des feuilles politiques et littéraires*.

[3] *Le Républicain du Nord*, 14 janvier 1796.

Les autorités ne restaient pas inactives. Les suppressions des journaux, prononcées à Paris, ont leur écho chez nous. Le 8 janvier 1796 (18 nivôse an IV), l'administration du département de Jemmapes prend un arrêté défendant la détention et circulation de cinq journaux français, et de « tous autres journaux et gazettes, « rédigés dans de pareils principes, tendant à la contre-révolution « ou à la désorganisation sociale par l'anarchie, et notamment « celles connues dans les pays réunis sous le titre d'*Esprit des « Gazettes*, imprimée à Louvain, et de *Gazette de Leyde* ».

L'article 8 de l'arrêté prescrivait l'arrestation de tout contrevenant, et des perquisitions fréquentes chez tous les libraires, imprimeurs, etc [1].

Le département de la Dyle prend la même mesure *le 17 janvier 1796 (27 nivôse an IV)* [2] *et Lambrechts se hâta de la faire exécuter* d'urgence par la municipalité de Bruxelles [3].

Ce même Lambrechts, rédacteur du *Républicain du Nord*, et commissaire du département de la Dyle, futur ministre de la justice et futur sénateur de l'Empire, qui devait un jour rédiger le décret renversant Napoléon, ne pensait pas autrement que ses collègues : il ne songeait qu'à réprimer violemment les opinions contraires à celles qu'il préconisait dans son journal.

Le 10 janvier 1796, il écrivait à Bouteville, commissaire du Gouvernement, au sujet des journaux de son ressort :

« La feuille intitulée « *L'Orateur Plébéien* paraît rédigée dans « un bon sens, et je ne trouve aucun inconvénient à ce qu'elle « soit répandue, du moins, à en juger par celles que j'ai lues. « Quant au *Courrier Universel*, dont les auteurs et distributeurs « sont poursuivis par ordre du Directoire exécutif, on n'en peut « pas dire le même bien : je vais en écrire au commissaire près le « tribunal criminel, pour qu'il voie s'il n'y a pas de mesures à « prendre contre celui de la poste qui fait distribuer cette feuille [4]. »

Un peu plus tard, apprenant que Corbeels, l'imprimeur

[1] *Le Républicain du Nord*, 18 janvier 1796.

[2] *Ibid.*, 19 janvier 1796.

[3] *Lettre de Lambrechts à la municipalité de Bruxelles*, 30 nivôse an IV, carton « Journaux et feuilles publiques », archives communales de Bruxelles.

[4] Carton 6, *Correspondance de Bouteville*.

patriote de Louvain, veut aller s'installer à Turnhout, Lambrechts écrit à la municipalité de Louvain, le 26 ventôse an IV, de refuser à tout prix un passe-port à cet adversaire du Gouvernement. Heureusement l'ordre arrive trop tard [1].

Rouppe, futur bourgmestre de Bruxelles, alors commissaire du pouvoir exécutif près la municipalité de Louvain, et Jacobin fougueux, ne put contenir sa joie en voyant prendre les mesures dont il s'agit plus haut contre les journaux non jacobins.

« J'ai lu avec la plus grande satisfaction l'arrêté de l'administration de Jemmappes du 18 » écrit-il à Cornelissen quelques jours après [2].

La municipalité de Louvain, consultée sur la circulation dans son canton, de certains journaux français prohibés par le Gouvernement, répond à Lambrechts, commissaire du département, le 25 janvier 1796, que ces journaux ne sont pas distribués dans son ressort, et elle ajoute, sous la signature du jacobin Rouppe :

« Nous voudrions pouvoir en dire autant de toutes ces feuilles « qui empoisonnent l'opinion publique, mais le débit en est trop « multiplié, pour qu'une municipalité patriote ne souhaite pas que « l'administration supérieure y porte remède. De ces feuilles fana- « tico-royalistes sont principalement l'*Esprit des Gazettes, Den « Brusselaer,* et *Het Leuvensche Nieuws*. Veuillez être notre « organe près de l'administration centrale du département de la « Dyle, et l'engager à réprimer ces écrivains contre-révolution- « naires [3]. »

L'autorité ne se borna pas à des menaces.

L'imprimeur De Braeckenier s'en aperçut de suite après Urban.

Le 19 janvier 1796 (29 nivôse an IV), la police fait une descente chez lui, on l'interpelle sur ses correspondants, on fouille et lit ses lettres, on scelle ses presses, on l'arrête. Relâché provisoirement, il finit par être incarcéré au Treurenberg le 23 janvier (3 pluviôse), et après mûr examen par l'autorité judiciaire, il est mis en liberté le 27 janvier (7 pluviôse) au soir.

Les pièces officielles publiées par De Braeckenier nous appren-

[1] Archives communales de Louvain. *Registre de correspondance du 5me bureau* An IV. Lettre no 144.
[2] *Le Républicain du Nord*, 29 janvier 1796.
[3] *Correspondane Bouteville*, carton 6.

nent le curieux prétexte de ces mesures. Il était inculpé, dit le juge de paix Don Roy, d'avoir contrevenu « aux vues du Directoire exécutif énoncées dans les cinq arrêtés du 3 nivôse dernier et d'être auteur, rédacteur ou colporteur des libellés et écrits attentatoires à la tranquillité publique. »

L'auteur de l'inculpation avait soin, comme on voit, de ne pas indiquer les écrits incriminés et leurs passages séditieux.

Il avait raison, car l'ordonnance du citoyen Lefebvre, directeur du jury d'accusation de l'arrondissement de Bruxelles, du 7 pluviôse an IV, mettant l'inculpé en liberté, déclara « *qu'il n'existait aucun délit précisé contre le dit Braeckenier* ».

Ce ne fut que le 28 janvier (8 pluviôse), soit après 9 jours, que les scellés mis sur les presses du négociant, furent levés.

En publiant le récit de ses tribulations et en y insérant les pièces officielles relatives à sa détention, De Braeckenier pouvait s'écrier naïvement, ou très adroitement :

« J'ai entrepris un journal flamand, traduit de plusieurs gazettes « qui arrivent librement dans la poste, qui sont autorisées par le « gouvernement français, et qu'on y distribue librement au « public, sans avoir d'autre vue que de procurer, par mon travail, « du pain à ma femme et à mes enfants.

« Les gazettes étant distribuées au public en français, un impri- « meur ou tout autre citoyen n'a-t-il pas le droit de les traduire en « flamand ? De tout temps, et dans tous les gouvernements, il y a « eu des feuilles publiques, et je dis plus, il y avait des censeurs « pour les censurer; pourquoi n'en avons-nous pas aussi ?... « Parce que les Français ont déclaré que la presse est libre. « Citoyen ! si la presse est libre pour un gazettier qui y met du « sien, qui extrait des articles hors des lettres manuscrites ou hors « des feuilles étrangères, à plus forte raison cette liberté existe- « t-elle pour un traducteur d'un journal, qui n'y met pas du sien, « qui n'a aucune correspondance par lettres manuscrites, ou « aucune correspondance avec les gazettes étrangères, qui ne « traduit que les gazettes françaises qui arrivent par la poste, et « qu'on y distribue librement [1]. »

Nous savons par une lettre du citoyen Chompré, substitut du

[1] *Belgique judiciaire*, 1864, p. 316.

commissaire près du tribunal civil, du 27 janvier 1796, adressée à Bouteville, que cette arrestation avait été ordonnée par Chompré [1]. La même lettre demandait à Bouteville des instructions précises pour poursuivre Urban, qui venait de changer le titre de son journal, et pour « s'assurer de sa personne », le tout, en vertu d'une lettre de Merlin de Douai, ministre de la Police, adressée le 25 janvier 1796 (5 pluviôse an IV), à Chompré, lettre trop curieuse pour n'être pas citée [2].

« Le nommé Urban, citoyen, auteur d'une feuille intitulée « Esprit des Gazettes » est dénoncé dans le n° 65 du *Républicain du Nord* pour plusieurs faits graves et qui touchent de près « à l'ordre public.

« Il paraît que ce folliculaire ne s'attache dans son journal qu'à « corrompre l'opinion publique et égarer les citoyens, qu'à semer « des inquiétudes et des craintes parmi le peuple, qu'à soulever « et exciter les esprits, qu'à faire circuler des fausses nouvelles et « des calomnies de tout genre pour entraver la marche du gou- « verment, qu'à intimer enfin aux citoyens qu'ils peuvent se sous- « traire à l'emprunt forcé et rendre nulle cette mesure salutaire.

« Ces moyens ont toujours été mis en œuvre dans toutes les « conspirations, afin d'alimenter la défiance, d'entretenir l'agita- « tion et de jeter çà et là des ferments de discorde et de division « pour s'opposer à l'affermissement de la République.

« Prenez toutes les mesures nécessaires pour vérifier les faits « dénoncés dans le n° 65 du *Républicain du Nord,* contre l'auteur « de l'*Esprit des Gazettes*, et faites-moi passer, dans le plus court « délai, les renseignements que vous aurez recueillis.

« Salut et fraternité.
« (*s*.) MERLIN. »

On se mit à l'œuvre, en vertu de ces ordres et, en février 1796, le directeur du jury de Bruxelles, le juge d'instruction de l'époque, n'avait ni plus ni moins que quatre poursuites à exercer contre des journalistes pour « écrits séditieux [3] ».

[1] Carton 6; *Correspondance de Bouteville.*
[2] Carton 7; *Correspondance de Bouteville.*
[3] *Registre de correspondance de l'accusateur public à Bruxelles*, an IV. Lettre du directeur du jury de Bruxelles du 6 ventôse an IV. Greffe de la Cour d'appel de Bruxelles.

En mars 1796, le ministre de la Police consulte Bouteville sur le point de savoir s'il n'y a pas moyen de faire tomber *l'Impartial européen*, en expulsant les rédacteurs comme étrangers.

Le 18 mars (28 ventôse) Bouteville lui répond négativement : Morneweck est né à Permasen (Alsace), ses collaborateurs sont l'un français, l'autre belge; il ajoute : « il est une de leurs feuilles qui m'a donné une telle indignation, que j'éprouvais la forte tentation de les faire arrêter par mesure de sûreté, et que je l'eusse fait, si j'avais le pouvoir de faire emploi de ces mesures[1] ».

Dans les autres départements, l'acharnement est le même.

Le département de Jemmapes prend le 6 mars 1796 (16 ventôse an IV), un nouvel arrêté contre *l'Echo des feuilles politiques et littéraires*, et l'envoie à Bouteville.

Le 13 mars (23 ventôse), celui-ci se hâte de féliciter le département de sa sollicitude, et écrit au Ministre de la Police à Paris, en le priant de faire approuver la conduite des administrateurs par le Directoire[2].

Par une véritable introduction à la conscription, le Gouvernement leva au début de l'an IV (1796) trois mille charretiers sur nos provinces, et l'administration du département des Forêts, (Luxembourg) dut, en conséquence, lever sur ses administrés un total de 334 hommes.

Un journal de Malines *le Courrier de l'Escaut* osa, le 1er mai 1796 (12 floréal an IV), dénoncer ce fait, et attaquer cette levée comme illégale, au nom de la Constitution.

Ce fut assez pour provoquer à son égard des colères foudroyantes.

Le 22 mai (3 prairial an IV), l'administration du Département

[1] *Correspondance de Bouteville*, registre 178 (Archives générales du royaume). Bouteville dit que l'article visé par lui annonçait des préliminaires de paix et la restitution de la Belgique à l'Autriche. Il dit aussi qu'il s'est empressé d'insérer un démenti dans le *Républicain du Nord*, que l'*Écho* se complaît à défendre la fraction des anciennes limites, etc., etc.

[2] Registre n° 178, *Correspondance de Bouteville*, lettres n°s 274 et 275, Archives générales du Royaume.

On lit dans la dernière, adressée au ministre :

« Il est impossible de douter que l'intention du rédacteur ne soit mauvaise, et la « circulation de la feuille extrêmement funeste. Je joindrai mes instances les plus « vives à celles du département de Jemmapes, pour que le Gouvernement, saisi de « la question, nous trace la conduite à tenir. »

des Forêts, et son secrétaire général, adressèrent chacun un long mémoire au Commissaire du Gouvernement Bouteville, à Bruxelles, pour l'inviter à faire poursuivre *le Courrier de l'Escaut* du chef de calomnies et d'injures, sous prétexte que le journal avait annoncé la levée de 9 hommes par commune, tandis que la levée était en réalité de 9 hommes par canton municipal, et que l'article n'avait pour but que de préparer une insurrection [1].

Bouteville donna ordre immédiatement de faire poursuivre criminellement le journaliste, ce que le département des deux Nèthes fit docilement [2].

V

Durant la fin de l'année 1796 et le début de l'année 1797, les poursuites furent plus vives encore.

Voici quelques exemples caractéristiques des procédés des Français à cette date.

On avait découvert à Louvain une conspiration du fameux chef des insurgés belges, Charles Jacquemin, dit Charles de Loupoigne. Le commissaire du canton Godfrin n'hésita pas à prendre sur lui d'arrêter et à garder au secret à la maison communale durant six jours, deux imprimeurs qu'il soupçonnait d'avoir imprimé les proclamations du conspirateur [3].

C'était injuste et illégal au premier chef, car, alors comme aujourd'hui, la magistrature seule avait le pouvoir d'ordonner de semblables mesures : encore ne pouvait-elle incarcérer que dans les prisons.

Le même commissaire, se mettant à la recherche d'un prêtre soupçonné d'avoir écrit une brochure soi-disant séditieuse, alla jusqu'à envoyer la gendarmerie hors de son canton, à Leefdael, la nuit, pour y fouiller la cure ; et peu après, dans le même but, il se rendit dans un autre canton au couvent des carmes de Nethen,

[1] Carton 12, *Correspondance de Bouteville.* (Archives générales du royaume).

[2] *Exposé de la situation administrative de la province d'Anvers* pour 1866, p. 56-57.

[3] *Lettre de Reniers, directeur du Jury de Louvain, à Bouteville*, 20 thermidor an IV, *Correspondance de Bouteville*, carton 75. Reniers s'y élève avec un grande énergie contre les procédés de Godfrin.

en pleine nuit, avec une partie de la garnison de Louvain, commandée par le général Jardon, et après avoir cerné l'établissement, y pénétra à deux heures du matin et le fouilla de fond en comble [1]. C'était agir illégalement, car, là il sortait de son canton encore une fois, et, de plus, la loi lui défendait d'agir la nuit.

Et, pour s'excuser, il trouva tout naturel de dire : *Lorsqu'il s'agit de sauver la patrie et de comprimer les conspirateurs, il convient d'employer quelquefois des moyens que la loi n'a pas prévus* [2].

A Namur, une pauvre veuve ayant un procès, fait faire un mémoire justificatif par son avocat Libert ; le mémoire fut saisi par l'accusateur public français Balardelle. Libert assigna celui-ci devant le juge de paix, et au jour fixé pour les plaidoiries, il fut arrêté au milieu du prétoire, par ordre de son adversaire, et jeté en prison.

Il fallut que Libert s'adressât au Tribunal criminel pour obtenir son élargissement et la restitution des exemplaires de son mémoire [3] : sa captivité dura deux mois.

Les poursuites pour écrits séditieux abondent : Un nommé Mac-Mahon, que nous retrouverons en prison en l'an VI, passe douze jours au Treurenberg en 1796, sous le prétexte qu'il a détenu des *écrits séditieux*, et n'est élargi que sur verdict du Jury d'accusation [4].

A Nivelles, ces écrits forment le grand objet des informations du Directeur du Jury, comme nous l'apprennent des lettres du Commissaire du Tribunal correctionnel du 1er novembre 1796 et du 20 février 1797 [5].

Le 24 octobre 1796, le tribunal criminel de la Dyle dut s'occuper d'une poursuite dirigée contre un imprimeur de Louvain, inculpé d'avoir publié des écrits contraires au Gouvernement. Il annula la procédure parce que les saisies avaient eu lieu en pleine nuit,

[1] *Lettre de Reniers, directeur du Jury de Louvain, à Bouteville*, 20 thermidor an IV. *Loc. cit.*

[2] *Lettre de Godfrin à Bouteville*, du 25 thermidor an IV, même source.

[3] *Bibliographie namuroise*, par Doyen, p. 783. Cartons 19 et 26, *Correspondance de Bouteville.*

[4] *Registres d'écrou du Treurenberg*, 15 vendémiaire an IV. Archives de la prison des Petits Carmes.

[5] *Registres de correspondance*, greffe du tribunal de Nivelles.

comme il semble que le commissaire de Louvain avait l'habitude de le faire [1].

Ces poursuites basées sur la simple détention d'un écrit déplaisant aux maîtres du moment, pouvaient avoir des conséquences terribles, témoin un habitant du Hainaut se trouvant à Bruxelles, et que l'accusateur public Mallarmé fit arrêter et poursuivit comme émigré (ce qui entraînait la mort sans jugement) pour les motifs suivants :

« Il est soupçonné d'émigration, quand l'on observe surtout « qu'il a eu l'audace de conserver sur lui un écrit insolent et « attentatoire à la majorité, à la souveraineté du peuple et à la « constitution qu'il s'est donnée [2] ».

Les journalistes rentrent en scène en même temps en l'an V. Un journal de Paris avait publié un parallèle entre l'ancien régime et le nouveau, parallèle qui déplut singulièrement à tous ceux qui bénéficiaient de ce dernier. Morneweck dans *l'Impartial européen,* Braeckenier dans *l'Impartial bruxellois*, voyant que ce parallèle s'imprimait librement à Paris, le reproduisirent.

Ce fut assez pour que Chompré et Mallarmé en écrivissent à Bouteville, le 1er septembre 1796, pour solliciter une entrevue et décider des poursuites. Une conférence eut lieu, et on décida provisoirement de ne pas poursuivre, parce que les poursuites *donneraient de la publicité à cet ouvrage incendiaire* [3]. Néanmoins, Mallarmé en référa à Merlin de Douai, ministre de la Justice, et le 30 septembre, sur l'ordre de Mallarmé, *De Braeckenier* se voyait arraché de sa boutique, et jeté à la porte de Hal, dans un cachot où on le laissa languir plus de trois mois [4]. Il en sortit, le 2 janvier 1797, sur décision du jury d'accusation, de ce jour.

Il y fut resté plus longtemps encore, si le tribunal criminel

[1] *Registre du Tribunal Criminel du département de la Dyle*, greffe du tribunal de 1re Instance de Bruxelles.

[2] *Réquisitoire de Mallarmé*, du 29 thermidor an IV contre Maisnil, p. 7, cartons non classés, *ibid.*

[3] Carton 7, *Correspondance de Bouteville.*

[4] *Lettre de Mallarmé à Bouteville*, 27 fructidor an IV, carton 7, *ibid.*

Lettre du même au même, 6 brumaire an V, carton 8, *ibid.*

Registre d'écrou de la porte de Hal, 9 vendémiaire an V, 13 nivôse an V, archives de la prison des Petits-Carmes. A Warzée. *Recherches citées*, p. 46 à 48.

n'avait fait de pressantes démarches auprès de Bouteville, pour que le détenu fut mis en jugement [1].

Quelques jours après sa sortie de prison, il était dénoncé de nouveau, le 25 janvier 1797, par le département des deux Nèthes, pour de soi-disant attaques contre le gouvernement [2], et au même moment Morneweck, qui avait déplu par un article de son *Impartial européen*, aux jacobins bruxellois, fut attaqué dans sa boutique par une centaine de ceux-ci, qui le blessèrent et saccagèrent son magasin, sans qu'aucune répression intervint [3].

Le public, cependant, se révoltait contre de pareils excès, et contre le gouvernement qui les encourageait. Le printemps de 1797 vit acquitter de nouveau des inculpés poursuivis pour délit d'opinion : le 20 mars, aux applaudissements de tout Bruxelles, le jury acquittait les bourgeois, les religieux et religieuses de Louvain, inculpés de participation à la conspiration de Charles de Loupoigne, et les procédés grossiers de Godfrin, dont nous avons parlé, ne furent sans doute pas étrangers à ce verdict [4].

Le Directoire y répondit comme naguère vis-à-vis de Latteur de Mons : il cassa, le 22 mars, le président du tribunal criminel Bonaventure [5]. Et celui-ci associant sa cause à celle de la liberté, put dire au rédacteur du journal le plus en vue de Bruxelles, en lui écrivant au sujet de sa révocation :

« Demanderez-vous encore, citoyen, la cause de cette singula-
« rité, demanderez-vous son but ? Hélas ne le voyez-vous pas ? »

« La *cause ?*... L'acquittement de *La Sonde* innocent, des *reli-*
« *gieuses de Louvain* innocentes, mes procédés envers des *absents*

[1] *Lettres du tribunal criminel à Bouteville*, du 6 nivôse, du 8 et du 9 nivôse an V. *Correspondance de Bouteville*, carton 8, *ibid.*

Cartons non classés du greffe du tribunal de 1re Instance. Bruxelles.

Qu'on juge de l'arbitraire des autorités par la lettre suivante de Bouteville au Ministre de la Police, du 4 brumaire an V (24 octobre 1776), relative à De Braeckenier : « On tient pour certain que l'auteur trouverait grâce devant le jury. Une « détention de quelque temps est la seule répression possible : L'instruction n'est « pas poussée avec une grande célérité pour que du moins cette peine soit subie. » Registre 181, *corresp. Bouteville.*

[2] *Verslag over den bestuurlyken toestand der provincie Antwerpen* voor her jaar 1885, p. 46.

[3] *Journal manuscrit du chanoine Nys*, 1797, Archives communales de Bruxelles.

[4] A. Orts. *La guerre des paysans*, p. 385.

[5] *L'écho des feuilles politiques et littéraires*, 6 avril 1797.

« *belges* innocents, envers des *imprimeurs* innocents ; tous ces « actes enfin que des hommes qui obsèdent le Directoire et l'ont « trompé appellent désobéissance ».

« Le but ?... Les élections dont il fallait tâcher d'écarter cet « insolent républicain qui ose déclarer la guerre aux grands « voleurs, ne veut pas qu'on assassine, et veut encore moins « assassiner lui-même [1] ».

VI

Cet événement eut un retentissement immense.

Des détenus étaient arrivés dans les prisons : il fallait que le Président les interrogeât ; aux termes de la loi, le greffier du tribunal écrivit à Bonaventure pour lui demander d'aviser.

Bonaventure refusa d'agir, en raison de sa révocation.

On s'adressa aux autres juges : plutôt que d'enregistrer la démission de leur président, et de le remplacer, sept juges successivement donnèrent leur démission : nous citerons parmi eux Wautelée, le futur premier président de la Cour de Bruxelles, et Jacques-Marie De Swerte dont la démission, datée du 16 germinal, portait au sujet de l'arrêté destituant Bonaventure ces fières paroles :

« Le soussigné... déclare qu'il ne peut regarder le dit arrêté « que comme absolument arbitraire et oppressif, dépourvu de « tout motif plausible, et comme le résultat de l'intrigue [2] ».

L'opinion publique ne tarda pas à se prononcer d'une manière éclatante, dans les élections qui eurent lieu quelques jours après, en avril 1797.

Bonaventure fut élu Représentant du peuple, au conseil des Cinq Cents par deux départements, celui de la Dyle et celui de Jemmapes. Les juges qui l'avaient soutenu étaient réélus au tribunal civil ; les électeurs appelaient au tribunal criminel comme président Jacques-Marie *De Sweerte*, qui devait s'y illustrer peu

[1] Lettre adressée à l'*Echo des feuilles politiques et littéraires*, le 2 avril 1797, n° du 6 avril 1797.

[2] *Ibid.*, 11 avril 1797.

après, et comme accusateur public *Wautelée* qui devait acquérir un nom aussi célèbre dans nos fastes judiciaires [1].

On sait que le même mouvement de réaction contre les terroristes s'étant produit dans toute la Belgique et même dans presque toute la France, amena au corps législatif une majorité modérée, qui se trouva en conflit immédiat avec les Jacobins qui occupaient le Directoire et tous les postes importants de l'administration générale, ainsi que la direction des armées.

Entre les nouveaux élus et les jacobins qui se cramponnaient au pouvoir, la lutte dura cinq mois, et aboutit à la catastrophe du 4 septembre 1797, appelée le coup d'état du 18 fructidor an V.

Durant ces quelques mois, les agents du Directoire, quoique contenus par les nouveaux élus du peuple, presque tous modérés, qui occupaient le corps législatif et les hautes fonctions judiciaires et administratives, continuèrent leurs tracasseries, comme pour se venger des élections, faute de n'avoir pu les diriger à leur guise.

Les préliminaires de Leoben, signés le 18 avril 1797, promettaient une paix prochaine avec l'empire d'Allemagne.

De Braeckenier et Morneweck annonçant avec joie cette perspective, osèrent répéter comme simple *on dit*, que le Brabant serait cédé à l'archiduc Charles; c'était le 4 mai 1797. Le 11 mai, un arrêté du Directoire ordonna des poursuites criminelles contre eux, avec injonction de le publier à son de trompe et de l'afficher partout, par le motif qu'*une perfidie aussi coupable qu'audacieuse appelle toute la sévérité des lois* [2]. Un autre journaliste, De Haes, poursuivi pour le même fait, séjourna à la prison dite chambre des comptes, du 18 au 24 mai 1797 et fut acquitté par le jury [3].

En même temps, le 19 mai, le Tribunal criminel de la Dyle était saisi de nouvelles poursuites contre des écrits séditieux [4] : le commissaire du département des deux Nèthes y faisait poursuivre *Le Courrier de l'Escaut*, de Malines, pour un article au

[1] Lettre adressée à l'*Echo des feuilles politiques et littéraires*, 17 avril 1797.

[2] *La Belgique judiciaire*, 1864, p. 688. — *Le républicain du Nord*, 25 mai 1797.

[3] *Registre d'écrou de la chambre des Comptes*, 18 mai 1797. Archives de la prison des Petits-Carmes. *L'Écho des feuilles politiques et littéraires*, 30 mai 1797.

[4] *Registres du Tribunal criminel, du département de la Dyle.* Greffe du Tribunal correctionnel de Bruxelles.

sujet de la déclaration de fidélité tout récemment exigée des ecclésiastiques[1].

A Namur, en mai 1797, on arrête et on poursuit criminellement l'avocat Libert, dont nous avons déjà parlé ; on lui reproche d'avoir rédigé une adresse du clergé au Conseil des anciens, suppliant le Corps législatif de modifier la législation concernant le serment des prêtres.

On sait que le clergé soutenait que les lois françaises, publiées récemment en Belgique par ordre du Directoire, n'avaient pas force obligatoire, le Directoire n'ayant pas le pouvoir de publier à lui seul les lois antérieures à la réunion, sans l'intervention du Corps législatif.

Libert fut inculpé, pour ce fait, d'avoir « placardé scandaleusement le pouvoir exécutif »[2].

A Liège, en juillet 1797, le journaliste Delloye célèbre l'anniversaire du 9 thermidor, et publie les quelques vers suivants, en forme de dialogue, qui peignent à merveille les souffrances de l'époque en Belgique.

« Enfer ! nuit ! mort ! sang ! race meurtrière ! »
« La république est un grand cimetière ! »
« La France n'a que la peau sur les os ; »
« Mais Thermidor survint, à propos : »
« Vois-tu là-bas cette figure antique ! »
« Là-bas, au loin ? — oui — c'est la république ! »
« J'en suis ravi, mais.... quoi ? — je meurs de faim ! »
« Tais-toi, maraud, et sois républicain. »

Ces quelques lignes lui valurent les honneurs d'une poursuite et la prison[3].

Et en même temps, un autre journal liégeois, organe du parti des sans culottes, célébrant le même anniversaire pouvait dire en toute sécurité que « *la liberté, pour se reposer à Liège, avait besoin d'un matelas de cadavres* », mais cet appel au massacre n'était l'ob-

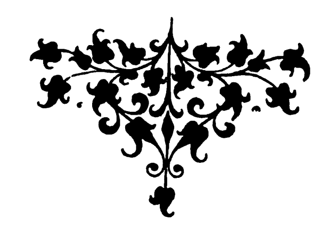
[1] *Exposé de la situation administrative de la province d'Anvers* pour 1886, p. 39.
[2] *Echo des feuilles politiques et littéraires*, 15 mai 1797.
[3] R. Dubois. *Huy sous la République et l'Empire*, p. 25.

jet d'aucune poursuite de la part des fonctionnaires du département [1].

Telle fut la période la plus enviable de l'histoire de la presse sous la domination française. Il y avait encore une ombre de liberté, malgré les poursuites, arrestations, saisies, révocations de magistrats, le moment allait venir où cette ombre même devait s'effacer.

(A suivre.) PAUL VERHAEGEN.

[1] N. Capitaine. *Recherches citées*, p. XXII, p. 145 à 149.





TOILE PEINTE ÉGYPTIENNE

DE L'ÉPOQUE PTOLÉMAÏQUE

IL existe, au Musée du Louvre, un monument sur lequel M. de Block, le savant paléographe, professeur à l'Université de Liège, a bien voulu attirer notre attention.

Ce monument, trouvé à Appollinopolis Magna, (Edfou), a été décrit par Letronne, dans son *Recueil d'inscriptions grecques et latines en Égypte*.

C'est une table quadrangulaire en granit, dont le milieu est occupé par diverses offrandes sculptées. Elle est représentée dans la *Description de l'Égypte* (Antiq., t. V, pl. 47, 2). Sur un des côtés est ménagé un conduit qui a dû servir à l'écoulement des liquides. Il existe dans les musées plusieurs de ces monuments tantôt carrés, tantôt circulaires. Ce sont des tables de libation et d'offrandes, du genre appelé σπὸνδαι par les grecs et *hetop* par les égyptiens.

Ainsi que le fait remarquer Letronne, celui du Musée du Louvre est peut-être le seul qui soit accompagné d'une inscription grecque, et celle-ci serait, selon lui, une des plus anciennes de l'époque ptolémaïque.

Cette inscription a pour nous un intérêt tout particulier. Il existe au Musée royal d'Antiquités, à côté de la toile de Ramsès II, dont nous avons donné la traduction dans une de nos confé-

rences, une longue bande d'étoffe rougeâtre, sur laquelle est peinte en vives couleurs une longue et très intéressante procession.

Or, ce tableau est accompagné d'une inscription grecque *identiquement* pareille à celle du Musée de Louvre. Mais tandis que la table de Paris ne présente que quelques offrandes sculptées dans le granit, la toile du Musée de Bruxelles nous montre le roi Ptolémée portant processionnellement, et en grande pompe, ces mêmes offrandes au grand dieu *Ptensen* ou *Petensen*. Les couleurs rouges des chaires [1], les couleurs blanches, bleues, amaranthes, vert-d'eau et jaune d'or des meubles, des tapis, des ornements, des costumes, se détachent encore avec fraîcheur sur le fond brun-rougeâtre de la toile.

A gauche s'élève d'abord une colonne qui figure le péristyle du temple. Elle est peinte de diverses couleurs et est ornée de figures de divinités debout.

Vient ensuite la figuration du temple lui-même. C'est absolument celui d'*Appollonis Magna* (Edfou).

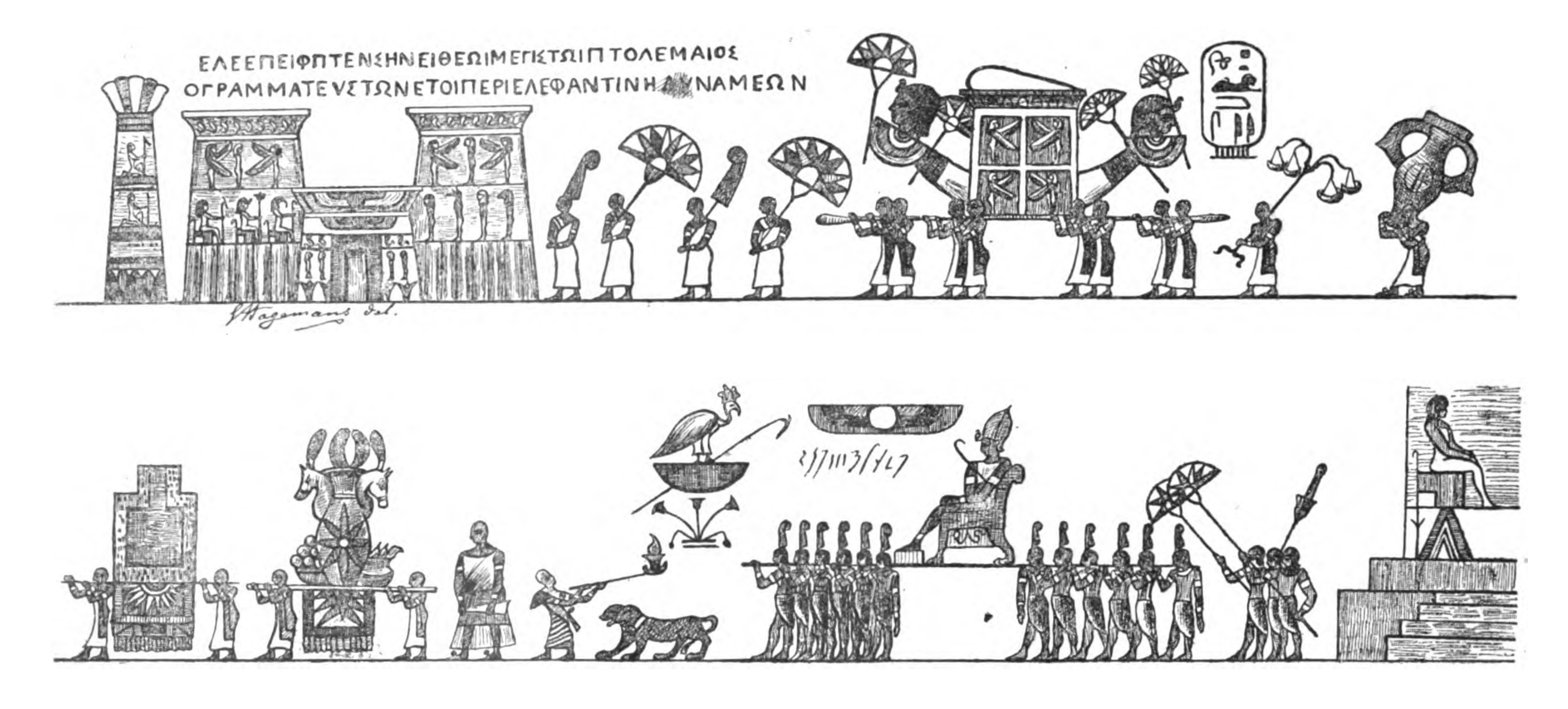
Or, c'est précisément à Edfou qu'a été retrouvé le monument du Louvre, portant la même inscription que notre toile, qui provient probablement du même endroit.

C'est au-dessus du temple vers lequel se dirige la procession, que se lit l'inscription dont nous nous occuperons tantôt.

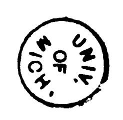
Nous voyons d'abord apparaître quatre prêtres, reconnaissables à leur tête rasée et à leurs surplis blancs retenus sur l'épaule gauche. Ce sont des flabellifaires et des plumifères qui portent au bout des hampes les *chouiou*, plumes d'autruche teintes en vert, consacrées aux dieux et aux rois, leurs représentants sur la terre, et des *behaiou*, éventails aux riches couleurs : blanc, bleu *chesbet*, rouge et jaune. Ils portent au haut des bras et aux poignets des bracelets émaillés de ce beau bleu turquoise, que les égyptiens nommaient *mâfek*.

Tous les personnages sans exception, du reste, qui figurent dans la procession, y compris le Pharaon, portent des bracelets semblables. La couleur *mâfek* était regardée comme heureuse, et de bon augure.

[1] La couleur rouge était réservée aux hommes d'Égypte, tandis que la couleur aune indiquait les femmes et les étrangers.



Pl. XXI. — Toile peinte égyptienne de l'époque Ptolémaïque appartenant au Musée d'Antiquités de Bruxelles, d'après un fac-simile de l'auteur. — Le pharaon Ptolémée porte des présents au dieu Petensen.


UNIV. OF MICH.

Vient ensuite le *bari* ou *moati*, barque sacrée du soleil, avec le *naos*, aux figures ailées d'anges ou de génies, et la poupe et la proue ornées de têtes sacrées et d'éventails.

La barque mystique est portée par huit prêtres, également aux cheveux rasés, à la robe de *byssus* blanc, ayant sur le dos une espèce de chasuble d'étoffe brune, qui les distingue des premiers. Ils marchent les pieds nus.

Immédiatement après la barque sacrée, se lit, dans son cartouche royal, le nom de Ptolémée (*Ptoulmis*) en hiéroglyphes, sans dénomination de titres royaux.

Ensuite, nous voyons un prêtre portant le haut lampadaire de bronze à quatre branches et quatre lampes, le *Cherseti* des égyptiens.

Il est suivi d'un autre prêtre chargé d'une grande amphore de bronze, l'ἀχανη syrienne que les égyptiens appelaient de même *akana*.

Cette *akana* a de larges anses ajourées qui rappellent certains vases persans encore en usage de nos jours.

Le prêtre qui le porte est chaussé de sandales retenues par des liens sur le coup de pied.

Suivent deux prêtres portant, sur un brancard, le coffre aux reliques d'Osiris. Le brancard est caché par un riche tapis, de couleurs variées, à la longue *sebsebà*, frange jaune.

Vient ensuite une autre brancard, également soutenu par deux prêtres et recouvert de même de riches tapis frangés. Celui-ci supporte le grand vase aux libations, à têtes de chevaux empanachés formant anses, et des plateaux remplis de fruits, de pains sacrés et de gâteaux, offrandes portées au dieu.

Succède un géant.

Les géants figuraient souvent dans les processions de l'espèce, accompagnés même de géantes.

Dans la pompe de Ptolémée Philadelphe, décrite par Athénée (lib. 5) d'après Callixène le Rhodien, qui avait écrit l'histoire d'Alexandre, figurent un géant et une géante.

Or, nous verrons tantôt que c'est probablement à Ptolémée Philadelphe que remonte précisément la procession que nous décrivons en ce moment.

« Ce géant de six pieds, dit Athénée, avait un masque et un

habit tels que portaient sur le théâtre ceux qui représentaient des tragédies, et il portait une urne d'abondance d'or, et il était appelé l'*année*. »

Dans la peinture qui nous occupe, nous ne pourrions affirmer quel est l'objet, espèce de rouleau blanc, que porte le géant. Serait-ce une corne d'abondance ?

Le cou du géant est orné d'un collier bleu *chesbet*. Il porte des bracelets émaillés de bleu *mâfek* au haut des bras et aux poignets. Une large ceinture ceint ses reins ; une longue robe transparente recouvre sa tunique courte. Ses sandales sont pointues et liées sur le coup de pied ; sa tête est rasée comme celle des prêtres. Vient ensuite un prêtre habillé différemment que les autres : il est couvert d'un espèce de manteau rayé de bleu, à large pèlerine, qui recouvre sa tunique blanche ; il est chaussé comme le géant. Il se tourne vers le trône du Pharaon qu'il encense à l'aide d'un long *sehotepi*, encensoir à la cassolette enflammée.

Suivent deux lions ou lionnes aux coliers d'or, qui précèdent le roi.

Celui-ci est assis dans une pose hiératique, sur son trône, peint en rouge et juché sur des brancards portés par douze guerriers : six devant, six derrière.

Le Pharaon est coiffé du casque-couronne que les Égyptiens appelaient *Chepersch*, orné de l'*âra* (urœus) serpent sacré, emblème des dieux et des rois.

De la main droite, le monarque tient le *hek*, bâton pastoral recourbé, devenu le sceptre des rois, pasteurs des peuples.

L'*hout* sacré, disque solaire jaune, aux ailes étendues de scarabée, vertes, bleues et rouges, plane au-dessus du souverain.

Le nom de Ptolémée, que nous avons vu figuré tantôt en caractères hiéroglyphiques, est écrit ici en caractères démotiques. Il est écrit *Ptloumis*.

Les douze guerriers qui portent le Pharaon, ont sur la tête le casque ordinaire en fer, surmonté d'une plume rouge. Leurs épaules sont ornées d'un collier bleu, leurs bras des mêmes bracelets que les prêtres. Ils ont les cuisses revêtues de l'*aya*, espèce de jupon en étoffe bleue.

Une cohorte de soldats, vêtus comme les guerriers précédents, suit le trône. Ils portent les uns des éventails, enseignes aux cou-

leurs variées ; les autres le *sechem*, bâton de forme spéciale, symbole de la force et de la puissance.

Le tableau se termine par quelques marches et l'entrée d'un portique, qui semblent indiquer que le Pharaon vient de quitter son palais.

Il nous reste à savoir de quel Ptolémée il s'agit et à quel dieu celui-ci allait ainsi en grande pompe offrir ses présents.

L'inscription grecque va, en partie du moins, nous éclairer à ce sujet.

Cette inscription la voici :

LΛΕΕΠΕΙΦΠΤΕΝΣΗΝΕΙΘΕΩΙΜΕΓΙΣΤΩΙΠΤΟΛΕΜΑΙΟΣ
ΟΓΡΑΜΜΑΤΕΥΣΤΩΝΕΤΩΠΕΡΙΕΛΕΦΑΝΤΙΝΗΔΥΝΑΜΕΩΝ

Cette inscription est disposée en deux lignes, sans qu'il y ait séparation entre les mots.

Elle se lit :

'Ε (τους) ΛΕ ἐπειφ Ρτενσηνει Θεω μεγιστω Ρτολεμαιος, ὁ γραμματευς των ἐ(ν) τω περι Ἐλεφαντίνην δυναμεων.

Faut-il lire en deux phrases ?

« L'an 35, au mois d'Epiphi, Ptolémée à Ptensen, le dieu très grand. Le greffier des troupes dans le (territoire) d'Eléphantine. »

Ou faut-il lire en une seule phrase ?

« L'an 35, au mois d'Epiphi, à Ptensen, le Dieu très grand, Ptolémée, le grammate des troupes dans le territoire d'Elephantine. »

En un mot ΟΓΡΑΜΜΑΤΕΥΣ s'applique-t-il à Ptolémée, ou s'agit-il d'un *grammateus* quelconque, qui a fait faire le tableau et la table du Louvre ?

Le titre de *grammate* pourrait s'appliquer certainement aux deux premiers Ptolémées, puisqu'ils étaient grands amis des lettres, qu'ils ont même fait traduire en grec la Bible dite des septante, et qu'ils ont fondé la célèbre bibliothèque d'Alexandrie.

Mais ce n'est pas *grammate* seul, c'est *grammate des troupes.*

Il est fâcheux que nous n'ayons pas ici une inscription hiéroglyphique qui vienne nous éclairer sur le sens vrai de cette expression.

Il arrivait souvent que les fils des Pharaons étaient gouverneurs de nômes ou commandants en chef d'un corps d'armée.

Souvent aussi le nom du prince héritier présomptif était honoré du cartouche royal, sans les préfixes ou les suffixes

royaux, réservés aux seuls Pharaons. C'est le cas qui se présente ici, et nous dirons plus loin la conséquence que nous en tirons.

Le reste de l'inscription ne présente aucune difficulté.

L est un sigle qui se présente pour E abréviation de Ἔτους, l'an. ΛΕ répond, comme chacun sait, à 35, et, d'après la mode égyptienne, indique la 35e année du règne.

Ἐπειφ en copte ЕПНП, est le mois *Epiphi*, l'*abot schemou*, 3e mois d'été des Egyptiens, lequel correspond en partie à notre mois de juin, en partie à notre mois de juillet.

Quant au grand dieu *Petensen*, c'est une divinité purement égyptienne, qui a été plus tard assimilée par les Grecs à leur dieu *Hermès* ou Mercure, à cause de certaines ressemblances.

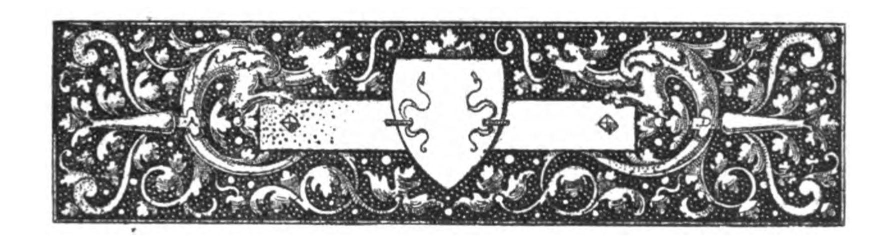
Pour savoir à quel Ptolémée remonte notre toile peinte, nous devons, d'après l'inscription, en trouver un dont le règne ait duré au moins 35 ans.

Or, Ptolémée Soter, successeur d'Alexandre le Grand, régna 38 ans et quelques mois ; Ptolémée Philadelphe, son fils, en régna 40, en comptant les deux années qu'il occupa le trône du vivant de son père qui avait abdiqué, en sa faveur, deux ans avant sa mort, à l'âge de 82 ans.

Notre toile remonte donc nécessairement à l'un de ces deux rois, le règne des autres Lagides ayant été beaucoup plus court. Elle daterait, par conséquent, de l'année 288 ou 244 avant notre ère, qui répondent aux 35 années de règne de chacun de ces princes. Mais comme le cartouche royal n'est pas accompagné de titres royaux, il est probable que cette toile représente une fête religieuse donnée par Ptolémée Philadelphe, peu de temps avant l'abdication de son père et à une époque où il était, comme prince royal, gouverneur militaire du nôme d'Eléphantis ; la date indiquée serait donc celle du règne de son père.

Nous n'aurions même pas cette date, qu'il nous faudrait reconnaître que la peinture qui nous occupe, remonte au commencement des Ptolémées, à une époque où le culte égyptien était encore complètement respecté par les conquérants grecs, et quand ceux-ci n'avaient pas assimilé leurs divinités propres à celles du pays conquis et n'avaient rien changé aux cérémonies du culte, aux idées, aux formes religieuses, restées purement égyptiennes.

G. HAGEMANS.



NOTES SUR QUELQUES ANCIENS

ARTISTES BRUXELLOIS

peintres, orfèvres, brodeurs, tailleurs d'images, facteurs d'orgues, organistes, architectes.

EN 1298, FRANCO, DICTUS SCHILDERE (peintre ?), époux d'Élisabeth de Pissote, donne à l'église Sainte-Gudule, pour une chapellenie, instituée par lui, sept bonniers de terre à Cureghem et 4 bonniers à Anderlecht [1].

En 1335, *feria secunda post festum ascensionis domini*; HENRICUS BOLENBEKE, orfèvre, cède à la même église ses droits sur les *domistadia* de Jean Vinke, *in vico de Berghstrate* (rue de la Montagne), et sur un cens de 40 sols dont ils se trouvent grevés [2].

Le 31 octobre 1364; HENRI VAN BOLENBEKE, orfèvre (*goutsmet*), HENRI VAN PEDE, peintre (*schildere*), et Henri van Aa, forgeron

[1] Cartulaire de Sainte-Gudule, n° 505, f° 144; Archives de l'église. Renseignement dû à M. l'abbé Keelhoff.

[2] Cartulaire, n° 422, f° 195; *ibidem*.

(*groefsmet*), passent un acte en qualité de proviseurs de la confrérie de Saint-Eloi, à Bruxelles,.... [1].

***

Le 4 février 1368 (n. st.) ; Henri van Aa, forgeron, GODEVAERT VAN MOERSELE, orfèvre (*goutsmet*), GHEREM VAN DER NOET, fils de feu Jean (*Jans zone was van der Noet*), peintre (*schildere*), agissent en qualité de proviseurs de la confrérie de Saint-Eloi, à Bruxelles,.... [2].

***

Le 4 février 1368 (n. st.) ; Élisabeth et Catherine, filles de Henri de Beckere, peintre (*tscilders*), transportent à l'église Sainte-Gudule un cens de dix livres, *supra domistadium cum domibus suprastantibus, situm foris portam Frigidi Montis, in Bruxella*, près des biens de l'hôpital Saint-Jean [3].

***

Le 21 mars 1368 (n. st.) ; Franco Raetbode cède à GERELINUS VAN DER NOOT, peintre (*scilder*), des parts *cuiusdam loci seu stalli siti in marcello bruxellensi* et d'un *domistadium in vico carnificum* [4].

***

1370, *in dertien avonde;* dans un acte, passé devant les échevins de Leeuw-Saint-Pierre, est cité un terrain, dans ce village appartenant à HENRI VAN BOLENBEKE, dit *l'orfèvre* (*die men heet de goudsmet*) (voyez ci-dessus l'acte du 31 octobre 1364) [5].

***

Le 12 mai 1377 ; le prêtre Everardus de Elten transporte, devant les échevins de Bruxelles, à JEAN ZUETRIC, orfèvre (*auri-*

[1] Cartulaire de Rouge-Cloître, provenant de la vente de Cheltenham, f° 89 ; Archives générales du royaume.

[2] *Ibidem*, f° 89 v°. Les trois mêmes personnages figurent dans un acte du 6 septembre 1368 (*ibidem*).

[3] Cartulaire de Sainte-Gudule, n° 422, cité, f° 193.

[4] *Ibidem*, f° 150 v°.

[5] Cartulaire de Rouge-Cloître, f° 104.

fabro) un *domistadium*, avec maison, *situm prope atrium Sancti Martini, in Bruxella, super locum dictum den Blindenberg* (Montagne-des-Aveugles) [1].

***

Le 16 janvier 1381 (n. st.); Louis, Marguerite, Marie, Anne Spyskens et Jean Oprincberch, époux de ladite Marguerite, constituent à HENRI DE BOLENBEKE, orfèvre, pour un anniversaire de damoiselle Gudule de Bollenbeke (mère desdits frère et sœurs), et de son mari, Jean Spyskens, une rente de 40 sols, sur un *domistadium* avec maison *ante portam de Wermoespoerte* [2].

***

Le 18 janvier 1381 (n. st.); HENRICUS DE BERGHE, peintre (*scildere*), fils de feu Jean, promet, devant les échevins de Bruxelles, à Walter van der Moelen, fils de feu *Johannes Jacobi dicti van der Moelen*, au profit du couvent de Saint-Paul, dans la forêt de Soignes (*in Zonia*), une redevance annuelle de 2 florins d'or, dits *cheinsguldene*, qui est hypothéquée sur une maison avec terrain sise *in vico dicto de Steenwech* [3].

***

ANTOINE VAN WOUWERINGEN, peintre;

NICOLAS DE LANDMETERE, peintre;

GIELYS CLAES CREEMERE, bijoutier (*jouweellier*), et sa femme Catherine van Hoelwyke;

JEAN CAPPUYN, le jeune, peintre;

JEAN VAN ROO, dit VAN AKEN, orfèvre (*goutsmet*); sa femme, non citée nominativement; leur fils, maître Daniel, et leur fille Catherine;

JEAN COOLE, orfèvre (*goutsleghere*);

JEAN BOYENS, facteur d'orgues;

JASPAR VAN BAKEREN, orfèvre (*goutsmet*), et sa femme (non nommée);

[1] Cartulaire de Rouge-Cloître, f° 76.
[2] Cartulaire de Sainte-Gudule, n° 422, f° 32 v°; Archives de l'église.
[3] Cartulaire de Rouge-Cloître, f° 4.

Laurent van der Heyden, peintre, au Marché-aux-Poissons (*opte Vischmeret*) ;

Julienne van Heespe, femme de Nicolas, le brodeur (*Claes borduerwerkers werdynne*), figurent sur la liste des membres de la confrérie de Sainte-Barbe, liste dressée en 1497.

Peter Oemens, orfèvre (*goutslagere*) ;

Peter Oemens, le jeune (fils du précédent ? Son état n'est pas indiqué), et sa femme, Catherine Pynbroeck, furent inscrits, un peu plus tard (commencement du xv[e] siècle) comme membres de cette confrérie.

En firent encore partie :

Adrien Bos, organiste, et sa femme (non nommée) (xvi[e] s.) ;

Augustin de Goutsmet (orfèvre ?) et sa femme (sans nom), inscrits le 8 juillet 1532 [1].

* * *

16 janvier 1509 (n. st.) ; Jean de Smet, peintre (*schildere*), fils de feu Laurent, cède, sous renonciation de Jean Thons, peintre, l'usufruit qu'il a, du chef de feu sa femme Catherine van Evere, à un cens d'un florin, qu'il a reçu pour Gilles van Evere, fils de feu Gilles [2].

17 janvier 1509 (n. st.) ; ledit Jean de Smet, peintre, fonde un anniversaire pour lui-même, pour sa femme, Catherine van Evere, fille de feu Gilles, et Jean van den Houte, premier mari de celle-ci [3].

* * *

1530-31. Payé à Georges de Mol, pour une *image* en bois, exécutée en remplacement de l'*image* en cire de la femme de Laurent du *Blyoul*, audiencier, *image* qui fut placée dans le chœur du Saint-Sacrement, au-dessus du grillage (*boven de traille*), 5 fl. du Rhin, valant 25 escalins de gros. Payé, à la même

[1] Reg. n° 106, portant sur le dos la suscription : *Broederschap van S. Barbara* ; Archives de l'église Sainte-Gudule.

[2] Cartulaire de Sainte-Gudule, provenant de la vente de Cheltenham, f° 148 ; Archives générales du royaume.

[3] *Ibidem*. Catherine van Evere mourut le 15 décembre 1515 et fut enterrée en l'Église Sainte-Gudule.

époque, à CORNEILLE SCHERNIER, peintre, pour avoir peint ladite *image*, 8 escalins de gros [1].

* * *

Le 2 mars 1533 (n. st.), acheté à JEAN VAN MAELBURCH, brodeur, une bordure de chape, avec le chaperon (*cappruyne*), en or fin, servant à la seconde chape, faite avec du drap d'or, achetée l'an passé, 77 fl. du Rhin, soit 19 livres, 5 escalins de gros. Acheté, à la même époque, audit J. VAN MAELBURCH, une croix avec la colonne de devant (*metten voersten stucke*), servant à la chasuble, faite avec du vieux drap d'or, étant la meilleure de l'église, brodée en or fin et en soie et représentant la Résurrection et d'autres scènes de la Révélation du Seigneur, 50 fl. du Rhin, soit 12 livres, 10 escalins de gros.

1531-32, payé audit J. VAN MAELBURCH pour un fermoir (*van eenre broken*), en or fin et en soie, pour ladite chape, 20 escalins de gros.

1531-32. Payé à JÉRÔME SNELLINCK, brodeur, pour la seconde chape d'or, faite avec du drap d'or, acheté l'an passé, sur laquelle fut placée la bordure susmentionnée, 10 escalins de gros.

30 mai 1532, payé audit SNELLINCK, pour avoir confectionné du meilleur drap d'or, une chasuble, deux tuniques (*tuynickeelen*), avec l'étole, le manipule et les étoffes qui y ont été employées, le tout acheté en 1531, 30 escalins de gros [2].

* * *

1539-40 ; CORNEILLE SCHERNIER, peintre, exécute divers *patrons* de clefs de voûte pour la chapelle du Saint-Sacrement de miracle.



[1] L'audiencier Laurent du Blioul, chevalier, seigneur de Sart, etc., et sa femme figurent parmi les principaux bienfaiteurs de l'Eglise Sainte-Gudule. En 1578-79, leur fille, la dame de Sart, racheta, pour 8 fl. du Rhin, une des sept tapisseries, représentant les sept péchés capitaux, données par ses parents à la chapelle du Saint-Sacrement de miracle.

[2] A la même époque, HENRI DE WOLF, à Lierre, touche, pour les bordures, avec les manches et le collier (*de boirden metten mouwen ende coliere*), le tout en or fin, pour les deux tuniques (*tuynickeelen*), faits avec le meilleur drap d'or, 60 fl. du Rhin, soit 15 livres de gros.

1539-40 ; payé à JEAN DRUWET, orfèvre, pour réparer le collier en or, offert à la même chapelle par feu la femme du chevalier Henri Magnus, et environ deux *ingelschen* d'or, employés à ce travail, 16 escalins, 10 1/2 deniers de gros.

***

1539-40 ; payé à maître LOUIS VAN BUEGHEM appelé aussi *Beughem, Bodeghem*, etc., (célèbre architecte), pour son vin (*voer zynen wyn*) 5 escalins de gros, pour avoir inspecté le nouveau chœur (de ladite chapelle) et donné déclaration qu'il était conforme au plan (*de welcke vercleerde dat al wel ende loffelyck ghewracht was, nae vuytwysen van den patroone, enz.*

***

1540-41. FRANÇOIS VAN KIXEM, tailleur d'images (*beldesnydere*), et ses aides travaillent à la balustrade de séparation (*afsluyttinge*) de la chapelle et au long banc qui se trouve sous le portrait du chevalier Laurent du *Blyoul* (ou bien sous le tableau offert par celui-ci ?).

***

Le 20 octobre 1541, payé à JÉRÔME VAN ORLEY, fils de maître BERNARD, le peintre, divers croquis en miniature (*diversche ordinantien betrocken int cleyne*) concernant le vitrail dans le chœur du Saint-Sacrement, 4 fl., valant 20 escalins de gros.

24 janvier 1542 (n. st.) ; payé aux héritiers et aux orphelins de feu maître BERNARD VAN ORLEY, le peintre, qui, par suite d'un accord, intervenu avec les marguilliers, devaient recevoir 18 fl. pour les *patrons* du vitrail, exécutés par celui-ci, 4 livres 10 escalins de gros.

***

1541-42. Payé à maître JEAN CRYNON, pour réparer les orgues, 15 escalins de gros.

***

1541-1542, le 4 avril, le clerc de la fabrique se rend à Malines et y paie à maître MICHEL VAN COXYEN, pour un *vidimus* du vitrail,

donné par l'empereur, lequel *vidimus* devra être fourni vers l'époque de la prochaine procession du Saint-Sacrement, 4 escalins de gros.

***

1541-1542. Payé à Corneille Schernier, peintre, pour la confection du patron de l'épitaphe (*van der epilaphyen*) de messire de Merode, laquelle épitaphe devra être placée sur la tombe de celui-ci, dans le chœur du Saint-Sacrement, 20 sols, valant 5 escalins de gros.

A la même époque, audit Schernier (*van eenen scepe dewelck gegeven was te schilderen*), 10 escalins de gros.

A la même époque, payé audit pour l'exécution des douze diadèmes avec les croix (xij *diademen metten cruycen*), aux piliers dans le chœur du Saint-Sacrement, à 6 sols la pièce, soit 18 escalins de gros.

***

1542-43. Payé à Barthélemy, le brodeur, pour avoir fait la draperie (*ommeloop*) autour du dais (*hemel*), donné par Monsieur de Tournay [1], et pour y avoir placé, à l'intérieur, tout autour, des cordons d'or, 6 escalins, 9 deniers, de gros.

Pour 7 *pipes* (*pypen*) d'or, à raison de 15 sols, employées à ladite bordure, 26 escalins, 3 deniers de gros.

Le même brodeur est cité, fréquemment, avant et après la date indiquée.

***

1542-43. Payé à Henri Bosch, orfèvre [2], empêché de fournir lui-même à temps les méreaux (*teekenen*) du Saint-Sacrement, pour la vente de la grande et de la petite matrices afin de faire faire ces méreaux par un autre artiste, 20 escalins de gros.

***

1542-43. Payé à Pierre van Aelst, peintre, pour une esquisse

[1] Robert de Croy, évêque de Tournay. Les armoiries de ce prélat ornaient le dais dont il avait doté la chapelle, pour servir dans la procession du Saint-Sacrement de Miracle.

[2] Voyez notre notice intitulée : *Épisodes inédits de la chronique bruxelloise.*

(*patroen int cleyne*) qu'il a faite de la verrière, donnée par le roi de Portugal, deux couronnes d'or, valant 19 escalins de gros.

* * *

4 mai 1550, payé à maître MICHEL VAN COXYEN, peintre, pour le patron du vitrail offert, par le prince d'Espagne, pour le chœur du Saint-Sacrement, 40 fl. du Rhin, valant 10 livres de gros.

20 mai 1550, payé à JEAN HACK, verrier, pour ce vitrail, 298 pieds, à 9 sols, soit 134 fl. du Rhin, 2 sols, valant 31 livres, 6 deniers de gros.

Le même jour, payé à François van der Huelst, forgeron, pour 183 pieds de baguettes en fer (*gelaesgeerdekens*), à 1 plaquette, soit 15 escalins, 3 deniers, de gros.

Le même jour, payé à Jean Mertens, pour 36 pieds de baguettes en fer, à 1 plaquette, soit 3 escalins de gros.

N. B. Le 10 mars 1550 (n. st.), le prince d'Espagne (plus tard Philippe II) avait fait payer, pour ce vitrail, à la chapelle du Saint-Sacrement de Miracle, la somme de 227 fl. du Rhin, valant 56 livres, 15 escalins de gros [1].

* * *

1587, la chapelle vend à NICOLAS CROYSAERT (CROISART, etc.), orfèvre de l'église (*der kercken goutsmet*), diverses pièces d'argent inconnues et des méreaux du même métal, offerts au Saint-Sacrement.

En la même année, CROYSAERT fait des réparations à l'ostensoir. L'once d'argent lui est payée à raison de 54 sols.

En 1587, l'église achète à CROISART, pour le maître-autel de la chapelle du Saint-Sacrement, un calice d'argent, doré, pesant 27 onces et 5 *inghelschen*, à 3 fl. du Rhin et 7 1/2 sols l'once, soit 91 fl. du Rhin, 19 sols 1/2 blanc.

[1] Très fréquemment, les donateurs d'œuvres d'art payaient à l'église les sommes qu'ils avaient résolu d'y consacrer, et celle-ci chargeait, elle-même, les artistes de l'exécution du travail.

C'est ainsi, par exemple, que le 21 février 1547 (n. st.), le roi Ferdinand de Bohème fit verser à la fabrique, pour une verrière, 300 fl. Carolus, valant 75 livres de gros, et que, le 17 septembre de la même année, la reine Marie de Bohème fit don de la même somme, pour un autre vitrail.

1592-93; payé à JAN DE VADDERE, menuisier (*scrynwerckere*), pour le tabernacle du maître-autel dans le chœur du Saint-Sacrement de Miracle, 14 fl. du Rhin.

En la même année, payé à JEAN VAN DE (DEN) VENNE, peintre, pour peindre ledit tabernacle, en couleur et en or, 10 fl. du Rhin.

* * *

1592-93 ; payé à JEAN VAN DE VENNE, peintre, pour avoir réparé et redoré la planche dorée, sur laquelle le Saint-Sacrement est porté dans la procession, 5 fl. du Rhin.

1593-94 ; payé au même, pour la peinture de la balustrade de séparation de l'autel du Saint-Sacrement de Miracle, 3 fl. du Rhin.

* * *

Le 30 juillet 1593, payé à NICOLAS CROISAERT, orfèvre, pour un bassin (*becken*) en argent, avec couvercle et chaînes du même métal, suspendu dans le chœur du Saint-Sacrement et pesant 14 marcs, 1 once et 6 1/4 *ingelschen*, à 20 fl. du Rhin le marc, soit 283 fl. du Rhin, 5 1/2 sols, et pour la confection 35 fl. du Rhin, soit ensemble 318 fl. du Rhin 5 1/2 sols.

* * *

1602-3 ; la chapelle vend à GUILLAUME DE PAPE, orfèvre, divers bijoux en argent et en or. L'argent se paie à raison de 2 fl. du Rhin et 8 sols, l'once.

Dans les années 1603-1606 le même DE PAPE répare des lampes et des encensoirs, achète des bijoux, fournit des méreaux.

Le 8 septembre 1607, on lui paie, pour avoir retouché (*hersteken*), sur trois piliers dans le chœur du Saint-Sacrement, les armoiries gravées des conseillers Craesbeke, Ayala et Berthy, 3 fl. du Rhin, 17 1/2 sols.

Le 10 novembre 1614, DE PAPE touche, pour 43 onces, 3 1/2 *ingelsen* de méreaux représentant le Saint-Sacrement de Miracle, à raison de 4 fl. du Rhin, 4 sols, l'once, 182 fl. du Rhin 8 sols.

Ces fournitures de méreaux continuent les années suivantes.

* * *



Le 20 décembre 1620, payé à JÉRÔME DU QUESNOY, tailleur d'images, pour avoir fait une figure du Saint-Sacrement de Miracle, en albâtre et pierre de touche (*toetsteen*), qui fut placée derrière l'autel, 12 fl. du Rhin.

***

Le 15 juillet 1621, payé à JEAN VAN STEENSTRATEN, brodeur, pour avoir réparé le grand dais du Saint-Sacrement de Miracle, et pour les draps d'or et d'argent, ainsi que la soie qui y avaient été employés, 6 fl. du Rhin [1].

***

On a beaucoup discuté la date du décès de WENCESLAS COEBERG(H)ER, célèbre peintre d'histoire, architecte, poète, ingénieur, économiste, antiquaire et numismate. Même les indications de MM. GACHARD et PINCHART, invoquant l'un et l'autre des documents authentiques, sont en contradiction. Le premier dit le 23 novembre 1634, le second en novembre 1635. Pour plus de détails, on peut voir les articles consacrés à l'artiste par M. AD. SIRET, dans la *Biographie nationale* (1875), et par M. AUG. SCHOY, dans *Les grands architectes de la Renaissance aux Pays-Bas* (1878). Ce dernier auteur, tout en précisant le décès de Coeberg(h)er au 23 novembre 1634, d'après M. GACHARD, qu'il cite, ajoute que c'est M. PINCHART qui a découvert la véritable date !

Il est bon de trancher cette question.

D'après les comptes du Mont-de-Piété, Charles Coebergher, fils de Wenceslas, remplit gratuitement les fonctions de directeur, de 1630 jusqu'au 23 novembre 1634, jour de la mort de son père. Voilà le renseignement fourni par M. GACHARD, et il est confirmé par une inscription relative à l'inhumation du personnage [2].

L'éminent artiste fut enterré, le 25 novembre 1634, à 4 heures de l'après-midi, dans l'église des Récollets. Vingt-quatre porteurs de torches figuraient dans le cortège funèbre [3]. *Les rues par les-*

[1] Comptes de la chapelle du Saint-Sacrement de Miracle; Archives de l'église des SS. Michel et Gudule.

[2] Archives de l'église Sainte-Gudule, reg. n° 484.

[3] L'usage d'enterrer avec des torches était assez général autrefois, dans la haute société.

quelles il passait étaient jonchés de paille [1]. Les funérailles étaient présidées par le collège des Récollets, par le doyen et d'autres prêtres de Sainte-Gudule. Le corps était porté par quatre employés du Mont-de-Piété. Le fils aîné du défunt conduisait le deuil.

Les obsèques furent célébrées le 6 décembre suivant, en présence d'une grande foule. On exposa, lors de cette solennité, les armoiries de Coeberg(h)er entre 36 torches, placées en haie, et on distribua aux orphelins des pains de deux sols :

25 Novembris 1634. Wenceslaus Coeberger sepultus, vesperi, hora quarta, apud Minoritas cum 24 facibus ; stramine in via. Officiales quatuor de Monte Pietatis ferebant. Collegium Minoritarum et Sanctæ Gudilæ præcedebant Domini decanus Mol [2], *canonicus Woislauwski* [3] *primo loco; deinde duo alii sacerdotes, tertio loco senior filius, sine comite, uti et alii reliqui.*

.... *6 Decembris 1634 Exequiæ celebratæ apud Minoritas cum blason, armis, 36 facibus, in sepe positis ; Orphanis pane duorum stuverorum datis (!). Convocati et comparentes amici permulti.*

On a attribué, longtemps, à Coeberg(h)er l'église des Augustins à Bruxelles. Enfin, en 1872, M. l'abbé Keelhoff prouva, par des extraits des manuscrits laissés par N. de Tombeur, historiographe de l'ordre des Augustins, que cet édifice est l'œuvre de Jacques Francquaert. MM. Siret et Schoy, dans leurs articles précités, relatent cette découverte. Quoi qu'il en soit, les nombreux articles qui ont été consacrés, en ces derniers temps, à la question si passionnante du *Temple des Augustins*, citent tous

[1] *Le Congrès archéologique et historique de Bruxelles* (1891) s'est occupé de *l'habitude que l'on a, en Flandre, de joncher de paille les églises lors des grands services funèbres.* A Bruxelles, on jonchait de paille, jadis, toutes les rues par où passait le cortège funèbre d'une personne de qualité. Cela fut fait, par exemple, aux enterrements suivants : en 1633, de Françoise Damhoedre, veuve de Jacques Faques ; de Jeanne Schoofs, femme de Thomas de la Riva (5, respect. 11 janv.) ; en 1634, de la dame Elvire, veuve Happart ; de la dame N. Laynes (2, respect. 4 février), de Charles Broomans ; du capitaine Mockel (2, respect. 6 mars) ; de N. de Paep, femme de l'avocat van der Heyden ; de Pierre Godin, maître de la Chambre des comptes (27 mai, respect. 4 juin), etc., etc. Le nombre de torches lors de ces enterrements varie de 12 à 36.

[2] Philibert de Mol, nommé doyen de Sainte-Gudule en 1626, le 8 octobre 1637.

[3] Jacques Woislawski, gentilhomme polonais, chanoine de Sainte-Gudule, depuis le 4 mai 1632, fut trésorier de cette église et devint prédicateur des archiducs Léopold-Guillaume et Jean d'Autriche, gouverneurs des Pays-Bas.

Coeberg(h)er comme architecte de ce monument. Il n'est donc pas inutile de rappeler ici les notes qui démontrent la vérité sur l'auteur de cette intéressante église :

Notre provincial, Georges Maigret, consentit, le 22 Février 1620, à la reconstruction de notre église à Bruxelles, après avoir préalablement approuvé le plan de M. Jacques Francquaert, le principal architecte de la ville et de la Cour ; ce fut le même qui bâtit quelques années auparavant notre couvent et, en 1615, notre collège...

Cette église ne fut achevée que le 31 octobre 1641...

Le 6 janvier 1651, fut enterré dans notre église M. J. Francquaert, l'architecte de cette église et de notre couvent.

Ces déclarations sont positives et méritent foi, car, comme le dit très bien M. l'abbé Keelhoff, N. de Tombeur n'avait aucun intérêt à fausser l'histoire [1].

***

Le 16 novembre 1638, Sieur GILLES DE RAEDT, orfèvre, donne *à titre de louaige* à Sieur Joseph Vicq, cuisinier de *Son Altesse* [2], une maison située à Bruxelles, rue d'Isabelle, près de sa propre maison, nommée *Notre-Dame* [3].

***

Le 22 février 1750, décès du Sieur BARA, architecte et contrôleur des ouvrages de la ville de Bruxelles. Sa femme, *Mademoiselle Le Jeusne,* fait part de cette mort et invite à l'enterrement qui aura lieu le 25 du même mois, dans l'église des RR. PP. Carmes Chaussés [4].

J.-TH. DE RAADT.

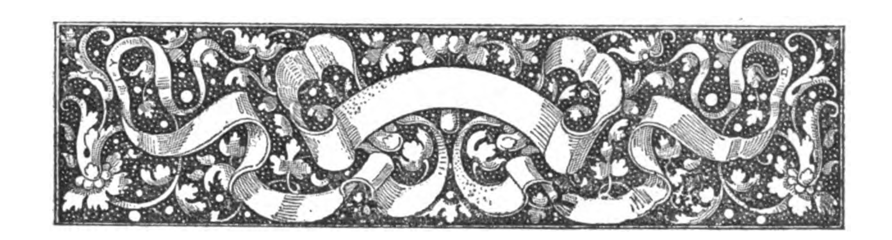
[1] *Journal des Beaux-Arts et de la littérature,* 1872, nº 4, pp. 27 et 28.

[2] Le gouverneur général, Ferdinand d'Autriche, dit le Cardinal-infant, frère cadet de Philippe IV.

[3] Notariat général du Brabant, nº 1368 ; acte passé devant le notaire Gheerts. Archives générales du royaume.

[4] Le « faire-part » est conservé aux Archives de l'église Sainte-Gudule qui renferment plusieurs plans signés par ce personnage.





PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance mensuelle du lundi 7 décembre 1891.

Présidence de M. le comte GOBLET D'ALVIELLA, *Président* [1].

La séance est ouverte à 8 heures.

Quarante-huit membres sont présents [2].

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. *(Adopté.)*

Dons et envois reçus. — *Pour la bibliothèque :*

M. G. CUMONT. Pièces du commencement du moyen-âge, trouvées en Belgique, 1 br. in-8°. *(Don de l'auteur.)*

M. A. JENNEPIN. Notice historique sur les événements militaires qui ont précédé le Conseil de guerre réuni à Cousolre, le 17 floréal an II. 1 br. in-8°. *(Don de l'auteur.)*

[1] Prennent en outre place au bureau : MM. Cumont, Destrée, Combaz, P. Saintenoy, le baron de Loë, de Raadt, Plisnier, Paris et De Schryver.

[2] Ont signé la liste de présence : MM. Arm. de Behault de Dornon, Mahy, Van Gele, Puttaert, Renders, Van der Rit, Hecq, Maroy, Michaux, le comte G. de Looz-Corswarem, Schweisthal, E. Van den Broeck, Hippert, le chevalier de Selliers de Moranville, le baron de Royer de Dour, De Proft, le comte van der Straten-Ponthoz, Hauman, Titz, Verhaegen, Poils, Dens, le vicomte Desmaisières, Buan, le chevalier Diericx de ten Hamme, Ronner, V. Allard, J. Bovy, Ranschyn, Van Havermaet, R. van Sulper, E. Catteaux, De Passe, le comte de Nahuys, Jordens, Petit, Lefebvre et de Ridder.

M. De Schryver. Série de 9 gravures et une lettre manuscrite, ordre de la mairie de Gosselies, datée du 19 juin 1815, portant le timbre de cette commune.

Échanges : — Mélusine, 1891, n° 2, table et titre.
Caveau verviétois.
Bulletino di archeologia e storia dalmata, n° 10 du t. XIV.
Bulletin de la Société de Géographie de Lille, n° 10 du t. XVI.

Nomination, par voie de tirage au sort, de la Commission de vérification des comptes *(art. 42 des statuts).* — MM. Van der Rit, Charles-Albert, Hagemans, Poils et Pottelet sont nommés membres effectifs de cette Commission.

MM. P. Hankar, Nève, baron de Cuvelier, De Soignies et Pourbaix sont nommés membres suppléants de la même Commission.

Présentation de candidatures à la présidence en remplacement de M. le comte Goblet d'Alviella, président sortant non rééligible *(art. 17 des statuts).* — M. Victor Jamaer, architecte de la ville de Bruxelles et membre fondateur de notre compagnie, est proclamé candidat à la présidence de la Société pour l'année 1892. *(Applaudissements.)*

Vote définitif sur la revision de l'art. 69 des statuts. *(Commission des fouilles.)* — Le nombre des membres de cette Commission est porté de 9 à 14.

Elections. — MM. Bertolotti, Bogdanof, Bredius, Capellini, von Essenwein, Gosselin, Habets, Hamy, Munro, Muntz, Schaaffhausen et Schmidt sont nommés membres correspondants.

MM. J. Barbier, E. Dedeyn, E. Franken, F. Lefebvre, le baron de Linden et M. van Soust de Borkenfeld, sont nommés membres effectifs.

Exposition. — I. Fac-similé de la matrice en cuivre du grand sceau de Sigismond, empereur d'Allemagne de 1410 à 1437. (M. H. Mahy.)

II. Photographie de la statue de Grétry, jadis à l'Opéra Comique de Paris. (M. S. De Schryver.)

III. Réduction de l'église de Gol, dans le Hallingdal (Norvège), édifice en bois des XIIe et XIIIe siècles, reconstruite par ordre de Oscar II dans le parc du château d'Oscarshall, environs de Christiania. (Baron A. de Loë.)

IV. Photographies de monuments divers de Danemark, de Suède et de Norvège. (Baron A. de Loë.)

V. Vases indous à inscriptions. (M. Paris.)

Communications.

M. le baron A. de Loë. — *Les âges de la pierre, du bronze et du fer scandinaves. (Notes de voyage.)*

Au retour d'une excursion qu'il a faite dans le Nord, M. le baron de Loë entretient ses collègues des âges de la pierre, du bronze et du fer, qui y sont si bien représentés.

Après avoir dit un mot des musées scandinaves en général, qui sont des plus remarquables, il a exposé, ensuite, les grandes divisions admises par les archéologues danois et suédois, ainsi que les subdivisions des trois âges, et a rappelé enfin quelques-unes des principales découvertes faites, durant ces derniers temps, et concernant ces époques.

M. L. Paris. — *Deux vases indous en bronze à inscriptions.*

M. Paris soumet à l'examen de l'assemblée deux vases hindous en bronze.

Celui de ces vases qui, par la simplicité du type et la sobriété de l'ornementation, paraît être le plus ancien, a la forme d'une sphère aplatie, d'un tiers environ, sur son axe vertical : déposé sur un plan horizontal il reste en parfait équilibre et s'il vient à être dérangé de cette position, il y revient de lui-même après quelques oscillations. Il est coulé d'une pièce et porte des traces évidentes de retouches faites au tour. Les doubles filets gravés en creux qui ornent la panse et le col ne peuvent avoir été obtenus que par ce procédé.

Le second est d'un travail plus recherché. La forme de la panse est analogue à celle décrite ci-dessus. Dans son ensemble, il diffère du premier, surtout par deux points. Le corps du vase et le col, en forme de pavillon, ont été d'abord gravés et ornés séparément, puis adaptés l'un à l'autre au moyen d'une soudure intérieure. Au contraire du premier vase décrit, celui-ci est soutenu par un anneau soudé à sa partie inférieure, ce qui ne l'empêche pas d'être légèrement *gauche*, c'est-à-dire incliné sur le plan de sa base.

Les ornements qui le décorent mériteraient une étude spéciale et la description détaillée en serait longue.

Il y a lieu d'attirer l'attention sur l'image d'un animal monstrueux, qui occupe la bande inférieure. La partie antérieure de son corps représente un oiseau dont la tête est ornée d'une aigrette; quant au reste, il est difficile de distinguer s'il se prolonge sous la forme d'un serpent couvert de grandes et larges plumes, disposées deux à deux, ou s'il faut y voir la représentation de la queue dudit oiseau, peut-être *rouant*. Dans la bande immédiatement supérieure, se déroule un trait pointillé, ondé, garni successivement, au-dessus et au-dessous, dans les espaces restés libres, des trois

boucles qui symbolisent dans l'art hindou l'idée de *vie*. Enfin, tout au-dessus, une couronne de plumes entoure la base de l'encolure.

Les deux vases portent en outre des inscriptions gravées. L'examen des caractères qui les composent permet de conjecturer avec vraisemblance qu'elles sont écrites dans la même langue. Non seulement, les mêmes signes se rencontrent des deux côtés, mais ils s'y reproduisent, du moins en partie, dans le même ordre ; c'est-à-dire que le même mot existe dans les deux inscriptions.

En attendant qu'un spécialiste les déchiffre et les traduise, il importe de ne pas s'avancer davantage dans ces suppositions. En effet, de même qu'en Europe, presque toutes les langues s'écrivent en caractères latins; de même dans la vaste péninsule de l'Hindoustan, qui comprend environ 120 principautés ou petits États, les langues et dialectes différents qui s'y parlent ne possèdent pas tous une écriture propre. Le problème est donc double : lire d'abord, traduire ensuite.

M. Paris termine en priant ceux de ses confrères qui pourraient expliquer les inscriptions qu'ils viennent de voir, ou donner des détails plus circonstanciés sur la fabrication de ces vases, sur l'usage auquel ils servaient, ainsi que sur les ornements et symboles gravés et frappés qui s'y trouvent, de vouloir bien les communiquer en séance, afin que tous les membres de la Société puissent en profiter.

MM. Arm. de Behault de Dornon et P. Combaz. — *Le château de Horst à Rhode-Saint-Pierre.*

M. Saintenoy fait remarquer qu'il faut être prudent en ce qui concerne l'attribution d'un caractère nettement défensif aux châteaux des XVIe et XVIIe siècles. Les seigneurs, obligés d'abandonner leurs demeures fortifiées par suite du progrès de l'artillerie, ont voulu, tout au moins, conserver l'apparence du système suranné. C'est ainsi qu'on voit les habitations seigneuriales munies de défenses hautes, de tours et de fossés, alors que les larges baies des courtines rendent tout cela illusoire. L'orateur cite en terminant les châteaux de Chambord, d'Azay-le-Rideau, la conception de l'abbaye de Thélème, par Rabelais, etc.

Il tient aussi, dit-il, à mettre en garde M. Combaz contre la date attribuée à la tour nommée, peut-être improprement, donjon, à Horst. Il croit que les défenses hautes ont beaucoup d'analogie avec celles de Beersel qui datent de la fin du XVe siècle et que, par conséquent, l'attribution au XIVe siècle ne lui paraît pas prouvée.

M. Combaz. — Le château de Horst n'est pas, dans son état actuel, et je ne crois pas l'avoir avancé, un château-fort proprement dit, c'est-à-dire un château du moyen âge destiné à résister à l'attaque en règle. Reconstruit à la fin du XVIe ou au commencement du XVIIe siècle, comme l'indique la date

de 1611 retrouvée sur l'un des bâtiments adjacents au donjon, il a cependant conservé un caractère défensif véritable, pour pouvoir tenir contre les attaques des bandes de soudards et de pillards qui, à cette malheureuse époque, sillonnaient la campagne et ne demandaient qu'à trouver l'occasion d'entrer dans une riche demeure insuffisamment défendue. Ces défenses nécessaires, nous croyons les trouver dans les saillies, bretêche, tour, donjon, etc., et dans les trous des greniers.

Nous pourrions, d'ailleurs, citer un grand nombre de châteaux belges et même des fermes du XVIe siècle qui présentent un véritable caractère défensif contre ces attaques de partisans, entre autres la grande ferme du château de Godinne sur Meuse.

Quant au donjon, sa toiture, qui indique une amélioration faite à la même époque (fin du XVIe ou XVIIe siècle), sa construction en pierres blanches jusque et y compris le crénelage supérieur, ses mâchicoulis, ses gargouilles gothiques et son escalier, pris dans l'épaisseur du mur, démontrent bien que c'est une construction essentiellement militaire qui remonte plus haut, peut-être à la fin du XIVe siècle, peut-être du XVe, le défaut de documents ne nous permettant pas de préciser davantage. Les exemples cités par notre ami M. P. Saintenoy, ne me semblent pas prouver le contraire de mes assertions ; ces grands châteaux montrent bien que la défense n'y est que secondaire quoiqu'ils montrent une apparence défensive extérieure, dont on sent, contrairement à ce que nous avons constaté pour Horst, toute l'inutilité. — Quant à Rabelais, cité également par M. Saintenoy, il nous fournit, surtout au point de vue littéraire, toute la série des termes de la fortification des XVe et XVIe siècles, mais je pense qu'il ne faut pas exagérer la valeur des renseignements fournis par le *Curé de Meudon* au point de vue fortificatif, et s'il décrit l'abbaye de Thélème fortifiée, c'est qu'au XVIe siècle il y avait encore nécessité de rendre défensives, les constructions faites en rase campagne et exposées à des coups de mains.

M. Saintenoy paraît mettre en doute que la grosse construction carrée soit le donjon de l'ancien château ; il n'y a pas moyen, cependant, de confondre cette grosse tour avec une tour de guet. Malheureusement, je n'ai pas suffisamment présentes à la mémoire les dispositions du château de Beersel, la question peut rester pendante et nous l'examinerons.

M. G. HECQ. — *L'église romane de Blaton.*

M. CUMONT. — *Rapport sur l'excursion à Alost.*

M. le Dr VELLEMAN. (Lecture par M. Arm. de Behault de Dornon). *Renseignements sur la « Mithrem-Kermis » du hameau de Daesdonck à Sleydinge.*

LA MITHREM — KERMESSE du hameau de Daesdonck (Sleydinge) se célèbre le 1er dimanche de novembre à Sleydinge. Chaque hameau célèbre sa kermesse, et cette célébration a pour but principal de faire le profit des

aubergistes. C'est surtout le cas pour la kermesse de Daesdonck. (Daesdonck compte de 8 à 10 débits de boissons.)

Voici ce qui s'y pratique (année 1891 et années antérieures depuis 30 ans). Mithrem, le dieu du soleil, est exposé à une petite fenêtre de mansarde (c'est un buste d'homme peint en couleurs naturelles ayant à la bouche une pipe). Toutes les personnes venant à la kermesse, venant de Sleydinge surtout (puisque la petite fenêtre donne du côté de Sleydinge), saluent le dieu de : *Ah ! daar is Mithrem !* Puis on s'éparpille dans les auberges et le reste de la soirée se passe en *beuveries*, sinon en rixes, ce qui bien souvent est le cas ; autrefois, il y a quelque 35 ans, on faisait le tour (quelques notables de l'endroit) avec le buste (le vieux buste), on vous le cognait contre la figure (on appelait cela : être bénit de Mithrem : *gezegend van Mithrem*) et on déposait une certaine somme dans une bourse ; le produit de cette collecte était destiné à donner à boire aux bénisseurs. Le vieux buste existe encore, il date, d'après ce qu'on m'a assuré, du XIII[e] siècle. Il est conservé, ou plutôt jeté dans le grenier de l'estaminet principal de l'endroit, il est tout vermoulu et percé de grands clous.

Il est en bois de chêne. Plusieurs archéologues, à ce qu'on m'assure, en ont déjà offert beaucoup d'argent. Le *baas* de l'estaminet en question a toujours refusé de le vendre. Il y a quelque 20 ans, on a fait un nouveau buste (grossièrement taillé). Il est peint en couleurs naturelles, avec grande chevelure grisâtre. C'est celui qui est le dieu actuel. La kermesse de Mithrem amène beaucoup de monde au hameau. Tout ce qui se respecte et encore plus ce qui ne se respecte pas, soit de Sleydinge, soit de Waerschoot, commune limitrophe, s'y rend. Le tout consiste, pour le siècle où nous vivons, à louvoyer d'un estaminet à l'autre et d'y boire plus que de raison.

La séance est levée à 10 heures 1/2.

Assemblée générale annuelle du 11 janvier 1892.

Présidence de M. le comte GOBLET D'ALVIELLA, *président* [1].

La séance est ouverte à 8 heures.

Quarante membres sont présents [2].

M. le Secrétaire-général donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. *(Adopté.)*

Correspondance. — MM. Jamaer, de Raadt et De Schryver s'excusent de ne pouvoir assister à la séance. M. Emile de Munck donne sa démission de secrétaire de la Société.

La *Société des Sciences et Lettres de Loir et Cher* demande de pouvoir échanger ses publications contre les nôtres.

M. E. de la Roche de Marchiennes annonce l'envoi de deux notices manuscrites concernant ses dernières fouilles.

MM. A. Bogdanow, le chevalier A. von Essenwein, Bredius, A. Bertolotti, E. Muntz, le chanoine Jos. Habets, H. Schaaffhausen, H. Gosselin, Hamy, Munro et le sénateur Capellini remercient de leur nomination de membre correspondant.

MM. le Baron A. de Linden et F. Lefebvre remercient pour leur nomination de membre effectif.

Dons et envois reçus. — MM. V. BOUTON et VAN BASTELAER font don de volumes et de brochures.

L'*Architecture*, la *Revue de l'Art chrétien*, l'*Académie royale d'Histoire* de Madrid, et l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux* envoient leurs publications.

Rapports annuels. — M. P. SAINTENOY donne lecture du rapport de

[1] Prennent en outre place au bureau : MM. J. Destrée, P. Combaz, P. Saintenoy, le baron de Loë, Plisnier et Paris.

[2] Ont signé la liste de présence : MM. Niffle-Anciaux, Puttaert, le baron von Berg, Titz, Arm. de Behault de Dornon, Hecq, De Beys, de Brabandère, P. Rops, de Munck, Lavalette, P. Verhaegen, Poils, le comte van der Straten-Ponthoz, Hauman, Dens, Ronner, Jefferys, Jordens, Maroy, Drion, le vicomte Desmaisières, van Sulper, G. Combaz, le comte de Nahuys, Préherbu, Verrue, Bardenhewer, Malfait, Hannay, Goffaerts, Bayet et Van Gele.

la Commission administrative sur la situation générale de la Société. *(Applaudissements.)*

M. le comte VAN DER STRATEN-PONTHOZ adresse, au nom de l'Assemblée, de vives félicitations à M. le secrétaire général pour son beau rapport sur la situation générale de la Société.

M. PLISNIER fait rapport sur l'exercice écoulé et communique ensuite le bilan de l'exercice et le projet de budget pour 1892. *(Applaudissements.)*

M. POILS, délégué par la Commission de vérification des comptes, donne lecture du rapport de celle-ci concluant à l'approbation du bilan de l'année écoulée.

M. LE PRÉSIDENT se faisant l'interprète des sentiments de l'assemblée, remercie chaleureusement M. Plisnier du dévouement qu'il n'a cessé de témoigner à la Société, et rend hommage à sa gestion prudente et habile. Il exprime ensuite tous ses regrets de ce que M. de Munck ne peut plus continuer à remplir ses fonctions de secrétaire. Il le remercie des nombreux services qu'il a rendus à la Société et l'assure de la reconnaissance de celle-ci. *(Applaudissements.)*

Élections. — M. Victor JAMAER, architecte de la ville de Bruxelles, est élu président pour l'année 1892, en remplacement de M. le comte Goblet d'Alviella, président sortant non rééligible (Art. 14 revisé des statuts). — *(Applaudissements.)*

MM. J. DESTRÉE, P. SAINTENOY, TH. DE RAADT, P. PLISNIER et S. DE SCHRYVER sont maintenus respectivement dans leurs fonctions de conseiller, de secrétaire-général, de secrétaire, de trésorier et de conservateur des collections.

M. N. Monnoyer est nommé membre correspondant.

MM. R. Brockman, A. Cluysenaar, L. de Contini, G. de Bavay, le baron Double, H. Lebon et C. Villanueva sont nommés membres effectifs.

M. P. Verrue est nommé membre associé.

M. le comte DE NAHUYS, au nom des membres de notre Compagnie, félicite M. le comte Goblet d'Alviella pour le dévouement, la science, et le tact parfait avec lesquels il a présidé les séances et dirigé les travaux de la Société durant l'année qui vient de s'écouler, et il l'assure de la reconnaissance de ses collègues. — *(Vifs applaudissements.)*

M. DESTRÉE, au nom de la Commission administrative, prononce les paroles suivantes :

« Je suis heureux d'être l'interprète de la Commission administrative et d'exprimer à M. le comte Goblet d'Alviella toute sa gratitude pour le dévouement avec lequel il a présidé aux travaux de la Société. Je le remercie surtout de l'activité, de la science et du tact avec lesquels il a

dirigé le congrès de la Fédération archéologique et historique. Si ces assises scientifiques ont eu tant de succès, nous en sommes, certes, redevables à M. le comte Goblet d'Alviella. Aussi conserverons-nous toujours un excellent souvenir de son passage au fauteuil présidentiel, comptant bien l'y revoir sous peu. *(Applaudissements.)*

M. le comte Goblet d'Alviella remercie en excellents termes.

Exposition. — Couvertures musicales illustrées (G. Combaz.)

Communications.

M. E. Niffle-Anciaux. — *Le mémoire de M. le Dr J. von Antoniewicz sur l'Iconographie, d'après Chrestien de Troyes.*

M. G. Combaz donne quelques explications sur les couvertures musicales illustrées qui se trouvent exposées.

M. le comte de Nahuys fait remarquer que cette coutume d'orner d'une gravure les couvertures de musique, ne remonte pas bien loin. C'est au début de ce siècle que l'on a commencé à illustrer les romans, de vignettes ayant rapport au sujet. Quant à l'illustration des couvertures de musique, M. le comte de Nahuys croit que c'est la reine Hortense qui aurait mis ce genre à la mode.

M. Destrée fait observer, toutefois, que le principe de l'illustration des livres, et notamment des livres de musique, remonte au moyen âge ; les miniatures de ces manuscrits commentaient habituellement le chant.

M. V. Advielle. — *Notes sur la Belgique dans la correspondance de Napoléon Ier.*

M. De Beys fait connaître que la chapelle de Sainte-Ursule, sépulture des princes de la Tour-et-Taxis, qui se trouve dans l'église de Notre-Dame au Sablon, va être restaurée aux frais de cette famille ; la dépense s'élèvera à 8000 francs. Aussitôt le travail terminé, la chapelle sera accessible au public.

La séance est levée à 10 heures 1/2.



Séance mensuelle du lundi 8 février 1892.

Présidence de M. V. Jamaer, *président* [1].

La séance est ouverte à 8 heures.

Trente-neuf membres sont présents [2].

En ouvrant la séance, M. Jamaer remercie ses collègues de l'honneur qu'ils lui ont fait, en l'appelant à la présidence de la Société pour l'année 1892 et les assure de tout son dévouement. *(Applaudissements.)*

M. le baron de Loë, secrétaire, faisant fonction de secrétaire-général, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. *(Adopté.)*

Correspondance. — M. Paul Saintenoy fait part du décès de son père, M. Gustave Saintenoy, architecte de S. A. R. Mgr le Comte de Flandre, membre fondateur de notre Société. *(Vives condoléances.)*

MM. V. Jamaer et Acker remercient la Société pour les félicitations qu'elle leur a adressées à l'occasion de leur nomination respective de membre effectif et de membre correspondant de la Commission royale des Monuments.

M. N. Monnoyer remercie pour sa nomination de membre correspondant.

M. C. Villanueva remercie pour sa nomination de membre effectif.

L'Académie de Stanislas, de Nancy, accepte d'échanger ses publications contre les nôtres.

Dons et envois reçus. — MM. le baron Double, le Dr Hamy, le baron de Linden, le comte M. de Nahuys, de Raadt et Arm. de Behault de Dornon font don de volumes, de brochures et de journaux.

Elections. — M. le capitaine G. Hecq est nommé secrétaire en remplacement de M. E. de Munck, démissionnaire.

[1] Prennent en outre place au bureau : MM. Cumont, P. Combaz, J. Destrée, le baron de Loë, de Raadt, Hecq, Plisnier, Paris et De Schryver.

[2] Ont signé la liste de présence : MM. Puttaert, Poils, Hagemans, Arm. de Behault de Dornon, Van Gele, Bardenhewer, L. Cavens, Schweisthal, V. Drion, de Munck, Titz, le baron von Berg, Mahy, Joly, Ronner, Van Havermaet, Lavalette, Nève, Maroy, Michaux, Dens, Ranschyn, E. de la Roche de Marchiennes, van Sulper, De Soignies, le comte F. van der Straten-Ponthoz, de Ridder, Van der Linden et Aubry.

MM. Jamaer, P. Saintenoy, Cumont, Rutot, Schweisthal, Dens, Poils, P. Combaz, Tihon, le comte de Looz-Corswarem, Sibenaler, Cogels, Desart, Moens, Dedeyn et le baron de Loë, sont nommés membres de la Commission des fouilles pour l'année 1892.

MM. Jamaer, P. Saintenoy, Cumont, de Behault de Dornon, le baron de Loë, de Munck, le comte de Nahuys, de Raadt, Destrée, Hagemans, Rutot, le comte Goblet d'Alviella, P. Combaz, Paris, Hymans, Hippert et le comte van der Straten-Ponthoz, sont nommés membres de la Commission des publications pour l'année 1892.

MM. le baron von Berg, Desart, Toulouze et Wallaert sont nommés membres effectifs.

Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques de Moscou. — M. le baron Alfred de Loë est désigné pour représenter la Société au Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques qui se tiendra à Moscou en août prochain.

Exposition. — I. Photographies de Reims — Cathédrale, Porte de Mars (baron A. de Loë) ;

II. Photographies de sculptures et de peintures (Destrée) ;

III. Reproduction d'une toile peinte égyptienne de l'époque ptolémaïque. — Le Pharaon Ptolémée porte des présents au dieu Petensen. (Hagemans.)

Communications.

G. Hagemans. — I. *Mlle Lenormand en Belgique.* Lettre inédite de la célèbre sibylle.

II. *Une toile peinte égyptienne de l'époque ptolémaïque.*

Th. de Raadt. — *Mélanges héraldiques.*

Baron A. de Loë. — *Le Musée de Baye* (époques préhistoriques et protohistoriques de la Champagne.)

Sous ce titre, M. le baron de Loë communique quelques notes archéologiques prises au cours d'une excursion qu'il a faite l'automne dernier en Champagne, la région par excellence des antiquités gauloises.

Il termine en engageant ses confrères de la Société, désireux d'étudier, comme il convient, les époques préhistoriques et protohistoriques de la Champagne, d'aller à Reims, à Cernay et surtout à Baye, chez notre collègue, M. le baron de Baye, où l'accueil le plus charmant les attend.

E. de la Roche de Marchiennes. — I. *La villa belgo-romaine de Nouvelles* (suite). Fouilles de 1891.

II. *Le cimetière franc d'Harvengt.*

J. Destrée. — I. *Note sur des sculptures flamandes.*

II. *Un panneau attribué à van Eyck.*

La séance est levée à 10 heures.

Séance mensuelle du lundi 7 mars 1892.

Présidence de M. V. Jamaer, *président* [1].

La séance est ouverte à 8 heures.

Quarante-sept membres sont présents [2].

M. le baron de Loë, secrétaire faisant fonction de secrétaire-général, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. *(Adopté.)*

Correspondance. — MM. le comte de Nahuys et Cumont s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

MM. Hippert et H. Hymans remercient pour leur nomination de membres de la Commission des publications pour l'année 1892.

MM. le comte de Looz-Corswarem, Desart, Moens et le Docteur Tihon remercient pour leur nomination de membres de la Commission des fouilles pour l'année 1892.

M. Desart remercie pour sa nomination de membre effectif de la Société.

M. Georges De Schodt fait part du décès de son père, M. Alphonse De Schodt, ancien président de la Société royale de Numismatique de Belgique et membre effectif de notre Compagnie.

Le Ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics de Belgique nous fait parvenir le programme du concours pour le prix Guinard.

Dons et envois reçus. — MM. Hippert, Toulouze, H. Maus, Verrue, F. Moreau et le baron von Berg font don de volumes, de brochures et de planches.

Vingt-six sociétés et revues envoient leurs publications.

[1] Prennent en outre place au bureau : MM. Alf. Bequet, P. Combaz, J. Destrée, le baron de Loë, de Raadt, Hecq, Plisnier et De Schryver.

[2] Ont signé la liste de présence : MM. Poils, Serrure, Schweisthal, Dens, de Munck, Puttaert, le comte F. van der Straten-Ponthoz, Van Gele, Drion, Arm. de Behault de Dornon, Titz, Hippert, de Ghellinck d'Elseghem, van Sulper, le baron von Berg, Lavalette, Michaux, Van der Linden, Verbueken, De Proft, Allard, Préherbu, le vicomte A. Desmaisières, Maroy, Wallaert, Van Havermaet, De Soignie, Muls, Nève, Hannay, Jordens, de la Roche de Marchiennes, Buan, A. Dillens, P. Saintenoy, Beernaert, Aubry et le chevalier Diericx de ten Hamme.

M. Gielen offre un exemplaire du sceau et contre-scel de Robert, évêque de Liège.

Élection. — M. M. d'Hane de Steenhuyse est nommé membre associé.

Rapport. — M. le baron de Loë donne lecture d'un rapport de M. Poils au sujet d'une découverte de squelettes humains faite rue Bréderode et annoncée dans les journaux.

Il résulte de l'enquête à laquelle s'est livré notre confrère, que deux squelettes, sans aucune arme ou monnaie ou autre objet quelconque, ont été découverts à 1m 40 de profondeur et à une distance, l'un de l'autre, de 2 mètres, dans le jardin de l'immeuble de la Compagnie du Congo.

On croit, ajoute le rapporteur, que ces squelettes pourraient être ceux de soldats hollandais inhumés en 1830.

Fixation du programme des excursions pour 1892 (Art. 86 des statuts). — MM. de Loë, Jamaer, Van Gèle, de Behault et le comte van der Straten-Ponthoz indiquent plusieurs localités qui, à leur avis, devraient faire le but d'excursions.

Il est admis que la Commission administrative examinera la question et décidera du choix à faire entre ces diverses localités.

M. le major Combaz propose que, dans le choix des excursions, il soit donné la préférence aux localités situées dans le Brabant.

La proposition de M. Combaz est adoptée. Il sera fait, toutefois, exception pour Namur qui devra faire le but d'une excursion cet été.

Exposition. — I. Reproduction de pièces de harnachement découvertes dans le département de l'Aisne (M. F. Moreau);

II. Couvercle de coffret à bijoux du xve siècle (M. Van der Linden) ;

III. Deux volumes d'ex-libris (M. Hippert).

M. le Président attire l'attention sur les superbes reproductions de pièces de harnachement découvertes par M. Frédéric Moreau, père, dans le Parc de Fère-en-Tardenois (Aisne), et sur l'intérêt qu'il y aurait à pouvoir déterminer l'origine et la nationalité de ces harnachements de forme inusitée, l'époque de leur fabrication et l'usage qui leur était réservé. Il ajoute qu'ils ont été trouvés absolument seuls, en pleine terre, au bas d'un chêne qu'on abattait.

M. Bequet nous rappelle que le musée de Namur possède des spécimens de mors romains et francs, mais que ces pièces s'éloignent beaucoup de celles-ci, comme forme.

M. Hecq estime que les mors ici représentés n'ont plus, dans les harnachements actuels, d'analogues, que les mors arabes, tant par le mode d'attache des brides serrées, à leur extrémité, entre deux mâchoires, que

par l'anneau destiné à enserrer le menton, en remplaçant ou renforçant la gourmette.

Communications.

M. E. de Munck. *Découverte d'antiquités belgo-romaines à Mesvin* (Hainaut).

M. Bequet nous fait remarquer, parmi les objets trouvés à Mesvin et que M. de Munck a dessinés au tableau, une amphore de forme tout à fait italienne. Cette forme se rencontre rarement en Belgique où les amphores sont généralement moins allongées et plus pansues.

J. Van der Linden. *Note sur un coffret à bijoux du XVe siècle.*

A propos de la devise : « Ik dien om loen (ou loon ?) » dont vient de nous parler M. Van der Linden, M. Hecq fait observer qu'au xiiie siècle, les poètes français, loin d'admettre l'idée exprimée par cette phrase flamande, se faisaient gloire de rester inébranlablement fidèles à la dame de leur choix, si cruelle qu'elle se montrât.

Au xve siècle seulement, ils deviennent plus pratiques ; et l'on voit alors Octavien de Saint-Gelais (1465) écrire ce rondeau :

Je servirai selon qu'on me paira,
Et me mettrai du tout à mon devoir :
Mais si ma dame refuse de me voir,
Incontinent la première m'aura ;
Et puis en parle que parler en saura.
Selon le bien que je pourrai avoir.
Je servirai.

Maudit soit-il qui autrement fera,
Ni qui jamais aura autre vouloir ;
Car, quand de moi, à chacun fait sçavoir
Que tout ainsi que l'on me traitera,
Je servirai.

On retrouve, dans ce poème, la traduction presque littérale de « Ik dien om loen ».

M. P. Combaz. *Documents relatifs à la construction d'une tour de l'enceinte de Nivelles.*

La communication de ce document découvert par MM. Buisseret et de Prelle de la Nieppe amène un échange d'observations entre MM. P. Combaz, Jamaer et P. Saintenoy sur la signification de certains termes d'architecture contenus dans cette pièce.

A propos de la vente à l'extinction de la chandelle dont il est question dans les mêmes documents, MM. le vicomte Desmaisières, Diericx de Ten Hamme, Nève, de Munck, Destrée et le comte van der Straten font remarquer que cet usage existe encore dans différentes parties de la Belgique.

M. Destrée. — *Les accroissements du musée royal d'antiquités, de* 1888 *à* 1891.

M. le comte F. van der Straten-Ponthoz insiste à nouveau sur l'utilité qu'il y aurait à pouvoir déterminer d'une façon précise quelle est la véritable droite d'un objet quelconque. L'Académie française a tranché la question d'une façon complète en déclarant que la droite et la gauche d'un monument sont la droite et la gauche de l'homme qui s'adosse au monument.

M. le comte van der Straten-Ponthoz exprime le désir le plus vif de voir la Société d'Archéologie de Bruxelles montrer l'exemple, en adoptant, une fois pour toutes, la définition si juste de l'Académie française.

M. Hecq appuie la proposition de M. le comte van der Straten-Ponthoz ; dans l'ordre de bataille, dit-il, la droite reste la droite du soldat.

M. le major Combaz se rallie également à la proposition de M. le comte van der Straten-Ponthoz et estime que la solution de cette question est indispensable.

La proposition de M. le comte van der Straten-Ponthoz est adoptée.

M. Destrée fait observer qu'à l'avenir il serait utile de déclarer, en tête d'un article où il est question de droite et de gauche, que l'on indique celles-ci *objectivement* rappelant ainsi au lecteur la décision prise par la Société.

M. Bequet nous entretient des dernières fouilles que la Société archéologique de Namur a faites, aux environs de Walcourt, en un cimetière à incinération datant des IIe et IIIe siècles. Cinq cents tombes ont été étudiées jusqu'ici; ce sont vraisemblablement les sépultures des esclaves de la grande villa du Perwez sous Rognée. Toutes ces tombes offrent un caractère d'uniformité. Dans chacune d'elles, pour ainsi dire, on retrouve un anneau en fer, indice de condition servile, et des fibules, charmantes comme goût, en bronze avec émaux, genre de bijoux propre au midi de la Belgique et dont le centre de fabrication était, croit-on, la villa d'Anthée.

M. Bequet termine son attrayante communication en insistant sur l'intérêt que présenterait une étude approfondie des procédés de l'émaillerie en Belgique au Ier et IIe siècles de l'ère chrétienne.

M. Serrure donne lecture d'une lettre autographe de Mme de Pompadour à la duchesse d'Estrées, datée du château de Bellevue, 9 mai 1749.

M. A. Dillens termine cette séance si bien remplie par l'exhibition de frottis de pierres tombales du commencement du XVIe siècle, pris dans les églises de Solre-sur-Sambre et de Hantes-Wihéries.

La séance est levée à 10 heures 3/4.



Addenda et Corrigenda.

Page 108, ligne 15. — Au lieu de Winchester, Angleterre, XIIIe s.; lisez Winchester, Angleterre, XIIe s.

Page 153. — Supprimez la note 2.

Page 153, note, 3. — Supprimez : en tous cas, il ne peut s'agir ici de *Johannes*.

Page 153, note 3, ligne 5. — Au lieu de : Jehan le barbier, dit le Gillon, lisez Jehan le CarLier, dit le Gillon.

Page 156, ligne 24. — Au lieu de : quiconque vient s'y plonger, à coup sûr trouve le salut, lisez : quiconque vient s'y plonger, trouve, à coup sûr, le salut.

Page 249. — Fig. 2, au lieu de « Louis XVI » lisez : « époque Louis XV. »

Page 250. — Fig. 3, c'est la même barbe de dentelle que celle qui est représentée fig. 2, mais ici elle est agrandie.

Page 251, ligne 22. — Au lieu de : XVIIe siècle, lisez XVIIIe siècle.

Page 252, ligne 24. — Au lieu de : cette dentelle dite Point de Bruxelles est, lisez : « Cette dentelle dite Point de Bruxelles *qui* est. »

Page 253. — Au lieu de : planche XV, lisez planche XVII.



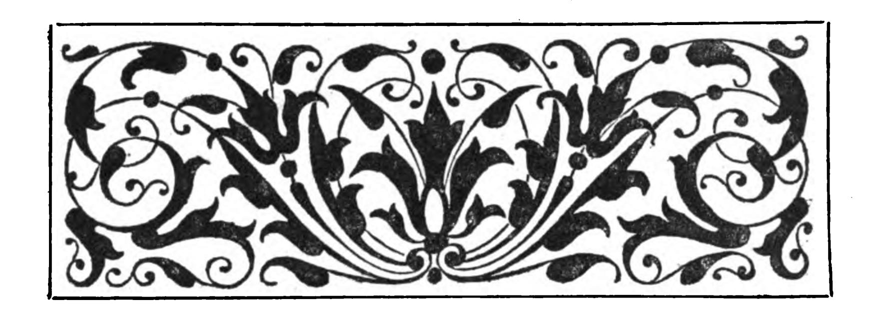


TABLE DES MATIÈRES

Architecture comparée.

Arts somptuaires.

Congrès archéologique.

Egyptologie.

Excursions.

Héraldique.

Histoire.

Histoire des arts plastiques.

Histoire des institutions belges.

Histoire de la littérature française.

Histoire de la littérature néerlandaise.

Histoire de la musique.

Mélanges.

Procès-verbaux des séances.

Questions et réponses.

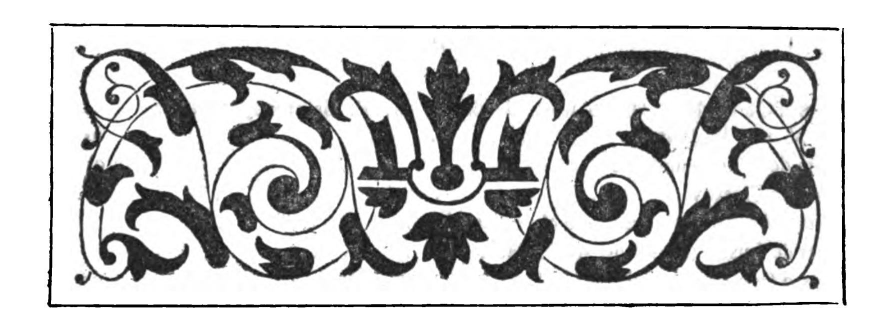


TABLE DES PLANCHES ET FIGURES



